

LIBRAIRIE SAINTE-HENRIETTE

LES LOISIRS

D'UN

HOMME DU PEUPLE

PAR

G. A. DUMONT



Le Solitaire (légende) — Milton — Commerce et colonisation — Notes sur l'Irlande — Mon premier filleul — Un souvenir de promenade — La Peine de mort — Le Canada et le Brésil — Au "Trait d'union" — Simple étude — L'Électricité — Victor Hugo.

Précédé d'une préface de

BERTON-JOLY

G.A. ET W. DUMONT

LIBRAIRES ÉDITEURS

1826 Rue S^{te} Catherine.

MONTREAL



RAIRIE SAINTE-HENRIETTE

LES LOISIRS

DES

L'OMME DU PEUPLE

PAR

G. A. DUMONT

Le Solitaire (légende) — Milton — Commerce et colonisation — Notes sur l'Irlande — Mon premier filleul — Un souvenir de promenade — La Peine de mort — Le Canada et le Brésil — Au "Trait d'union" — Simple étude — L'Electricité — Victor Hugo.

Précédé d'une préface de

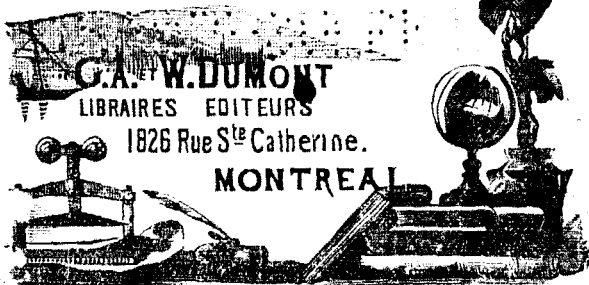
BERTON-JOLY

G. A. W. DUMONT

LIBRAIRES EDITEURS

1826 Rue St^e Catherine.

MONTREAL





PRÉFACE



Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci,
Lectorem delectando pariterque monendo.

HORATIUS: *Ars poetica*, v. 343-4.

(Celui-là a atteint le but, qui sait mêler
l'utile à l'agréable ; par là, il instruit son
lecteur tout en l'amusant.)



A variété des matières dont se compose ce volume justifie le sens de notre épigraphe. En donnant, réunis dans un même volume, toute une série de morceaux choisis publiés originairement dans divers journaux, l'auteur n'a eu pour but que de sauver du naufrage ces écrits, fruits de beaucoup de veilles, et que tant d'écrivains se soucient peu de recueillir.

En lisant les premières pages de ce volume, on se convaincra que l'auteur en est encore à ses premières armes ; l'intérêt croît cependant avec le progrès de la lecture ; la forme, de même que le fond, révèle peu à peu un travail plus soigné.

Les *Loisirs d'un homme du peuple*, sujet modeste, dira le lecteur, mais qui, suivant nous, en dit plus que bien les titres pompeux accolés à tant d'ouvrages de bien moindre portée. L'homme du peuple, autrefois, passait

ses jours sur la place publique à écouter les mille rumeurs en circulation ; souvent querelleur, prompt à parler, lent à réfléchir, ignorant, paresseux ; indifférent à la chose publique, laissant les choses aller leur train. « N'y a-t-il aucune nouvelle ? demandait l'homme de la place publique au temps de Démosthène. — Eh ! que peut-il y avoir de plus nouveau, s'écriait l'orateur, que de voir un homme de Macédoine (Philippe) qui dompte les Athéniens et qui gouverne la Grèce ! — Philippe est mort, dit quelqu'un. — Non, dit un autre, il n'est que malade. — Eh ! que vous importe, puisque, s'il n'était plus, vous vous feriez bientôt un autre Philippe » !

L'homme du peuple d'aujourd'hui pense, réfléchit, non pas sur la place publique ou sur le boulevard, mais dans la solitude de son petit cabinet de travail. Je l'ai bien connu. Rentré chez lui après ses occupations journalières, il s'enfermait dans son cabinet, et là, entouré de journaux, de livres de son choix, il s'instruisait des événements importants du jour, surtout ceux de son pays, les étudiant pour les comprendre, couchant ses réflexions par écrit afin de les rendre utiles à lui-même et à d'autres, sur la politique, l'agriculture, le commerce. Puis, quittant cet utile labeur, il passait à un autre plus attrayant, plus souriant, celui des belles-lettres. C'est ici qu'il faut citer les beaux vers de Millevoye :

Trop heureux l'écrivain qui, dans la solitude,
Amasse lentement les trésors de l'étude ;
Qui, préparant de loin ses destins éclatants,
Epure ses travaux dans le creuset du temps !
Comme il dédaigne alors tant de vils adversaires,
Tant de combats grossiers, pugilats littéraires !

Il n'est point de déserts, point d'exil pour le sage,
Ces sables dévorants, ces plaines sans ombrage,
Ces antres, ces rochers, n'ont pour lui rien d'affreux ;
Seul errant et proscrit, il n'est point malheureux :
L'étude, objet constant de son idolâtrie,
Au bout de l'univers lui fonde une patrie ¹.

¹ Poèmes divers : *l'Indépendance de l'homme de lettres*.

L'homme du peuple, donc, cultivait les lettres, dans la compagnie d'auteurs choisis, puis recueillait ses réflexions sur eux, sans en rien perdre, de même que la fourmi qui recueille grain à grain sa petite provision. Et qui sait l'emploi futur que l'on peut tirer de ces travaux ! leur utilité dans les moments sombres de la vie ! Bien malheureux est l'homme qui néglige ce remède si puissant contre les mille maux qui importunent tant de personnes ! Au contraire, celui qui sait employer ses loisirs aux utiles travaux de l'esprit, qui met ainsi plusieurs cordes à son arc, en retire tôt ou tard le bénéfice.

Comme il dédaigne alors tant de vils adversaires,
Tant de combats grossiers, pugilats littéraires !

L'homme du peuple de ce volume a lui-même, à certaines heures, éprouvé la justesse des vers de Millevoye.



Les différentes matières de ce volume indiquent assez bien l'emploi qu'il a fait de ses loisirs. Ces matières sont à la portée du plus humble comme du plus exigeant lecteur. Matières pratiques, surtout, où la chaleur des opinions qui y sont exprimées ne dépasse jamais la longueur du récit. Et que rares sont les livres écrits dans un but pratique, visant à l'utile autant qu'à l'agréable : *lectorem delectando pariterque monendo* ! On vise ordinairement à un plus haut but, qui pour être plus élevé n'en est que plus inaccessible.

Pauvre bête,
Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête ?

Voilà ce que le fabuliste disait à certain astrologue tombé dans un puits, au moment où il contemplait des étoiles de dix-huitième grandeur.



En écrivant ces lignes, nous nous sommes inspiré de la longue et sincère amitié qui nous unit à l'auteur de ce

volume, autant que de l'approbation que nous pourrions lui donner sur le mérite d'un premier essai. Au lecteur le soin de juger du mérite de l'œuvre ; et quant à nous, il nous suffit de l'agréable besogne de *préfacer*.

BERTON-JOLY.

New-York, février 1833.





LE SOLITAIRE



L É G E N D E



PAR une belle matinée de juillet * * * *, je me promenais en fumant un pur havana, sur le chemin de la Côte-des-Neiges. Fatigué des bruits de la ville, j'avais formé le projet de faire l'ascension du Mont-Royal, afin d'y trouver un air frais et vivifiant, le silence de la solitude, et d'admirer en même temps le splendide panorama qui s'y déroule aux yeux du visiteur¹.

Je me promenai longtemps en silence, aucun bruit ne venant troubler le calme complet qui m'entourait.

La chaleur était très intense, pas un souffle de vent ne venant agiter les feuilles des arbres et le soleil étant comme un globe de feu.

J'éprouvai bientôt, au bout d'une heure de marche, le besoin que provoque la chaleur : la soif.

Par ma connaissance des lieux, je savais qu'il y avait un petit ruisseau au pied du mont. Je quittai, en conséquence, le chemin et m'aventurai à travers champs, pour atteindre plus tôt le but désiré.

¹ Cette légende a paru en 1885 dans le *National* de Plattsburgh (État de New-York, États-Unis), journal publié par M. Benjamin Lenthier.

Un moment après, j'arrivais auprès du ruisseau et déjà je me disposais à me désaltérer lorsqu'un bruissement de branches se fit entendre derrière moi et me fit détourner la tête.

Je poussai une exclamation de surprise et de terreur...

Je me trouvais en présence d'un ours qui descendait de la montagne et qui se dirigeait en droite ligne vers moi. Mon premier mouvement, comme on le pense bien, fut de faire un bond de côté et de me préparer en conséquence.

Chose singulière et qui me surprit, c'est que cet ours semblait se préoccuper fort peu de moi ; au lieu de se hâter pour arriver plus tôt à moi, comme je le pensais d'abord, il continuait, au contraire, à descendre de son pas lent ordinaire. Bientôt je devinai son but — ce que la suite confirma — il venait se désaltérer au ruisseau. Quant à moi, après m'être muni d'une forte branche que je ramassai à mes pieds, je me préparais à me défendre. Au moment où j'allais frapper sur l'intrus qui arrivait, toujours dans sa même impassibilité, près de la source d'eau, une voix forte se fit entendre au-dessus de ma tête.

« Arrêtez ! mon bon ami, me cria-t-elle ; ne le frappez pas » !

Oubliant l'ours pour un instant, je levai aussitôt la tête. Je vis alors sur une petite éminence et à l'extrémité d'un étroit sentier conduisant à une maisonnette, un homme appuyé sur un bâton. Sa longue barbe blanche, sa figure ridée, ses habits en haillons, montraient que ce solitaire était très âgé. J'en étais tout à ma surprise, lorsque la voix du vieillard se fit entendre de nouveau.

« N'en ayez pas peur, monsieur, me dit-elle encore. Veuillez monter jusqu'ici, et je vous expliquerai le mystère qui paraît m'entourer à vos yeux ».

J'acceptai immédiatement, car j'avais hâte de connaître cet étrange personnage.

Le site choisi par le vieillard pour y bâtir son ermitage était un des plus beaux du Mont-Royal. De là, on voyait d'un seul coup d'œil Montréal, jeune ville alors, et plus loin, de l'autre côté du majestueux Saint-Laurent, aussi loin que la vue pouvait porter, une immense terre verdoyante d'où s'élançaient par-ci par-là quelques clochers de village.

En entrant dans la maisonnette, l'ermite m'offrit poliment de m'asseoir sur un tronc d'arbre, unique siège de cet humble réduit.

A peine étais-je assis, que l'ours fit son apparition de nouveau.

« Boursiki, va te reposer et fais bonne garde », s'empressa de lui dire le solitaire en le voyant entrer, et en lui indiquant un petit châssis ayant vue sur un jardinet.

Sans plus tarder et sans plus s'occuper de moi que précédemment, l'ours prit la direction de l'endroit désigné et s'y mit en vedette.

« Ainsi, monsieur, vous voulez bien me faire le plaisir d'entendre mon histoire ? reprit le vieillard en s'adressant à moi.

— Oui, père, lui répondis-je.

— Merci. Mais, comme ma narration sera quelque peu longue, ajouta-t-il, nous allons prendre un petit verre d'eau-de-vie ».

Sur ce, il me laissa seul. Pendant l'absence du vieil aventurier, j'examinai le lieu où le hasard m'avait conduit. La petite maisonnette, construite de troncs d'arbres, était bâtie sur un plateau étroit et en occupait toute la superficie, à l'exception du petit jardin. A l'intérieur, un lit fait de fûilles et quelques pots en terre cuite en composaient tout l'aménagement.

Le retour de l'ermite vint interrompre mon inspection ; il apportait avec lui un pot d'eau-de-vie. Après que nous en eûmes bu, il commença le récit de sa vie.



« Je naquis, me dit-il, dans cette ville qui s'étend à nos pieds et qui n'était, lors de ma naissance, qu'un modeste petit village ne laissant pas prévoir un aussi bel avenir que maintenant.

« A l'âge de vingt ans, âge où la force physique est à peu près à son complet développement, je quittais, en compagnie d'un vieux chasseur, la ville qui m'avait vu naître, pour aller chasser dans les immenses territoires du Nord-Ouest. Ce théâtre d'aventures et de faits d'armes avait attiré en premier lieu mes regards, et dès mon en-

fance, j'avais désiré partir pour ces lieux si fertiles en faits de guerre et de chasse.

« Je partis donc, et au bout de plusieurs mois de marches pénibles à travers bois et après avoir bravé mille fois la mort, nous arrivions, mon compagnon et moi, au bord de la rivière Rouge.

« La nuit venue, après avoir soupé de quelques poissons rôtis au-dessus d'un petit feu, nous nous couchâmes sur l'herbe, afin de goûter quelque repos.

« Aux premières lueurs du jour, le lendemain, après avoir fait disparaître toutes traces de notre passage, nous nous disposions à continuer notre marche, quand nous vîmes surgir devant nous une troupe nombreuse de sauvages.

« Ayant reconnu que nous avions affaire à des sauvages ennemis, nous nous jetâmes sur nos armes. Mais nous n'eûmes pas le temps de nous en servir ; en un instant, nous fûmes désarmés.



« Quelques instants après notre arrestation, nous étions liés solidement et adossés tous deux à un arbre. Devant nous se tenait un indien prêt à mettre le feu aux broussailles amassées sous nos pieds. Cet indien n'était pas le chef de la tribu — ainsi que nous l'apprîmes plus tard — mais il devait avoir l'insigne honneur accordé au chef, c'est à dire mettre le feu au bûcher et commencer les tortures.

« C'est à ce moment que me revint à la mémoire tout ce qui m'avait été raconté à propos des tortures horribles infligées par les indiens à leurs prisonniers. C'est alors aussi que je pensais aux paisibles soirées du foyer ; que me repassaient par la tête les paroles bienveillantes de mon père et de ma mère. Il me semblait encore les voir, les yeux pleins de larmes, me bénissant et énumérant devant moi, lors de mon départ, les dangers de la vie aventureuse que j'allais entreprendre.

« Mais je n'eus pas le temps de faire de longues réflexions. Déjà on allait mettre le feu au bûcher, lorsqu'un grand bruit se fit parmi les sauvages ; presque aussitôt, un autre indien, de taille herculéenne, au front fier et à la

physionomie dure, que je devinai être le chef, fit son apparition. En nous apercevant, un éclair de joie féroce passa dans ses yeux. D'un bond, il sauta près de nous. Alors prenant le feu que tenait l'indien et, s'adressant à moi particulièrement, il commença un de ces discours images si chers aux peaux-rouges et dont je ne me souviens que des paroles suivantes :

« L'homme blanc, me dit-il, a franchi les limites de « mon territoire ; il est venu tuer le gibier qui habite mes « domaines ; respirer l'air de ces grands bois qui abritent « les mânes sacrés de mes aïeux. Ces offenses doivent « être punies par la mort de celui qui s'en rend coupable. « En conséquence, moi, Soleil-Brûlant, je condamne « l'homme blanc à mourir au milieu des tortures » .

« A peine eût-il prononcé la dernière parole, qu'il mit le feu aux broussailles et commença à nous torturer. Les autres indiens vinrent ensuite, et bientôt notre corps ne fut plus qu'une blessure.



« Nous sentions la mort s'approcher peu à peu, et cela nous remplissait de joie, car elle nous paraissait, à cette heure, comme le seul terme de nos souffrances, lorsque le fils du chef, Flèche-Agile, en venant pour me frapper, se jeta avec tant de précipitation que son arme dévia dans sa main et le blessa gravement. Un flot de sang jaillit de sa blessure et il tomba lourdement sur le sol.

« Les autres sauvages en voyant tomber le jeune chef, nous laissèrent aussitôt et ils l'entourèrent pour lui prodiguer leurs soins. La figure de Soleil-Brûlant changea immédiatement ; de farouche qu'elle était, elle devint empreinte d'une grande expression de douleur et de désespoir. Il saisit son fils et le pressa contre son sein, comme s'il eut voulu lui rendre la vie prête à le laisser.

« Alors une pensée que l'amour de la liberté provoqua sans doute, me vint à l'esprit, et, sans même connaître la gravité de la blessure que s'était infligée le jeune homme, je dis à Soleil-Brûlant :

« Soleil-Brûlant, roi de la forêt, si tu promets de me « remettre en liberté ainsi que mon compagnon, je suis « prêt à rendre la vie à ton fils.

« — L'homme blanc dit-il vrai ? me demanda-t-il d'un air méprisant en se retournant vers moi.

« — Il ne peut mentir, lui répondis-je.

« — Soit ! le grand chef veut bien l'écouter. S'il guérit son fils, il sera son ami. Mais qu'il apprenne bien aussi que, s'il ment, il subira mille fois plus de tortures qu'il « vient d'en souffrir ».

« Tout en parlant, il commanda à quelques-uns de ses guerriers de nous délier, et, après qu'ils eurent couché mon malheureux ami sur l'herbe, ils revinrent à moi et me conduisirent auprès de Flèche-Agile, en me soutenant sous les bras, car ma faiblesse était trop grande pour me permettre de marcher.

« La blessure du jeune chef était grave et elle aurait été probablement mortelle, si elle n'avait eu d'autres soins que ceux prodigués par ses guerriers ; mais moi qui connaissais les vertus médicinales de certaines plantes, je pus le guérir en quelques jours de traitement.

« Un mois après — alors Flèche-Agile était en pleine convalescence, — je demandai à Soleil-Brûlant de remplir sa promesse en me rendant à la liberté ainsi que mon compagnon.

« Le chef fut fidèle à sa parole. Après m'avoir chaleureusement remercié et assuré de son amitié et de sa protection, il me permit de quitter son camp. Plus tard, dans mes pérégrinations à travers les prairies, j'eus plusieurs fois l'occasion de rencontrer Soleil-Brûlant, et je trouvais toujours en lui un ami et un protecteur.



« Environ quarante années s'écoulèrent après cette aventure mémorable, quarante années de combats et de chasses, sans que la pensée de revoir ma ville natale me vint à l'esprit ; les mille incidents de ma vie aventureuse ne m'ayant pas laissé le temps de penser à ce qui avait fait la joie de mon enfance. Mais un soir que je me reposais au bord de la Saskatchewan, tout en regardant rêver l'onde couler, le souvenir du pays se présenta tout à coup à moi.

« Tous les heureux souvenirs de mon enfance, que ma vie de chasseur m'avait fait oublier, revinrent en foule à

ma mémoire. Je pensai à mon père, à ma mère, si bons et si dévoués pour moi, et à qui mon départ avait brisé le cœur ; au toit natal ; aux grands arbres à l'ombre desquels j'avais essayé mes premiers pas ; au magnifique fleuve sur les eaux duquel j'avais égayé tant de fois mes jeunes ans.

« En même temps que tous ces chers souvenirs se pressaient dans mon esprit, la pensée de retourner au pays me vint aussi. Las de la vie de chasseur, n'ayant plus aucun attrait pour ces prairies où j'avais tant souffert et où j'avais vu tomber mon malheureux compagnon sous les flèches des sauvages, je me décidai sur-le-champ à partir.

« Dès le lendemain, je pris le chemin de Montréal. A mon arrivée, j'eus peine à reconnaître la petite ville, tellement elle était métamorphosée. Plus de rues étroites, mais de larges voies bordées de belles maisons et de magnifiques églises. L'humble chaumière de mes parents avait eu le même sort que les autres : elle avait été démolie pour faire place à une jolie villa.

« Ne désirant pas vivre au milieu de la grande ville, je me suis bâtie cette petite maison où je suis maintenant.

« Ici, du haut de ce promontoire, ajouta le vieillard en terminant, ma vie s'écoule paisiblement. Eloigné de tous, vivant de tous les souvenirs de mon passé, j'attends la mort avec calme, tout en regardant grandir sous mes yeux la ville de Maisonneuve ».



Plusieurs années se sont écoulées depuis le jour où je rencontrai le vieillard à qui je dois le récit que je viens de faire. L'ermite est mort depuis et son corps repose à l'endroit où s'élevait autrefois sa maisonnette.

Lecteur, lorsque, dans vos promenades à travers la montagne, votre pied heurtera une croix de bois noir que le temps achève de détruire, agenouillez-vous et priez Dieu, car là gît sous l'herbe, le solitaire du Mont-Royal.



MILTON



JOHN Milton, l'un des plus grands poètes dont l'Angleterre ait à s'honorer, naquit à Londres, de parents nobles, en 1608¹.

A la fin de ses études à l'université de Cambridge, où il s'était fait remarquer par des poèmes latins fort admirés des érudits du temps, il partit pour l'Italie, afin de compléter son éducation. Il y résida plusieurs années.

A son retour en Angleterre, il trouva le parlement en lutte avec le roi (Charles I^{er}). Il demeura trois ans indécis et sans prendre aucune part aux affaires publiques. Enfin, il se décida et prit le parti de la liberté. Grâce à ses écrits, son nom fut bientôt populaire. Cromwell, dont il se fit l'apologiste, l'attira près de lui en le nommant secrétaire d'État pour la correspondance latine.



Tout en exerçant ses fonctions, Milton publia plusieurs ouvrages, entre autres, *Pro populo anglicano* (1648), dans lequel il fait connaître ses principes républicains, et

¹ Publié, à la date du 27 octobre 1881, dans *Opinion publique de Montréal*, journal édité par M. G.-E. Desbarats.

l'Iconoclaste, écrit en réponse à *l'Eikon basilican*, œuvre posthume de Charles I^{er}.

Dans ce livre, le malheureux roi fait un retour sur sa vie et exprime le regret d'avoir permis la mort du comte de Strafford, son ministre, dans l'espoir de calmer le parlement.

« Hélas ! dit-il, pour apaiser un orage populaire, j'ai soulevé une éternelle tempête dans mon sein.

« Puisque les événements de la guerre sont toujours incertains et ceux de la guerre civile toujours déplorables, quelque soit mon sort, je suis destiné à souffrir presque autant de la défaite que de la victoire. O Dieu ! accorde-moi donc le don de savoir souffrir !

« Mes ennemis, dans cette prison, ne m'ont laissé de cette vie que l'écorce.

« Tu ne verras plus le visage de ton père, ô mon fils ¹ ! c'est l'ordre de Dieu que je sois enseveli à jamais dans cette ténébreuse et dure prison ! reçois donc mon dernier adieu !

« Je vous recommande votre mère ² après moi ; souvenez-vous qu'elle a voulu, en revenant de France, partager mes périls et mes souffrances, souffrir avec moi et pour moi, avec nous et pour nous, par une magnanimité que son cœur de femme et de mère lui a fait trouver facile et douce !

« Quand ils m'auront fait mourir, ô mes enfants, je prierai Dieu qu'il ne répande pas les urnes de sa colère sur ce pauvre peuple.

« Que ma mémoire et ma tendresse vivent dans votre souvenir !

¹ Charles II, né le 29 mai 1620. Il était à La Haye lors de l'exécution de son père ; il prit le titre de roi et les Écossais le reconnurent (1650). Cromwell défait l'armée royale à Dunbar, et remporta une victoire décisive sur Charles à Worcester (1651). Après une fuite des plus périlleuses, qui ressemble à un roman, le jeune prince parvient en France. En 1660, il fut rétabli par les efforts du général Monck. Il mourut en 1685.

² Henriette-Marie de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis, naquit à Paris en 1609. Elle épousa, en 1625, Charles Stuart, alors prince de Galles, depuis Charles I^{er}. Elle est morte au couvent de la Visitation (à Chaillot, France), en 1669.

« Adieu donc jusqu'à ce que nous puissions nous rencontrer au ciel, car nous ne nous reverrons plus sur la terre !

« Qu'un siècle plus heureux se lève sur votre enfance ».

Milton répondit au roi prisonnier en lui disant qu'il n'avait eu qu'un but, en écrivant ses dernières pensées : celui de faire connaître ses talents comme écrivain, et il se moqua de ses larmes. Il essaya de plus, soit par affection pour le dictateur, soit par fanatisme, à justifier le régicide.



Les événements dont l'Angleterre était le théâtre ne pouvaient passer inaperçus du reste de l'Europe. Aussi, une lutte toute pacifique, mais non moins ardente, s'engagea entre Milton et les écrivains des autres pays. Il défendit le peuple anglais surtout contre les attaques de Saumaise.

« L'attaque et la défense était également vénales. Saumaise avait reçu du roi de France cent pièces d'or pour flétrir le meurtre du roi d'Angleterre. Milton reçut de Cromwell mille pièces d'or pour justifier le sang versé.

« Saumaise, dit Voltaire en parlant de cette polémique, écrivit en « pédant ; Milton répondit en bête féroce ».

« Ce jugement, quoique brutal, est juste. Chaque phrase de Saumaise sentait la lampe ; chaque phrase de Milton suait le sang.

« Cependant à la fin de ces volumineux plaidoyers sur le cadavre d'un roi, Milton semble entrevoir, le premier parmi ses compatriotes, la portée future de la révolution d'Angleterre sur la liberté du monde.

« Nous apprendrons aux peuples à être libres, s'écrie-t-il, et notre exemple portera un jour sur le continent « asservi une plante nouvelle plus bienfaisante aux humains que le grain de Triptelème : la semence de la « raison, de la civilisation et de la liberté ».

« Milton était prophète ; seulement il oubliait que cette

semence, pour être féconde, ne devait être arrosée de sang que par les combattants et les martyrs ¹ ».



Après la mort du lord protecteur, Milton continua d'être secrétaire sous son fils. Mais ce dernier s'étant reconnu bientôt incapable de remplir la charge qui lui était échue par la mort de son père, abdiqua le protectorat.

Grâce à cette abdication et à la trahison du général Monck, Charles II put reprendre le trône de son malheureux père (1660).

Milton, forcé de résigner, se retira dans un faubourg de Londres. Dans le but de se faire passer pour mort, il fit faire ses funérailles de son vivant.

Cela ne fit rien. Bientôt on connut sa retraite et on demanda sa tête au roi. Mais celui-ci refusa, pensant pouvoir se l'attacher plus tard et aussi pour se rendre au désir de Davenant, auquel Milton avait rendu le même service dix ans auparavant.

Le poète était demeuré pauvre. Sa femme et ses filles le prièrent de se conformer au désir du roi qui voulait lui donner la charge de publiciste du gouvernement. Mais il refusa toujours.

« Si nous faiblissons, disait-il, nous vérifierons les prédictions de nos ennemis ; nous deviendrons la risée de l'histoire ; toutes nos victoires sur la tyrannie seront vaines, tout le sang versé sera perdu, les fils auront volontairement anéanti le prix des vies données par leurs pères à la cause de la liberté ».

Il tomba dans une telle misère que l'on fut obligé de vendre, à son insu, presque tous les livres de sa bibliothèque.

Il mourut le 10 novembre 1674, dans sa maison près de Bunhill-Fields. Son corps fut déposé près de celui de son père, dans la petite église de Saint-Gilles. On ne mit aucune inscription sur son tombeau. Plus tard, on lui érigea un monument à Westminster.

Au physique, Milton était un fort bel homme, à la

¹ Milton, par Lamartine.

figure noble et fière. Toujours, même dans sa plus grande adversité, il conserva cette douce sérénité et cette mâle beauté qui l'avaient fait surnommer à l'université la « dame du collège ».



Milton épousa, en premières noces, Marie Powell. La paix du ménage fut troublée pendant quelques années par les idées politiques de Marie Powell — elle était royaliste ; et il vint même un temps où le poète songea à se séparer complètement de son épouse, qui l'avait abandonné ; il avait même obtenu un divorce.

Mais quelques jours avant que Milton mit à exécution son acte de divorce, quelques amis l'attirèrent à la campagne, et là, ils lui firent avoir fortuitement une entrevue avec sa femme. Les deux époux qui ne s'étaient pas vus depuis longtemps, éprouvèrent de tels sentiments l'un pour l'autre, que la réconciliation eut lieu aussitôt, et de longues années de bonheur succédèrent à ces années de trouble. Le même bonheur se continua sous sa seconde femme et sous sa troisième (Élisabeth Minshall), qui lui survécut et qui mourut dans l'isolement quelques années après le poète.

Deux des filles de Milton — il en avait trois — épousèrent de pauvres tisserands. Longtemps après la mort du poète, Déborah, sa fille bien-aimée, reçut une somme de cinquante guinées que lui accorda la reine sur la demande d'Addison.



Nous venons d'esquisser la vie de Milton, il nous reste maintenant à dire quelques mots sur lui comme homme d'État et poète.

Comme homme d'État, il occupe une des premières places. Partout dans ses actes on remarque la sûreté de son jugement ; et vraiment, il n'y a de regrettable que son apologie du régicide. Aussi, il la regretta beaucoup plus tard. Il avait ce que plusieurs n'ont pas : la constance dans ses opinions. Même dans sa plus grande misère, il refusa de changer de parti.

Chateaubriand met Milton au rang des plus grands poètes épiques de l'antiquité et au-dessus de tous les poètes anglais, tandis que Lamartine le met au-dessous d'Homère, Dante, Virgile et Shakespeare. Le premier, dans son jugement, s'accorde avec Dryden qui dit : « La mémoire de cet homme nous effacera tous » ! Mais quel que soit le degré qu'on lui assigne, on ne peut s'empêcher d'admirer l'ampleur de son style et la beauté de ses vers.



En outre des livres déjà cités, Milton en écrivit plusieurs autres : le *Paradis perdu* (1667), le *Paradis reconquis* (1670), *Samson*, tragédie (1670), un *Abrégé de l'histoire de l'Angleterre*. On a aussi de lui plusieurs pamphlets politiques.

Nous nous contenterons de dire un mot sur le *Paradis perdu*, son œuvre capitale.

Il avait eu l'idée de ce poème dans son voyage en Italie, mais il ne la réalisa qu'à l'âge de soixante ans. Jusque-là, ses travaux politiques l'en avaient empêché. Aussitôt retiré dans son humble maison, après la restauration de Charles II, il commença à mettre son projet à exécution. Il méditait ses vers pendant la nuit, et c'était le matin qu'il les dictait à ses filles, car il était devenu aveugle. L'ouvrage terminé, il le porta à un libraire nommé Symons, qui lui donna en retour cinq livres sterling ! On ajoute qu'il demeura dix ans sans être publié. Ce livre pourtant méritait mieux. Mais malheureusement pour le poète, le peuple anglais n'avait pas oublié les idées politiques de l'ex-secrétaire, et ce ne fut que longtemps après la mort du poète que ce poème devint populaire. Dans ce livre, tel que son titre l'indique, on raconte la chute d'Adam et d'Eve, entremêlée de fables, d'aventures et de pensées théologiques.

Milton imite, dans ce poème, Virgile, Homère et le Tasse, mais surtout Dante, duquel il emprunte plusieurs de ses pensées et même des scènes presque entières.

Pour donner une idée du style dans lequel cette œuvre admirable est écrite, nous citerons cette pathétique apostrophe à la lumière que l'auteur écrivit sur la colline d'Hampton, au pied d'un chêne :

« Salut, lumière sacrée, fille du firmament, première née du Créateur ou coéternelle à Dieu ! Est-ce t'offenser, ô lumière ! que de t'appeler de ce nom ? N'est-il pas lui-même lumière ? et n'a-t-il pas habité de toute éternité dans l'inaccessible clarté émanée de lui ? Qui dira d'où tu découles ? Avant le soleil, avant les cieux, tu étais, et, à la voix de Dieu, tu revêtis comme d'un manteau le monde éclos des eaux ténébreuses...

« Lorsque dans mon vol (c'est satan qui parle), j'étais porté à travers les ténèbres extérieures, j'ai chanté, avec des accords différents de ceux de la lyre d'Orphée, le chaos et l'éternelle nuit ! Une inspiration céleste, sous le nom de muse, m'apprit à ne pas me précipiter dans les sombres profondeurs de l'abîme et à remonter ; maintenant, je me rapproche de nouveau de toi, et je sens ta lampe vitale et créatrice sur mes yeux !...

« Mais toi, ô lumière ! tu ne redescends pas visiter ces yeux désormais sans aurore, qui roulent en vain dans leurs orbites, sans rencontrer tes doux rayons, tant un sombre voile les obscurcit !

« Cependant je ne cesse pas d'errer dans les campagnes fréquentées des muses, claires fontaines, bocages pleins d'ombre, collines dorées par le soleil ! Je n'oublie pas ces deux poètes, hélas ! semblables à moi en infortune (et puissé-je aussi être semblable à eux en gloire), *Thamyris* et l'aveugle *Homère* !...

« Alors je m'abrouve des images qui se revêtent d'elles-mêmes de mètres harmonieux, comme l'oiseau qui veille sous les feuilles chante dans l'obscurité !

« Ainsi, avec l'année et l'année, reviennent les saisons et les saisons. Mais pour moi ne revient jamais le jour ! Je ne vois plus les blanches crépuscules du matin, ni les crépuscules dorés du soir, ni les herbes fleuries du printemps, ni les roses de l'été, ni les animaux dans les pâturages, ni le visage divin de l'homme. Le livre universel, où toutes les œuvres de la création sont écrites et effacées pour moi, n'est plus à mes regards qu'une page blanche ! Le sens par où pénètrent dans l'homme toute science et toute sagesse m'est à jamais retranché.

« Luis donc d'autant plus intérieurement en moi, ô céleste clarté perdue pour mes sens ! Pénètre de tes rayons

toutes les puissances de mon esprit ! Rends des yeux à mon âme, afin que je puisse voir et redire les choses invisibles à l'œil des mortels » !

Le *Paradis perdu* a été traduit en prose par L. Racine, Pongerville et Chateaubriand, et en vers, par Delille.



Pour finir, une anecdote empruntée à Lamartine.

Un jour se promenant dans le parc de Saint-James, le roi rencontre Milton et lui dit :

« C'est le ciel, monsieur, qui vous inflige sans doute ce châtimement (la cécité) pour avoir trempé dans le meurtre de mon père !

— Sire, répliqua le poète, si les maux qui nous affligent en ce monde sont le châtimement de nos fautes ou des fautes de nos parents, il faut que votre père ait été lui-même bien coupable, car vous avez été vous-même bien malheureux » !





COMMERCE ET COLONISATION



A MON FRÈRE WILFRID



EPUIS que la crise financière se fait sentir et que l'émigration des Canadiens va toujours croissante chaque jour, plusieurs écrivains ont essayé de démontrer que le seul moyen d'empêcher l'émigration de nos compatriotes dans les États de la république voisine et de relever le commerce languissant c'était la colonisation des terres incultes du Canada¹.

Nous sommes de leur opinion. Comme eux, nous pensons que la seule manière de donner au commerce son ancienne activité et de faire disparaître l'état de gêne dans lequel nous sommes, c'est d'empêcher l'émigration des cultivateurs par tous les moyens possibles et d'attirer vers la campagne la classe pauvre des villes.

Mais, nous regrettons de le dire, les cultivateurs ne consentent pas comme nous. En effet, au lieu de s'instruire des malheurs de ceux qui ont émigré et d'écouter les conseils que la presse est unanime à leur donner, ils abandonnent les terres que leurs aïeux ont arrosées de

¹ Publié dans l'*Opinion publique*, le 18 janvier 1883.

leurs sueurs et sur lesquelles ils ont goûté tout le bonheur de la vie champêtre, pour aller habiter les villes, qu'ils ne voient qu'à travers un prisme idéal et où ils espèrent avoir plus d'aisance ; mais ils n'y trouvent le plus souvent que des déceptions. Non seulement ils se rendent malheureux, mais de plus ils augmentent la misère qui règne dans les villes, qui n'ont pas même assez d'établissements industriels pour faire vivre leur propre population.

Certains cultivateurs ne font pas la même chose, c'est à dire ils ne quittent pas la campagne, mais forcent, en quelque sorte, leurs fils à la laisser. Et voici comment. Ils envoient d'abord leurs enfants dans les collèges pour leur faire donner de l'éducation. Lorsqu'ils ont terminé leurs cours, on s'empresse de leur offrir un état. Qu'on n'aille pas croire qu'on leur offre celui d'agriculteur. Oh ! non. On a des prétentions beaucoup plus élevées. L'hésitation n'est pas longue. N'y a-t-il pas les professions d'avocat, de notaire et de médecin ?

Sans réfléchir, n'écoutant que leur orgueil, leur amour-propre, ces cultivateurs dont nous parlons se hâtent d'offrir à leurs fils une de ces professions.

Ces jeunes gens, qui ne connaissent de la vie que les dehors heureux, se laissent facilement séduire par les images brillantes qu'on leur fait de ces divers états, et choisissent ou le barreau, ou la médecine, ou le notariat.

Sans doute, disons-le ici, il est très beau d'être avocat, de voir son nom précédé du titre de médecin ; aussi nous ne voulons pas dénigrer ces professions qui ont produit tant de grands hommes, légué tant de noms illustres à l'histoire. Mais le Canada demande autre chose que des disciples de Cicéron et d'Esculape ; lui, il a besoin de bras vigoureux pour cultiver la terre, de hardis pionniers pour abattre les forêts qui couvrent la plus grande partie du sol.

Mais revenons à nos fils de cultivateurs devenus élèves d'université. Après quelques années d'études, le diplôme de docteur ou d'avocat vient couronner leurs efforts. Alors, ils se lancent dans le monde, ils essaient de se frayer un chemin. Mais très souvent plusieurs de ces jeunes gens, qui ont consacré à l'étude les plus belles années de leur vie, ne sont destinés qu'à végéter et mourir

avant d'avoir cueilli un seul laurier, avant d'avoir réalisé les deux vœux chers à leurs cœurs : la fortune et la gloire.

A qui en est la faute ? N'est-ce pas aux parents de ces jeunes gens ? Ah ! si ces pères de famille, au lieu de n'écouter que leur orgueil, avaient fait embrasser la carrière agricole à leurs enfants, de combien d'ennuis, de misères, ils les auraient préservés ; comme ils se seraient assurés un avenir magnifique dans la noble culture du sol ; comme ils se seraient mis à l'abri des mille et une vicissitudes qui assiègent si fréquemment notre pauvre humanité.



L'inactivité du commerce est due en grande partie à l'émigration des cultivateurs. Nous le répétons. Pour se convaincre de cela, il ne faut pas faire de grandes recherches ; un seul regard en arrière est suffisant. En examinant les causes de la prospérité passée du commerce, on ne tardera pas à voir qu'il devenait de plus en plus prospère au fur et à mesure que la population agricole augmentait en nombre et en richesses. Mais si on a pu remarquer que la classe agricole était en grande partie la source de sa vie, de même on a pu voir que l'émigration de cette classe a été son arrêt de mort.

Puisque le commerce était florissant, avant que l'émigration n'eût commencé la dépopulation de nos campagnes, l'arrêt de cette émigration assurerait donc son retour à la prospérité. On ne peut en venir à une autre conclusion. Mais, nos gouvernants ne pensent pas comme nous ; ils essaient, eux, de le relever en augmentant les tarifs douaniers. Ce n'est non seulement au Canada qu'on pense ainsi, mais aussi aux États-Unis, en Allemagne et dans tous les pays où le commerce est inactif.

En effet, aux États-Unis lorsqu'on commença à ressentir les premiers effets de la crise financière, on s'empressa d'augmenter les droits de douane sur les importations afin de protéger l'industrie nationale. On fondait beaucoup d'espérances sur ce changement de tarif, on pensait que l'âge d'or allait revenir ; mais les prévisions ont été vite déçues. Le commerce, au lieu de reprendre son ancienne vigueur, n'a fait que continuer à baisser ; l'industrie, qui

ne trouve plus l'écoulement de ses produits, est dans un marasme complet.

Cependant, malgré le mauvais effet que produit aux États-Unis l'élévation du tarif, on veut relever l'industrie par le même moyen en Allemagne; là, comme au Canada, on refuse, ou du moins on semble refuser de croire que le développement seul de l'agriculture peut rendre le commerce à son état normal.



Amis, la forêt vous attend !
 Devant vous se déroule un monde magnifique
 Qui veut de vos efforts l'aide patriotique.
 Votre langue et vos lois, votre religion,
 L'avenir tout entier de la race française
 Voulant se conserver sur une terre anglaise,
 Tout est dans ce seul mot : colonisation.

(O. CRÉMAZIE : Colonisation.)

Comme on a pu le voir par ce qui précède, nous pensons fermement que la colonisation seule peut rendre notre pays riche et prospère.

M. Gérin-Lajoie parlant sur la même question, exprime la même pensée dans *Jean Ricard*.

« Tous ceux qui parmi nous ont à cœur le bien-être du peuple et la prospérité du pays, dit-il, regardent avec raison la colonisation des terres incultes comme le moyen le plus direct et le plus sûr de parvenir à l'accomplissement de leurs vœux. Lord Elgin, ce gouverneur dont les Canadiens conserveront à jamais la mémoire, parce que dans son administration des affaires de la province, il ne se contenta pas d'être Anglais, mais voulut avant tout être juste, lord Elgin disait en 1848 que la prospérité et la grandeur futures du Canada « dépendaient en grande partie des avantages qu'on retirerait des terres vacantes et « improductives, et que le meilleur usage qu'on en pût « faire était de les couvrir d'une population de colons « industriels, moraux et contents ».

Il ne s'agit pas seulement de dire que la colonisation peut nous assurer le retour à la prospérité, on ne doit pas uniquement se contenter de conseiller à nos compatriotes d'aller habiter la campagne, mais il faut de plus faire disparaître les obstacles qui s'opposent à leur établissement.

Deux obstacles principaux s'opposent à la colonisation : le défaut de chemins publics dans les cantons en voie de défrichement et le manque de protection aux colons.



Ce serait une bien triste histoire que celle des misères, des accidents, des malheurs de toutes sortes occasionnés par le défaut de chemins dans les cantons en voie d'établissement.

(GÉRIN-LAJOIE : *Jean Rivard.*)

Généralement, au Canada, on néglige la confection de routes publiques dans les forêts destinées à l'agriculture. Cependant, comme le dit M. Drapeau, « il est reconnu que les chemins sont la vie de la colonisation ».

M. Gérin-Lajoie à ce propos dit ce qui suit :

« Mais de tous les moyens proposés, le plus simple, le plus facile et en même temps le plus efficace, c'est, on l'a dit mille et mille fois, et il n'y a qu'une opinion sur le sujet, c'est la confection de chemins publics à travers les forêts. Ce qui prouve cela de la manière la plus évidente, c'est que partout où l'on établit de bonnes voies de communication, les routes se bordent aussitôt d'habitations, et qu'au bout de quelques mois l'épi doré remplace les arbrisseaux naissants et les chênes séculaires. Si ce moyen rationnel eût été accepté et mis en pratique sur une grande échelle, il y a cinquante ans, la face du pays serait entièrement changée; ces milliers de Canadiens qui ont enrichi de leur travail les États limitrophes de l'Union américaine se seraient établis parmi nous et auraient contribué, dans la mesure de leurs forces, à développer les ressources du pays et en accroître la population ¹ ».

Les vrais amis de la colonisation n'ont pas manqué, cependant, de conseiller plusieurs fois au gouvernement de faire faire des chemins dans les forêts. Ce dernier n'en nie pas l'utilité, mais il en retarde sans cesse la confection. Il serait difficile, d'ailleurs, de ne pouvoir voir combien sont nécessaires aux colons ces voies de communication qui leur permettent d'aller vendre leurs denrées au village

¹ Extrait de *Jean Rivard*.

le plus proche, situé bien souvent à une distance considérable de leur demeure.

« Faisons-nous une idée, dit encore M. Drapeau, des souffrances et des travaux pénibles auxquels sont assujettis les colons qui n'ont point de communication facile avec les villages avoisinants : ici, c'est un agriculteur, obligé de transporter sur son dos, à travers la savane, et par des sentiers tortueux et noyés d'eau, les provisions qu'il achète chez les marchands qui demeurent à deux ou trois lieues de chez lui ; là, c'est un autre défricheur qui, au milieu de ses pénibles travaux, est obligé de charger sur ses épaules un sac de blé destiné au moulin et de le rapporter à sa demeure ; encore si ces trajets ne devaient se répéter que quelques fois dans l'année » !

Que le gouvernement fasse ces chemins si indispensables à la colonisation, « qu'il donne le moyen d'ouvrir des routes dans nos terres incultes, et on les verra se couvrir de braves et paisibles cultivateurs, rendant avec gros intérêt ce que l'on aura fait pour eux, et l'on verra cesser cette fièvre d'émigration chez nos voisins qui fait gemir tous les vrais amis de notre nationalité », ainsi que le dit M. l'abbé Charles Trudelle.



Pour le jeune colon la vie est difficile
Dans la vieille forêt. Son travail est stérile
Si, dans les premiers jours qu'il passera en défrichant
Le sol dont il fera de fertiles prairies,
Il n'a pour ranimer ses forces affaiblies
D'une main protectrice un secours bienveillant.

(O. CRÉMAZIE : *Colonisation.*)

Ordinairement les colons partent dans l'automne afin de préparer la terre pour la semence du printemps suivant. Aussitôt arrivés, ils construisent leurs maisons, et quand l'hiver est venu, ils travaillent à l'abatage des arbres. Mais pendant que ces travaux s'exécutent, il faut vivre. Or, comment peuvent vivre plusieurs pauvres colons qui, pour verser une première somme sur le prix d'achat de leurs terres et payer leurs frais de transport, se sont dépouillés de tout leur avoir ? N'ayant pas le sou pour s'acheter des comestibles, il va donc falloir qu'ils attendent

que la terre produise pour pouvoir manger ? La chose est impossible. Pour cette raison, un grand nombre de personnes peu fortunées se voient dans l'impossibilité de se faire colon, malgré tout leur bon vouloir.

Pour faire disparaître cet obstacle, il faudrait nécessairement que le gouvernement ou des associations donassent aux colons les moyens de vivre pendant les premiers mois de défrichement.

Il est inutile pour nous de désirer attirer au Canada l'immigration européenne et de chercher à faire revenir les Canadiens émigrés, si nous ne voulons pas leur donner quelque secours. Dans ce cas, « on ferait mieux de dire franchement qu'on ne veut pas de colonisation. Mieux vaut dire aux centaines d'ouvriers qui demandent à défricher : « Chassez cette pensée de vos esprits, on ne veut « pas de vous », comme le dit M. L.-O. David.

Quel bel exemple à suivre que celui que nous offrent deux grands pays, le Brésil et les États-Unis ! Dans le premier, non seulement on offre gratis des terres à ceux qui veulent défricher, mais on leur donne encore des provisions pour vivre jusqu'à la première récolte ; de plus, on leur fournit les instruments aratoires, et l'on va même quelquefois jusqu'à bâtir leurs maisons. Aux États-Unis, les immigrants sont également protégés par le gouvernement qui leur accorde des terres et des secours. La conséquence est que les immigrants se sont établis principalement dans ces deux pays, plutôt qu'ailleurs. Le Canada qui, de son côté, n'a pas suivi la même ligne de conduite, a vu non seulement l'immigration fuir ses rives, mais il a eu encore le regret d'assister au départ de ses propres enfants.



Malgré le peu d'attention que le Canada a donné à la colonisation depuis un certain nombre d'années, nous espérons cependant qu'il se souviendra un jour de son ancienne prospérité, de cette prospérité qu'il avait acquise par l'agriculture. Nous nous refusons à croire qu'il oubliera éternellement qu'il a tenu la palme pour l'agriculture en Amérique, sous la domination française.

Le Canada, le jour où il se sera convaincu que sa richesse se trouve surtout dans la culture du sol, devra se hâter d'enlever les entraves qui ont nui à la colonisation. L'ouverture de chemins dans les forêts et l'octroi de secours aux colons pauvres devront attirer tout d'abord son attention, de même que le rapatriement des Canadiens émigrés.

Si le Canada vient à prendre cette ligne de conduite, il en reconnaîtra bientôt toute la sagesse en voyant nos compatriotes émigrés et la classe pauvre des villes se diriger en grand nombre vers la campagne ; en voyant, de plus, sa prospérité renaître, son industrie prendre plus d'essor, le commerce étendre davantage le cercle de ses opérations,





NOTES SUR L'IRLANDE



À MON FRÈRE CHARLES-DAMASE-RICHARD



I



chaque page de l'histoire, on trouve le récit des nombreux combats livrés par les divers pays qui se partagent le globe, pour s'assurer la suprématie de l'un sur l'autre ou conquérir leur indépendance. Ces guerres duraient des années, des siècles même. On ne déposait les armes que lorsqu'un des belligérants était vaincu ; quitte à ce dernier de les reprendre plus tard pour essayer de vaincre à son tour son ennemi ¹.

Nous voyons d'abord la Grèce lutter contre les rois macédoniens pour sauvegarder son indépendance. Après beaucoup d'efforts, la Grèce, grâce à l'énergie de ses habitants, sort enfin victorieuse des luttes incessantes qu'elle avait faites à ses ennemis.

D'un autre côté, nous voyons les Romains soumettre la plus grande partie de l'Europe sous le joug des Césars. Rien ne résiste devant eux. Bientôt, ils sont à la tête d'un

¹ Série d'articles parus dans *l'Opinion publique*, du 9 août au 11 octobre 1883.

empire aussi vaste que celui d'Alexandre. Mais ce grand empire ne tarde pas cependant d'être ébranlé par les divers peuples vaincus dont il est formé. La Germanie se révolte. Les Gaules se soulèvent et réussissent à secouer le joug romain. Il en est ainsi des autres pays soumis aux Romains.

Après plusieurs revers et insuccès, l'Espagne chasse les Maures. L'Autriche, la Hongrie, de leur côté, refoulent les Turcs dans leurs territoires.



Depuis des siècles, la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Hollande, la Suisse, l'Angleterre ont chassé les envahisseurs de leur sol. A une époque plus récente, les États-Unis d'Amérique ont conquis leur indépendance ; la Belgique, depuis 1850, est devenue libre ; la Roumanie, le Monténégro, la Serbie, après des guerres sanglantes livrées à la Turquie, ont obtenu eux aussi leur liberté.

Seul, un pays, dont les habitants ont eu tour à tour à souffrir l'oppression des Danois, des Normands et des Anglais, n'a pu encore reconquérir son indépendance. Jadis libre, il s'est vu, depuis plusieurs siècles, obligé de subir les lois du vainqueur. C'est en vain qu'il a livré combat sur combat à la puissante nation qui le tient sous sa sujétion ; c'est inutilement que ses enfants ont versé leur sang sur les champs de bataille et sur les échafauds. Jamais il n'a pu briser les liens qui l'enserme.

Ce pays, nous l'avons nommé, c'est l'Irlande.

Le peuple de ce malheureux pays n'est pas découragé cependant par les insuccès de ses efforts, les guerres, les persécutions qu'il a essuyées. Au contraire, il combat toujours avec une nouvelle ardeur à la conquête de ses libertés.



L'Irlandais est sincèrement attaché à son pays ; il aime cette île — la Verte Érin — qui, malgré tout le vandalisme de ses vainqueurs, a encore conservé une certaine beauté qui ne fait que la lui rendre plus chère. Il peut répéter avec un poète :

Quand tu serais grande, glorieuse et libre,
 Première fleur de la terre, première perle de l'Océan,
 Je pourrais te sauver avec plus de joie ;
 Je ne le pourrais pas avec plus d'amour.
 Non, tes chaînes qui se rouillent et ton sang qui coule,
 Ne font que te rendre plus chère à nos cœurs ;
 Et tes enfants, comme les petits du pélican du désert,
 Boivent l'amour dans chaque goutte de sang
 Qui tombe de ton cœur de mère ¹.

Le peuple irlandais aime à se rappeler les beaux jours où il était libre, heureux et riche, sous le règne de ses rois. Il garde au fond de son cœur, comme un dépôt sacré, le souvenir de ses glorieux ancêtres. Et il aspire au jour où il lui sera donné de chasser ses oppresseurs qui lui ont tout enlevé, sauf sa foi et son amour pour la patrie, et qui ont fait de l'ancienne Hibernie, un pays pauvre et misérable.

Or, tout peuple qui conserve son patriotisme, son culte des ancêtres, qui aspire à des libertés, à des gloires communes dans l'avenir, ne peut pas mourir, car il possède les éléments qui font et conservent un peuple.

Voici, d'ailleurs, la définition d'une nation, due à M. Renan, qui confirme ce que nous venons de dire :

« Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont faits ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire, (j'entends de la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent, avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà la condition essentielle pour être un peuple ² ».

¹ *Erin go bragh* / chant national des Irlandais.

² *Qu'est-ce qu'une nation ?* conférence par M. Ernest Renan.

Le peuple irlandais possède les qualités ici développées par cet écrivain, qualités qui constituent vraiment une nation. Il l'a prouvé maintes fois dans le passé, il le prouve encore chaque jour.



L'histoire de l'Irlande est des plus intéressantes à lire, et une fois qu'on en a commencé la lecture, on éprouve le désir d'aller jusqu'au bout, afin de suivre pas à pas le peuple irlandais dans les persécutions qu'il a subies pour sa religion et son amour de la liberté. On aime aussi à assister aux combats livrés par les Irlandais pour garder leur indépendance et la reconquérir une fois qu'ils l'eurent perdue.

Pour répondre au désir de plusieurs personnes, qui ne peuvent se procurer les livres nécessaires pour étudier et la vie et les mœurs des habitants de la Verte Érin, nous avons fait le présent travail, après avoir consulté les meilleurs auteurs qui ont écrit sur l'Irlande.

Notre intention, nous le déclarons d'avance, n'est pas d'entrer dans tous les détails de l'histoire de l'Irlande; nous ne le pouvons pas, car cela nous forcerait de dépasser les limites que nous nous sommes tracées. Nous voulons, dans cette courte étude, ne réunir que quelques notes pour donner un aperçu historique sur l'Irlande, et dire un mot sur les réformes que l'on devrait accorder, suivant nous, à ce pays.



II

L'Irlande, de même que la plupart des autres pays de l'Europe, sinon tous, a eu ses dieux et ses héros fabuleux. Chacune des tribus qui formaient la population de l'île avait les siens propres.

Notre intention étant de ne pas nous attarder sur ce sujet qui n'offre guère d'intérêt qu'à ceux qui s'occupent de mythologie proprement dite, nous ne citerons ici que quelques-uns de ces personnages fabuleux.

Nous dirons d'abord que Bath était le chef suprême dans la théogonie irlandaise. Il est regardé tantôt comme une divinité, tantôt comme un malheureux émigré oriental¹. On dit que l'Irlande lui doit sa colonisation.

Les récits qui concernent ce dieu sont fort contradictoires et des plus obscurs. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il mourut à Sliabh-Sheatha, dans la partie occidentale de l'Irlande, après s'être sauvé d'un grand déluge, et laissant deux fils, Dhna ou Adhna et Fénius-Farsa. Le premier ne fut, dit-on, que le messager de son père, tandis que le second passe pour avoir été une sorte de législateur inspiré.

Fénius-Farsa, de même que son père, eut deux fils : Nionnuall et Nioul. Après son émigration, Nioul devint le chef des Miléadhs ou Scots. Suivant la tradition, Nionnuall était d'un caractère sauvage et il fit plusieurs guerres à son frère, qui est considéré comme le représentant des races demi-civilisées qui succédèrent aux premiers peuples.



La tribu des Tuatha-Dadans occupe l'un des premiers rangs dans la mythologie irlandaise. Cette tribu, après avoir défait les Firbolgs, rétablit l'ancienne forme de gouvernement, en abolissant la royauté et en introduisant plusieurs éléments nouveaux dans l'antique religion du pays.

Les Tuatha-Dadans adoraient une grande divinité formée par trois dieux appelés MacGrian, MacCuill et MacCeach ; ils portaient aussi d'autres noms.

Plusieurs héros sont sortis de cette peuplade, entre autres Luighaidh. Tailte, qui l'éleva, lui enseigna la magie et le donna de plusieurs connaissances merveilleuses. Pour reconnaître les bons offices qu'elle lui avait rendus, Luighaidh épousa Tailte et fonda l'assemblée de Tailtéan. On ne sait pas si Tailte survécut à son époux².

¹ « Une troisième tradition lui donne deux compagnons lors de son expédition dans l'île d'Érin (*Dict. mythol. univ.*, par le Dr E. Jacobi, traduction de Th. Bernard) ».

² Certains mythologues lui donnent pour épouse Fial, qui a donné son nom à une rivière, la Feil (*Dict. mythol. univ.*)

Fionn (*le blanc*) appartenait à cette tribu. Il était fils de Bratha et père de Siorlamh (*à la longue main*) ; ce nom lui avait été donné en raison de la longueur de ses mains qui touchaient le sol lorsqu'il était debout. Midhe et Baghdaë, d'après quelques mythologues, étaient aussi fils de Fionn.



Les Firbolgs, auxquels nous avons fait allusion en parlant des Tuatha-Dadáns, occupent aussi un rang élevé dans l'histoire mythologique de l'ancienne Irlande.

Les Firbolgs, sous la protection des Fingailians — guerriers qui avaient pour mission de les protéger — vainquirent les Némèdes et les Firdommans et les réduisirent en esclavage.

Après l'invasion des Firbolgs, le centre où venaient aboutir les cinq provinces de l'Irlande reçut le nom d'Ouisnéach. Cette place devint le siège du culte druidique et la résidence des druides.



Les mineurs avaient des génies souterrains qui, disaient-ils, les protégeaient dans leurs travaux. On les appelait *knokkers*. « Quelques mythologues pensent que les *knokkers* ne sont autres que l'Écho. On doit plutôt les regarder comme une personnification de la percussion (en allemand *knicken*, en anglais *knock*) ¹ ».



Le Connaught doit son nom à Konn. Ce héros, un jour, luttant avec Tsithnéallach à qui déploierait le plus de force, couvrit en un instant ce pays de neige qui s'appela ensuite, en souvenir de ce fait, Connaught : la *neige de Konn*.

Méibdh fut reine de ce pays, après la mort de son mari, Tinne, tué dans un combat. Elle était fille d'Éochaidh-Fiedlioch et de Bénia, et elle avait trois frères nommés les Finéamhnas. En secondes noces, Méibdh épousa Oilioll-More et eut sept fils. Elle fut tuée par Jorbuïdhe, fils de Konnor, roi de l'Ulster.

¹ *Dict. mythol. univ.*

Les Iriens de l'Ulster, race de laquelle sortit Konnor, eurent pour chef Ollam-Fodhla. Ce héros fixa la résidence des chefs à Téamhair. Ses trois fils, Fionn-Sneachta¹, Slanoll (*santé vigoureuse*), Geide-Ollgotach (*haute parole*), régnèrent après lui.

Le plus célèbre des rois de l'Ulster, est Konnor. Il était fils de Fachtna-Fathach et de Néaza ; ses trois frères : Béanna, Lamba et Glaisne, donnèrent leurs noms à trois comtés d'Irlande et moururent sans postérité. C'était ainsi que la divinité punissait dans sa famille, Konnor, de son mariage incestueux avec sa mère.

Kormack-Konlingios naquit de cette union. Konnor le donna, encore jeune, comme otage aux fils d'Ouisnéach. Après plusieurs années passées en esclavage, Kormack obtint sa liberté. Aussitôt libre, il prit les armes contre son père et envahit par trois fois l'Ulster.

Durant le règne de Konnor, naquit Déirdre, fille de Feidhlim. Ayant entendu parler de la prophétie qui avait été faite lors de la naissance de Déirdre, par laquelle il était annoncé que cette princesse causerait beaucoup de troubles dans le Connaught, le roi de l'Ulster s'en empara et la renferma dans une tour, avec le désir de l'épouser, quand elle aurait atteint l'âge voulu.

Déirdre, parvenue à l'âge nubile, entendit parler de Naois, fils d'Ouisnéach, et devint amoureuse de lui. Ce dernier l'enleva de la tour où l'avait confinée Konnor, et se sauva en Écosse, après l'avoir épousée.

Le roi des Écossais étant devenu, à son tour, amoureux de Déirdre, déclare la guerre à Naois. Après plusieurs combats, où le clan d'Ouisnéach montra un courage héroïque en défendant son jeune maître qu'il avait accompagné dans sa fuite, Naois reconnut qu'il ne pourrait vaincre le roi des Scots et demanda l'aide de Konnor qui, feignant d'avoir tout oublié, lui accorda les secours demandés. Mais ce n'était qu'une ruse, car il chargeait en même temps Eogan d'assassiner Naois. Le jeune prince mourut en effet assassiné, et sa veuve se donna la mort pour éviter les poursuites de Konnor.

¹ Fionn-Sneachta : *neige blanche*, mourut à Magh-Inis, après un règne de quinze ans, pendant lesquels l'Irlande fut couverte de neige.

Trois héros célèbres vivaient pendant le règne de Konnor. Le plus illustre est Kennall-Tséarnach. Il épousa Feidhlim-Nathrotack, fille de Konnor. Comme gage de victoire, Kennall donna à Konnor la cervelle de Meisgéalhra pétrie avec de la boue ; mais le roi ne sut pas la garder et mourut dix ans plus tard¹.

Un autre roi de l'Ulster, Kimbaoth, fils de Fionntan, a marqué son règne par plusieurs combats qu'il livra à ses deux cousins, Aod-Ruadh et Diathorba, et avec lesquels il fit enfin la paix. Ils régnèrent successivement tous trois pendant un intervalle de quatre-vingt-quatre ans.

Éamhain, de la race des Foniens septentrionaux, autre roi de l'Ulster, se rendit aussi célèbre par la magnificence de sa cour qui fut fort chantée par les bardes.

Nous arrivons maintenant à Mongh-Ruadh, grande déesse des Némèdes. Trois traditions se rattachent à cette déesse ; voici ce qu'en dit M. d'Eckstein : « 1° Trois princes issus d'Ir², prétendus monarques de toute l'Irlande, et fils de trois frères qui gouvernaient le royaume d'Ulster, régnaient chacun à son tour pendant vingt ans ou vingt et un ans. C'est là une disposition systématique particulière à cet arrangement de l'histoire irlandaise, et qui s'y reproduit constamment. On y voit toujours trois princes de la même race prendre alternativement les rênes du gouvernement pendant un espace de temps donné, ou se succéder régulièrement ; et tous périssent de mort violente. Cette artificielle combinaison ne laisse aucun doute à quiconque a étudié l'antiquité. Après s'être longtemps disputé l'empire, les princes dont nous parlons convinrent de régner sept années chacun et de se céder l'empire à

¹ « Des traditions postérieures au christianisme disent qu'il mourut en voulant venger la mort du Christ par un abattis d'arbres, sans doute parce qu'un tronc d'arbre avait servi au supplice de Dieu (*Dict. mythol. univ.*) »

² Ir et Erreamhon eurent pour père Miles-Spain, chef des Miléadhs, qui avait épousé Scota. « Ith ayant été assassiné par trois rois des Tuatha-Dadans aussitôt après avoir abordé en Irlande, ses compagnons emportèrent son cadavre, remontèrent sur leurs vaisseaux, et vinrent demander secours à Miles-Spain, qui s'armant immédiatement, mit à la voile avec eux, et renversa la domination sacerdotale de l'Irlande (*Dict. mythol. univ.*) »

Pamiable. Ces sept années répétées trois fois composent le total de vingt et un ans accordés à chacun des rois. De même, quand les Milésiens abordèrent en Irlande, trois dieux des Tuatha-Dadans, trois frères y régnaient ; ils se disputèrent l'empire jusqu'à ce que la même convention d'alterner le pouvoir, au lieu de le partager, les eut conciliés. La reine Macha était fille de l'aîné, femme du cadet de ses frères. Elle se nommait Mongh-Ruadh (*aux cheveux rouges*) ; son père, Aodh-Ruadh, se nommait aussi le rouge (Ruadh). Le second des cinq frères a cinq fils qui disputent l'empire à Macha, et ne veulent pas qu'une femme soit maîtresse du gouvernement. L'héroïne Macha, redoutable amazone, triomphe des cinq princes rebelles. Observons encore ce nombre de cinq constamment reproduit dans ces mythes irlandais dont on a fait de l'histoire. Par exemple, le père de Macha tue les cinq Luighaidh, qui se ressemblaient de figure comme de nom. Ces cinq Luighaidh rencontrent dans la forêt une sorcière décrépite ; ils la touchent, elle devient jeune et belle. Macha se rend aussi dans la forêt où se sont cachés les cinq ennemis qu'elle a vaincus. Pour se rendre méconnaissable, elle voile ses cheveux rouges, puis elle s'approche de l'endroit où les frères venaient de faire rôtir un ours sauvage. Les jeunes gens la regardèrent avec étonnement, et l'invitèrent à partager leur repas, ce qu'elle accepta. Un des princes, épris de ses charmes, lui demande une entrevue secrète, qu'elle lui accorde. Dans ce rendez-vous Macha saisit le prince, le garotte, l'attache à un arbre, et revient trouver les quatre frères, qu'elle séduit tour à tour, attire dans des lieux écartés, et enchaîne séparément. Ensuite les ministres de Macha condamnent les princes à mort, mais Macha leur laisse la vie sous la condition qu'ils lui bâtiront un palais. Elle se sert de la grande aiguille qui retient ses cheveux pour tracer le plan de cet édifice, nommé *Eamhuin* (*Eamhuin*)-*Macha*, du nom de l'instrument employé pour en faire le tracé. Ce fut ensuite la résidence des rois de l'Ulster. 2^e Suivant une autre version de la même fable, Macha est femme de Kruin, fils d'Adnamhuin. Il faut savoir que Nemed, époux de Macha, est aussi le fils de cet Adnamhuin, l'une des divinités des Tuatha-Dadans. Ainsi Kruin est Nemed lui-même sous une nou-

velle forme. Konnor, roi de l'Ulster, contraignit Macha à entrer en lice pour disputer le prix de la course à ses chevaux. Elle remporta le prix, et arriva la première au lieu où fut bâti le palais qui porte son nom. Elle était grosse, et accoucha de deux jumeaux, un garçon et une fille. Dans les douleurs de l'enfantement, saisie d'indignation contre la barbarie de Konnor, elle lança une malédiction contre les guerriers de l'Ulster. Pendant longtemps les héros du Clanna Rughraide furent en proie à des douleurs semblables à celles de l'enfantement. C'est le souvenir effacé d'un mythe fréquent dans les religions antiques et qui se rattache à la doctrine d'une nature active et passive, tour à tour souffrante et réhabilitée. Suivant cette croyance, les dieux changent de sexe, d'hommes deviennent femmes, de femmes hommes, et leurs sectateurs les imitent. 3^e Cette Macha, continue M. d'Eckstein, cette Macha, déesse des Némèdes et des Tuatha-Dadans, des pontifes et des agriculteurs de l'ancienne Irlande, est transformée en amazone dans l'Irlande guerrière. Elle devient reine, elle reste établie dans l'Ulster, introduite dans son histoire; et cependant, même à travers cette métamorphose, on voit encore percer le caractère de la vieille divinité, d'une déesse de la nature passive et active, au génie hermaphroditique. Au sexe de la femme, Macha joint le génie de l'homme; elle est la seule femme qui ait gouverné l'Irlande; elle adopte, encore enfant, Ugaine More, ce grand roi qui porte les armes milésiennes sur les rives de la Gaule et de l'Ibérie, où il exerce encore ses pirateries. Pour dernière preuve de l'identité de Macha avec la déesse des Némèdes, ajoutons que dans l'histoire de celle-ci, on voit également paraître quatre frères, quatre architectes. Ce sont quatre Fomoraïces ou pirates établis dans l'Ulster; ils oppriment Néméd et Macha, son épouse. Ils sont vaincus et forcés de construire un palais pour Néméd. Deux de ces frères se nomment Bog et Robhog: ce sont les Robhogdii de l'Ulster dont parle l'Ptolémée. Quand les Milésiens devinrent maîtres de l'empire, une partie des anciens pirates qui avaient quitté leur métier pour se confondre avec les aborigènes et devenir agriculteurs, furent contraints de bâtir des forteresses pour les conquérants, de même que dans les temps antérieurs ils

avaient été forcés de construire des temples pour les druides. Tel est le sens de ce mythe défiguré des pirates architectes. Néméd fit égorger, selon la tradition, ces quatre architectes le lendemain du jour où le palais fut achevé. Il craignit qu'ils ne construisissent pour d'autres des palais aussi magnifiques que le sien. Doire-Lighe fut le théâtre de ce meurtre accompli au lieu même où ils avaient terminé leur édifice, monument de leur génie. Chez beaucoup de peuples ont retrouvé la même fable : souvent le sang d'un homme arrose et consacre les murs du palais bâti pour le prince ; souvent aussi le cadavre de l'architecte lui sert de fondement. Des traditions toutes semblables se retrouvent parmi les Russes, les Scandinaves et les Serviens. Chaque temple où réside le dieu de l'univers, chaque palais où demeure le roi, pontifeguerrier qui représente cette divinité, offre le symbole du monde entier qui, selon beaucoup de mythes, a été cimenté par le sang d'un Dieu créateur de l'univers offert en holocauste pour conserver sa propre création. Les Fomoraïces ou pirates enseignèrent, dit-on, aux Némèdes l'art de construire des maisons. Ensuite Néméd défricha douze forêts, douze *maghs* ».



Nous pourrions citer beaucoup d'autres dieux et personnages fabuleux qui ont eu, eux aussi, leur part dans les récits préhistoriques de l'ancienne Scotie ; mais, ainsi que nous le disions au commencement de cet article, nous ne le ferons pas, afin de ne pas nous étendre trop longtemps sur ce sujet.

Nous ferons remarquer seulement ici que même dans ces temps antiques et parmi ces peuples non civilisés, on croyait à une divinité immortelle et supérieure à toutes les autres et que cette divinité était morte en versant son sang. Est-ce que nous devons y voir une preuve que le christianisme était déjà introduit en Irlande. Nous sommes tenté de le croire, quoiqu'il n'y en ait aucune autre preuve.



III

Scotie Majeure, Inverne et Hibernie sont les premiers noms portés par l'île d'Érin ; ce n'est qu'au quatorzième siècle qu'elle prit celui d'Irlande. Ce dernier nom est probablement tiré d'Ir, héros fabuleux dont il a été parlé dans le précédent article, et du mot anglais *land* (en français, *terre*).

Ses premiers habitants furent, selon toute probabilité, des Phéniciens, qui formaient l'une des branches de la grande famille des Scythes.

On remarqua toujours trois peuples distincts qui, par leur agglomération, formaient la presque totalité de la population de l'Irlande : des Écossais ou Scots ; des descendants d'Ibériens, venus d'Espagne, et des descendants d'Angles ou d'Anglais ; les autres habitants étaient d'origine mixte.

Le celtique qui, de nos jours, a fait presque complètement place à l'anglais, était la langue la plus généralement parlée.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, chacun des peuples habitant l'Irlande suivait son culte propre ; ce n'est qu'au cinquième siècle que le christianisme y fut introduit par saint Patrice.

La religion catholique paraît s'être établie aussi difficilement dans ce pays que chez les autres nations de l'Europe. Dans le but de défendre les églises et les monastères, on fut obligé de construire des tours fortifiées qui servaient à protéger ces établissements religieux. C'est ce que semble prouver les anciennes ruines de fortifications, dont des vestiges existent encore de nos jours, et qui ont été évidemment érigées dans un motif de protection par les chrétiens¹.

C'est à la fin du cinquième siècle que les premiers monastères furent établis. Sainte Brigitte, qui en a été la fondatrice, se contenta d'abord de les fonder dans les lieux où les sœurs étaient nées ; mais bientôt ils devinrent si populaires, qu'elle fut obligée d'accepter les offres du

¹ *Cat. of I. Hist. and Dub. Rev.*, par O'N. Daunt.

peuple de Leinster, qui lui fit bâtir un monastère où la sainte et plusieurs de ses compagnes se rendirent.

Le nom de Kildare (*cellule du chêne*) fut donné à ce monastère à cause d'un chêne qui se trouvait près de cette place, et dont le tronc est demeuré intact jusque dans le douzième siècle, personne n'osant y toucher.

Les pèlerins accoururent de toutes les parties de l'Irlande pour venir au monastère. Plusieurs de ces pèlerins, ne voulant plus retourner dans leurs villes natales, s'établirent à Kildare et formèrent le noyau de la population de cette ville.



La population primitive de l'Irlande était divisée en plusieurs tribus semi-barbares, gouvernées par des chefs. Ces tribus ont été sans doute civilisées par différentes migrations de peuples étrangers qui vinrent habiter l'Irlande, qui y firent souche et laissèrent des traces qui sont encore visibles de nos jours.

Ces divers peuples étaient fréquemment en guerre les uns contre les autres. Les causes étaient dues à la jalousie des chefs, à la différence des origines et aussi à leur manière de se procurer le nécessaire à la vie. Étant essentiellement guerriers, ces peuples ne s'occupaient guère d'agriculture ; lorsque la famine menaçait, on se faisait la guerre pour se procurer ce dont on pouvait avoir besoin. Cela a duré jusqu'à l'arrivée de Strongbow.

Malgré le peu de civilisation qu'ils possédaient à cette époque, non seulement ces peuples étaient beaucoup plus civilisés que les habitants des royaumes fondés par les Anglais dans la Grande-Bretagne, mais ils l'étaient encore plus que ceux des royaumes franc et bourguignon des Gaules¹.



Les cinq provinces de l'Ulster, de Leinster, de Connaught, de Munster et de Meath formaient cinq royaumes,

¹ *Short history of the kingdom of Ireland from the earliest times to the union with Great Britain*, par Walpole. Harper, éditeur, New-York.

gouvernés chacun par un de leurs princes. Les familles royales pour ces divers royaumes étaient, pour l'Ulster, les O'Neil ; pour le Connaught, les O'Connor ; pour le Munster, les O'Briens ; pour le Leinster, les MacMurrough. Le Meath, suivant plusieurs auteurs, appartenait à l'Ulster.

Les rois de ces royaumes étaient indépendants les uns des autres. Cependant, nous devons dire que le roi de l'Ulster, qui tenait sa cour à Tara, paraît avoir toujours eu une certaine autorité sur les autres souverains. Mais, ce n'est que par la force des armes qu'il parvenait à garder sa suprématie sur les autres royaumes, et il eut plusieurs combats à soutenir entre autres contre le Munster. Ce dernier royaume ayant été enfin vaincu, fut divisé en deux districts, ceux de Thomond et de Desmond. Les deux principales familles de ces districts, les O'Brien et les MacCarthy, occupèrent ensuite alternativement le trône vassal de Cashel.

La succession au trône pour ces divers royaumes était régularisée par la loi dite de *tanistry*. Cette loi restreignait la succession à la famille du prince régnant, mais le cadet des garçons, de même que le plus jeune, pouvait être roi aussi bien que l'aîné.

L'héritier présomptif s'appelait *tanist* ; il devait être chevalier et âgé de vingt-cinq ans. Outre cela, il était nécessaire qu'il eût certaines qualités physiques, par exemple une haute taille, une figure noble et belle, etc. Enfin, il était obligatoire qu'il descendit de Milésius¹ ou de l'un de ses compagnons.

Cette loi de *tanistry*, inutile de le dire, se rapporte à la primitive Irlande ; le plus grand nombre de ses règles tombèrent en désuétude plus tard.



Il y eut plusieurs migrations de peuples étrangers en Irlande. Nous voyons, par exemple, les Scandinaves s'établir à l'entrée de toutes les rivières et former plusieurs

¹ Milésius appartenait à la race scythe ; il vint, avec son fils et plusieurs colons, directement d'Espagne, s'installer en Irlande à une date très reculée.

établissements commerciaux qu'ils protégeaient par des forts.

Les habitants du nord paraissent avoir eu la suprématie sur la plus grande partie de l'Irlande durant deux siècles, depuis la première soumission des insulaires par Turges, au commencement du neuvième siècle, jusqu'à la bataille de Clontarf. Dans cette bataille, les Danois, qui s'étaient introduits en Irlande dans le sixième siècle, et qui avaient forcé les habitants de l'île à se réfugier dans l'intérieur du pays après qu'ils eussent pris possession de toutes les côtes, furent complètement battus. Après leur défaite, ils ne quittèrent pas l'Irlande; mais ils continuèrent de cultiver leurs terres comme auparavant. Ils gardèrent de plus leurs relations antérieures avec les Anglais de la Grande-Bretagne, par lesquels ils ont été initiés, plus que par les Irlandais, à la religion catholique qu'ils embrassèrent dans la seconde moitié du dixième siècle. Et la preuve de ce que nous avançons ici, c'est que les premiers évêques danois de Waterford et de Dublin furent sacrés à Cantorbury.

Il n'y a pas de doute que les Danois contribuèrent beaucoup à la conquête de l'Irlande par les Normands et les Angevins, quoiqu'ils leur aient été opposés d'abord.

La défaite complète des Danois à Clontarf aurait été suivi d'un regain de prospérité en Irlande, si bientôt après n'avaient commencé les démêlés entre les rois de l'Ulster et ceux du Munster. Ces démêlés durèrent près de deux siècles. Le premier roi du Munster qui usurpa le trône de Tara fut Brien Boru (Brian Borough ou Borroimhe), qui, après plusieurs victoires sur les autres rois irlandais, devint souverain de toute l'île. Il mourut assassiné dans sa tente après une grande bataille dont il était sorti vainqueur.

Ces guerres affaiblirent beaucoup l'Irlande et elles furent en conséquence d'un grand avantage pour la Grande-Bretagne, lorsqu'elle eût décidé la conquête de l'île sœur.



Tout le code judiciaire de l'Irlande, à cette époque, consistait en une seule loi appelée *brehon*.

Le trait le plus remarquable de cette loi, c'est que le meurtre n'y est puni que par une amende nommée *eric*.

L'office de *brehon*, nom porté également par le magistrat chargé d'appliquer cette loi, était restreint à certaines familles et se transmettait de père en fils, de même que la plupart des grandes charges.



Si la France a eu ses bardes, l'Espagne ses troubadours, l'Irlande, de son côté, a eu ses chantres théologiques et guerriers. Voici ce qu'en dit le D^r Jacobi, dans son excellent ouvrage que nous avons déjà cité, le *Dictionnaire mythologique universel* :

« L'Irlande qui, jusqu'au douzième siècle, a ignoré l'usage de la prose, vit, comme on le pense bien, fleurir les bardes qui recevaient leur éducation poétique et musicale dans des collèges institués à cet effet. Ils se divisaient en trois classes : 1^o Les *ollamhain redan* ou *filidhe*, poètes théologiques et guerriers ; au jour de bataille, c'étaient les *filidhe* qui marchaient à la tête de l'armée, la harpe à la main, vêtus de robes blanches longues et flottantes, et entourés d'*orfidigh* ou musiciens. 2^o Les *breitheamain*, qui versifiaient les lois et les promulgaient, assis en plein air sur une éminence. 3^o Les *seanachaidhe*, généalogistes et chroniqueurs. Une quatrième classe comprenait tous les bardes inférieurs qui n'étaient que joueurs d'instruments ».

Comme on le voit par la citation ci-dessus, le chant et la musique étaient cultivés par le peuple irlandais. Il était chanteur et musicien de même que tous les peuples primitifs. C'est, d'ailleurs, grâce aux chants laissés par les bardes que nous devons de connaître les hauts faits des héros et les événements les plus remarquables de la première partie de l'histoire d'Irlande.

La musique irlandaise a joui dans ces temps d'une certaine considération. On voit, par exemple, au septième siècle, Gertrude, fille de Pepin, maire du palais, faire venir en France quelques musiciens irlandais pour montrer la psalmodie aux sœurs de l'abbaye de Nivelles.

D'après certains antiquaires, la musique, dans l'ancienne

Église irlandaise, n'était pas semblable à celle de Rome. Ses chants et sa musique, suivant eux, venaient de l'Asie, et avaient été introduits en Irlande par des missionnaires grecs. D'un autre côté, Moore et d'autres écrivains affirment que les chants liturgiques irlandais, avant l'introduction des chants latins ou grégoriens par saint Malachie, dans le douzième siècle, étaient ceux introduits par saint Patrice.



IV

Suivant M. Walpole¹, il y eut cinq conquêtes de l'Irlande par les Anglais², mais les deux premières furent aussi vaines que les conquêtes de l'Angleterre par les Normands, en ce sens que les envahisseurs se fondirent complètement avec les Irlandais par leurs sympathies et leurs mariages. Le résultat des trois dernières fut que les vainqueurs commencèrent à former une population distincte.

Nous devons dire ici que nous avons suivi la règle ordinaire en disant que les invasions dont nous venons de parler étaient anglaises, quoiqu'elles n'aient pas été faites par les Anglo-Saxons, sujets des rois anglais, mais par les Normands et les Angevins du continent.

Une carte des possessions anglo-normandes en Irlande, au treizième siècle, montre que les colons qui ont succédé à Strongbow occupaient à cette époque, environ les deux tiers de l'Irlande et qu'ils y avaient introduit le système féodal.

La plupart de ces envahisseurs étaient pauvres et ambitieux. Aussi leur premier soin en arrivant en Irlande fut-il de se créer pour eux-mêmes des seigneuries, de la même manière que les aventuriers qui suivirent Guillaume le Conquérant après sa conquête de l'Angleterre. La plus

¹ *Short history of the kingdom of Ireland from the earliest times to the union with Great Britain*, par Walpole.

² La première conquête de l'Irlande par les Anglais fut faite par Henri II. Il divisa l'île en plusieurs seigneuries qu'il donna à ses favoris. Son fils Jean devint vice-roi du pays conquis.

grande partie de l'Irlande fut donc divisée en seigneuries, et à une certaine époque, il n'y avait pas moins de neuf princes normands exerçant les droits régaliens.

La plus puissante et la plus nombreuse des familles normandes de ce temps-là était celle des Geraldine, dont une branche est maintenant représentée par le duc de Leinster et l'autre par le marquis de Lansdowne¹, tandis que le chevalier de Kerry est un rejeton de la troisième.

Le grand territoire intérieure d'Ormonde, ou Est-Munster, fut donné à la maison des Butler, dans le but de diviser le nord et le sud du territoire appartenant aux Geraldine, et de contrecarrer ainsi l'influence considérable de cette dernière famille.

De Lacy obtint de son côté la province de Meath. Cette province passa définitivement à la couronne d'Angleterre et aux Talbot, comtes de Shrewsbury.

Le royaume de Connaught devint la propriété de la famille des De Burgh, ou Bourke, de laquelle descendent les marquis de Clanricarde et les comtes de Mayo. Les nouveaux possesseurs du Connaught prirent le titre de comtes d'Ulster. Cette province cependant ne fut jamais complètement subjuguée et elle demeura longtemps entre les mains des deux grandes familles des O'Neil et des O'Donnell qui exercèrent, comme auparavant, les droits de souverain.

Les Normands vivèrent d'abord isolés dans leurs forteresses, n'entretenant aucune relation avec les gens du dehors. Mais ils ne tardèrent pas bientôt à se marier avec les filles des anciens chefs irlandais, auxquels ils donnèrent en retour leurs propres filles en mariage ; les enfants des chefs, suivant une coutume qui prit naissance à cette époque, furent élevés par les familles normandes. Les Normands employèrent les Irlandais comme domestiques et soldats, et firent alliance avec eux pour les défendre dans leurs querelles avec les Normands du continent.

Le résultat de ces rapprochements entre Irlandais et Normands fut que ces derniers perdirent peu à peu leurs habitudes, leurs coutumes, etc. Ils laissèrent croître leurs cheveux longs, portèrent la moustache, et prirent le cos-

¹ Successeur du marquis de Lorne comme gouverneur-général du Canada.

tume irlandais ; de plus ils apprirent la langue nationale et firent des lois. Et vers le milieu du quatorzième siècle, ils étaient plus Irlandais que les Irlandais eux-mêmes.

Les Anglais dégénérés, c'est ainsi qu'on nommait les descendants des colons normands, s'étaient tellement fusionnés avec les insulaires, que plusieurs des barons avaient substitué à leurs noms originaux des noms irlandais. Par exemple, les têtes des deux branches de la maison de De Burgh échangèrent leurs noms contre ceux de MacWilliam-Uachtar et MacWilliam-Iochtar. Deux cousins de cette famille prirent les noms de MacHubbard et de MacDavid. De Birmingham de Athenry s'appela lui-même MacYorris. Le chevalier Blanc, de la famille Geraldine, prit le nom de MacGibbon, tandis que le baron de Dunboyne, Fitzmaurice de Lixnaw, les Condom de Waterford et les Fitzurses de Louth prenaient respectivement les noms de MacPheris, MacMorice, MacMajoge et MacMahon.



Depuis Henri II, premier conquérant de l'Irlande, jusqu'à Henri VIII, l'Irlande a joui d'une paix relative qui ne fut guère troublée que par les guerres que se faisaient entre eux les princes irlandais. Il vint même un temps où les Anglais ne s'en occupèrent presque plus.

Ce n'est qu'à l'élévation de la dynastie des Tudor que l'Angleterre fit de sérieux efforts pour reconquérir l'autorité qu'elle avait eu sur l'Irlande, d'abord sous Henri II, et plus tard sous Édouard III, par le mariage de ce roi avec l'héritière du royaume d'Ulster. Après plusieurs tentatives infructueuses, elle parvint à imposer, trente ans avant Henri III, ses volontés au parlement de Dublin (parliament of the Pale). Cette autorité qu'elle avait obtenue après tant de luttes fut bientôt perdue par le zèle qu'elle déploya pour répandre le protestantisme en Irlande, pendant le règne d'Henri VIII. Ce roi, qui avait embrassé la religion protestante, voulut convertir tous ses sujets à cette religion, et dans ce but il ne craignit pas de persécuter les Irlandais qui voulaient demeurer catholiques. A l'exemple d'Henri II, il divisa de nouveau l'Irlande et donna les meilleures terres à ses courtisans.

Son fils, Édouard VI, lui succéda. Ce jeune roi qui se fit remarquer par sa sagesse et ses talents, tâcha d'adoucir le sort des Irlandais. Mais son désir fut entravé par ceux qui avaient mission de le représenter en Irlande, et qui cherchèrent, sous son règne de même que sous le précédent, à introduire la réforme par les moyens les plus condamnables.

Marie I, sœur du roi précédent, monta sur le trône après la mort de son frère, arrivée en 1515. Son règne fut signalé par beaucoup de troubles religieux. Cranmer, qui avait poursuivi avec vigueur, sous Édouard, la tâche de convertir l'Irlande au protestantisme, voulut continuer son œuvre sous Marie; mais elle ne lui en laissa pas le temps, car elle le fit mourir.

Cranmer, de qui l'Irlande eut le plus à souffrir sous ces deux derniers règnes, employa le moyen dont on s'était déjà servi pour chasser les Irlandais : la confiscation des terres. Les premières terres confisquées furent celles comprises dans les territoires de Leix, Offaly, Fercal et Ely, territoires considérés comme une menace constante à la voie de communication entre Dublin et Kilkenny. Les habitants en ayant été chassés et remplacés par des Anglais, on divisa la plus grande partie de ces terres en deux comtés, ceux de King's et de Queen's.

Élisabeth, autre enfant d'Henri VIII, succéda à Marie. Sous le règne de cette reine, eut lieu une révolte en Irlande (1600); mais elle la réprima aussitôt. Élisabeth ne fut pas tendre pour le peuple irlandais qui continuait, comme toujours, à refuser la réforme religieuse qu'on voulait lui imposer.

« C'était chose ordinaire, — sous son gouvernement, — de frapper les têtes tondues des prêtres irlandais jusqu'à ce que la cervelle en jaillit; à d'autres, on enfouait des aiguilles sous les ongles ou bien même on les leur arrachait; beaucoup furent étendus sur le chevalet ou écrasés sous des pierres énormes; d'autres furent éventrés et contraints de soutenir leurs entrailles avec leurs mains; à d'autres enfin on déchirait la chair avec des instruments armés de pointes de fer¹ ».

¹ Lettre cinquième de Milner.

L'exemple donné par Cranmer en confisquant les terres des Irlandais et en les donnant aux Anglais, fut suivi par Élisabeth qui donna, en 1573, la moitié du comté d'Antrim et une partie du comté de Monaghan au comte d'Essex. Les habitants de ce district qui étaient pour la plupart des Écossais émigrés d'Argyllshire, furent expulsés et remplacés par des Anglais. Après plusieurs essais infructueux, le comte d'Essex se vit obligé d'abandonner son projet de colonisation, non sans avoir perpétré les plus grandes atrocités contre les Écossais et leurs alliés les Irlandais.

« Les lois pénales faites contre les catholiques par la reine Élisabeth, ont été réunies plus tard dans un seul acte adopté par le parlement protestant du roi Guillaume.

« Ce code : 1° dépouillait les catholiques du droit de siéger au parlement.

« 2° Il privait les gentilshommes catholiques du droit d'être élus députés au parlement.

« 3° Il leur enlevait le droit de voter aux élections.

« 4° Quoique la *magna charta* dise qu'aucun homme ne peut être taxé sans son consentement, il taxait doublement tout homme qui refusait d'abjurer sa religion.

« 5° Il les excluait de tout office ou place de confiance, et même de ceux les plus humbles, dans tous les départements du gouvernement.

« 6° Il leur enlevait le droit d'offrir des rentes alimentaires ou des prébendes aux églises, quoique ce privilège fut accordé aux Juifs et aux quakers.

« 7° Il imposait une amende de vingt louis par mois à tout catholique qui n'assistait pas aux offices de l'église protestante.

« 8° Il défendait aux catholiques d'avoir des armes dans leurs maisons pour leur propre défense.

« 9° Il ne leur était pas permis d'intenter des procès.

« 10° Ils ne pouvaient être dépositaires ou exécuteurs de testament.

« 11° Ils étaient exclus des professions d'avocat et de médecin.

« 12° On ne leur permettait pas de voyager à plus de cinq milles de leurs maisons.

« 13° Si une femme mariée s'absentait de l'église pro-

testante, on lui confisquait les deux tiers de ses biens et elle ne pouvait devenir l'exécutrice du testament de son mari.

« 14° Il était légal pour quatre juges de paix, dans le cas où un homme était trouvé coupable de ne pas aller à l'église protestante, de le faire venir devant eux et de l'obliger à abjurer sa religion, et s'il refusait, ils avaient le droit de l'exiler pour la vie. Si cet homme était trouvé coupable de la même faute plus tard, il devait être emprisonné pour la vie ou souffrir la mort.

« 15° Il permettait à deux juges de paix de traduire devant eux toute personne âgée de plus de seize ans et de lui demander d'abjurer la foi catholique ; si cette personne refusait, on confisquait ses biens et on les donnait à son plus proche parent qui était ou devait devenir protestant.

« 16° Il empêchait les catholiques d'acheter des terres, et tous les contrats faits avec eux étaient nuls.

« 17° Il imposait une amende de dix louis par mois à toute famille catholique employant un maître d'école catholique ; de plus, ce professeur était passible d'une amende de deux louis pour chaque jour de leçon.

« 18° Il imposait une amende de cent louis à toute personne envoyant son enfant à une école catholique à l'étranger, et cet enfant était privé pour jamais du droit d'acheter, d'hériter ou de posséder des terres, des marchandises, des dettes de legs ou sommes d'argent en Angleterre ou en Irlande.

« 19° Il était défendu aux catholiques d'assister à la messe sous peine d'une amende de soixante louis.

« 20° Tout prêtre qui revenait d'un voyage d'outre-mer était passible d'une condamnation à la pendaison ou à l'écartelage.

« 21° Un protestant qui devenait catholique ou un catholique qui induisait un protestant à embrasser le catholicisme, pouvait être condamné à mort.

« 22° Un maître d'école catholique, privé ou public, un huissier ou même son aide, pouvaient subir un procès pour félonie.

« 23° Deux juges de paix avaient le droit de traduire devant eux un catholique et de le forcer à déclarer, sous serment, où et quand il avait entendu la messe, qui était

présent, le nom et la résidence du prêtre qui avait célébré l'office divin ; s'il ne répondait pas à ces diverses questions, ces deux hommes pouvaient le condamner, sans autre forme de procès, à une détention d'un an dans une prison.

« 24° Tout protestant soupçonnant un autre protestant de garder une propriété en fidéicommis pour un catholique, pouvait présenter un *bill* contre lui et lui enlever la propriété.

« 25° Un cultivateur catholique habitant une terre louée lui donnant des revenus d'un tiers de plus que le loyer annuel, pouvait être obligé de la céder à un protestant, si celui-ci jurait le fait.

« 26° Tout protestant qui constatait qu'un catholique possédait un cheval valant plus de cinq louis, avait le droit de lui ôter le cheval en lui offrant cinq louis en retour.

« 27° Pour enlever aux catholiques toute chance d'obtenir justice, les protestants seuls devaient être jurés dans les procès entre catholiques et protestants.

« 28° Les chevaux et les voitures des catholiques pouvaient être saisis pour l'usage de la milice, lorsque celle-ci en avait besoin.

« 29° Les marchands d'Angleterre, dont les navires étaient pris par des croiseurs lorsque leur gouvernement faisait la guerre à un pays catholique, avaient le pouvoir de prélever des impôts au montant de leurs pertes sur les catholiques du royaume.

« 30° La propriété d'un protestant dont les héritiers légitimes étaient catholiques, allait à son plus proche parent protestant.

« 31° Il était défendu à un protestant ayant des biens en Irlande, d'épouser une catholique.

« 32° Tous les mariages entre protestants et catholiques étaient annulés, même quand il y avait des enfants issus de ces mariages.

« 33° Tout prêtre qui célébrait des mariages entre catholiques et protestants était condamné à être pendu.

« 34° Un père catholique ne pouvait pas être le gardien de son propre enfant, si ce dernier, quel que fut son âge, se déclarait protestant ; dans ce cas, l'enfant était enlevé à son père et confié à un protestant.

« 35° Si l'enfant d'un catholique devenait protestant, le père devait être obligé immédiatement de déclarer sous serment la pleine valeur de ses biens ; la cour divisait ensuite ses biens, comme il lui semblait bon, entre le père et l'enfant ¹ ».



Pendant le règne d'Élisabeth, de sérieux efforts pour coloniser le Munster furent faits par quelques gentils-hommes, parmi lesquels on remarque sir Peter Carew et sir Humphrey Gilbert. Leurs tentatives d'expulser les Irlandais causèrent la première rébellion de Desmond, et quoique cette rébellion ait été étouffée à sa naissance par sir Henry Sidney, on jugea qu'il était préférable de remettre l'exécution de ce projet à plus tard.

Après la seconde rébellion de Desmond, qui suivit de près la première, commencèrent des persécutions contre les Irlandais aussi terribles que celles qu'Alva fit subir aux sujets de Philippe d'Espagne dans les Pays-Bas. Le résultat de ces persécutions fut la complète conversion du Munster en un désert désolé. « Quiconque aurait traversé d'un bout à l'autre du Munster, dit Hollinshed, n'aurait pu rencontrer un homme, une femme, un enfant, excepté dans quelques villages fortifiés, et n'aurait pu voir même un animal ».

Par la rébellion de Desmond, 600,000 acres de terre fertiles devinrent la propriété du gouvernement anglais. Une partie considérable de ce territoire passa entre les mains d'environ quarante Anglais, au milieu desquels on voit sir Walter Raleigh qui eut pour sa part 42,000 acres, et Edmund Spencer, 3,000. Les premiers essais de colonisation faits par ces nouveaux *landlords* ne réussirent pas. Ils avaient espéré d'abord qu'ils pourraient faire émigrer un grand nombre d'Anglais en Irlande, mais contrairement à leurs prévisions, il en vint peu, et de ceux qui vinrent, plusieurs retournèrent en Angleterre. Après l'échec qu'ils venaient d'éprouver avec les colons anglais, ils songèrent, — en violation de leurs conventions, — à rétablir les Irlandais, comme tenanciers, sur les

¹ Les *Orangistes*, par R. D***.

terres dont ils les avaient dépossédés. Ils réussirent dans ce dernier projet, et en définitive, le seul changement fut celui des propriétaires du sol et non de la population.

La plus terrible crise qu'Élisabeth occasionna en Irlande fut la guerre avec Tyrone, qui dura environ huit ans. Pour la première fois dans l'histoire de l'Irlande, les premiers habitants de l'île s'unirent ensemble dans cette guerre pour combattre les Anglais et rétablir les anciennes lois et coutumes du pays. Ils se battirent avec courage et bravoure, disputant pouce par pouce le terrain à l'ennemi. Peut-être seraient-ils sortis victorieux de ce suprême effort, si Mountjoy et Carew, pour les soumettre, n'avaient employé le moyen des lâches, la famine. Dans ce but, on détruisit dans le nord et le sud, les récoltes sur lesquelles les Irlandais pouvaient compter pour leur subsistance.

Le secrétaire de Mountjoy raconte, à propos de cette famine, des récits terribles où il est dit que plusieurs enfants furent volés et mangés par des femmes ; de plus, il ajoute que l'on voyait dans les fossés des cadavres de rebelles ayant des brins d'herbe dans la bouche. Ils avaient probablement essayé de prolonger leur vie en mangeant de l'herbe.



Au commencement du dix-septième siècle, le plus grand nombre des Irlandais étaient tombés dans un état de demi-barbarie, dû aux persécutions qu'ils avaient souffertes. Leurs seuls biens consistaient en quelques bestiaux possédés par les plus fortunés d'entre eux ; l'argent était rare et tous les paiements se faisaient en objets.

A cette époque, Milton fréquentait les écoles à Londres, et il nous dit que plusieurs nobles irlandais faisaient preuve de soumission en payant les taxes pour l'entretien des écoles. En agissant ainsi, ils acquéraient le droit d'envoyer leurs enfants aux écoles. La classe moyenne avait moins de chances de s'instruire que la noblesse, vu qu'elle ne pouvait pas payer la taxe scolaire. Pour cette raison, les enfants du peuple ne recevaient presque aucune éducation.

Pendant la famine et la peste que l'Irlande souffrit en 1603, Jacques I^{er} vint en ce pays, et la première chose

qu'il fit fut d'abolir la loi brehon sur toute l'étendue de l'île. Par l'abolition de cette loi, un grand nombre d'Irlandais se virent privés d'un seul coup de tous leurs biens et réduits à devenir tenanciers.

De plus, Jacques entreprit de faire une colonie anglaise dans l'Ulster, sur les terres appartenant aux comtes de Tyrone et de Tyrconnel, dont il prit possession. Les habitants de ces comtés furent relégués dans les terres stériles, tandis que les bonnes terres devenaient la propriété des Écossais et des Anglais. Le but de Jacques I^{er}, de même que celui de ses prédécesseurs, était d'introduire la religion protestante et un élément anti-irlandais dans l'Ulster. On appliqua longtemps ce système, quoique le principe sur lequel il était fondé ne fût pas toujours scrupuleusement respecté. L'une des voies par lesquelles les nouveaux propriétaires violèrent leur convention avec la couronne, fut en refusant des baux de vingt et un ans à leurs tenanciers anglais et écossais ; plusieurs de ceux-ci se voyant ainsi trompés, louèrent leurs terres aux Irlandais qui étaient anxieux d'y retourner à aucun prix. Les landlords, heureux de trouver des tenanciers moins indépendants, fermèrent les yeux à cette pratique, et c'est de là que commence cette coutume de vendre ou de louer les droits de tenancier aux habitants primitifs, et qui fut connue dans la suite sous le nom de « coutume de l'Ulster ».

Jacques fut si satisfait du prétendu succès de sa colonie de l'Ulster, qu'il se détermina à appliquer le même système au reste de l'Irlande. Comme il n'y avait aucune cause qui put donner occasion à une nouvelle confiscation, on chercha un prétexte. Il fut bientôt trouvé par le moyen d'une « commission qui avait pour mission de s'enquérir des titres défectueux », et qui déclara que les anciens droits de l'ordonnance ne pouvaient plus être reconnus en Irlande, et que tous ceux qui ne pourraient pas présenter des « titres ostensibles » verraient leurs terres confisquées. Par ce procédé inique, près de 67,000 acres de terre furent enlevés aux Irlandais dans Wexford seulement, et dans les comtés du milieu de l'île, pas moins de 385,000 acres. Ces terres passèrent, comme les autres, entre les mains des Anglais qui en devinrent les nouveaux

propriétaires. Quoique ce changement de propriétaires n'eût pas été fait sans une forte opposition de la part des Irlandais, on jugea le procédé bon et on décida de l'appliquer au Connaught, la seule province qui n'avait pas encore été colonisée par les Anglais. Mais Jacques mourut avant d'exécuter son plan, et ce sont ses successeurs qui l'exécutèrent.

Arrivons maintenant à Charles I^{er}. Malgré son zèle pour répandre la religion protestante, ce roi se montra assez modéré vis-à-vis de l'Irlande ; il n'essaya pas, par des moyens aussi rigoureux que ceux qu'il employa pour imposer le protestantisme aux Écossais, à soumettre les Irlandais à la réforme.

En 1641, une révolte éclata en Irlande. Dans le but de l'apaiser, voici les ordres barbares que le parlement anglais donna aux chefs de l'armée :

« Ordre d'attaquer, tuer, massacrer, anéantir tous les rebelles, leurs adhérents, complices ; brûler, détruire, dévaster, piller, consumer, démolir toutes places, villes, maisons, où les rebelles ont été secourus ou reçus, toutes les moissons, blés ou foin qui s'y trouvent ; tuer et anéantir tous les individus mâles et en état de porter les armes qu'on trouvera dans les mêmes lieux ¹ » .

Les Anglais, inutile de le dire, sortirent encore vainqueurs de cette rébellion.

Pendant le règne de Charles I^{er} il s'établit un nouveau gouvernement. L'Angleterre, jusque-là dirigée par des rois, renverse l'ordre des choses établies et se déclare en république. Olivier Cromwell en devient le chef.

Sous le protectorat de Cromwell, l'Irlande se soulève de nouveau contre l'Angleterre et embrasse le parti de Charles I^{er}, mis à mort par le lord-protecteur.

Pour tirer vengeance de cette révolte, Cromwell se fait nommer commandant et descend en Irlande à la tête d'une forte armée ; après avoir soumis le peuple, il brûle et dévaste tout, et ne laisse sur sa route que des traces sanglantes et des incendies allumés par ses soldats.

Cromwell, afin de répandre la réforme en Irlande, ne néglige rien : tous les moyens lui sont bons. Il exile les

¹ *Histoire de Galway*, par Hardiman, pp. 134-135.

Irlandais quand il ne les fait pas tuer ; confisque leurs terres, leur enlève tous leurs autres biens et les force à se réfugier dans le Connaught et le comté de Clare, avec défense, sous peine de mort, de franchir la Schannon. Il ne craint pas de faire enlever d'un seul coup mille jeunes filles, qu'il fait transporter à la Jamaïque, où elles sont ensuite vendues comme esclaves.

Toutes les confiscations que nous avons relatées paraissent des jeux d'enfants comparées à celles qui eurent lieu sous Cromwell, et qui sont connues sous le nom de « curse o' Crummel ». Le dictateur fit déclarer par un acte du parlement que des 10,500,000 acres de terre que l'on pouvait calculer en Irlande, seulement 3,000,000 d'acres, consistant en terres marécageuses et stériles, pourraient devenir la propriété des Irlandais. De l'étendue qui restait, 300,000 acres furent données à l'église anglicane ; 2,000,000 aux Anglais établis dans l'île pendant les règnes d'Élisabeth et de Jacques, et 5,200,000 devenaient le partage des nouveaux colons anglais.

Mais bientôt on reconnut qu'il est impossible d'extirper une nation. La colossale colonie de Cromwell, pas plus que celles fondées précédemment, n'atteignit le but que lui avait donné son auteur : l'extermination des Irlandais catholiques. Tout comme les Normands, les colons de Cromwell se laissèrent absorber peu à peu par les Irlandais. Malgré les peines les plus sévères, les colons du lord-protecteur épousèrent des Irlandaises et prirent des hommes de la même race pour serviteurs ; le résultat final fut que quarante ans après cette tentative de colonisation, nombre d'enfants des colons ne pouvaient pas même parler un mot d'anglais. Et cinquante ans avant que Guillaume III eut commencé à refaire la conquête de l'Irlande, les quatre cinquièmes de la population pratiquaient la religion catholique et nourrissaient une haine implacable contre l'Angleterre.

A la mort d'Olivier Cromwell, Richard, son fils, est nommé lord-protecteur. Mais bientôt il résigna, se reconnaissant incapable de remplir la charge qui lui était échue par la mort de son père.

Cette résignation donna le coup de grâce à la république.

Immédiatement après l'abdication de Richard Cromwell, Charles II, fils du roi décapité par Cromwell, fut élu roi. Ce souverain, de même que la plupart de ceux qui l'avaient précédé, se montra partisan zélé de la réforme religieuse et tenta par tous les moyens possibles de la répandre dans le royaume, notamment en Irlande.

Après Charles II, un roi catholique : Jacques II. Pendant le temps que Jacques occupe le trône, la paix se rétablit en Irlande, et ce malheureux pays qui avait tant souffert en raison de sa foi, ainsi que nous l'avons vu, commença à goûter quelque peu les douceurs de la paix.

Ce calme, malheureusement, fut de courte durée. Guillaume III, prince d'Orange et stathouder de Hollande, et qui avait épousé la fille de Jacques II, voyant les nombreux ennemis que son beau-père se faisait à propos de son zèle catholique, prit le parti des protestants et, en 1688, il débarqua sur les côtes d'Angleterre. Marlborough, qui l'attendait à la tête d'une forte armée composée des ennemis des catholiques, se coalisa avec lui. Les armées alliées combattirent ensuite Jacques qu'ils forcèrent à se retirer en France. Guillaume se fit déclarer aussitôt roi d'Angleterre, tout en conservant son titre de stathouder de Hollande.

Mais l'Irlande ne voulut pas se soumettre au prince d'Orange et se souleva contre lui. En apprenant la nouvelle de la révolte, Guillaume décide aussitôt une descente en Irlande. Il partit donc à la tête d'une armée de 30,000 hommes, et rencontra les Irlandais, au nombre de 18,000 hommes, commandés par Jacques II, sur les bords de la Boyne. Une bataille s'engagea immédiatement ; malgré tout l'héroïsme déployé par les Irlandais, ils furent vaincus, grâce surtout à la lâcheté de leur commandant, Jacques II, qui les abandonna au dernier moment.

Cette victoire décida d'une manière définitive du sort des Irlandais. Jusque-là, malgré qu'ils fussent sujets de la Grande-Bretagne, ils avaient joui d'une certaine liberté, entravée plusieurs fois, il faut le dire ; mais, après la victoire de Guillaume, commença une longue suite de persécutions qui se sont continuées jusque dans ce siècle, presque sans interruption.

En 1800, le parlement anglais adopta un bill déclarant l'Irlande unie définitivement à la Grande-Bretagne. De plus, la religion protestante fut déclarée religion d'État pour l'Irlande, de même qu'elle l'était déjà pour l'Angleterre.

Tels sont, relatés aussi brièvement que possible, les principaux incidents de l'histoire d'Irlande, depuis sa soumission aux Anglais jusqu'au commencement de ce siècle.



V

Nous n'avons parlé jusqu'ici de l'Irlande qu'au point de vue historique, racontant au fur et à mesure qu'ils venaient sous notre plume les événements les plus remarquables de l'histoire de l'ancienne Hibernie. Nous n'avons touché qu'incidemment à la position créée au malheureux peuple irlandais par la Grande-Bretagne.

Notre désir maintenant est de combler cette lacune de notre narration, en faisant voir la situation misérable du paysan irlandais, et de raconter, de plus, les persécutions et les émigrations qui en furent les suites.

Mais avant de parler sur ce sujet, qu'il nous soit permis de dire quelques mots de la position géographique de l'île d'Irlande, de la qualité de son sol, de ses diverses productions et de ses richesses minières. Par la courte description que nous entendons en faire, nous voulons démontrer que l'Irlande, par ses richesses minières et la fertilité de son sol, était appelée à occuper une des premières places parmi les nations commerciales du globe.



L'Irlande est bornée au nord, à l'ouest et au sud par l'Océan Atlantique ; à l'est, par la mer d'Irlande, le canal du Nord et celui de Saint-Georges.

L'île est divisée en quatre provinces qui portent encore les noms sous lesquels elles étaient désignées autrefois. L'Ulster est situé au nord ; le Leinster, à l'est ; le Munster.

au sud ; le Connaught, à l'ouest. Ces provinces sont divisées en plusieurs comtés ¹ qui, avec les villes, envoient cent députés au parlement anglais. L'Irlande est de plus représentée à la chambre des lords par trente-deux pairs.

Dans toutes ses parties, l'île est traversée par plusieurs lacs ² dont les plus célèbres sont ceux de Killarney, fort vantés pour leur beauté pittoresque. En outre il y a un grand nombre de rivières ³ qui, avec les lacs et les montagnes ⁴, font de ce pays un des plus beaux, de même que la fertilité de son sol et ses gisements miniers ⁵ en auraient fait la prospérité.

« Cette terre, dit M. A. de Lamothe en parlant de l'Irlande, est un parc immense, aux collines doucement ondulées, aux gazons d'une finesse et d'un éclat incomparables, encadrant des lacs aux découpures bizarres, et dont les eaux ambrées réfléchissent, comme un miroir d'or, des centaines d'îlots, ou plutôt des corbeilles de verdure, éparpillées dans un pittoresque désordre.

« Dans les plaines abondantes en gras pâturages, et qui ne demandent qu'à être offleurées par la charrue pour se

¹ Le Leinster possède douze comtés — nous indiquons entre parenthèses le nom des chefs-lieu : Dublin (Dublin), Louth (Drogheda), Wicklow (Wicklow), Wexford (Wexford), Longford (Longford), East Meath (Trim), West Meath (Mullingar), King's (Philipstown), Queen's (Maryborough), Kilkenny (Kilkenny), Kildare (Athy and Naas), Carlow (Carlow). L'Ulster a neuf comtés : Down (Downpatrick), Armagh (Armagh), Monaghan (Monaghan), Cavan (Cavan), Antrim (Carrickfergus), Londonderry (Derry), Tyrone (Omagh), Fermanagh (Enniskillen), Donegal (Lifford). Le Connaught contient cinq comtés : Leitrim (Leitrim), Roscommon (Roscommon), Mayo (Castlebar), Sligo (Sligo), Galway (Galway). Enfin, le Munster est divisé en six comtés : Clare (Ennis), Cork (Cork), Kerry (Tralee), Limerick (Limerick), Tipperary (Clonmel), Waterford (Waterford).

² Les principaux lacs sont les suivants : Loughs neagh Erne, Allen, Loughrea, Derg, Conn, Mask, Corrib et ceux de Killarney.

³ Parmi les rivières les plus dignes d'attirer l'attention, nous remarquons la Boyne, la Shannon, la Liffey, la Foyle, la Bann, la Lagan, la Slaney, l'Erne, etc.

⁴ Les montagnes du Wicklow, de Mourne, Mangerton, Croagh-Patrick, Slieve-Bloome, le mont Nephin et les Galtees sont les plus remarquables.

⁵ Le sol est très riche en fer, plomb, argent, cuivre et charbon ; il possède en outre du marbre, du porphyre, de l'ardoise, etc.

couvrir d'opulentes moissons, se promènent lentement des rivières aux eaux brunes ou fauves, à travers lesquelles on distingue les cuirasses nacrées du saumon voyageur et de la truite vagabonde. Au pied de chaque colline court, en chantant, un ruisseau babillard, sous des arches triomphales de fleurs et de verdure ; au flanc de chaque montagne de neigeuses cascades tombent, en bouillonnant, dans de vastes coupes de noir basalte, dont elles couronnent les bords d'une écume d'argent. D'innombrables agneaux, d'une blancheur éclatante, errent dans cet éden où ils n'ont à craindre les attaques d'aucune bête sauvage, et des milliers de bœufs et de vaches broutent le brillant sham-rock, le trèfle légendaire, adopté comme symbole national par les Celtes, à l'époque de leur conversion, ou ruminent, paresseusement couchés sous des bouquets de grands arbres, fraîches oasis jetées çà et là sur l'épais tapis de velours.

« Dans quelques districts montagneux, l'aspect n'est pas plus grandiose, mais il est plus sévère ; là où la hache n'a pas systématiquement abattu les forêts, les arbres poussent drus et serrés, mariant harmonieusement leurs formes et les teintes diverses de leurs feuillages ; sous leur dôme impénétrable, soutenu par mille colonnes, comme la voûte d'une cathédrale gothique, pleine d'ombre et de silence, l'âme se sent saisie de ce sentiment de religieuse terreur dont parle Tacite, en décrivant les bois immenses de la Germanie. Ce sentiment atteint son apogée quand, ainsi que du haut des montagnes de Wicklow, à travers la rugueuse colonnade des chênes et des pins, on aperçoit les noirs sommets dentelés des rochers basaltiques et par delà les flots bleus de l'Océan, dont la grande voix s'unit à celle de la forêt pour chanter l'hymne solennel de la création.

« Là où les arbres sont tombés sous les coups d'un vandalisme systématique, là où le roc nu perce la maigre couche de gazon, l'Irlande, dans ses parties les plus désolées, a encore sa beauté particulière, ses grands champs de bruyères roses, dont elle s'enveloppe, comme une reine déchue qui couvrirait sa nudité avec des lambeaux de pourpre. En vain ses ennemis ont voulu en faire une esclave, la magnificence de ses haillons impose encore le respect.

« Ajoutez à cela une température singulièrement égale qui est, entre l'hiver et l'été, une sorte de compromis, dont profitent le printemps et l'automne, avec leur cortège de fleurs, se succédant sans interruption, un ciel souvent brumeux, inclément aux fruits, mais favorable au plus haut point à la végétation, un sol riche en pâturages, admirablement propre à la culture des céréales, abondant en bétail de toute espèce, une terre où l'industrie n'aurait qu'à choisir entre une multitude de chutes d'eau assez puissantes pour faire mouvoir les roues les plus gigantesques, qu'à se courber pour trouver sous sa main dans les immenses tourbières un inépuisable combustible, où à chaque pas, dans les districts montagneux, elle rencontrerait le basalte au grain noir et serré, aussi dur et plus pesant que le fer, des marbres précieux, le granit indestructible que le paysan emploie à construire sa cabane éphémère, les métaux en abondance, les bois de construction, et pour compléter toutes ces richesses, une ligne de côtes, découpées de baies aussi vastes que sûres, baignées par des eaux profondes, avec d'admirables ports au sud, à l'est, au nord, à l'ouest, semblant inviter au trafic l'Angleterre, la France, l'Espagne, les plus riches contrées de l'ancien continent, et surtout l'Amérique vers laquelle elle s'avance comme pour accaparer l'immense trafic du nouveau monde, ou tout au moins lui servir d'entrepôt ».

Dublin est la capitale. Elle est aussi la résidence du vice-roi (lord-lieutenant) et des autres officiers chargés de la conduite de l'Irlande pour le gouvernement anglais.



Comment se fait-il, se demandera le lecteur, qu'un peuple qui habite un pays aussi riche et aussi beau soit pauvre et malheureux ? Est-ce qu'il ne pourrait pas creuser les entrailles de la terre, pour en retirer tous les métaux qui s'y trouvent en abondance, et ne pourrait-il pas aussi cultiver le sol ?

Certainement il le pourrait, mais, règle générale, il ne le fait pas parce qu'il sait parfaitement qu'il n'en retirerait aucun profit. Les Anglais, en effet, par des lois qu'ils ont fait adopter par le parlement, se sont assurés en quelque

sorte tout le bénéfice qui pourrait être retiré par l'exploitation des mines et l'agriculture.



« Et maintenant pourquoi l'Irlande n'a-t-elle pas de manufactures ?

« Parce que l'Angleterre, par sa législation commerciale toujours hostile à l'île sœur, les a détruites aussitôt qu'elles ont paru donner signe de vie ; parce que, d'après le témoignage de Cobden, depuis Élisabeth et Charles II, la politique d'Albion a tendu sans cesse à la destruction du trafic extérieur de ce malheureux pays.

« Des verreries y furent fondées, mais le parlement interdit l'exportation du verre en dehors de l'Irlande, et son importation de l'Angleterre fut pareillement prohibée.

« On y pouvait produire de la laine et fabriquer des lainages de première qualité ; aussi prohibition absolue d'en faire sortir de l'Irlande, et Guillaume d'Orange déclare à la chambre des communes « qu'il fera tout en son « pouvoir pour décourager la fabrication des étoffes en « l'Irlande ». Cette interdiction tyrannique fut maintenue jusqu'en 1776 ¹ ».

De plus, Guillaume d'Orange, pour nuire au commerce d'exportation, fit adopter des lois défendant aux vaisseaux venant de l'étranger de prendre des marchandises dans les ports irlandais ; ils étaient obligés de prendre leur cargaison dans les ports de l'Angleterre ou du pays de Galles.

Toujours dans le but de ruiner l'industrie nationale, on défendit la fabrication de la soie, des cotonnades, le raffinage des sucres, etc.



Alors, le peuple irlandais, voyant qu'il ne pouvait vivre avec ses industries, « se rejeta sur la terre avec la même fatale impulsion qu'un fleuve, dont le courant est subitement entravé, se rejette en arrière et inonde la vallée qu'il fertilisait autrefois ² ».

¹ Le *Monde* de Montréal, 1er mars 1881.

² Lord Dufferin.

Ici, l'attendait de nouveaux obstacles. D'abord, il ne put acquérir des terres en quantité suffisante, les deux tiers appartenant aux grands seigneurs anglais, qui en avaient converti une grande partie en parcs de chasse.

Les Irlandais, ne pouvant acheter des terres, se décidèrent à devenir tenanciers, de propriétaires qu'ils étaient autrefois.

Mais ils eurent encore de nouvelles difficultés à surmonter, comme tenanciers.

D'abord on ne voulut pas leur donner des terres à ferme pour plus d'un an, généralement les beaux étant de six mois. De plus, on mit le prix du fermage à un taux tellement élevé qu'il n'est égalé dans aucun autre pays.

Pour payer le prix du fermage, le pauvre paysan irlandais se vit obligé de vendre tous les produits de sa terre à l'exception de la pomme de terre, dont il fit à peu près son unique nourriture. Lorsque ce dernier aliment faisait défaut, il était réduit à mourir de faim.

Si, dans un autre cas, à force de travail et d'énergie, il avait réussi à se bâtir et à mettre de côté quelques économies, il se voyait aussitôt en butte avec son landlord. Ce dernier, dans la crainte de voir son tenancier prospérer, s'empressait de le chasser à la première occasion.



Le tenancier d'aujourd'hui n'est pas mieux traité que celui d'autrefois, et pour s'en convaincre, qu'on veuille bien lire les lignes suivantes empruntées à M. A. de Lamothe :

« Certes, dit-il, on a beaucoup parlé de l'esclavage en Russie, mais cet esclavage n'a rien de comparable à la prétendue liberté irlandaise.

« Le paysan russe a la même croyance que son seigneur, il s'agenouille dans les mêmes temples, il n'a point à craindre la persécution religieuse dans sa personne et dans celle de ses enfants ; l'impôt qu'il paye pour sa terre est modéré, il peut économiser, se racheter du servage, acheter une propriété, se livrer à l'industrie. S'il tombe dans la misère, s'il devient infirme, si le feu du ciel détruit son isba ou la gelée sa récolte, son seigneur a l'obligation de le loger, de le nourrir, de le soigner.

« En Irlande, rien de semblable ; si le fermier ne peut pas payer sa misérable rente, s'il devient infirme, si la récolte des pommes de terre vient à manquer, si le propriétaire du sol s' imagine qu'il est plus profitable de le chasser, ordre est donné au paysan de sortir ; s'il refuse, une brigade arrive, démolit sa maison et le jette, lui, sa femme et ses enfants, demi-nus, sur la route boueuse, par la pluie, par le froid ; il n'a droit à rien qu'à la mort, l'exil ou le *work-house*, une prison où il sera nourri le plus mal possible (ainsi le veut la loi), et où, par une soi-disant mesure d'ordre, il sera séparé de sa femme et de ses enfants, abandonnés à toutes les séductions d'un prosélytisme qui marche constamment derrière les bourreaux, et compte surtout sur la misère et la faim pour voler des âmes au profit de la religion anglicane.

« Si encore le travailleur catholique pouvait être assuré de demeurer dans la terre qu'il cultive, tant qu'il en paye régulièrement la ferme, ce serait une assurance, mais la loi a prévu ce cas.

« Sauf un petit nombre d'exceptions, le fermier est à la disposition du premier caprice de son maître. Aucun bail ne le lie à lui, il est fermier à volonté (*tenant at will*).

« Le landlord, ou propriétaire du sol, possède dix, douze, quinze mille acres de terre nue, il est Anglais, protestant, déteste l'Irlande et n'y vient que rarement passer quelques jours dans son magnifique château, assis au bord des lacs dans une oasis de verdure et de fleurs. Sa terre ne représente pour lui qu'un certain nombre de mille livres sterling, il l'affirme à quatre-vingt-dix-neuf ans à un fermier anglais, protestant, qui la divise entre cinq ou six sous-fermiers, aussi anglais et protestants (*middlemen*). Ceux-ci se rendent dans le pays, partagent leurs lots en fractions de vingt, dix, cinq acres et mettent les fermes aux enchères.

« Elles sont rapidement couvertes ; quoique catholique, il faut manger, et pour manger, travailler la terre ou mendier, chaque parcelle est donc disputée avec acharnement, car il n'y en aura pas pour tous les affamés.

« Les enchères finies, le middleman conduit son *tenant at will* dans le marais ou dans la lande, et lui dit, en lui montrant un carré inculte, borné par quatre pierres :

« Voici ton lot ; arrange-toi » .

« Il n'y a là ni maison, ni instrument, ni bétail, mais le cultivateur a quelques *schellings* d'économie, des bras robustes, une famille nombreuse à nourrir. Il se met à l'œuvre, il se construit une hutte, il achète un porc, il défriche, il sème, il plante ; un an se passe, il se bâtit une maison de pierres, couverte de chaume, à son porc, il joint une vache, ses pommes de terre promettent une magnifique récolte, et cependant il est soucieux, c'est que le middleman a passé par là et a vu que la ferme avait prospéré. Et, en effet, deux ou trois jours après, arrive l'huissier (le *process-server*) apportant la *notice d'éviction*, c'est à dire une signification de congé pour la Saint-Michel.

« Le paysan a pourtant payé sa rente exactement. N'importe ! le propriétaire a, de par la loi, droit d'éviction pure et simple, et dans six mois il faudra sortir, à moins que le rusé middleman n'ait employé ce moyen que pour pouvoir dire, et c'est ce qui arrive le plus habituellement : Je consens à te garder, mais j'augmente le prix du fermage. En sorte que plus le malheureux travaillera, plus il paiera, sans que ses sueurs profitent à d'autres qu'au vampire cramponné sur lui ; et cela continuera jusqu'au jour où la récolte ayant manqué et en même temps l'argent pour payer, un second huissier, le saisisseur (*driver*) viendra à son tour opérer la saisie du bétail, puis après lui, la brigade noire — *crowbar*, comme la nomment les Irlandais, — qui expulsera le débiteur et démolira sa maison.

« Et que l'on ne croie pas que nous chargeons le tableau ; non seulement le travailleur est chassé, parce qu'il n'a pas pu payer le prix de son fermage, mais souvent pour les motifs les plus odieux, tantôt parce qu'un grand propriétaire, soit par spéculation, soit par haine des petits fermiers catholiques, décide qu'il mettra toutes ses terres en prairies, pour l'élevage du bétail ; tantôt parce que, pour concourir à l'œuvre patriotique, il décide de remplacer ses fermiers catholiques par des Écossais presbytériens, ou bien enfin comme l'évêque protestant de Tuam, dans l'intention pieuse de punir des rebelles qui, n'ayant pour tout bien en ce monde que leur foi, refusent d'envoyer leurs enfants aux écoles protestantes.

« Mais, quel que soit le motif, et souvent il est tellement odieux que la plume se refuse à l'indiquer, l'appareil et la brutalité de l'éviction sont toujours les mêmes, à ce point qu'en 1846, la chambre des communes ne put s'empêcher de rougir en entendant les détails d'une éviction, dans laquelle le propriétaire « avait fait raser un « village tout entier et chasser sur les chemins deux cent « soixante-dix personnes obligées de s'aller abriter sous « les haies, et à qui on n'avait même pas permis de « chercher un refuge au milieu des débris de leurs cabanes, « pour y faire bouillir leurs pommes de terre ¹ ».

Pour compléter le tableau que vient de faire M. de Lamothe, nous extrayons de l'*Irlande contemporaine*, par M. l'abbé Perraud, — maintenant évêque d'Autun et membre de l'Académie française, — les passages suivants dans lesquels l'illustre écrivain raconte un voyage qu'il fit, il y a quelques années, dans diverses parties de l'Irlande :

« C'est surtout dans les régions marécageuses et dans les montagnes du Munster, du Connaught et de la partie occidentale de l'Ulster, qu'il faut voir de près la misère des classes agricoles ; là seulement, on peut comprendre qu'il suffise d'une semaine de pluie, pourrissant la récolte de pommes de terre, pour opérer une famine immédiate et réduire la population d'un district entier aux dernières extrémités.

« L'habitation ordinaire du petit tenancier ou du journalier, dans cette partie de l'Irlande, répond encore avec la dernière exactitude à la description qu'en faisait jadis M. de Beaumont : « Qu'on se représente quatre murs de « boue desséchée que la pluie en tombant rend sans peine « à son état primitif, pour toit un peu de chaume ou « quelques coupures de gazon ; pour cheminée, un trou « grossièrement pratiqué dans le toit, et le plus souvent, « la porte même du logis par laquelle seule la fumée « trouve une issue ; une seule pièce contient le père, la « mère, l'aïeul, les enfants ; point de meubles dans ce « pauvre réduit, une seule couche, composée ordinairement d'herbe et de paille, sert à toute la famille. On « voit accroupi dans l'âtre cinq ou six enfants demi-nus,

¹ *The Social condition of the people*, t. I, p. 345.

« auprès d'un maigre feu ; au milieu de tous, gît un porc
« immonde, seul habitant du lieu qui soit bien, parce
« qu'il vit dans l'ordure. La présence du porc au logis
« semble d'abord, en Irlande, un indice de misère ; il y
« est cependant un signe de quelque aisance, et l'indi-
« gence est surtout extrême dans la cabane qu'il n'habite
« pas » .

« Dans combien de demeures de ce genre, je suis entré
moi-même, dans les comtés de Kerry, de Mayo, de Donegal, plus d'une fois obligé de me courber jusqu'à terre pour pénétrer dans ces cabanes dont l'entrée est si basse, qu'elles ressemblent plutôt à des terriers qu'à des demeures faites pour les hommes ! que de fois encore, après avoir vainement essayé d'y rester quelques instants, j'ai été contraint d'en sortir, chassé par la fumée qui m'étouffait ! enfin quelle n'était pas ma surprise de retrouver si longtemps après le second voyage de M. Gustave de Beaumont, la misère qu'il avait si éloquemment décrite en 1839 !

« Quand un tenancier reçoit un coin de terre à cultiver, son premier soin consiste d'ordinaire à se bâtir une cabane. Sur la route de Killarney à Grenagh, à la porte de ces parcs dont l'étendue et la richesse n'ont peut-être rien d'égal en Angleterre et en Écosse, j'ai vu construire quelques-unes de ces demeures ; des branches d'arbres entrelacées et appuyées contre le talus du chemin, des morceaux de gazon découpés, quelques pierres ramassées dans les champs, font tous les frais de ces chétives huttes, moins vastes et peut-être moins solides que celles des sauvages d'Amérique.

« Dans le comté de Mayo, les demeures des paysans sont encore plus misérables et surtout plus malsaines. Établies au milieu même des marais, recouvertes avec des morceaux de tuf ou de gazon à couleur sombre, on les distingue à peine du reste de la tourbière. Il est presque impossible d'empêcher l'eau d'y pénétrer ; elle entre par le haut et le bas, et entretient dans la misérable cabane une humidité qui dure autant que la mauvaise saison. Dans les tempêtes, et quand le vent de l'ouest souffle avec furie sur ces régions désolées, on voit l'habitant de ces marais placer sur son toit quelques lourdes pierres,

pour empêcher la rafale d'emporter et de disperser son unique abri.

« Dans la presqu'île d'Erris, la misère des habitations est la même. Des ruines qu'on y rencontre à chaque pas attestent que, depuis dix ans, un grand nombre de familles ont disparu ; quant aux cabanes qui sont encore debout, elles sont telles que les décrivaient avant nous, il y a quinze ans, le voyageur allemand Kolb et les charitables agents de la Société des amis.

« Il y a deux mois à peine, le correspondant d'un journal protestant de Dublin, visitant ces régions de l'ouest pour s'y enquérir de la condition des paysans, en traça le tableau suivant, qui est comme le calque fidèle et la reproduction monotone de toutes les descriptions faites depuis un demi siècle :

« Les habitants d'Erris paraissent être les plus misérables de tous les hommes. Leurs cabanes, leurs habits rapiécés et en lambeaux, leur attitude découragée : tout atteste leur pauvreté. Leurs lits consistent en quelques morceaux de bois croisés les uns sur les autres, reposant sur deux piles de pierres et garnis de paille ; pour toute garniture, un misérable couvre-pieds tout usé, sans couverture... Mais rien en Irlande ne ressemble aux demeures que se sont construites les habitants de ce village de Fallmore, évincés par M. Palmer. Elles se composent de morceaux de granit trouvés sur le rivage et grossièrement mis les uns à côté des autres. Ces cabanes sont si basses qu'un homme ne pourrait pas s'y tenir debout, si étroites qu'à peine elles peuvent contenir trois ou quatre personnes. En essayant de pénétrer dans une de ces indescriptibles habitations, je me frappai rudement la tête contre le roc et dus renoncer à contempler une nouvelle scène de misère ».

Voilà la position faite au tenancier. Peut-on s'étonner maintenant qu'il haïsse l'Anglais qui l'a réduit à cet état ? Voudrait-on qu'il baisât la main qui le frappe, qu'il s'agenouillât devant celui qui le jette sur les chemins, pauvre et misérable ? Non, c'est impossible.

Mais, demandera-t-on, pourquoi le paysan ne s'adresse-t-il pas aux cours de justice pour obtenir protection contre son puissant seigneur ? Cela lui serait complète-

ment inutile. Écoutons d'ailleurs ce que nous dit encore M. de Lamothe, à propos de l'administration judiciaire en Irlande :

« Quatre cours souveraines, composées de douze juges inamovibles, qui ne touchent pas moins de 100,000 francs de traitement chacun, distribuent la justice deux fois par an dans les principales villes des comtés, avec l'assistance d'un jury composé de membres choisis par le shérif royal.

« Ces jurys, car il y en a deux sortes, se composent :

« Le grand jury de vingt-trois membres.

« Le petit, de douze seulement.

« Le premier réunit dans chaque comté les attributions judiciaires et administratives ; c'est lui qui examine les actes d'accusation, et détermine si l'accusé doit être renvoyé ou non devant le petit jury.

« Le jury serait en tout semblable au jury de nos cours d'assises (France), si ces fonctions ne se bornaient à prononcer un verdict pur et simple de culpabilité ou de non culpabilité, sans admission de circonstances atténuantes, et si, pour être légal, ce verdict ne devait pas être rendu à l'unanimité.

« Au dessous des grandes cours est la justice locale, administrée par des juges appelés juges de paix, mais dont les fonctions sont toutes différentes de celles des magistrats portant chez nous le même nom.

« Officiers de police judiciaire et juges à la fois, ils reçoivent les plaintes, dirigent l'instruction des affaires, avant le jugement, ont le droit d'exiger une caution en argent des personnes qu'ils tiennent pour suspectes, et, s'ils le jugent à propos, de les envoyer en prison quoique ne les inculpant d'aucun délit.

« Ces juges, non payés, se recrutent parmi les propriétaires non hostiles au gouvernement qui les choisit ; il y en a, pour l'Irlande seule, plus de trois mille ; il va sans dire que presque tous sont protestants, de même que les membres du jury choisis par le shérif, aussi protestant.

« De cette organisation, que résulte-t-il ?

« C'est qu'en Irlande juges et jurés traitent l'accusé comme une espèce de sauvage idolâtre dont il faut dompter la violence, comme un ennemi qu'il faut détruire, comme un coupable voué d'avance au supplice.

« C'est que le jury qui prononce le verdict, le magistrat qui applique la pénalité, sont juges et parties dans la même cause, et que le landlord qui accuse son malheureux tenancier est le même homme qui va prononcer sur le sort de l'accusé ».

Le paysan, ainsi que vient de le dire M. de Lamothe, ne peut obtenir justice devant les tribunaux. Il lui faut donc bon gré mal gré, abandonner sa terre et aller habiter les villes ou émigrer à l'étranger.



C'est surtout à la misère qu'est due la fondation de toutes les sociétés secrètes qui ont existé à diverses dates en Irlande. C'est aussi précisément quand la misère sévissait fortement que ces sociétés recrutèrent le plus grand nombre de membres.

Le but de ces sociétés a été dans le passé, de même qu'il l'est dans le présent, de chercher à améliorer la position du peuple et de gagner l'indépendance du pays par la force. Pour parvenir à leurs fins, ces associations emploient malheureusement tous les moyens : le meurtre, l'incendie, la persécution, etc. En raison de leur mode d'action, ces sociétés n'ont jamais pu se gagner un grand nombre d'adhérents.

Les principales de ces sociétés secrètes, sans compter les Fénians, furent d'abord les « White boys », qui après avoir fait en partie la révolution de 1760, disparurent pour reparaître après 1806 ; puis vinrent les « Steel boys (1782) », les « Right boys (1785) », les « Rockites (1790) », les « Trasshers (1806) », les « White feet » et les « Black feet » de 1832 à 1837, et un grand nombre d'autres que nous ne pouvons pas toutes consigner ici. Toutes ces sociétés, à l'exception de celle des Fénians, sont disparues pour faire place aux Invincibles, auxquels est dû le meurtre de lord Cavendish et de M. Burke.



La famine a souvent sévi en Irlande. L'une des plus terribles est celle de 1841. Les Irlandais moururent par centaines. En 1847, il en fut de même. C'est pendant celle

de 1841 que commencèrent ces grandes émigrations qui devaient réduire la population de l'île de 8,175,124 qu'elle était à cette époque, à 6,516,000, et ce en douze ans. La famine de 1847 est surtout remarquable à cause du typhus qui l'accompagna.

En cette occasion, les malheureux Irlandais jetèrent leurs regards vers l'Amérique, cette terre des libertés, et ils se décidèrent, — non sans regret — à émigrer dans le nouveau monde afin d'y trouver en même temps que du pain, un lieu sûr pour se mettre à l'abri de la terrible maladie qui venait de s'abattre sur leur pays. Ce sont surtout les États-Unis et le Canada qui reçurent le plus grand nombre de ces émigrants.

Pendant la traversée, le typhus s'étant déclaré à bord des vaisseaux qui les transportaient, un grand nombre moururent avant de toucher la terre. De ceux qui débarquèrent, la plupart eurent le même sort ; ils semèrent, de plus, la maladie parmi les populations qui les reçurent.

Nous emprunterons maintenant à M. l'abbé Ferland, qui se trouvait à la quarantaine de la Grosse-Île pendant que le typhus y exerçait ses ravages parmi les émigrants irlandais, la narration suivante dans laquelle il est rapporté ce qui a précédé et suivi cette émigration :

« Dès l'hiver dernier, quelques journaux du pays avaient appelé l'attention du gouvernement colonial sur les préparatifs d'émigration qu'on savait se faire dans la malheureuse Irlande, la famine et la maladie étaient tombées à la fois sur ce pays ; un cri général d'effroi avait retenti ; des milliers d'Irlandais se portaient vers les principaux ports du royaume, attendant avec anxiété le moment de s'embarquer pour l'Amérique du Nord. Nos voisins des États-Unis adoptaient de sages précautions dans l'intérêt de leurs concitoyens aussi bien que dans celui des malheureux émigrants. Les provinces inférieures faisaient à ce sujet des représentations à la mère-patrie ; n'y avait-il pas des mesures à prendre pour préserver le Canada des maux dont le menaçaient l'avidité des armateurs et la dureté des landlords irlandais ? N'y avait-il pas moyen de régulariser l'émigration de manière à ce qu'elle ne fut nuisible ni à notre pays ni aux étrangers qui venaient solliciter un asile parmi nous ? Voilà ce que

demandaient quelques journalistes canadiens aux maîtres de nos destinées...

« Les avertissements de la prudence furent méprisés ; 100,000 étrangers arrivaient sur les bords du Saint-Laurent, et l'on avait négligé les précautions les plus simples pour pourvoir à la nourriture, au logement, à la santé de cette multitude épuisée par la faim, la fatigue et la maladie.

« A l'établissement de la quarantaine, à la Grosse-Ile, le personnel se composait de deux médecins et de quelques gardes-malades ; une centaine de lits étaient dressés dans l'hôpital, les *sheds* pouvaient mettre à l'abri cinq à six cents personnes. Avec ces précautions, que pouvait-on craindre ? Les résultats de cette inconcevable manie, vous les connaissez, le pays tout entier les connaît comme moi. Le torrent de l'émigration, entraînant à sa suite la famine et la peste, vient tout à coup fondre sur nous après avoir renversé le misérable échafaudage élevé à la Grosse-Ile ; ses vagues pressées se répandent sur le pays, et vont successivement déverser sur Québec, sur Montréal, sur Kingston, sur Toronto, et jusque sur Amherstburgh, l'*ultima Thule* du Haut-Canada. L'épidémie se répand dans toutes les directions, jusque dans les chantiers les plus reculés de l'Ottawa. Dans Québec comme dans Montréal, des centaines de citoyens sont enlevés par le fléau dévastateur ; les médecins, les membres du clergé succombent les uns après les autres ; le commerce est interrompu, la navigation du fleuve est entravée, la consternation s'est emparée des esprits...

« C'est vers le milieu de mai que commencèrent à arriver les vaisseaux chargés d'émigrés. La traversée avait été longue et pénible. Détenus pendant longtemps au milieu des glaces du Saint-Laurent, la plupart avaient été sept à huit semaines sur mer. A leur bord, on avait entassé des centaines d'infortunés tirés des hôpitaux et des work-houses, déjà atteints de la fièvre à leur départ, ou prédisposés à la prendre par la faiblesse où les avaient réduits la fatigue et la faim. L'état de ces malheureux ne s'était pas amélioré sur ces lazarets flottants ; renfermés dans des espaces trop étroits pour leur nombre, forcés par la rigueur de la saison de se tenir continuellement à fond de cale,

l'air empesté qu'ils respiraient aurait suffi pour faire éclorre la maladie parmi eux, quand même elle n'y eût pas existé déjà. La malpropreté et la puanteur de ces bouges défient toute description. Trois à quatre cents malades atteints des fièvres typhoïdes et de la dysenterie ; la plupart reposaient sur des immondices qui s'étaient accumulées sous eux pendant la durée du voyage ; à côté des malades et des mourants étaient étendus des cadavres qui n'avaient pu encore être jetés à la mer. Aussi la maladie et la mort avaient-elles fait parmi eux des ravages effrayants. Sur quelques vaisseaux, près d'un tiers des passagers étaient morts. Les équipages eux-mêmes avaient souvent été si maltraités que la manœuvre ne se faisait qu'avec peine. Dès la fin de mai, sept cents malades étaient déjà arrivés à la Grosse-Ile ; les hôpitaux se trouvaient pleins en un instant ; il fallut que les derniers arrivés demeuraient à bord des vaisseaux jusqu'à ce qu'on leur trouvât un abri sur terre. Attendre l'érection de nouveaux bâtiments eût été trop long, on se détermina donc à dresser des tentes envoyées de Québec par les agents du gouvernement militaire. Ces frêles couvertures servirent à abriter la plus grande partie des malades qu'on étendait sur la terre nue. Beaucoup, déposés sur les rochers du rivage, y expiraient avant qu'on eût pu les transporter. Bientôt l'émoi s'empare des chefs de l'établissement sanitaire ; les provisions de bouche, les médicaments, les lits, les ustensiles de cuisine, les gardes-malades, tout manque. Les deux seuls médecins attachés à la station sont chargés de visiter les vaisseaux, de soigner les malades, d'organiser et de surveiller toutes les branches de l'administration du lazaret. Aussi malgré leurs efforts continuels, malgré leurs travaux du jour et de la nuit, l'ordre ne pouvait pénétrer dans ce chaos. Forcé leur fut donc de troubler le repos des ministres et de réclamer des secours devenus indispensables. Il s'agissait de faire face à un danger pressant qui menaçait ce pays. Alors de nouveaux hôpitaux furent commencés, le matériel de l'établissement fut considérablement augmenté, les provisions devinrent plus abondantes, de jeunes médecins arrivèrent pour se charger du soin des malades. Les choses allèrent un peu moins mal.

« C'est vers ce temps que je visitai la Grosse-Ile et que

de mes yeux je pus contempler les spectacles hideux que renfermaient les tentes et les abris.

« Environ deux cents tentes avaient été dressées pour la réception de ceux des malades qui ne pouvaient trouver place dans les hôpitaux. La situation de ces infortunés n'était guère meilleure que s'ils eussent été abandonnés sur le rivage. Autour de chaque tente fermentaient des immondices qu'on n'avait pas le temps de porter plus loin. A l'intérieur, sur deux et même sur trois rangs, gisaient des squelettes vivants, n'ayant qu'un peu de paille pour y étendre leurs membres. Hommes, femmes, enfants, y étaient pêle-mêle, et tellement pressés les uns sur les autres que le pied trouvait à peine place pour se poser sans heurter quelque partie de cette masse vivante. Presque tous atteints de la dyssenterie aussi bien que de la fièvre, et trop faibles pour se traîner dehors, ils étaient réduits à se vautrer dans leurs ordures. Ajoutez à cela la malpropreté naturelle des malades, l'odeur des haillons qui les couvrent, et vous avez une légère idée de l'infection de ces bouges. Cet air empoisonné s'élevant vers le haut de la tente et n'y trouvant point d'issue pour s'échapper, s'y condense, et suffisait seul pour affecter les tempéraments les plus vigoureux. Vers le milieu du jour, sous un soleil de juillet, la chaleur est suffoquante, tandis que la nuit le vent froid du nord s'engouffrant sous ces toiles glace les malades. Mais vient-il à pleuvoir, leurs souffrances sont encore plus cruelles ; l'eau envahit les parties les plus basses de la tente et s'élève à la hauteur des lits. J'ai vu de pauvres fébricitants occupés à défendre leurs grabats contre un courant de boue liquide qui menaçait de les entraîner ; cette paille humide, ils ne voulaient pas la perdre, car elle servait à leur rendre moins sensibles les aspérités du sol rocailleux.

« Il est difficile de faire la visite des tentes sans en laisser quelqu'une de côté ; c'est ce qui arrive quelquefois aux médecins et aux employés de l'établissement...

« Dans les sheds la situation des malades n'est guère plus supportable ; les ouvertures pratiquées pour admettre la lumière servent aussi à laisser entrer le vent et la pluie ; plusieurs fois j'y ai vu l'eau tomber avec abondance sur des malheureux déjà dans les étreintes de la mort. L'air

y est imprégné d'une odeur si fétide qu'il affecte les cerveaux les plus robustes. Ces apprentis ont une longueur de deux à trois cents pieds ; le milieu est occupé par deux rangées de lits placées l'une au-dessus de l'autre. Par cette disposition, les ordures qui s'échappent à travers les lits de la rangée supérieure tombent sur les malades placés au-dessous ».

Nous avons tenu à donner cette longue citation pour bien faire voir la manière dont les émigrants irlandais étaient traités à leur débarquement sur le sol canadien. Comme on a pu le constater, la position de ces émigrants n'était guère améliorée par leur expatriement.

Les émigrations qui ont suivi celle dont nous venons de parler ont été plus heureuses. La maladie n'eut plus l'occasion de les décimer.



Depuis 1880, il y a eu recrudescence de la misère en Irlande. En cette année commença une famine dont les effets se font encore sentir. Cette disette, de même que celles qui l'ont précédée, eut pour cause le manque de récoltes.

La population, en cette occasion, tomba dans un état tellement misérable, qu'elle toucha le cœur même des landlords. Quelques-uns d'entr'eux envoyèrent des secours. Nous tenons à constater ce bon mouvement de leur part, parce que c'est rarement qu'ils ont montré un peu de sympathie envers les Irlandais.

La détresse de l'Irlande attira la charité du monde entier. Des comités de secours se formèrent partout. Victor Hugo prit la présidence du comité français. Aux États-Unis, on vit les hommes de tout rang et de toute nationalité recueillir des souscriptions. Il en fut de même au Canada. Toutes les sommes ainsi recueillies étaient envoyées en Irlande.

Mais bientôt on reconnut qu'il était impossible de faire face à la misère. Alors les chefs du parti irlandais, MM. Parnell et Dillon, décident de faire des voyages en France, aux États-Unis et au Canada, afin de recueillir de nouvelles souscriptions. Partout les deux vaillants ora-

teurs sont reçus avec enthousiasme. A leur appel, des assemblées sont convoquées dans les villes qu'ils traversent, pour protester contre la conduite de la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'Irlande. De plus, le parlement canadien, à sa séance du 20 avril 1882, vote une adresse par laquelle il prie la reine Victoria d'améliorer le sort de ses sujets éprouvés.

C'est à cette époque que fut fondée la Ligue agraire, société ayant pour objet de secourir les tenanciers pauvres et d'assurer des institutions libres à l'Irlande. Cette association, qui a des ramifications en Angleterre, en France et dans le nouveau monde, a déjà fait beaucoup de bien et elle est appelée à en faire encore beaucoup dans l'avenir.



Au milieu de leur misère, les tenanciers sentirent croître en eux cette haine qu'ils ont toujours eue pour leurs oppresseurs. Et pour tirer vengeance des maux qui les frappaient, ces malheureux affamés ne craignirent pas de commettre plusieurs crimes.

A cette vue, le gouvernement britannique soumit à la chambre des communes un projet de loi ayant pour but de punir les actes de violence et autres crimes accomplis depuis le commencement de la famine. Nous voulons parler du bill de coercition.

Et dans la crainte de voir les orateurs irlandais changer le vote des députés, — chose impossible, les deux tiers étant des ennemis plus ou moins déguisés de l'Irlande, — le président (*speaker* : orateur) de la chambre, fidèle aux instructions qu'il avait sans doute reçues, expulsa quelques-uns des députés irlandais ; de plus, il refusa de laisser prendre en considération les amendements faits au bill. Le résultat final de cette tactique fut l'adoption du bill, qui devint en force le 3 mars 1881.

Cette loi votée par le parlement anglais est inique, et tout à fait contraire à la justice et au droit civil. En effet, toute loi ayant pour objectif de punir des abus passés est injuste, car « la loi, ainsi que le dit le code Napoléon (art. 11), ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a pas d'effet rétroactif ».

La mise en force de la loi rétroactive souleva l'indigna-

tion dans toute l'Europe. La presse en général prit la défense des Irlandais et condamna l'iniquité de la nouvelle loi.

A cette occasion, l'*Avenir diplomatique*, la revue française la plus en vue, publia un excellent article duquel nous détachons le paragraphe suivant :

« Il y a quelque tristesse à voir un ministère libéral ayant dans son sein des hommes comme les Gladstone, les Bright, les Chamberlain, les Charles Dilke et d'autres esprits élevés et généreux, n'avoir encore trouvé que des paroles dures et souvent cruelles à donner à un peuple qui ne trouve que dans son infortune la cause de sa révolte. Il était possible, néanmoins, par une politique énergique, rapide et sachant son but, de frapper les séparatistes, s'il fallait les frapper pour la sécurité de l'empire, et, en même temps, de désarmer la légion de ceux que l'oppression séculaire de la propriété féodale la plus terriblement spoliatrice qui ait existé, a soulevé aujourd'hui sur tous les points de l'Irlande. A notre époque où les questions sociales ébranlent le vieux monde, où les idées de solidarité humaines s'étendent de plus en plus, ce n'est point trop dire que le parti libéral anglais assume une grande responsabilité morale devant l'Europe entière, — jusqu'ici il ne paraît que comme réacteur. Il a déjà perdu l'occasion et le bénéfice d'apparaître tout à la fois énergique et pacificateur ».

Il va sans dire que l'application de cette loi ne calma pas les esprits en Irlande. Elle ne fit, au contraire, qu'augmenter les ressentiments des Irlandais vis-à-vis de leurs oppresseurs. Aussi les actes criminels contre les propriétés et les individus ne firent que croître, au lieu de diminuer.

Voyant l'inutilité de la loi coercitive, l'Angleterre songea à rétablir la paix par un autre moyen, et, cette fois, elle se décida à attaquer le mal par sa racine, c'est à dire en cherchant à améliorer la situation du tenancier.

Pour parvenir à cette fin, le gouvernement, par l'entremise de M. Gladstone, déposa devant la chambre un bill apportant des réformes à la tenure des terres. A la séance du 29 juillet 1881, la chambre adopta ce bill par un vote de 220 voix contre 14.

Par ce bill il est créé des cours de justice dont la mission est de prendre en considération les plaintes des tenanciers contre les landlords, de fixer le taux du fermage des terres, etc.

Les tribunaux établis en vertu de cette dernière loi n'ont pas satisfait, cependant, les Irlandais. Leurs décisions, surtout celles rendues à propos du prix du fermage, n'ont fait que les mécontenter.

Un mouvement même se fait maintenant pour demander leur abolition.

Pour être bref, nous dirons qu'en cette occasion, comme en bien d'autres, le gouvernement anglais n'a fait qu'ajouter un nouveau brandon de discorde.



VI

Nous avons esquissé à grands traits, dans le deuxième article de ce travail, la vie de quelques personnages de l'Irlande dont les hauts faits tiennent autant de la fable que de l'histoire. Dans celui-ci, nous parlerons de certains hommes qui ont joué un rôle important en Irlande, soit comme propagateur de la foi catholique, politicien, poète, littérateur ou savant.

Bien entendu, nous ne donnerons sur chacun d'eux que quelques notes très brèves.



Ainsi que nous l'avons dit précédemment, l'Irlande, de même que les autres pays de l'Europe, était autrefois païenne et elle demeura telle jusque vers le milieu du cinquième siècle. Elle ne devint catholique que grâce aux prédications de saint Patrice, premier évêque d'Armagh.

M. Croiset nous fournit les détails suivants sur l'évangéliste :

« Patrice naquit en Écosse vers l'an 377 ¹. Ses parents l'élevèrent dans la plus grande piété. La Providence permit qu'il fut enlevé fort jeune par des brigands, et qu'il

¹ D'après le *Dict. de biog. gén.*, il est né en 372.

devint esclave dans le pays même dont il devait être l'apôtre. Durant les cinq ou six années de sa dure captivité, il apprit la langue et les usages du pays. Pendant qu'il était à la garde des troupeaux de son maître, un ange lui apparut sous la forme d'un jeune homme, lui ordonna de creuser la terre, et le jeune esclave y trouva l'argent nécessaire pour racheter sa liberté.

« Résolu de se consacrer tout au Seigneur, il passa en France, et il se retira dans le monastère de Marmoutier, fondé par saint Martin, dont on le dit parent par sa mère. Son zèle croissant avec sa piété, il y nourrit fortement en son cœur le désir, conçu depuis sa jeunesse, de travailler à la conversion de l'Irlande idolâtre. Dans cette idée, il alla passer plusieurs années en Italie, à visiter les lieux les plus saints et les monastères les plus célèbres. L'évêque de Pise, près duquel il demeura trois ans, charmé de ses vertus, l'ordonna prêtre ; plein de la ferveur de son nouveau sacerdoce, le pèlerin vint en Irlande ; mais son zèle y échoua.

« Patrice retourna en France, où saint Germain d'Auxerre, qui le garda chez lui plusieurs années, lui conseilla d'aller se jeter aux pieds du pape, pour obtenir de lui mission de prêcher aux Irlandais. Le pape Célestin I^{er} le reçut avec bonté, loua son zèle, approuva son dessein, l'ordonna évêque et l'envoya dans l'île, revêtu de son autorité apostolique ; il y arriva l'an 432.

« La moisson était mûre ; l'apostolat du nouvel évêque ne fut qu'une suite de prodiges ; jamais peuple ne témoigna tant d'ardeur pour embrasser l'Évangile ; à peine le saint apôtre, qui semait les miracles sous ses pas, avait paru quelque part, les temples des idoles étaient renversés et les idoles brisées. En vain, Léogar, le roi le plus puissant du pays, voulut-il s'opposer aux succès de Patrice, ses efforts ne servirent qu'à rendre plus florissants les progrès de la croix. Son fils, le prince Connall, se convertit avec deux de ses sœurs, et l'Ultonie entière devint chrétienne. L'infatigable Patrice parcourut toute l'Irlande avec des peines incroyables ; il ne laissa aucun coin de cette île, si vaste et si peuplée, qu'il n'éclairât des lumières de la foi, où il ne bâtit des églises, et où il ne laissât des pasteurs pour les gouverner.

« Il érigea un grand nombre de diocèses, où il sacra des évêques, et bâtit dans l'Ultonie l'illustre église d'Armagh, dont il fit la métropole de toute l'Irlande ».

Saint Patrice ne se contenta pas d'évangéliser l'Irlande, mais il travailla de plus à civiliser le peuple de l'île en l'instruisant et en l'initiant aux arts et aux sciences.

L'évangélisateur mourut vers l'an 460, après un apostolat d'environ trente ans. Son corps fut enterré dans l'église de la Sainte-Trinité de Down. Cette église, ainsi que les reliques du saint, ont été détruites sous Henri VIII.

L'œuvre accomplie par saint Patrice est considérable. L'Église lui doit un des plus beaux fleurons de sa couronne ; la civilisation, une de ses plus brillantes conquêtes.

Les Irlandais ont prouvé leur reconnaissance envers ce saint, auquel ils sont redevables et de leur religion et de leur initiation à la vie des nations civilisées, en le choisissant comme patron de l'île.



Après saint Patrice, nous arrivons à saint Colomban.

Colomban, né en 540, montra dès ses plus tendres années un goût prononcé pour l'étude des lettres et des arts libéraux.

Ses études ne lui firent pas perdre de vue, cependant, les devoirs de la religion catholique. Doué d'une grande piété et désirant se livrer à la vie pénitente, il laissa l'Irlande et émigra dans les Gaules, avec douze religieux. Il s'établit à Luxeuil et y bâtit un monastère. (590).

Ayant été chassé par Thierry II, roi d'Austrasie, Colomban partit pour Bobbio (en Lombardie), où il fonda un nouveau monastère. Il y mourut en 615.

Ce saint a écrit un grand nombre de poésies, de lettres, et, de plus, une *Règle monastique*.

Colomban peut être considéré comme l'un des premiers Irlandais qui se soient livrés à l'étude des beaux-arts, et encore comme l'un des plus anciens écrivains de cette nation.



Georges Berkeley est l'un des plus célèbres mathématiciens qu'ait produit l'Irlande.

Dans l'un de ses ouvrages — *Décalogues entre Hylas et Philonoüs* — il soutient que les objets n'ont d'existence que par une illusion et met en doute la réalité de la matière. Il soutint cette thèse avec tant de force et d'esprit qu'il gagna des partisans à cette idée toute singulière qu'elle fût.

Un jour, il conçut le projet de se livrer à la conversion et à la civilisation des sauvages d'Amérique. Pour accomplir son désir, il laissa l'Irlande et vint dans le Rhode-Island (États-Unis).

Les moyens nécessaires pour son entreprise lui ayant fait défaut, il retourna en Angleterre (1732).

A son retour, il fut nommé évêque de Cloyne.

Il mourut à Oxford en 1753, âgé de soixante-neuf ans — il était né en 1684.

A part ses *Décalogues*, Berkeley publia aussi plusieurs autres ouvrages dont les principaux sont : les *Principes de la connaissance humaine*, la *Théorie de la vision* et *Alciphron ou le Petit Philosophe*.

Par les idées qui sont émises dans ces ouvrages, on peut juger du talent de Berkeley comme mathématicien. Plusieurs de ses idées sont fort hardies, ainsi que nous l'avons fait voir par ses *Décalogues*, mais il apporte tant de finesse dans leur développement qu'il laisse très souvent le lecteur convaincu de ce qu'il dit.



Henri Brooke (né en 1706, mort en 1783) s'est fait une réputation par ses poésies.

Le premier volume de poésie qu'il publia — la *Beauté universelle* — commença à le faire connaître et lui mérita les éloges du pape.

En 1767, il composa *Gustave Vasa*, tragédie, et dans les années qui suivirent il écrivit un grand nombre de romans, dont le plus original est le *Fou de qualité*.

Plusieurs des ouvrages de ce littérateur ont été traduits en français.



En 1730 naissait, à Carlow, Edmond Burke, célèbre orateur irlandais.

S'étant établi à Londres, il publia l'*Annual register* (1758). La publication de ce journal fut le point de départ de sa vie politique.

Élu député au parlement anglais (1765), il se fit le défenseur des Américains et travailla pour leur faire accorder des mesures libérales pour améliorer leur position. Il prit surtout à ses charges de défendre les Irlandais, demandant pour eux la liberté du commerce et des lois plus justes pour les catholiques.

Quoiqu'il ait été l'avocat de tous les opprimés, Burke fut opposé à la révolution française et la dénonça en Europe par ses *Réflexions sur la révolution française*, publiées en 1790.

Burke, en outre de ses *Réflexions*, a écrit quelques autres œuvres littéraires.

Il est mort à Beaconsfield, en 1797.



Parmi les plus courageux défenseurs de l'Irlande, Henri Grattan occupe l'un des premiers rangs.

Il naquit à Dublin, en 1750. A l'âge de vingt-cinq ans, il fit son entrée au parlement (1775).

De même que Burke, Grattan est l'un des plus grands orateurs et hommes d'État de l'Irlande. Grâce à son éloquence et à son travail, il obtint plusieurs réformes importantes pour son pays natal.

Il fit toujours preuve du plus pur patriotisme et jusqu'au dernier moment de sa vie — il est mort en 1820 — il combattit pour l'indépendance de l'Irlande.

Il s'efforça surtout de réconcilier entre elles les diverses fractions du parti irlandais, qui était fort divisé sur les moyens à prendre pour assurer l'adoption de mesures favorables à l'Irlande. Grattan réussit jusqu'à un certain point dans cette tentative d'unification, ce qui lui permit de combattre avec plus d'avantages la politique de Pitt.



Maintenant nous apparaît la belle et grande figure d'O'Connell, le meilleur défenseur peut-être de l'Irlande.

Daniel O'Connell se destina d'abord, pendant son éducation au séminaire de Douai, à entrer dans la prêtrise. Mais le gouvernement anglais ayant abrogé la loi interdisant la profession d'avocat aux Irlandais, O'Connell opta pour le barreau (1798).

A peine reçu au barreau, il se fit une réputation considérable en défendant ses compatriotes devant les cours de justice. Sa conduite et son patriotisme rendirent O'Connell très populaire auprès des Irlandais, et c'est avec enthousiasme qu'ils l'élirent député au parlement.

Ce fut le comté de Clare qui l'envoya le premier à la chambre des communes (1828). O'Connell représenta successivement ensuite les comtés de Waterford, Kerry, Kilkenny, Cork et Dublin, dont il devint lord-maire en 1841.

O'Connell travailla toujours avec le plus grand dévouement à la défense de son pays. Il ne craignit même pas de sacrifier sa liberté. En effet, un jour il fut condamné à un an de prison et à une forte amende, pour avoir attaqué trop vivement le gouvernement anglais. Cette condamnation n'eut cependant pas de suite, la chambre des lords l'ayant annulée.

Après avoir combattu pour son pays pendant plusieurs années, O'Connell dut abandonner la politique, lors de l'avènement des whigs au pouvoir (1846), vu que des dissensions s'étaient faites dans son parti.

Un an après, dans un pèlerinage qu'il faisait à Rome, la mort le frappa pendant qu'il était à Gênes.



Thomas Moore est, de tous les poètes irlandais, le plus aimé et le plus populaire. Ses chants sont sur les lèvres de tous les insulaires.

Moore est né à Dublin en 1779.

Il se fit remarquer comme poète lorsqu'il publia ses odes et ses épîtres (1806). Elles furent beaucoup critiquées dans la *Revue d'Édimbourg*, et donnèrent lieu à un duel entre Jeffrey et Moore.

Sept ans après, parurent ses *Mélodies irlandaises*, suivies ensuite de la publication de *Lalla-Rouck*, poème qui fit à son auteur une belle réputation.

Moore partit, après l'impression de ce dernier poème, pour un voyage à l'étranger. A son retour, il s'arrêta à Paris, où il tint domicile jusqu'en 1822.

Vers ce temps, il publia les *Amours des anges*. Ensuite il écrivit plusieurs ouvrages en prose, entre autres : la *Vie de Sheridan* (1825), l'*Épicurien* (1827), la *Vie de lord Byron*, son ami (1830), et une histoire d'Irlande.

Il a laissé aussi des correspondances et des mémoires qui ont été publiés après sa mort, arrivée en 1852, par lord John Russell.



William-Smith O'Brien, né en 1803, d'une famille qui descendait de Brian Boromhe, un des rois de la primitive Irlande, commença sa carrière politique lors de son entrée au parlement en 1826.

Il se montra aussitôt un des plus valeureux champions de la cause de l'Irlande, défendant avec le plus grand courage et le plus ardent patriotisme la liberté de son pays natal.

Il porta son zèle si loin, que lors de la révolution qui éclata en Irlande, vers 1848, à laquelle il prit une part active, il se vit bientôt obligé de se cacher dans les bois pour échapper aux poursuites de la police anglaise.

L'endroit où il se cachait ayant été enfin découvert, les agents du gouvernement anglais l'arrêtèrent et l'amènèrent devant les cours sous l'accusation de haute trahison. Le résultat de ce procès fut sa condamnation à mort, peine qui fut commuée en une déportation à Van-Diemen.

Il obtint sa grâce en 1856, et revint en Irlande.

Il s'éteignit à Bangor en 1864.



Il nous serait facile d'allonger de beaucoup d'autres noms cette liste d'hommes distingués qui ont, soit dans la littérature ou dans la politique, illustré leur nationalité.

Nous pourrions parler de tous ces champions de la liberté de l'Irlande qui, après avoir combattu pour l'indépendance de leur pays par la parole, ne craignirent pas de verser leur sang sur les échafauds.

Qu'il serait intéressant pour nos lecteurs de voir défiler devant eux tous ces héros qui, à l'exemple de Robert Emmet, montèrent sur les échafauds pour payer de leur vie le trop grand amour qu'ils avaient pour leur pays !

Que de littérateurs, savants, politiques, mériteraient aussi d'avoir au moins une notice biographique dans cette étude !

Mais, malgré tout le plaisir que nous pourrions faire à nos lecteurs en complétant ces notes biographiques, nous n'allongerons pas, cependant, cet article, vu le désir que nous avons d'arriver plus tôt à la conclusion de ce travail.



VII

L'Angleterre qui avait surtout le désir, en s'annexant l'île sœur, d'en faire un pays protestant, ne négligea rien pour parvenir à ce but, ainsi que nous avons pu le voir par ce qui précède.

Mais elle ne put jamais y parvenir, et elle fut forcée, après 1846, de céder devant les demandes du peuple irlandais qui voulait avoir sa liberté religieuse, en faisant adopter par le parlement un bill par lequel la réforme cessait d'être la religion d'État de l'Irlande.

Les malheureux paysans reçurent la nouvelle de leur indépendance religieuse avec la joie la plus vive, non seulement parce qu'elle leur permettait de pratiquer librement la religion catholique, mais aussi parce qu'elle leur enlevait en même temps des impôts énormes qu'ils étaient obligés de payer pour l'entretien du clergé protestant.

Ce point gagné, les Irlandais continuèrent leurs travaux pour tâcher d'acquérir le second article de leur programme : la liberté politique. Les uns demandant une liberté complète ; les autres, seulement le droit de diriger leurs affaires locales.

Ici les attendaient des obstacles qui n'ont pas encore disparu et qui ne seront enlevés que très difficilement.

Les Anglais, pour diverses raisons, ne peuvent et ne doivent pas, politiquement parlant, donner l'indépendance complète aux Irlandais.

La première raison pour eux de s'y opposer, c'est le danger qu'il y aurait pour l'Angleterre de l'établissement d'un royaume dont elle ne serait séparée que par un détroit.

De plus, en émancipant l'Irlande, l'Albion deviendrait une seconde Autriche, ce qui la rendrait incapable d'accomplir les grands desseins de sa politique ambitieuse. Elle cesserait en quelque sorte — il faut bien remarquer ce point — d'être une puissance continentale. Or, n'y aurait-il pas d'autre raison plus forte contre l'indépendance de l'Irlande, qu'elle la refuserait toujours.



Aussi toute demande faite à la chambre des communes pour obtenir des réformes libérales à l'Irlande est-elle toujours vue d'un mauvais œil par sa puissante suzeraine, parce qu'elle croit y voir un nouveau pas vers l'émancipation de l'île.

La presse anglaise, de son côté, ne manque jamais une occasion de présenter sous un jour défavorable les réformes demandées, et de leur rendre le peuple anglais hostile.

Les journaux anglais ne négligent non plus aucune circonstance d'insulter les Irlandais, en les traitant de paresseux, d'ivrognes, d'assassins, etc. Ils ajoutent encore que les insulaires ne doivent qu'à eux-mêmes tous les maux dont ils se plaignent.

Leur tactique est de rendre impopulaire toute réforme demandée et de donner un semblant de raison à la politique agressive de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Irlande.

Mais, heureusement l'Europe, que ne disons-nous le monde entier, sait à quoi s'en tenir à propos de la question irlandaise et sait aussi de quelle côté pèse la balance de la justice.

La France, par exemple, qui s'est donné pour mission de défendre tous les peuples opprimés, a toujours accordé ses sympathies à l'Irlande. Si elle n'essaye plus de lui reconquérir son indépendance par la force des armes, ainsi qu'elle a tenté de le faire autrefois, c'est du moins avec

le plus grand empressement qu'elle reçoit chez elle les patriotes irlandais et qu'elle leur accorde tout son appui.

Aussi, lorsque la Ligue agraire fut fondée en 1880, son fondateur, M. Parnell, inaugura la série de voyages qu'il devait faire dans l'intérêt de cette société, par une excursion à Paris, sachant qu'il y trouverait aide et protection.

Dans la grande capitale, il eut une entrevue avec divers représentants de la presse parisienne. En conversant avec les journalistes français, M. Parnell fit plusieurs déclarations que nous tenons à consigner ici, vu qu'elles expliquent le programme suivi par les patriotes irlandais — les *home rulers*. Le député de Cork, après avoir parlé de la famine de 1846, de la misère qui existe maintenant et de la conduite tenue par la Ligue agraire, termine en énumérant les réformes qu'il serait nécessaire de faire pour améliorer la condition sociale du pays. Voici :

« Remontons jusqu'en 1846. En cette année, la famine sévit en Irlande, et beaucoup de fermiers ne purent payer leur fermage, ou seulement partie de leur fermage. Les propriétaires les expulsèrent. De 1846 à 1849, les évictions de fermiers insolvables dépassèrent le chiffre de un million. Cinq cent mille de ces misérables émigrèrent en Amérique. Les cinq cent mille autres moururent de faim sur les grandes routes.

« Aujourd'hui, la situation est la même. En 1879 et 1880, les récoltes ont été mauvaises. Cette alternative se présentant de nouveau à l'Irlande : émigrer ou mourir de faim, alors nous sommes intervenus. En 1846, les paysans avaient commencé par payer leurs fermages, puis ils étaient morts. Cette fois, nous leur avons dit : « Ne payez pas, mais vivez, donnez à manger à vos familles ». Voilà expliquées nos revendications agraires.

« Si encore le taux des fermages avait été réglé sur une échelle raisonnable, on eut pu s'accommoder pour vivre misérablement, mais pour vivre. Mais on a tablé uniquement sur les années de bonnes récoltes. Dans ces années, il reste aux fermiers un peu plus d'un tiers de leur récolte. Cela leur suffit pour se nourrir. Dans les années moyennes, le propriétaire payé, il leur reste moins d'un tiers : trop peu pour manger. Dans les années mauvaises, le bail absorbe la totalité du revenu de la terre, moins un cinquième. Alors, c'est la famine.

« Si nous n'avions pas fait la Ligue agraire, aujourd'hui l'Irlande serait un grand cimetière. Mes malheureux concitoyens auraient donné aux landlords toute leur récolte, et l'île serait perdue.

« Pour remédier à cette situation, nous demandons trois choses : 1° que les fermages soient évalués aujourd'hui à un certain taux non susceptible d'élévation ; 2° que le gouvernement fasse aux paysans des prêts hypothécaires à trois pour cent ; 3° que les landlords consentent au rachat des terres à leur valeur actuelle. Le paiement en serait effectué avec l'argent prêté par l'État. Et cet argent lui-même, les emprunteurs le rembourseraient en vingt ou trente ans ».

Ainsi qu'on peut le voir par ce qui précède, on demande d'abord qu'il ne soit plus permis aux landlords d'augmenter à chaque terme le taux des fermages ; ensuite on voudrait que le gouvernement fit des prêts aux tenanciers à trois pour cent, garantis par des hypothèques, et de plus, que les landlords vendent des terres à leurs fermiers. Pour acheter ces terres, les paysans se serviraient de l'argent prêté par le gouvernement, argent qu'ils s'engageraient de rembourser en vingt ou trente années.

Rien de plus raisonnable que ces demandes. Tout gouvernement se serait empressé de s'y rendre. Mais celui de la Grande-Bretagne refusa.

Le ministère Gladstone, d'ailleurs, aurait-il voulu se rendre aux désirs des tenanciers, qu'il n'aurait pu le faire qu'avec beaucoup de difficultés, vu qu'il se serait heurté à un obstacle à peu près insurmontable : le *landlordisme*. En effet, la noblesse anglaise s'opposera toujours à vendre les terres qu'elle possède en Irlande. C'est une question vitale pour elle, car il ne faut pas se le dissimuler la noblesse britannique tire tous ses revenus de l'Irlande, qu'elle possède presque entièrement. Or les nobles anglais ne consentiront jamais à se faire pauvres pour rendre les Irlandais heureux ; et comme dans tous les ministères whigs ou tories qui se succèdent les uns aux autres en Angleterre, ils sont largement représentés, il n'y a pas de danger que leur féodalité subisse quelques brèches.

Il est inutile de dire que la presse anglaise, suivant en cela sa vieille coutume, entreprit une lutte terrible contre la Ligue agraire, la représentant comme composée de personnes déloyales à la reine et dignes de passer en cours de justice pour crime de haute trahison. Elle porte maintenant la même accusation contre la Ligue nationale qui a succédé à celle dont nous parlons ici.

Cependant il se trouva quelques journalistes anglais qui prirent la défense de la Ligue et s'efforcèrent de lui gagner l'estime du public. Entre autres, M. Labouchère, qui compte parmi les meilleurs défenseurs que l'Irlande ait en Angleterre, écrivait dans le *Truth*, à cette occasion, un article remarquable duquel nous détachons ce qui suit :

« Rien ne me surprend plus que de voir de quelle manière les Irlandais sont traités en Angleterre. On n'entend qu'un cri : Écrasez-les ! foulez-les aux pieds ! Leur crime consiste à employer tous leurs efforts à obtenir pour l'Irlande le droit de contrôler les affaires locales. J'aimerais à savoir combien de temps nous laisserions conduire nos affaires locales par les Irlandais.

« Ils violent les lois, dit-on. Peut-être ; mais les Polonais aussi violaient les lois de la Russie et étaient envoyés en Sibérie, et cependant la sympathie que nous leur manifestons nous est comptée comme une vertu.

« Mais voyez donc les outrages qu'ils commettent, nous réplique-t-on. Personne ne déplore plus que moi ces attentats, mais je ne sache pas qu'ils aient été commis par les ligueurs. Ces organisateurs sont habiles et ils savent que rien ne serait plus funeste à leur cause, aussi leur système est celui de la résistance passive ».

Ainsi que le dit M. Labouchère, le parti irlandais ne travaille que pour donner à l'Irlande la liberté de conduire ses affaires locales. Pour parvenir à ce but, il emploie tous les moyens que la constitution du pays lui fournit, et il ne se sert pas de ceux qui sont défendus par elle et la justice.

Donc, il n'est pas solidaire des crimes qui sont commis par quelques prétendus amis de l'Irlande et qui réellement ne le sont pas, car par les actes criminels dont ils se rendent coupables, ils ne pourraient que rendre im-

populaire la cause dont ils se disent les défenseurs, si elle pouvait être compromise par quelques fanatiques, comme il s'en rencontre partout, dans des circonstances semblables.

Ceux auxquels nous voulons faire allusion, ce sont les fénians. Cette société, de même que toutes celles qui ont existé sous diverses dénominations, mais dont les moyens d'action étaient les mêmes, ont fait plus de mal que de bien.

Aussi la grande majorité du peuple irlandais, nous l'avons déjà dit ailleurs, reconnaissant tout le tort fait à sa cause par ces diverses associations occultes, a toujours refusé d'en faire partie et préfère suivre les conseils prudents de ses chefs, qui, à l'exemple de M. Parnell, prêchent la modération et l'obéissance aux lois, et elle ne manque jamais de se défendre de toute liaison avec le parti extrémiste.

Dans l'entrevue avec les journalistes français dont il a déjà été parlé, M. Parnell a repoussé toute filiation de la Ligue agraire avec les fénians et il a ajouté en terminant :

« Les fénians nous sont, à nous, ce que les opportunistes sont aux intransigeants chez vous. Ils rêvent une république indépendante en Irlande, qui ne peut être établie que par une révolution brutale.

« Notre but, à nous, est plus immédiat. Nous voulons d'abord faire la réforme économique. Ensuite nous réclamerons le rétablissement du parlement irlandais.

« Mais nous ne prétendons pas faire une séparation et constituer un État libre. Ces projets sont trop audacieux pour être réalisables ».



Rien de plus juste que les demandes du parti irlandais. Le gouvernement, ce nous semble, pourrait les accorder sans nuire à son autorité. Cependant il a toujours refusé de leur donner une réponse favorable.

Cette conduite de la Grande-Bretagne ne doit pas jeter le découragement parmi les défenseurs de la Verte Erin. Ils doivent, au contraire, puiser dans chaque refus une nouvelle ardeur pour combattre avec plus de force.

Qu'ils continuent de lutter pour le rétablissement du parlement irlandais, la juste répartition du sol et l'amélioration de la condition sociale et économique de l'île. Le jour viendra, quelque éloigné qu'il paraisse maintenant, où l'Angleterre se verra obligée de se rendre aux vœux de la nationalité hibernienne.

Le devoir de M. Gladstone, soit dit ici en passant, est de travailler à « effectuer par sa politique tous les changements qu'effectuerait par la force une révolution ¹ ». Que le chancelier de l'échiquier veuille bien apprendre, pour nous servir des expressions d'un journal canadien, qu'en « blessant les Irlandais dans leurs croyances religieuses, dans leur dignité d'hommes, dans l'amour du sol natal, l'Angleterre a semé le vent ; elle peut gourmander scientifiquement la tempête. Nous lui souhaitons d'apprendre et de retenir de l'expérience qu'elle a provoquée cette vérité : c'est qu'il y a quelque chose au-dessus de la science, la justice, quelque chose de supérieur à la force, le droit. La science est relative ; la force ne vaut qu'autant qu'elle est l'instrument de la justice et la sanction du droit ».



Encore un mot et nous terminons.

Irlandais, le moment est venu pour vous d'être unis plus que jamais. Toutes les dissensions, les chicanes intestines, les divisions doivent disparaître. Car, ainsi que vous l'avez appris par l'expérience, vous devez beaucoup de vos insuccès à votre manque d'entente. Vous devez donc vous unir et former un tout compacte, afin de livrer avec ensemble les grandes luttes de la liberté.

A la vue de tous les autres peuples européens qui, après des luttes séculaires ont conquis leur indépendance, vous ne devez pas laisser abattre votre courage par les défaites du passé. Puisez en elles plutôt une nouvelle vigueur.

Nous ne vous conseillons pas, cependant, d'employer la force. Rien n'est plus loin de notre pensée.

De même que vous avez gagné votre indépendance religieuse en suivant la voie pacifique que vous offre la

¹ Lord Disraeli.

constitution anglaise, de même suivez la même route pour améliorer votre situation présente.

L'Angleterre, malgré l'enseignement de l'histoire, nous le répétons, peut encore refuser maintenant d'accorder les réformes que vous demandez pour votre pays, mais le jour est sans doute proche où elle sera forcée de reconnaître la justice de vos griefs et dans l'obligation de chercher à les faire disparaître.

Irlandais, ayez foi en l'avenir. Vous ne serez pas éternellement les esclaves de la Grande-Bretagne. Des jours plus heureux naîtront pour vous.

Pour notre part, grâce au dévouement des Parnell, des Dillon, des O'Brien, des Shaw, des Davitt, nous espérons de voir dans un temps plus ou moins rapproché, l'Irlande, sinon indépendante, du moins en possession d'une certaine liberté qui lui permettra de rendre meilleure la vie de son peuple, et c'est fermement convaincu que nous vous répétons, Irlandais, ce que Victor Hugo disait aux proscrits français :

... L'avenir est aux peuples ! Paix, gloire,
Liberté, reviendront sur des chars de victoire
Aux foudroyants essieux ;
Ce crime qui triomphe est fumée et mensonge.





MON PREMIER FILLEUL



À MON FRÈRE MAGLOIRE-CYPRIEN



E t'avais vu naître, petit, avec une joie mêlée de quelque tristesse ¹.

Ce n'était pas sans crainte que je te voyais entrer dans cette vie plus ou moins accidentée dont nous jouissons, nous, pauvres hommes.

Par la pensée je te voyais parcourir, tes petits pieds meurtris, tes yeux humides de larmes, le long sentier parsemé d'épines que chacun de nous doit suivre pour arriver au but de la vie : la mort.

Instinctivement, en voyant le ministre de Dieu verser sur ton front l'eau du baptême, les belles paroles suivantes qu'un écrivain adressait à un ami lui annonçant la naissance d'un fils me revenaient à la mémoire :

« Faut-il que je te fasse mon compliment de félicitation ou de condoléance ? La naissance d'un enfant est-elle une chose heureuse ? Voilà d'étranges questions en réponse à la notification de l'arrivée en ce monde du fils longtemps attendu par toi ; mais, que veux-tu ? je ne puis donner qu'un sourire triste à la joie des baptêmes : un berceau

¹ Écrit à l'occasion de la mort de Léopold-Georges-Gustave, fils de celui auquel cet article est dédié, et publié dans le *National* de Plattsburgh.

me fait, malgré moi, penser à un cercueil, et je ne puis m'empêcher de mesurer la voie de misères qui s'étendra entre les deux. Tu vas dire que je ne regarde que le côté lugubre, que la vie a ses bonheurs comme ses peines, qu'un enfant est une bénédiction de la Providence, et que la famille ne peut pas être un mal, puisque Dieu l'a faite. Tu aurais contre moi toute raison, si je me plaignais de l'ordre de la nature ; ce serait un blasphème : je ne déplore pas la naissance des enfants ; mais, à leur aspect, je porte sur l'avenir un coup d'œil guidé par l'expérience du passé, et c'est surtout à l'usage des personnes qui n'ont pas encore ou n'espère plus de postérité, que je dresse le compte des craintes et des consolations : doivent-elles se réjouir ou s'affliger ?

« Le nouveau-né comptera des jours, ou, ou moins, des moments heureux. Il aura le spectacle des grandeurs de la nature, les jouissances du cœur et de l'esprit. Il verra s'ouvrir devant lui les chances de la prospérité, et, au bout de la carrière, les perspectives du repos couronnant le travail. Il sera aussi, il pourra être, pour ses parents, un gage de bonheur. Il resserre les liens de la tendresse conjugale, et réalise cet ineffable mystère d'un amour qui s'augmente en se divisant ; il apporte une occupation et des délices pour toutes les heures. Quel charme dans ces premières caresses, dans les enlacements de ces petits bras si frais, si potelés, dans ces sons inarticulés, où les illusions maternelles lisent des promesses d'attachement et d'intelligence, dans les premières paroles, dans les premiers pas ! Quelle douceur dans les soins donnés à ce petit être chéri, dans le dévouement qui veille constamment sur lui ! Ensuite vient l'orgueil des succès, et, ce qui vaut mieux, l'échange de reconnaissance filiale contre la sollicitude paternelle, la bonne éducation récompensée par les bons sentiments, les sages directions suivies des résultats d'une existence honorée, et, dans toutes les éventualités, dans toutes les difficultés et les luttes, la conduite garantie par les principes.

« Mais, comme les autres, la médaille de la vie a son revers. Le nouveau venu sera exposé aux tourments de la maladie, aux chagrins du cœur, aux embarras de l'existence matérielle, aux déceptions de toute espèce, aux

tristesses qui croissent si abondantes dans notre vallée de douleurs. Quant aux parents, que de tribulations les attendent ! Sur les premières années planera constamment une menace de mort, des périls de tous les instants entourent l'organisation incomplète, l'imprévoyance, l'étourderie pétulante, chaque heure aura son inquiétude, chaque minute son appréhension. Si l'enfant grandit en santé, s'il échappe aux innombrables causes de mortalité ou de maladie, évitera-t-il de même les dangers des passions, les travers et les vices du monde, les dépravations des mœurs, les écarts de la sensibilité ? Et son avenir sera-t-il assuré ? Y a-t-il des fortunes à l'abri de tous les retours ?

Je pensais à toutes ces choses et à beaucoup d'autres encore, lorsque je te vis venir sourire un instant à la terre, cher petit ange égaré du paradis. Mais Dieu a mis un terme aux inquiétudes que j'avais sur ton avenir en te rappelant à lui. Il n'a pas voulu que tu te souillas au contact des choses impures qui nous entourent. Je l'en remercie.

Maintenant que tu reposes dans le sein de la divinité, au milieu des chérubins tes frères, qui chantent avec toi la gloire du Créateur, prie pour le bonheur de ton père qui pleure ton départ à un âge si tendre ; viens papillonner dans ses rêves pour calmer sa douleur et lui montrer combien tu es heureux ; viens lui dire aussi que tu tresses de tes petites mains roses une couronne où les plus belles fleurs du ciel marieront ensemble leurs riches et brillantes couleurs, couronne que tu déposeras sur sa tête le jour où il ira participer à tes joies dans la Jérusalem céleste.

20 mars 1884.





UN SOUVENIR DE PROMENADE



À MA SŒUR



ÉTAIT en 18**. Je faisais, comme d'habitude, ma promenade matinale. Le jour venait de naître ; on pouvait encore voir, fuyant devant l'Aurore aux doigts de rose qui venait d'entr'ouvrir les portes de l'Orient, pour me servir du langage mythologique, ces petits nuages blancs, précurseurs du jour¹.

Un grand calme régnait partout ; de temps en temps seulement ce calme était troublé par le chant des oiseaux qui se poursuivaient en bandes nombreuses dans la voûte azurée.

La large voie que je suivais, quoique dans la ville, n'en avait pas moins un air campagnard qui me plaisait. Mon pied foulait partout une herbe toute humide de rosées ; au-dessus de ma tête s'étendait le feuillage de grands arbres.



Depuis longtemps je me promenais, lorsque je m'arrêtai devant une maisonnette dont l'air coquet me charma. Une large véranda qui en précédait l'entrée, était ombragée par deux arbres touffus. Par les persiennes entr'ou-

¹ Publié par le *National* de Plattsburgh.

vertes, une jeune femme d'une trentaine d'années, à la figure honnête et douce, regardait jouer sur la pelouse trois petits enfants — deux garçons et une fille.

Plus loin, auprès d'une légère voiture, deux jeunes gens de la même famille se disposaient à faire une promenade.

Le père de cette heureuse famille, assis sur les degrés du perron, contemplait ce joli tableau et semblait jouir beaucoup du bonheur répandu autour de lui.

D'un côté de la maison, s'étendait une vaste basse-cour remplie de tous les représentants de la gent ailée ; de l'autre, un grand verger où se voyaient tous les fruits les plus rares.

L'aspect de cette famille que j'avais sous les yeux, la coquetterie de la maisonnette et la beauté de ses alentours me plurent beaucoup, et c'est avec regret et en jetant souvent un regard en arrière que je m'éloignai.



Un an après, le hasard me conduisit devant la même maison dont je viens de parler et qui avait laissé chez moi un si bon souvenir.

Mais j'eus peine à la reconnaître. Au lieu de toute la vie qu'on y voyait l'année précédente, il régnait un silence de mort.

Les fenêtres étaient closes ; le verger, abandonné ; la basse-cour, vide. Plus d'enfants joyeux sur la pelouse.

Où était donc allée l'heureuse famille qui l'habitait autrefois ?

Un passant me l'apprit.

Des revers de fortune étaient survenus. Devenus pauvres, les habitants de la maisonnette avaient dû partir ; bientôt après, le chef de la famille mourait de chagrin.

Seuls la mère et les enfants vivaient encore et habitaient un petit hôtel dans la grande ville. Les deux fils aînés, employés dans les usines, faisaient vivre la famille.

Malgré la mort de leur père et la perte de leur fortune, les pauvres enfants se trouvaient encore heureux. Ne possédaient-ils pas au milieu d'eux un être dévoué, zélé, pétri d'amour, dans la personne de leur mère ?

Oh ! oui, qu'elle était dévouée la bonne et tendre mère ! comme elle offrait avec transport tous les trésors de son cœur à ses chers enfants qui, de leur côté, lui montraient le plus entier dévouement et la plus vive affection.

Et combien de fois, la brave mère, ne répétait-elle pas, en montrant l'espérance de ses vieux jours, cette parole de la mère des Gracques : « Mes trésors, les voici » !

29 juillet 1885,





LA PEINE DE MORT



A peine de mort a toujours existé. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à ouvrir la bible et les autres livres de l'antiquité. On l'appliquait pour plusieurs offenses. On voit, par exemple, dans la bible, qu'un homme fut lapidé pour avoir ramassé du bois le jour du sabbat¹.

Au fur et à mesure que la civilisation s'étendit, la peine de mort cessa d'être appliquée aussi fréquemment. Maintenant, on ne s'en sert guère plus que pour punir le meurtre, et encore emploie-t-on bien souvent l'exil comme châtiment de ce crime. Il en est de même pour les crimes contre l'État.

Entre autres pays, la peine de mort est abolie en Roumanie, depuis 1864; en Portugal, depuis 1867; en Hollande, depuis 1870. En Russie, elle est abolie sauf pour les crimes contre l'État ou le czar, depuis le règne de l'impératrice Élisabeth (1753).

Les cantons de la Suisse l'abolirent dans l'ordre suivant : Fribourg, en 1848; Neuchâtel, en 1854; Zurich, en 1869; Genève, en 1871; Bâle et le Tessin, en 1873. Un an après elle entra, comme loi fédérale, dans l'article 65 de la constitution suisse. Certains cantons ayant cru voir une atteinte portée à leurs droits autonomiques, par l'entrée de l'article 65 dans la constitution, la question fut

¹ Article paru dans le *Monde illustré* de Montréal, journal publié par MM. Berthiaume et Sabourin, le 31 juillet 1886.

soumise au vote populaire le 18 mai 1879. Dans ce vote, 200,185 voix se prononcèrent pour l'abrogation de l'article de la constitution fédérale abolissant la peine de mort et réservant la suppression ou le rétablissement de cette peine aux législations cantonales, tandis que 181,588 voix se déclaraient pour le maintien de l'article 65.

La question de la peine capitale ayant été soumise au parlement allemand, le 1^{er} mars 1870, 118 députés contre 81 se déclarèrent en faveur de son abolition. Dans le conseil fédéral, les représentants de Weimar, de la Saxe, de l'Oldenbourg, de Meiningen, de Sondershausen, de Lübeck et de Brême ont voté pour l'abolition, et même après l'intervention de M. de Bismark pour son maintien, il n'y a eu pour la conservation de la peine capitale que 127 voix contre 119 au parlement.

En Belgique, la peine de mort est abolie de fait quoiqu'inscrite dans la loi. En Angleterre et en France, on tend à en diminuer l'application d'année en année, comme l'indique le tableau suivant :

EN ANGLETERRE :

	Condamnés	Exécutés
De 1806 à 1825	12,200	1,614
1833 à 1837	573	25
1838 à 1847	70	10
1848 à 1857	58	11
1858 à 1867	37	13
1868 à 1876	23	12

EN FRANCE :

1826 à 1830	111	72
1831 à 1840	53	30
1841 à 1850	49	34
1851 à 1860	50	29
1862 à 1870	20	11
1871 à 1885	29	15
1875 à 1880	25	6



En parcourant l'histoire, on voit que la peine de mort était appliquée sous des formes bien diverses. Dans les

premiers âges du monde, on lapidait, on crucifiait, on tranchait le cou à l'aide d'un glaive. Saint Pierre fut crucifié, à Rome, la tête en bas ; Celui dont il prêchait la doctrine l'avait été la tête en haut, et c'est pour cette raison que le chef des apôtres demanda d'être exécuté de la manière dont il l'a été. Le tranchement du cou a été le châtiment le plus fréquemment employé autrefois, et il l'est encore aujourd'hui, par exemple, en France, où le glaive est remplacé par le couperet, depuis que le Dr Guillotin a inventé la machine qui porte son nom. Saint Jean-Baptiste, saint Paul, Marie Stuart, Louis XVI, Marie-Antoinette eurent la tête tranchée.

Nous ne parlerons pas ici des supplices imposés aux chrétiens qui refusaient d'apostasier leur foi ; on sait avec quel raffinement de cruauté et de barbarie ils étaient mis à mort. Parler de ces supplices, de même que de ceux infligés par l'Inquisition, serait nous forcer d'agrandir considérablement le cadre de cet article.

De nos jours, les supplices employés pour punir les criminels sont : en Espagne, le garrot ; en France, la guillotine ; en Angleterre, aux États-Unis et dans d'autres pays, la pendaison ; au Tonquin, on fait asseoir le criminel sur un pieu qui lui traverse lentement le corps ; en Perse, on suspend le condamné par les pieds ; en Chine, les criminels s'ouvrent eux-mêmes le ventre. C'est le châtiment le plus en usage dans cet intéressant empire.



On croit généralement maintenant que l'exil est un châtiment suffisant pour punir l'homicide ; que l'application de la peine de mort est démoralisante pour le peuple.

Nous ne sommes pas de cet avis. L'exil, pour un criminel qui a passé une bonne partie de sa vie dans les bagnes, est un châtiment bien doux et nullement de nature à l'effrayer. Si l'on veut protéger le citoyen honnête contre ceux qui n'attendent qu'une occasion pour lui enlever la vie, c'est de continuer l'application de la peine capitale pour les crimes de droit commun, sans s'occuper de l'objection que les abolitionnistes opposent, lorsqu'ils disent qu'elle est démoralisante ; cette objection ne repose

sur rien. Quant aux offenses politiques punies par la mort de celui qui s'en rend coupable, on devrait imposer l'exil.

Pour preuve de ce que nous venons de dire, nous citerons six cantons de la Suisse où l'exécution des criminels a été rétablie, vu la fréquence des crimes, après avoir été abolie. Ce sont les cantons d'Uri, Schwytz, Appenzell, Lucerne et Zurich et le demi-canton d'Obwald.

Nous regrettons que de nos jours on soit encore obligé d'appliquer la peine capitale ; la civilisation, si largement étendue, aurait dû faire disparaître le crime d'homicide de la terre. Tous les individus devraient s'aimer comme des frères, se protéger mutuellement. Mais, malheureusement, il n'en est pas ainsi. Le crime existe encore, et c'est pour l'éviter autant que possible que les gouvernements se voient obligés de le punir sévèrement.

Nous sommes de ceux qui appellent de tous leurs vœux le jour — qui probablement n'arrivera jamais — où le crime ayant disparu de la terre, on pourra briser les instruments servant à la justice humaine.





LE CANADA ET LE BRÉSIL



Le Brésil est situé à l'est de l'Amérique du Sud ; sa population est d'au delà de douze millions d'habitants. Ancienne colonie portugaise, le Brésil servit de lieu de refuge à la famille royale du Portugal, lorsque ce dernier pays fut envahi par les Français sous Napoléon I^{er}. En 1822, les Brésiliens se déclarèrent indépendants et proclamèrent le fils du roi de Portugal empereur du Brésil ¹.

Le présent empereur du Brésil, dom Pedro II, naquit le 2 septembre 1825 et est le fils de dom Pedro I^{er} et de l'archiduchesse Léopoldine d'Autriche. Il épousa, le 4 septembre 1843, la princesse Thérèse, fille de François I^{er}, roi des Deux-Siciles. Dom Pedro est très estimé de ses sujets ; c'est un savant et un homme de lettres bien connu des deux mondes.

L'héritière du trône, la princesse Isabelle, née le 29 juillet 1846, est mariée au prince Louis d'Orléans, comte d'Eu, fils aîné du duc de Nemours.

La constitution qui régit le Brésil ressemble sous plusieurs rapports à celle de la Grande-Bretagne. Il y a deux législatures : le sénat comptant 58 membres et la chambre, 122 députés. De même qu'au Canada, chaque province a

¹ Publié dans le *Canadien* de Saint-Paul (État du Minnésota, États-Unis), journal édité et rédigé par M. Dufresne.

une législature locale, et à la tête de chacune d'elles se trouve un président nommé par l'empereur.

Ces provinces sont au nombre de vingt : Rio-de-Janeiro : étendue, 14,999,400 aeres carrés ; population, 1,600,000 âmes ; capitale, Netheroy (40,000 habitants). La ville de Rio-de-Janeiro (500,000) est la résidence de la cour impériale ; elle possède le plus grand port du monde. Sao-Pedro-do-Rio-Grande-do-Sul : étendue, 47,328,876 ; population, 500,000 ; capitale, Porto-Alegre (30,000). Santa-Catharina : étendue, 14,884,020 ; population, 220,000 ; capitale, Desterro (15,000). Parana : étendue, 46,152,000 ; population, 140,000 ; capitale, Curitiba (4,000). Sao-Paulo : étendue, 59,420,700 ; population, 1,000,000 ; capitale, Sao-Paulo (100,000). Espirito-Santo : étendue, 9,015,490 ; population, 110,000 ; capitale, Victoria (8,000). Bahia : étendue, 85,599,422 ; population, 1,700,000 ; capitale, Salvador-de-Bahia (220,000). Sergipe : étendue, 8,846,840 ; population, 340,000 ; capitale, Aracaju (7,000). Alagoas : étendue, 13,586,464 ; population, 36,000 ; capitale, Maceio (10,000). Pernambuco : population, 1,400,000 ; capitale, Recife (110,000). Parahyba-do-Norte : étendue, 14,181,500 ; population, 340,000 ; capitale, Parahyba (17,000). Rio-Grande-do-Norte : étendue, 11,538,000 ; population, 260,000 ; capitale, Natal (6,000). Ceara : étendue, 20,924,163 ; population, 600,000 ; capitale, Ceara (20,000). Piauhy : étendue, 60,579,500 ; population, 275,000 ; capitale, Therizina (8,000). Maranhao : étendue, 92,304,000 ; capitale, Maranhao (40,000). Grao-Para : étendue, 230,760,000 ; population, 390,000 ; capitale, Para (40,000). Amazonas : étendue, 382,484,700 ; population, 110,000 ; capitale, Manaos (7,000). Minas-Geraes : étendue, 115,380,000 ; population, 1,700,000 ; capitale, Ouro-Preto (12,000). Goyaz : étendue, 149,934,000 ; population, 275,000 ; capitale, Goyaz (5,000). Matto-Grosse : étendue, 289,459,575 ; population, 120,000 ; capitale, Cuiaba (17,500).

Le Brésil qui s'étend du 5° degré de latitude nord au 33° degré de latitude sud, a une température qui varie, suivant les saisons, de 81 à 88 degrés Fahrenheit. En décembre, le mois le plus chaud de l'année, le maximum

est de $89\frac{1}{2}$ degrés ; le minimum, 70 degrés. C'est en juillet que la chaleur est moins grande ; elle varie alors de 66 à 79 degrés.

On cultive peu les céréales au Brésil ; pour s'en procurer, les Brésiliens sont obligés d'en importer la plus grande partie. Mais, en revanche, on s'y occupe de la culture en grand de la canne à sucre, du café, du coton, du tabac, du tapioca, du caoutchouc, etc. C'est dans les provinces de Rio-de-Janeiro, Sao-Paulo et Minas-Geraes que se voient les plus grandes étendues de terre plantées en caféiers ; le nord produit surtout le coton.

L'esclavage qui existe encore au Brésil, tend à disparaître de jour en jour et bientôt elle sera du passé. D'ailleurs, une loi passée en 1871 décrète que tout enfant né de parents esclaves après cette date, sera libre.

Le Brésil possède environ 5,000 milles de chemin de fer. Ces voies ferrées réunissent entre elles les diverses rivières qui sillonnent le territoire, rendant ainsi les communications très faciles entre la côte et l'intérieur du pays.

L'armée est de 32,000 hommes ; la marine se compose de 52 bateaux, répartis comme suit : 15 cuirassés, 1 frégate, 8 corvettes, 23 canonnières et 7 transports.

La monnaie en usage est le *milrei* ; elle vaut environ 54 centins de notre argent. Cette valeur varie suivant le taux de l'échange à Londres.



Le Canada a lié depuis un certain nombre d'années des relations commerciales avec le Brésil. Ces relations tendent à augmenter de jour en jour, et bientôt, nous en sommes convaincu, un commerce relativement considérable se fera entre notre pays et l'empire brésilien.

Le développement de ce commerce est dû à la variété et à l'excellence des produits naturels du Brésil, et aussi à la richesse de ses mines où se trouvent en abondance l'or, l'argent, le plomb, les pierres précieuses, le charbon, le cuivre, etc.

Le Canada doit se rapprocher autant que possible du Brésil pour la raison bien simple que ce dernier pays

étant essentiellement producteur, il est obligé, en conséquence, d'importer un grand nombre d'articles manufacturés des autres pays pour satisfaire aux besoins de ses habitants. Les rapports publiés prouvent que les importations se font, chaque année, pour un montant très élevé. Par exemple, nous voyons que la seule ville de Rio-de-Janeiro a importé, en 1881, entre autres articles 404,175 barils de farine; 78,332 caisses de poissons; 33,465 caisses et 9,442 barils de bière; 9,042 barils et 38,492 caisses de beurre; 76,171 barils et 85 caisses de lard; en bois: pin de la Baltique, 14,545 douzaines; pin d'Amérique, 8,168,490 pieds; pruche, 13,449,470 pieds; aussi une quantité considérable de fromage, viandes fumées, pommes de terre, meubles, chaussures. etc.

La confédération canadienne aurait donc le plus grand avantage à disputer à l'Angleterre, à la France et aux États-Unis le monopole du marché brésilien.

De plus, le Canada a besoin de la matière brute que peut lui fournir le Brésil pour alimenter ses raffineries de sucre, ses filatures de coton, ses manufactures d'articles en caoutchouc et autres industries.

Il est donc à désirer que les politiques et les industriels canadiens voient à faire élever sur une plus grande échelle le chiffre des affaires entre le Canada et le Brésil, en facilitant les moyens de communication et en faisant disparaître les obstacles qu'il peut y avoir. Suivant nous, la meilleure voie pour parvenir à ce but, serait de faire, sur de bonnes bases, un traité de commerce entre les deux pays.

9 septembre 1886.





AU " TRAIT D'UNION "



E *Trait d'union* répond à un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps. On regrettait de voir la classe la plus nombreuse de la société privée de tout organe pour prendre sa défense. Plusieurs hommes dévoués, constatant cette lacune, avaient essayé précédemment de fonder différents journaux ouvriers, et pour cela avaient consacré beaucoup de temps et d'argent. Mais leurs efforts ne furent pas couronnés de succès. Votre journal vient donc à la suite de plusieurs autres qui, malheureusement, ont disparu après quelques mois d'existence. Le vôtre réussira, je l'espère ¹.

Dans les quelques numéros de votre journal que vous avez bien voulu m'adresser, j'ai pu voir, par les articles qu'ils contiennent, le programme que vous entendez suivre dans la campagne que vous venez d'entreprendre.

Les réformes en faveur desquelles vous parlez, sont justes et équitables, et elles devraient avoir été accordées depuis longtemps.

L'arbitrage pour régler les différends qui peuvent s'élever entre patrons et ouvriers, par exemple, est une chose

¹ Lettre adressée à M. A.-T. Lépine, propriétaire et rédacteur du *Trait d'union* de Montréal, peu de temps après sa fondation.

qui devrait être faite à l'heure qu'il est. Par ce moyen, on éviterait les grèves et le *boycottage*, qui sont la ruine des pays et des individus.

L'égalité de l'ouvrier vis-à-vis du patron, en faisant disparaître les lois faites tout à l'avantage de ce dernier, mérite l'attention de tous ceux qui ont à cœur de voir exister l'harmonie entre la classe bourgeoise et l'élément ouvrier.

La passation d'une loi défendant aux enfants de l'un et l'autre sexe, au-dessous d'un certain âge, de travailler dans les manufactures, aurait sa raison d'être. On ne verrait pas, si une telle loi existait, autant d'enfants dans les ateliers où ils vont perdre leur santé et nuire aux ouvriers, en faisant diminuer leurs salaires.

L'abolition du travail des prisonniers en tout ou en partie, devrait être soigneusement étudiée. Dans le moment, le travail qui se fait dans les prisons nuit considérablement à la classe ouvrière. Il serait donc on ne peut plus opportun d'y voir, avant que le mal soit plus grand.

L'économie devrait être la première vertu pratiquée par l'ouvrier. Quelle belle chose, en effet ! Combien de personnes qui vivent misérablement, sans cesse tiraillées et ennuyées par leurs créanciers, seraient heureuses si elles parvenaient à bien se convaincre qu'avec un peu de conduite dans leurs dépenses, elles s'épargneraient tous ces désagréments.

Je voudrais dire un mot, en passant, sur d'autres réformes on ne peut plus opportunes, mais comme je me suis promis d'être bref en commençant, je m'arrêterai ici.

Avant de clore cette lettre, cependant, je me permettrai d'ajouter un mot pour vous engager à travailler de toutes vos forces en faveur des excellentes réformes que vous patronnez, et, surtout, à prémunir les ouvriers du désavantage et du danger qu'il y a pour eux de faire des grèves.

En faisant cela, vous ferez non seulement le bien-être de la classe à laquelle vous appartenez et dont vous êtes l'un des plus vaillants et ardents défenseurs, mais aussi vous contribuerez au bonheur et à la prospérité de la société en général.



SIMPLE ÉTUDE



À MON AMI TREFFLÉ DUBREUIL



I



VANT de commencer, nous devons dire que nous n'entendons pas parler bien longuement sur la question que nous avons l'intention de traiter. Nous ne la traiterons que très superficiellement, réservant pour une autre occasion un travail plus convenable sur cette question si importante pour le Canada ¹.

La question posée est celle-ci : Quel serait le meilleur moyen de relever le commerce, de lui donner l'ardeur d'autrefois — sinon de l'augmenter — et de lui ouvrir les marchés étrangers ?

Disons d'abord, que le Canada possède tous les éléments nécessaires pour en faire un des pays les plus riches du monde. Son territoire, qui est immense, est borné au nord par la baie de Baffin et l'océan Glacial ; à l'ouest, par l'Amérique russe et l'océan Pacifique ; au sud, par les Etats-Unis ; à l'est, par l'océan Atlantique. Ses communications avec l'étranger peuvent être des plus faciles par

¹ Cette étude a paru dans le *Trait d'union*.

le moyen de ses voies fluviales naturelles et artificielles et le réseau de ses chemins de fer. Il a un terrain minier qui est très riche et très grand. Son sol est fertile ; son climat, salubre et bon pour la végétation.

Malgré tous ces avantages, le Canada n'a jamais eu un commerce comparable à celui de la plus petite puissance européenne. Le commerce de bois est le seul qui ait eu quelque activité jusqu'à ce jour. Mais que deviendra ce commerce lorsque les forêts seront complètement déboisées — chose qui arrivera dans un temps assez rapproché, car, suivant une mauvaise habitude, on ne s'occupe pas de remplacer les arbres coupés annuellement ? Ce ne seront certainement pas nos exportations de blé et d'animaux vivants qui nous assureront le revenu que nous rapporte le commerce de bois. Sans doute l'exportation des blés et bestiaux pourrait se faire sur une plus grande échelle, si les Canadiens s'occupaient davantage de la culture du sol et de l'élevage du bétail.

Mais malheureusement, le fléau de l'émigration nous enlève chaque année des milliers de bras. Plusieurs villages, riches et peuplés autrefois, ont vu leur population diminuer de plus de moitié. C'est aux États-Unis que nos compatriotes émigrent ; c'est dans les milliers d'usines de la grande république que les Canadiens vont gagner le pain nécessaire à leur subsistance et à celle de leur famille.

Pourtant l'agriculture est la plus avantageuse carrière qu'il soit donné à un homme de suivre ; et M. Gérin-Lajoie avait bien raison de dire les paroles suivantes dans *Jean Rivard* :

« Consultez un moment les savants qui se sont occupés de rechercher les causes de la prospérité des nations, et vous verrez que tous s'accordent à dire que l'agriculture est la première source d'une richesse durable ; qu'elle offre plus d'avantages que tous les autres emplois ; qu'elle favorise le développement de l'intelligence plus que toute autre industrie ; que c'est elle qui donne naissance aux manufactures de toutes sortes ; enfin, qu'elle est la mère de la prospérité nationale, et, pour les particuliers, la seule occupation réellement indépendante. L'agriculteur qui vit de son travail peut dire avec raison : Qu'il ne connaît que Dieu pour maître ».

Nous pensons comme M. Gérin-Lajoie. Comme lui, nous croyons sincèrement que le développement de l'agriculture donnerait à notre pays une richesse qu'il n'a pas. D'ailleurs, cela ne fait l'ombre d'un doute pour personne.

Mais comment parviendra-t-on à développer l'agriculture ? Voilà une question qui a occupé bien souvent l'esprit des vrais amis de notre pays.

Pour essayer de la résoudre, le gouvernement d'Ottawa a dépensé des sommes fabuleuses et en dépense encore beaucoup pour entretenir des agents en Europe, ayant pour mission d'attirer sur nos rives l'immigration européenne. A quel résultat sont-ils parvenus, ces agents ? Ils n'ont pu réussir à attirer que quelques centaines d'immigrés qui, après un certain séjour au Canada, s'en retournèrent dans leur pays ou immigrèrent de nouveau et cette fois aux États-Unis.

De son côté, le gouvernement de Québec nomma lui aussi des agents d'immigration et, de plus, construisit des chemins de fer pour faciliter les communications entre les anciennes paroisses et pour tâcher d'en créer de nouvelles au milieu des terres incultes. A-t-on atteint le but en vue ? Non. L'immigration européenne, comme nous l'avons dit, s'est dirigée ailleurs ; et nos compatriotes émigrés, loin de revenir au pays, n'ont vu que leur nombre se grossir aux États-Unis par l'émigration constante de leurs frères du Canada.

Qu'il nous soit permis de dire ici que nous ne voulons pas blâmer les gouvernements d'Ottawa et de Québec pour les moyens qu'ils ont employés pour faire progresser l'agriculture, et par cela même, le commerce, puisque l'agriculture, pour nous servir de cette expression, est la mère du commerce. Ils sont au contraire très bons et en usage dans toutes les contrées nouvelles. Mais nous pensons qu'il y en aurait de meilleurs pour notre pays, et nous allons en parler.

Suivant nous, et nous devons dire que nous sommes appuyé par toutes les personnes qui ont étudié notre situation économique, l'agriculture ne progressera pas, tant que nous ne pourrons pas offrir aux agriculteurs et aux industriels un marché plus vaste que celui que nous avons maintenant.

Nos produits ne peuvent se vendre que difficilement sur les marchés étrangers. Un exemple suffira. En 1878, des Canadiens ayant exposé des marchandises à l'exposition de Paris qui avaient été remarquées, reçurent des commandes de la part de marchands français. Mais quelle ne fut pas la surprise des manufacturiers canadiens d'apprendre, le jour où ils devaient délivrer les marchandises commandées, que plusieurs d'entre elles n'étaient pas même admises en France, vu que le Canada n'avait pas été compris dans les traités de commerce conclus par l'Angleterre avec la France.

Cependant, le gouvernement français a beaucoup fait, disons-le ici, pour lier des relations commerciales avec son ancienne colonie. Napoléon III envoya même dans ce but, en 1855, une corvette, la *Capricieuse*, qui vint à Québec, mais cette tentative, inutile de le dire, n'eut aucun succès. Et que de tentatives tentées depuis par notre ancienne mère-patrie pour se rapprocher de nous par le commerce !

Nos produits rencontrent des barrières non seulement en France, mais chez toutes les autres nations européennes, et même en Amérique. D'un autre côté, tous les pays nous écrasent de leurs articles manufacturés. Les Américains cherchent même à nous enlever complètement le commerce de l'ouest, duquel nous tirons le plus de profits.

Or, que doit faire le Canada dans cette position ? Prendre le moyen le plus propre de s'assurer les marchés étrangers qui lui sont fermés maintenant, et s'efforcer de garder le seul qui ne lui soit pas complètement refusé, celui des États-Unis. Voilà notre réponse.



II

Quel est le moyen d'ouvrir les marchés de l'étranger au commerce canadien ?

Sir Francis Hincks répond à cette question en disant, dans un article publié dans le *Journal of commerce* (1878), que nous devrions avoir le droit de faire des traités de commerce avec les autres pays.

C'est aussi l'opinion de M. Edgar, député du comté de West-Ontario au parlement fédéral, qui dans un discours qu'il prononça il y a quelques années, dit :

« Nos parlements sont tout à fait compétents à passer des lois qui, par l'augmentation des droits de douane, peuvent restreindre notre commerce avec les autres nations. Or n'est-ce pas une étrange anomalie que nous n'ayons pas le pouvoir d'entrer en négociation avec les autres pays aux fins d'étendre notre commerce ? L'Angleterre fait ses traités commerciaux elle-même et les fait dans ses intérêts, sans nous mettre de la partie ; ce ne peut être avantageux pour nous qu'il en soit ainsi, car on ne peut plus guère supposer que ceux qui négocient ces traités soient bien au courant de ce dont nous avons besoin.

« S'il est désirable pour nous d'avoir de nouveaux marchés pour l'écoulement de nos produits qui augmentent sans cesse, nous devrions pouvoir rechercher ces marchés nous-mêmes car personne ne désire nous en offrir, et de fait, personne ne saurait le faire pour nous.

« Notre position aujourd'hui est telle que si sir John-A. Macdonald et tout son cabinet, agissant avec l'autorité immédiate du parlement fédéral, allaient en grande pompe proposer aux habitants noirs de Saint-Domingue un traité de commerce pour l'échange de notre morue avec leur molasse, ils seraient complètement ignorés, s'ils n'étaient traités d'imposteurs par le président de cette intéressante république.

« Il est arrivé qu'il a plu au ministère des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, de nommer un Canadien pour le représenter dans une semblable occasion, mais tout devait être sujet à l'approbation et au contrôle du cabinet anglais. Nous avons réussi quelquefois à arracher quelque chose par l'interminable filière de l'administration de ce département, mais le plus souvent ce système ridicule a été fatal à nos efforts. Il est incompatible avec nos intérêts comme avec notre dignité comme peuple, qu'un semblable état de choses existe plus longtemps.

« Ce n'est pas la première fois que cette question est soulevée. En 1870, le parti libéral, dans la chambre des communes d'Ottawa, a voté unanimement la proposition suivante :

« Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le
« gouverneur général, lui représentant que l'augmentation
« de la population et des produits du Dominion exige des
« marchés plus étendus, et des relations commerciales
« moins restreintes avec l'étranger ; qu'il serait très avan-
« tageux pour nous que notre gouvernement put se mettre
« en communication directe avec toutes les possessions
« anglaises et autres pays étrangers qui voudraient entrer
« en relation avec nous dans ce but ; qu'il est urgent
« pour nous d'obtenir du gouvernement impérial des au-
« torisations nécessaires pour nous aboucher ainsi avec les
« autres possessions anglaises ou pays étrangers, avec l'en-
« tendement que tels arrangements commerciaux devront
« dans tous les cas être soumis à l'approbation de la ma-
« jorité » .

« Cette proposition ressemblait trop à la trahison voilée, je suppose, car elle fut étouffée par le vote de sir John-A. Macdonald et de ses partisans en faveur d'un amendement nous plaçant pour jamais à la merci du ministère des affaires étrangères anglais.

« Si ces sentiments d'indépendance constituent une trahison, ajoute M. Edgar, eh bien ! moi, j'assumerai la responsabilité de dire que si un vote populaire était demandé aujourd'hui sur la question, les trois quarts de la population canadienne appuieraient la même proposition avec enthousiasme, et chacun écartant le voile se montrerait comme un traître aux yeux de quelques-uns, mais comme un vrai patriote vis-à-vis de son pays et de sa conscience » .

L'honorable E. Blake partage les idées de M. Edgar, et il se déclara, lui aussi, en 1882, en faveur de l'indépendance commerciale, dans un discours qu'il prononça au parlement fédéral.

Nous pensons, de notre côté, que c'est le seul moyen. Ce n'est que par la confection de traités commerciaux que nos produits verront s'ouvrir devant eux les marchés de l'Europe. Mais l'Angleterre nous donnera-t-elle le droit d'en faire ? Nous en doutons fort, pour la raison que la tactique de la Grande-Bretagne a toujours été de s'assurer le monopole des marchés de ses colonies et d'empêcher celles-ci de faire tout commerce avec d'autres pays, sauf avec elle. Le passé est là pour le prouver.

On crut un instant, en 1883, que l'Angleterre nous donnait le privilège de faire des traités de commerce, et voici à quelle occasion. Le parlement d'Ottawa venait de présenter une adresse de félicitation au gouverneur général, le marquis de Lorne, lui exprimant, à l'occasion de son prochain départ du Canada, ses sympathies et son approbation pour la ligne de conduite qu'il avait tenue pendant son terme d'office. Dans le discours qu'il fit en réponse à cette adresse, le marquis de Lorne laissa échapper les paroles suivantes :

« Vous avez le pouvoir de négocier vous-mêmes, et sous votre seule responsabilité, vos traités avec les autres nations. Votre représentant à Londres peut compter sur le concours du ministère des affaires étrangères de la Grande-Bretagne pour vous faciliter la négociation de ces traités. Vous n'êtes pas des sujets, mais des libres alliés d'une grande nation prête à défendre vos droits lorsqu'ils seront menacés.

« Le Canada et la Grande-Bretagne, l'un à côté de l'autre, se prêtent un mutuel secours. L'un assure à la Grande-Bretagne un vaste commerce, l'autre assure au Canada la sécurité de ses institutions autonomes. J'espère que mes successeurs pourront toujours constater au Canada l'existence d'un gouvernement national libre, sous le protectorat et l'alliance du gouvernement impérial ».

On pensa que ces paroles avaient été inspirées par le cabinet de Saint-James, et on voit d'ici la joie de tous ceux qui aspiraient depuis si longtemps après cette liberté de commerce qui seule peut rendre notre pays prospère. Quelques-uns mêmes crurent que l'Angleterre nous donnait l'indépendance politique. C'était, entre autres, l'avis de M. J.-X. Perrault, le vaillant champion de l'émancipation coloniale, qui écrivait ce qui suit dans la *Patrie* du 30 mai 1883 :

« Ces paroles remarquables sont toute une révélation. Elles constituent une déclaration officielle et autorisée de l'indépendance politique et commerciale de la confédération canadienne sous le sceptre de la reine Victoria.

« Notre position, vis-à-vis de la Grande-Bretagne, sera à l'avenir celle de la vice-royauté de l'Égypte vis-à-vis de l'empire turc. L'Égypte jouit de tous les droits et privi-

lèges d'une nation libre et indépendante. Elle possède l'administration complète de toutes affaires affectant son territoire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. L'Égypte est en relations constantes et directes pour la négociation de ses traités avec les nations étrangères. Elle possède son armée et sa marine et le sultan de Turquie, tout en demeurant le suzerain de l'Égypte, n'intervient en aucune manière dans son gouvernement.

« Voilà la position que le marquis de Lorne vient de faire au Canada. Il nous a reconnu au nom du gouvernement britannique, tous les droits d'un peuple libre et indépendant, sous la souveraineté de la reine Victoria, mais ne relevant plus, en aucune manière, du ministère des colonies ou du gouvernement impérial.

« Au reste, c'est là la position déjà prise par l'honorable E. Blake et par l'honorable A. Mackenzie, au banquet du club National. « Le conseil privé du Canada, déclara l'honorable A. Mackenzie, est en tout point l'égal du conseil privé de la Grande-Bretagne et ne relève que de Sa Majesté britannique ».

« Dès lors, nos relations avec le ministère des colonies cessent. Nous traitons d'égal à égal avec le gouvernement impérial. Nous devenons une vice-royauté indépendante au point de vue de son gouvernement dont le vice-roi doit être choisi d'abord par les deux chambres du parlement canadien, réunies en congrès, puis investi par la souveraine de tous les pouvoirs qu'elle confère à son représentant. C'est là une condition essentielle de notre autonomie nationale, telle qu'annoncée par le marquis de Lorne.

« Cette solution des difficultés actuelles de notre position coloniale, ajoutait M. Perrault en terminant, ne laisse rien à désirer pour ceux qui aspirent à l'indépendance du Canada. C'est la rupture du lien colonial, c'est l'obtention de tous les droits d'un peuple libre, tout en maintenant la souveraineté de la reine Victoria dans le pays. Nous devenons citoyens canadiens, tout en conservant l'alliance d'un grand peuple. On ne saurait s'exagérer l'importance d'un changement aussi radical dans notre existence nationale. Remercions le gouverneur général de nous avoir fait ce riche cadeau avant son départ ».

Cependant, toutes ces belles paroles du marquis de Lorne que nous avons citées ci-dessus sont demeurées lettre morte. Le gouvernement canadien n'a pas été autorisé à faire un seul traité de commerce. Le représentant du Canada à Londres n'a aucun des privilèges attachés à l'ambassadeur d'un pays libre et indépendant ; il n'a pas même le droit d'émettre ses idées. Il faut qu'il agisse dans l'ombre du ministre anglais. On a eu une preuve de cela lorsqu'il s'est agi de conclure des traités commerciaux entre l'Angleterre, la France et l'Espagne. Le commissaire canadien qui avait été invité à prendre part aux délibérations préliminaires de ces traités — non pas par les grandes puissances, car celles-ci ne connaissent pas plus notre pays que l'intérieur de la Chine n'est connu du monde entier, mais par l'Angleterre, et elle le fit par pure politesse — ne fut pas même autorisé à ouvrir la bouche. Quelle belle position pour le représentant d'un pays libre et indépendant !

Une chose semblable avait eu lieu en 1878, lors de l'exposition de Paris. Le gouvernement canadien envoya en cette occasion M. Gordon Brown, éditeur du *Globe* de Toronto, pour le représenter à cette exposition et au congrès postal international. M. Brown, qui pensait d'être traité comme tous les autres commissaires étrangers, fut fort étonné en prenant possession de sa place à l'exposition, d'apprendre que le représentant de l'Angleterre avait ordonné à M. Berger, directeur des sections étrangères, de ne prendre aucune connaissance des communications qui pourraient lui être faites par les commissaires des colonies anglaises, à moins qu'elles ne fussent revêtues de la signature du représentant anglais.

Au congrès postal international (1878), tenu à Paris, sous la présidence de M. Cochery, M. Brown fut encore traité de la même manière. En vain essayait-il d'obtenir la permission de prendre part aux délibérations en s'adressant à lord Lyons, ambassadeur anglais à Paris ; celui-ci lui répondit qu'il devait se soumettre aux désirs et volontés du commissaire britannique.

« L'histoire rapporte, dit M. J.-X. Perrault ¹, que vu la haute personnalité de M. Gordon Brown, on lui permit

¹ La Patrie, 27 janvier 1880.

d'assister comme étranger de distinction aux séances du congrès, mais sans droit de parler ni de voter

« M. Brown fut si mécontent, si humilié pour son pays, et tellement outré des jalousies anglaises, qu'il déclara à tous les Canadiens qui voulaient l'entendre à Paris, « qu'aussi longtemps qu'il tiendrait une plume au *Globe*, « qu'il combattrait toujours pour obtenir l'indépendance « absolue de toute commission ».

M. Joseph Doutre qui alla à Londres, en 1880, pour affaires professionnelles, ne fut pas mieux reçu que M. Brown. On ne voulut pas l'écouter devant le conseil privé ; on le dédaigna presque. Aussi M. Doutre se plaignit-il de la position qui lui avait été faite, dans un discours prononcé devant le Royal Colonial Institute.

« Je suis venu à Londres, disait M. Doutre en cette occasion, comme avocat dans certaines causes inscrites au conseil privé. A mon arrivée, je me présentai au greffier. Le greffier me répondit qu'il ne comprenait pas ce que les avocats des colonies avaient à faire au conseil privé, qui est essentiellement chargé de la décision des causes venant des colonies. Finalement il refusa de m'écouter et déclara qu'il ne donnerait des renseignements qu'à un avocat de Londres ».

Notre pays ne fut mis sur le pied des grandes puissances qu'une seule fois, et ce fut en 1874. L'honorable A. Mackenzie fait allusion à ce fait dans le discours qu'il fit au banquet du club National (1883).

« En 1874, dit M. Mackenzie en cette circonstance, lorsque nous eûmes à faire un traité avec les États-Unis, je refusai de commencer les négociations à moins de voir nommer un Canadien ministre plénipotentiaire, et pour la première fois dans l'histoire du Canada, un Canadien fut mis sur le même pied que le ministre anglais.

« Je sais, ajoutait M. Mackenzie, que depuis longtemps les hommes d'État anglais pensent que, bien que les habitants des colonies aient droit à quelque considération, ils ont à suivre les volontés des hommes sages de la Grande-Bretagne. Je prétends que nous avons des hommes tout aussi sages dans les colonies que dans la mère-patrie, et cela a toujours été le désir du parti libéral, depuis les jours de Baldwin, de mettre les hommes d'État canadiens

sur le même pied que les hommes d'État de l'Angleterre. Nos hommes d'État ne sont nullement inférieurs aux autres, et sous la souveraineté de notre reine, le conseil privé du Canada est au rang du conseil privé de la Grande-Bretagne, excepté dans l'ordre de préséance ».

Le Canada, de même que les autres colonies anglaises, n'a pas la place qu'il devrait avoir auprès de l'Angleterre ; cela est prouvé par ce que nous venons de dire. Il est méconnu ; nous dirons plus, on le méprise. Tout Canadien qui a eu occasion pour quelque affaire que ce soit de se rendre à Londres, peut confirmer ce que nous venons de dire. Des Anglais mêmes, de ceux dépourvus de tous préjugés, admettent que les colons en général devraient être mieux connus et plus estimés. Au moment où nous écrivons ceci, nous avons devant nous un article de la *Saint-James Gazette* de Londres, qui fait de justes réflexions sur le sujet qui nous occupe ici. En voici quelques extraits :

« Le *colonist* anglais, bien qu'il se regarde comme un membre très important de la nation, — le mot « nation » employé dans son sens le plus large et n'embrassant pas seulement les habitants des îles britanniques, — n'a pas obtenu la place qui lui convient dans l'organisation politique. Une grande partie de nos hommes politiques admettent difficilement sa prétention d'être traité comme un Anglais, et ces hommes croient, comme M. Bright l'a dit brusquement plus d'une fois, que son zèle pour la fraternité est simplement de l'artifice commercial.

« Le colonist lui-même a été victime en partie des préjugés que la politique coloniale fait naître, politique que M. Cobden ne se lassait pas de dénoncer comme inséparable de guerres, de dépenses, de privilèges, de protection, d'extravagance en général. Le colonist a encore à souffrir du préjugé populaire qui, dans le siècle dernier, s'attachait à un « nabab », ce tyran « à la contenance fière, « comme l'a peint Macaulay, avec un méchant foie et un « cœur plus méchant », qui vient au pays chargé des dépouilles des royaumes pour débaucher le pur électeur anglais.

« Dernièrement (1882), on l'a dénoncé aussi vivement que l'on attaquait les ex-proconsuls indiens à l'époque de

Burke. C'est lui qui fait la guerre ou on la fait pour son compte. Sans lui, la paix et le retranchement seraient des choses faciles. Si la politique libérale est tombée et si l'attention du parlement est détournée par des expéditions militaires, c'est à cause du turbulent colonist. Il veut toujours s'emparer des possessions d'innocents naturels du pays. Lorsqu'il ne peut pas les tuer ouvertement, il les empoisonne par le rhum dont la vente lui rapporte d'énormes profits. Lorsqu'il ne peut plus les pressurer, il les entraîne à la guerre afin que la mère-patrie soit forcée d'intervenir. Il se complaît dans l'effusion du sang, car cela lui procure un double avantage, d'abord de se débarrasser de ceux qui l'empêchent d'acquérir le vol, ensuite celui de tirer profit des dépenses de la guerre...

« Il est très désirable que l'on connaisse mieux le colonist anglais. Si nous devons le regarder comme l'élément nuisible que quelques-uns croient voir en lui ou s'il doit être, comme d'autres le soutiennent, notre défense et notre sauvegarde pour l'avenir, il est également nécessaire d'étudier son caractère, son tempérament, ses penchants...

« Les colonists sont les meilleurs clients de l'Angleterre, en dépit de tarifs hostiles dans une ou deux colonies. Leurs besoins contribuent directement à fortifier l'industrie de la mère-patrie et leurs produits grossissent les ressources de la puissance nationale. Et quant aux guerres dont on attribue la responsabilité aux colonists, on constatera que bien peu d'entre elles sont dues à des choses que les colonists désirent pour eux-mêmes ou pour leur avantage. Après tout, quelles sont les guerres que l'Angleterre s'est attirée à cause de ses colonies? Le total des dépenses s'élèverait à peine au profit d'une année de commerce colonial. Les deux plus beaux groupes de nos colonies sont l'Amérique et l'Australie, mais aucun d'eux n'a, depuis le commencement de ce qu'on a appelé l'ère coloniale, coûté un *farthing* à la mère-patrie. Quelles sont les querelles dans lesquelles nous ont entraînés le Canada, la Nouvelle-Galle du Sud, Victoria? Dans les dernières années, tout le continent de l'Australie est demeuré territoire anglais sans même un peloton de soldats anglais, excepté comme gardiens au pénitencier de la rivière de l'Oie ».

Dans le cours de cet article, nous avons essayé de démontrer que le Canada n'occupe pas la place à laquelle il a droit, et qu'il est sans cesse embarrassé, dans ses relations avec l'extérieur, par le lien qui l'attache à la Grande-Bretagne. De plus, qu'il est l'objet de la part de l'Angleterre, d'une foule de préjugés, de dédain, de jalousies qui lui ont toujours nui et qui lui nuieront davantage à l'avenir, avec l'accroissement constant de sa population.

Le Canada qui, nous le savons, poursuit la légitime ambition de devenir un pays commercial florissant, doit songer à se défaire de tous les liens qui gênent ses mouvements, et s'efforcer aussi de déjouer les intrigues que les hommes d'État anglais trament sans cesse contre lui pour l'empêcher de parvenir au but qu'il vise d'atteindre dans un avenir prochain.



III

Si des traités de commerce et des relations plus faciles avec l'étranger sont nécessaires pour assurer la prospérité du Canada, choses que nous n'aurons vraisemblablement jamais tant que nous serons les vassaux de l'Angleterre, il nous faut songer à un changement politique. Sur ce point, les idées sont partagées quant à la forme de gouvernement que nous devrions nous donner. Les uns inclinent pour l'établissement d'une vice-royauté; les autres, pour l'annexion de la confédération aux États-Unis; encore d'autres, pour la fédération impériale; les derniers enfin, pour l'indépendance commerciale et politique du Canada et son établissement en État libre. Parlons d'abord de la vice-royauté.

L'érection d'une vice-royauté au Canada est une question qui a été discutée à diverses reprises en ce pays.

Elle eut ses défenseurs qui apportèrent tous les arguments qu'ils purent trouver pour la faire valoir auprès du public. D'un autre côté, elle fut vivement attaquée par ceux qui ne voyaient dans cette forme de gouvernement aucune amélioration à notre position présente.

Cette question fut ardemment agitée surtout lors du passage au Cannada, comme gouverneur général, du marquis de Lorne.

A cette époque, on pensa sérieusement que pendant son terme d'office ou à son expiration, le marquis de Lorne serait fait vice-roi du Canada. Mais il n'en a rien été, comme chacun le sait.

Et qu'aurions-nous pu espérer d'une vice-royauté au Canada, si l'on avait jugé à propos d'en doter notre pays ? Rien, tout à fait rien. Elle n'aurait nullement changé notre situation vis-à-vis de la Grande-Bretagne, car le chef de ce gouvernement aurait toujours été sous la dépendance — déguisée ou non — de cette puissance.

Que l'on jette un simple coup d'œil sur toutes les vice-royautés, établies par les grandes puissances, qui existent encore de nos jours ou qui ont existé autrefois, et on se convaincra de la vérité de ce que nous disons ici.

Donc, on a bien fait de ne pas imposer ce régime au Canada. On a ainsi épargné au peuple canadien un surcroît de dépenses et beaucoup d'ennuis, pour ne pas dire plus, que suscite partout l'existence de ce gouvernement.



IV

L'annexion est une question qui a été souvent mise sur le tapis, et par des hommes très importants, par exemple sir Alexander-T. Galt.

Elle fut même pendant un certain temps une question fort à la mode. La presse et le public en furent saisis. On la discuta vivement ; ses partisans apportant pour sa défense des arguments plus ou moins bons en très grand nombre ; ses adversaires, d'un autre côté, faisant valoir les objections qu'ils trouvaient à cette idée.

C'est en 1849 que le mouvement fut le plus fort. Il fut fait par des marchands désireux de favoriser les relations commerciales entre la république voisine et le Canada. On s'attaqua avec ardeur de part et d'autre. La discussion tomba bientôt dans le domaine de la presse, qui s'en empara et la conduisit vivement. Mais ce mouvement ne fut

pas plus heureux que les précédents pour les annexionnistes.

Depuis cette époque, l'annexion n'a pas été discutée d'une manière sérieuse. Elle a conservé cependant plusieurs partisans qui voient en elle beaucoup plus qu'ils ne devraient voir, mais ils n'en parle plus guère publiquement.

L'annexion serait-elle de quelque valeur pour le Canada ?

Oui, au point de vue commercial ; non, au point de vue politique.

Nous gagnerions beaucoup, commercialement parlant, en annexant le Canada aux États-Unis, vu que nous ferions disparaître par cela les droits énormes imposés sur les marchandises canadiennes par le gouvernement américain, et toutes les entraves qu'elles rencontrent de ce côté. Cela ne fait l'ombre d'un doute pour personne.

Mais au point de vue politique, il n'en serait pas de même. L'idée de réunir en une seule république le Canada, tous les petits États de l'Amérique du Sud et les États-Unis, sous la direction du chef de ce dernier pays, est une chimère.

Jamais on ne pourrait gouverner avec une seule tête un territoire aussi grand que celui de l'Amérique. Monroe, dont la doctrine a encore plusieurs adeptes de l'autre côté de la frontière, faisait erreur lorsqu'il disait qu'une telle chose était possible et que l'Amérique pouvait être unifiée tout comme l'est, de nos jours, l'Allemagne et l'Italie.

Nous ferons remarquer à ceux qui seraient tentés de nous montrer ces exemples d'unification, que dans ces deux cas il ne s'est agit d'annexer que de petits États et qui, maintenant réunis, ne forment pas un huitième de l'Amérique. Nous ajouterons de plus, que ces pays étaient habités par des peuples de même origine qui ne furent séparés, dans plusieurs cas, que par les hasards de la guerre et non par des questions de race. Pour l'Amérique, il n'en serait pas de même, vu qu'elle est peuplée d'individus de toutes les nations de l'ancien monde. C'est ainsi qu'on y rencontre des Anglais, des Irlandais, des Allemands, des Espagnols, des Portugais, des Français, des Italiens, etc., qui loin d'être unis par les liens de l'amitié,

ne nourrissent au contraire que de l'antipathie les uns pour les autres. Comment pourrait-on conserver l'harmonie entre autant d'individus de différentes origines ?

Il y aurait de plus les jalousies de section ; tantôt ce serait l'ouest, tantôt l'est qui se croirait négligé et trouverait que l'autre est mieux favorisé par le gouvernement central. Le gouvernement de la confédération canadienne, confédération qui n'est qu'un quart peut-être de ce que serait la grande république dont nous parlons, a beaucoup de difficulté à contenter les diverses provinces qu'il a charge de gouverner ; on n'entend parler partout que de sécession. Il faut toute l'habileté d'un sir John-A. Macdonald pour les tenir unies entre elles. Qu'est-ce que ce serait donc de gouverner l'Amérique entière ?

Pour les raisons que nous venons d'énumérer, il y aurait danger et pour le gouvernement américain et pour les petits États qui entreraient dans une telle union. Des difficultés naîtraient chaque jour, difficultés qui amèneraient des représailles, des guerres même, étant donné les divers caractères des peuples qui forment actuellement la population de l'Amérique. Car ici nous ferons remarquer que chaque immigrant qui débarque sur les rives américaines garde en lui-même, comme un dépôt sacré, les mœurs, les coutumes, les idées du pays d'où il vient ; et ses descendants de même. C'est pour cette raison que l'on voit des Canadiens aimer autant la France que des Français même, quoique leurs ancêtres aient laissé la vieille Gaule depuis au delà d'un siècle. C'est la même chose pour les autres nationalités.

En supposant le cas où toutes les différences de races disparaîtraient, serait-il possible de faire de l'Amérique un seul État ? Non, pas encore. Il serait complètement impossible, nous le répétons, pour un gouvernement de faire sentir son autorité et de satisfaire les exigences des habitants d'un territoire aussi immense que celui que formeraient, par leur agglomération, les divers États du continent américain.

D'ailleurs, la république américaine n'a-t-elle pas eu à subir une guerre civile terrible à une certaine époque où son peuple était plus homogène qu'il ne l'est maintenant, et qu'il ne le serait si le Canada et les petits États du sud

étaient réunis aux États-Unis ? Cette guerre, soit dit en passant, a laissé des souvenirs amers parmi la population susdite, souvenirs qui amèneront infailliblement une guerre encore plus sanglante que celle qui a eu lieu il y a quelques années.

En résumé de ce qui est dit ci-dessus, nous nous permettrons de dire aux partisans de l'annexion, tout en respectant la pureté de leurs intentions et leur désir de placer le Canada au premier rang en l'attachant à un grand pays, que leur idée est irréalisable, au double point de vue social et politique, et qu'ils doivent chercher ailleurs l'amélioration qu'ils désirent.



V

La pensée de réunir en une grande fédération toutes les colonies anglaises, n'est pas aussi nouvelle que quelques-uns pourraient le croire ; cette idée était déjà venue à plusieurs il y a nombre d'années. Elle a eu un nouveau regain d'actualité depuis la fondation, à Londres, d'une société ayant pour mission de travailler à l'union des colonies britanniques.

A la première réunion de cette société qui eut lieu le 18 novembre 1884, on remarquait parmi les personnes présentes : l'honorable E. Foster, les lords Roseberry, Dunraven, Normanby, Shaftesbury, Tennyson et Monck. Sir John-A. Macdonald, dans le moment en Angleterre, y assistait aussi et fut l'un de ceux qui proposèrent la formation d'un comité d'étude et de propagation.

Quelques jours auparavant (le 10), au banquet d'inauguration du lord-maire de Londres, sir John s'était déclaré une première fois en faveur de la fédération en disant « que le temps était passé où le Canada était une cause de trouble et de faiblesse pour l'Angleterre. J'espère, avait-il ajouté, que dans un avenir prochain on adoptera une forme quelconque de confédération qui amènera des relations plus étroites. Si une grande confédération était établie entre l'Angleterre et ses colonies, je pense que toutes les puissances qui viendraient en conflit avec

l'Angleterre seraient obligées de compter, non seulement avec l'Angleterre, mais avec toutes les parties de l'empire ».

L'année précédente (1883), sir Alexander-T. Galt, un ancien annexionniste, s'était déclaré en faveur lui aussi de la fédération impériale, dans un banquet donné en Écosse.

Quelque temps après le jour où sir Alexander faisait cette déclaration (le 22 mars 1883), M. John Bright prononçait, en prenant pour la première fois son siège comme lord-recteur de l'université de Glasgow, un de ces discours profonds dont il est coutumier, duquel nous extrayons ce qui suit se rapportant à sir Alexander-T. Galt :

« Je lisais, disait-il, il y a quelques semaines, un intéressant discours prononcé à Edimbourg par le commissaire du Dominion du Canada. Quelques-uns d'entre vous ont pu le lire. Le Canada est, comme vous le savez, une ancienne colonie de ce pays à laquelle, je pense, un grand nombre d'Anglais s'intéressent vivement. Dans son discours, sir Alexander-T. Galt se plaignait comme d'une façon charmante que le Canada ne contribuait pas au gouvernement de l'empire sur les questions de paix et de guerre.

« Lorsqu'on lui demanda s'il pensait que le Canada resterait satisfait de sa situation actuelle, il exprima de grands doutes et il ajouta qu'il craignait qu'un lien de sentimentalité ne fût pas suffisant. Ce que veulent les Canadiens, a-t-il dit, ce sont de véritables associés afin qu'ils puissent partager les pertes et les profits.

« Quant à moi, je préférerais une société pour partager les profits et échapper aux pertes, et c'est là le genre de société qui existe aujourd'hui entre ce pays et le Dominion du Canada.

« Mais comment faire la nouvelle société, comment aller au delà de ce lien de sentimentalité ? Je ne le sais pas. La population du Canada est quelque peu plus nombreuse que celle de l'Écosse et un peu inférieure en nombre à celle de l'Irlande. Je suppose que l'association signifierait représentation égale. Si conséquemment vous vous proposez d'introduire dans le parlement impérial les représentants du Canada en un nombre égale entre les

députés de l'Écosse et les cent de l'Irlande, vous verrez immédiatement que la proposition est absolument impossible et qu'elle ne pourrait être d'aucune utilité, s'il était possible de l'appliquer.

« Je n'ai pas besoin de dire que si aux antipodes il y a de grandes colonies dont la population, les richesses, les instincts du patriotisme se développent rapidement, il est probable, certain même, que cet état de choses tend par une loi inaltérable au gouvernement autonome, hors du contrôle d'un pays, tant respecté, admiré et aimé qu'il soit, qui est à dix ou quinze mille milles de ses rivages.

« Je pense, ajoutait M. Bright, qu'il n'y a rien de plus admirable dans notre histoire que ces colonies, leur conduite depuis nombre d'années, même depuis leur fondation, leur développement en tout ce qu'une nation doit se développer. J'espère que pour l'avenir, que ce soit par suite d'un lien de sentimentalité ou tout autre système, aucun accident ne viendra interrompre l'harmonie parfaite et la fraternité qui unissent l'Angleterre australienne à l'Angleterre du royaume-uni. Mais il faudra une grande sagesse dans le bureau colonial et une grande modération de la part des colonies, si le système actuel n'est pas modifié à une époque prochaine ».

Mais quelles seraient les bases de cette fédération impériale? Nous ne le savons pas trop, pour la raison qu'elles n'ont jamais été définies parfaitement. Cependant, suivant un écrivain qui a publié, dans le *Westminster Review*, une série d'articles fort remarquables par les politiques anglais et canadiens, la fédération se ferait comme suit — ce résumé est emprunté au *Nouveau-Monde* :

« Toutes les questions d'intérêt local seraient, comme aujourd'hui, du ressort exclusif des diverses législatures séparées, mais les autres seraient traitées dans un parlement impérial où seraient représentées les Îles Britanniques et toutes les colonies à l'exception de l'Inde orientale. Cette chambre pourrait se composer de 300 membres, dont 185 pour la Grande-Bretagne, 40 pour l'Irlande, 25 pour l'Écosse et 50 pour les colonies. Le Canada et Terre-Neuve, 15 ; la Nouvelle-Zélande, 5 ; les établissements du cap de Bonne-Espérance, 5 ; et les Indes occidentales, 5.

« Le promoteur de ce projet pense que dans un demi-siècle l'empire britannique, sans compter l'Inde, aura une population totale de 70,000,000 d'âmes, et il prétend que sans un système fédératif qui en relie les différentes parties éparses sur le globe dans un tout homogène, l'Angleterre verra graduellement s'affaiblir et enfin disparaître sa domination sur ses vastes établissements d'outre-mer, dont elle a fait dépendre, dans une large mesure, sa puissance et la prospérité de ses industries.

« Deux objections décisives s'opposent à la réalisation de ce système : 1^o Actuellement on ne peut forcer les milices coloniales à servir hors de chez elles et ce privilège se trouverait nécessairement supprimé par la confédération qu'on propose, de sorte que nos soldats pourraient être envoyés jusqu'aux Indes pour se battre au profit d'intérêts qui ne les regardent pas. 2^o Il nous faudrait renoncer à l'avantage de légiférer comme bon nous semble en matière de tarif pour ne pas rompre l'unité de la politique commerciale, qui s'imposerait naturellement à tous les membres de cette union fédérale. Ainsi, nous aurions beaucoup à perdre et probablement rien à gagner par la mise en opération de ce système.

« De toutes les grandes puissances coloniales, l'Angleterre est la seule qui ait accordé à ses colonies une existence autonome et le droit de se gouverner par elles-mêmes. C'est dans cette politique que réside le secret des magnifiques succès qu'a eus son expansion au dehors. Les autres pouvoirs tiennent leurs colonies en tutelle, ne leur concédant qu'une représentation illusoire dans les conseils de la mère-patrie. Le résultat de cette politique étroite et mesquine est que leurs colonies ne progressent pas, parce qu'on leur enlève toute initiative personnelle et qu'on les gouverne à des mille lieues de distance, sans connaître à fond leurs besoins, sans s'occuper des meilleurs moyens d'y pourvoir et d'améliorer leur état.

« L'Angleterre a adopté un mode d'action tout contraire, et de là sa force d'expansion comme puissance colonisatrice. Sous ce rapport, elle s'est montré en Amérique, en Asie, en Afrique et jusque dans les îles perdues de l'Océanie, la propagatrice de la civilisation et du progrès. C'est là son plus beau titre de gloire en même temps

que la source de l'étonnante prospérité dont elle jouit... A quoi bon une fédération impériale qui pourrait en certaines occurrences, indisposer quelques-unes des colonies contre la métropole, au lieu de resserrer davantage les liens qui les unissent » ?

Conformément au vœu exprimé par la ligue fédérative de Londres, de voir des associations semblables à la sienne se former dans les diverses colonies anglaises, un certain nombre de citoyens de Montréal et d'ailleurs convoquèrent une assemblée au Queen's hall, à Montréal, le 9 mai 1885, dans le but d'établir ici une ligue calquée sur la ligue anglaise. L'assemblée, présidée par M. Lyman, fut peu nombreuse et composée presque exclusivement d'Anglais ; quelques Canadiens-français y assistaient aussi, mais en simples spectateurs.

On remarquait parmi les personnes présentes, MM. Nelson, Kaulback et Plumb, sénateurs ; Allen, Dalton MacCarthy, Benson, Baker, Cockburn et Cameron qui tous se déclarèrent en faveur d'une fédération impériale.

Les propositions suivantes furent alors adoptées :

« Que pour assurer permanently l'unité de l'empire, une fédération quelconque est nécessaire ;

« Qu'une ligue affiliée à la ligue de fédération impériale d'Angleterre soit organisée au Canada sous le nom de « Ligue de fédération impériale du Canada », dans le but de faciliter la discussion des mesures pour s'assurer le maintien de l'unité permanente de l'empire, favoriser le développement des ressources des différentes colonies et pour s'opposer à toute mesure tendant à la diviser ;

« Que tout sujet anglais pourra faire partie de cette ligue, pourvu qu'il en accepte les principes et paie une souscription annuelle d'au moins un dollar, à même laquelle seront payés les frais pour l'affiliation à la ligue de Londres ;

« Que la ligue se réunira tous les ans dans une des principales villes du Canada, et que le comité général reçoive instruction d'adopter telles mesures qu'il jugera à propos pour favoriser l'objet que la ligue a en vue et qu'il fasse rapport à la prochaine assemblée ;

« Que l'on sollicite la coopération de personnes appartenant à tous les partis politiques pour organiser dans le

pays des ligues qui seront affiliées à la ligue de fédération impériale du Canada et qui auront le droit d'être représentées dans le comité général ».

Comme on le voit par ce qui précède, deux sociétés — l'une en Angleterre et l'autre au Canada — existent et travaillent à gagner des adhérents à la fédération impériale. Jusqu'à ce jour, leurs efforts ont abouti à peu de chose. Le public fait preuve de la plus grande indifférence ; il ne répond pas bien, par conséquent, aux désirs des fédéralistes.

D'ailleurs, M. H. Beaugrand, dans un article publié dans le *Witness* (1884), fait bien connaître les sentiments de la population canadienne sur cette question. Après avoir dit que les habitants de la Grande-Bretagne craignaient beaucoup de voir les colonies se séparer un jour de la mère-patrie, M. Beaugrand continue comme suit :

« Ces craintes de démembrement sont toutes naturelles sur les bords de la Tamise, et rien d'étonnant que l'opinion publique de là-bas s'en émeuve un peu. Mais les Canadiens, eux, n'ont, suivant nous, aucune raison spéciale de redouter cet événement. Nous nous sommes habitués à discuter le sujet froidement et sans préjugés, et tout naturellement les intérêts du Canada se placent pour nous avant ceux de la Grande-Bretagne. Nous sommes sujets britanniques, il est vrai, mais nous devons premièrement et par dessus tout notre allégeance à notre pays natal. Que nous réfléchissions ou que nous discouillions sur une fédération impériale, nous commençons par nous demander à nous-mêmes ce que ce projet pourrait avoir d'avantageux ou de désavantageux pour nous.

« La position que nous ferait ce changement dans notre existence politique, à nous Canadiens-français, est toute spéciale. Tout le monde, au Canada, au moins, connaît notre amour pour la France et notre attachement pour ses traditions, mais personne ne s'imagine que nous voudrions redevenir colonie française. Nous nous sommes créés, dans la confédération, une position que nous désirons conserver, en tant qu'elle a rapport aux privilèges garantis par le traité de 1763, et nous ne voyons aucune nécessité de resserrer plus particulièrement les liens qui nous unissent à l'Angleterre. Jusqu'ici nous sommes satis-

faits du régime anglais, mais nous avons un but et des aspirations plus élevés pour un avenir rapproché.

« Notre loyauté envers l'Angleterre, depuis la conquête, est bien connue ; et, tout en conservant comme un dépôt sacré les traits caractéristiques de notre race, nous nous sommes imprégnés de l'esprit et brisés aux usages du gouvernement parlementaire.

« Nous avons acquis l'expérience nécessaire pour nous gouverner nous-mêmes avec calme, détermination et intelligence, et convaincus de ce fait, nous désirons nous débarrasser de toute tutelle, au lieu de nous unir plus intimement que jamais à la mère-patrie. Notre ambition est de devenir une nation indépendante.

« Il peut y avoir quelque chose de grand, de fascinateur, de patriotique pour un Anglais, dans cette pensée de cimenter en une forte et puissante fédération les vastes domaines qui forment cet empire sur lequel le soleil jamais ne se couche ; mais le colon, lui, qui a naturellement quelque chose à dire sur le sujet, pourrait ne pas considérer la chose avec autant d'enthousiasme de sa résidence de Sydney, d'Adélaïde, de Melbourne, d'Auckland, du Cap, de Québec, d'Ottawa, de Toronto et de Vancouver. L'idée de permettre à un Néo-Zélandais de faire des lois, au palais de Westminster, pour le bénéfice des Canadiens, nous semble assez extraordinaire, pour ne pas dire absurde ; et nous déclarons franchement que nous n'avons pas la moindre ambition de nous mêler aux affaires des peuples qui progressent ou végètent aux antipodes. En ce qui regarde le gouvernement impérial lui-même, l'expérience que nous avons eue avant 1841 n'est pas de nature à nous faire désirer de le voir régner de nouveau chez nous.

« Le sentiment public au Canada est en faveur de l'indépendance, et ce sentiment ne peut que se développer à mesure que la population née sur le sol augmentera en nombre. Et il est très naturel qu'il en soit ainsi. Nous avons atteint ce degré de richesse nationale, cette expérience de législation, cette habitude du gouvernement populaire, qui tendent à créer partout le désir de prendre place parmi les nations indépendantes du monde. Nous n'apercevons pas clairement quels seraient pour nous les

avantages d'une fédération impériale, tandis que ses désavantages nous sautent aux yeux. Nous n'avons pas le désir de discuter la question sur son mérite intrinsèque ; cela ne nous paraît pas du tout nécessaire, puisque la presse du pays ne semble aucunement disposée à la prendre sérieusement en considération pour le moment au moins.

« Nos relations politiques avec l'Angleterre nous fournissent toute la quantité d'avantages que nous puissions retirer de notre connexion avec l'empire, et nous ne voyons pas pourquoi nous chercherions à en assumer les inconvénients. Politiquement et financièrement, nous aurions probablement à payer pour des expéditions en Afrique ou aux Indes, expéditions dans lesquelles nous ne pouvons avoir aucun intérêt, tandis que commercialement nous serions exposés à devenir les très humbles serviteurs des fabricants de Manchester.

« Notre position géographique nous donne le droit de gouverner, de concert avec les États-Unis, tout le nord du continent américain. Nous croyons à la doctrine Monroe appliquée au Canada. Les États-Unis aux Américains et le Canada aux Canadiens !

« L'un des résultats les plus probables que pourrait avoir une agitation en faveur d'une fédération impériale, serait probablement de créer ici un sentiment favorable à notre annexion aux États-Unis. Il nous paraît évident que si jamais il devient nécessaire pour nous de faire partie d'une confédération quelconque, nous trouverons plus d'avantages politiques, commerciaux et financiers dans l'Union américaine que dans une alliance avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou le Cap de Bonne-Espérance, — même avec la haute protection de l'Angleterre dans un des plateaux de la balance.

« Mais tout cela est hypothétique, et nous n'aurons certainement pas à faire l'épreuve de la théorie, au moins en ce qui concerne la fédération impériale.

« Notre pays est assez vaste, assez prospère pour aspirer à conduire ses propres affaires à sa guise, sans l'intervention d'aucun peuple d'en deça ou d'au delà de l'Atlantique.

« Nous sommes, dit M. Beaugrand en terminant, des

Canadiens comme colonie et nous ne désirons pas être autre chose que des Canadiens, comme nation indépendante. Voilà notre suprême ambition, et c'est là, suivant nous, la seule solution raisonnable du problème qui se présente lorsque nous nous demandons ce qu'il adviendra de nous quand il deviendra nécessaire de modifier la nature de nos relations politiques avec l'Angleterre ».

Nous n'ajouterons pas un mot à ce que vient de dire M. Beaugrand. Nous nous contenterons seulement de dire que nous partageons ses idées sur cette question ; que, comme lui, nous ne voyons rien de bon pour notre pays dans une réunion plus étroite avec l'Angleterre, et que notre désir le plus ardent est de voir le Canada prendre place parmi les nations libres et indépendantes du globe.



VI

Après avoir étudié trois des principaux systèmes proposés et en avoir examiné les avantages et les désavantages, nous en arrivons à la conclusion que l'indépendance, non seulement commerciale, mais aussi politique, est le seul et unique moyen d'améliorer la position économique du Canada. C'est d'ailleurs l'opinion commune de tous les Canadiens qui ont vraiment à cœur les intérêts de leur pays.

L'indépendance commerciale ne serait pas suffisante ; même notre conviction est qu'elle ne nous serait presque d'aucune utilité. Suivant nous, il n'y aurait guère que les États-Unis — et encore ne faudrait-il pas trop compter sur eux, car on n'a pas oublié que tous les efforts tentés jusqu'aujourd'hui pour rétablir le traité de réciprocité sont demeurés sans résultats — qui consentiraient à faire des traités avec nous. Les autres puissances refuseraient probablement et pour une raison que tous ceux qui suivent de près la diplomatie étrangère comprendront facilement : ces puissances ne voudraient pas entrer en relation avec nous, habitants d'une colonie anglaise, pour ne pas grandir le prestige et augmenter la richesse de l'Angleterre dont toutes ou à peu près sont jalouses.

C'est donc l'indépendance politique qu'il faut au Canada ; nous le répétons, c'est la seule solution pratique et logique du problème économique que chaque Canadien s'efforce de résoudre.

Un mot d'histoire avant de continuer.

L'idée de l'indépendance prit racine au milieu de nous dès le jour où les Anglais prirent possession de notre pays, après la victoire des plaines d'Abraham. Jusqu'à cette époque, nos ancêtres, tous Français, se trouvant bien sous la domination des rois de France, n'avaient pensé qu'à assurer leur propre vie et celle de leurs enfants dans la Nouvelle-France.

Mais lorsque l'Angleterre devint maîtresse de notre pays, et qu'elle voulut imposer ses lois autocratiques et outrager les pauvres Néo-Français dans tout ce qu'ils avaient de plus cher, il naquit dans le cœur de ces derniers une pensée qui ne fit que croître de jour en jour. Celle de la liberté. Ne pouvant plus combattre par les armes, on combattit par les voies parlementaires contre les empiètements des Anglais. Chaque ponce de terrain fut disputé avec l'énergie et la vigueur caractéristique de la race gauloise. Un jour vint — en 1837 — où la mesure étant pleine, on ne craignit pas de prendre les armes pour chasser ceux qu'on ne considérait encore que comme les envahisseurs du sol canadien. Le sang coula à Saint-Denis et à Saint-Eustache. Les Anglo-Saxons, pour se venger, brûlèrent les habitations des patriotes, confisquèrent leurs biens et érigèrent des échafauds à Montréal où plusieurs Canadiens, désormais immortels, offrirent leur vie, donnant ainsi le baptême de sang à la noble, belle et grande cause de la liberté. Nos ancêtres nous gagnèrent par cette rébellion, le gouvernement responsable dont nous jouissons maintenant, après avoir subi des modifications sous l'union des deux Canadas et la confédération.

Depuis 1837 jusqu'en 1879, aucun mouvement ne fut tenté pour assurer au Canada l'indépendance politique. On vit de temps à autre les journaux s'en occuper quelque peu, voilà tout. Mais il ne faut pas croire pour cela que l'indépendance perdait de ses anciens partisans ; si on avait cette pensée, on serait dans l'erreur, car loin d'en perdre, elle en gagnait chaque jour. C'était la période

d'incubation ; le travail se faisait dans les esprits, et pour montrer jusqu'où il s'étendait il ne lui manquait qu'une occasion.

Cette occasion se présenta lorsque M. J.-X. Perrault fonda, le 23 décembre 1879, la Société d'économie politique, et un journal intitulé : *l'Émancipation canadienne*, dont le premier numéro parut le 1^{er} février 1880.

Cette société, qui avait pour but d'étudier les diverses questions politiques soumises au public : annexion aux États-Unis, indépendance politique et commerciale, fédération impériale, union législative, etc., ne fut pas vue d'un bon œil par les ultra-loyaux. Ils ne virent en elle qu'une société fondée pour travailler à l'indépendance du Canada. De là une chaude discussion s'engagea dans la presse ; les uns demandant de demeurer dans le *statu quo*, les autres se déclarant en faveur de l'indépendance ou du moins de changements radicaux dans la constitution du Canada. Non seulement les journaux prirent part à cette lutte, mais les diverses associations politiques et autres s'en occupèrent également. Des propositions approuvant l'indépendance furent proposées dans les différents clubs, et partout elles furent adoptées à l'unanimité. Au parlement fédéral même, l'honorable W. Laurier se déclara en faveur de l'indépendance du Canada, et avec lui la grande majorité du parti libéral. Le résultat de toute cette agitation prouva à ceux qui n'avaient pas voulu y croire, combien l'idée de l'indépendance était vue d'un œil favorable par la plupart des habitants du Canada.

Pendant ce temps, la Société d'économie politique tenait ses réunions à l'hôtel Windsor, sous la présidence de M. W.-H. Kerr, et ayant comme secrétaires MM. J.-X. Perrault et Bury. Parmi les personnes assistant aux séances, on remarquait : MM. A. Desjardins, F.-G. Bouthillier, F. Houde, députés ; L.-O. David, J.-N. Bienvenu, Dr Wanless, J.-E. Robidoux, M. Hutchinson, A.-B. Longpré, A. Gélinas, D. Barry, F.-D. Quinn, W.-S. Walker, E. Tremblay, J.-N. Greenshields, J. Grenier, M. Trenholme, G.-W. Stephens, l'honorable M. Aylmer, le révérend A.-J. Bray, J.-W. Henshaw, président de la chambre de commerce, et autres.

Le *Globe* de Toronto fut l'un des adversaires les plus

violents de la nouvelle société. Étant sous l'impression qu'elle avait été fondée dans le motif de nous obtenir l'indépendance, il publiait ce qui suit, pour essayer probablement de décourager les partisans de l'indépendance en leur montrant le spectre menaçant des États-Unis toujours prêt à étendre la main pour s'emparer du Canada, le jour où il ne serait plus sous la tutelle anglaise :

« Y a-t-il quelque espoir, disait-il, que la nation américaine respectera nos droits quand nous sommes 5,000,000 contre 50,000,000 ? A-t-elle respecté nos droits dans un seul cas où il y avait eu dispute ? N'a-t-elle déjà pas rampu à notre préjudice au moins un traité solennel ? N'a-t-elle pas protesté formellement contre la compensation des pêcheries, que nous savons être tout à fait insuffisante comme paiement des privilèges conférés ? N'a-t-elle pas hésité pour le paiement, le retardant jusqu'à la dernière minute, et soulevant ensuite une légion de difficultés à employer contre nous à l'avenir ? Y a-t-il la moindre chance qu'elle nous paie plus que sa propre évaluation, quand nous serons moins en état de faire valoir nos droits ? Si l'on peut répondre à une de ces questions de façon à démontrer une possibilité que l'indépendance canadienne soit respectée par les Américains, qu'on fasse connaître cette réponse et les faits sur lesquels elle se base. Nous disons que toute l'histoire prouve que les Américains ne nous accorderont pas plus de justice qu'ils n'en ont accordé à leurs indiens ou aux Mexicains ».

Un des plus grands journaux de la république voisine — la *Tribune* de New-York — répondit à cet article de la manière suivante :

« Nous ne voulons pas maintenant discuter à nouveau la question irritante des pêcheries. Les Canadiens ont eu notre argent et devraient être satisfaits de laisser oublier cette affaire. Nous avons payé cinq fois plus environ que ne valaient les privilèges qu'ils convenaient de nous donner, et ils ne veulent pas encore nous laisser prendre le poisson que nous avons acheté à un prix aussi exorbitant. Quant à une annexion par la force, les Canadiens peuvent être parfaitement tranquilles. Ils n'ont rien à craindre de ce côté. Il fut un temps, quand le gouvernement des États-Unis était contrôlé par l'aristocratie esclavagiste du

Sud, où des plans d'agrandissement territorial étaient poussés pour le bénéfice des propriétaires d'esclaves, mais ce temps est passé pour toujours. Ce pays possède maintenant une conscience publique qui condamnerait tout projet de voler à un voisin ami un seul pied de son sol. Aucune guerre de conquête comme celle que nous avons faite contre le Mexique ne serait possible. La grande et la seule nation industrielle du monde civilisé, nous nous permettons de le rappeler au *Globe*, ce ne sont pas les États-Unis, mais l'Angleterre, à laquelle il est si loyalement attaché.

« Les Canadiens, ajoute la *Tribune*, peuvent faire toutes les expériences d'indépendance qu'il leur plaira sans la moindre crainte d'action non amicale de leur grand voisin. En fait, leurs relations avec les États-Unis comme nation indépendante, seraient plus cordiales qu'elles ne le sont maintenant, parce que nous les respecterions davantage s'ils avaient la virilité de se débarrasser des lisières de la mère-patrie ; et nous réglerions nos petits différends diplomatiques dans l'esprit généreux qu'un grand pays peut manifester envers un petit ».

Ce journal, comme on le voit, répond aux craintes des alarmistes qui craignent toujours, advenant le cas où le Canada deviendrait indépendant, de le voir englouti de force dans la république américaine.

En conclusion de tout ce que nous avons dit dans cet article et dans les précédents, nous disons que l'annexion libre ou forcée du Canada aux États-Unis est impossible ; que la fédération impériale doit être refusée pour de bonnes et valables raisons ; que l'établissement d'une vice-royauté au Canada, avec un prince étranger à sa tête, ne devra jamais être acceptée ; enfin, que l'indépendance commerciale seule ne serait de presque aucun avantage pour notre pays.

Le Canada, s'il veut réaliser ses légitimes ambitions, c'est à dire devenir grand, riche et prospère, doit demander son indépendance à l'Angleterre et s'ériger en république. Le Canada a pu voir combien un pays pouvait prospérer sous ce régime gouvernemental : la république voisine lui en a donné un éclatant exemple. Elle lui a montré qu'elle a su s'élever, de pauvre et infime colonie

qu'elle était sous la domination anglaise, au premier rang des grandes puissances, et ce dans l'espace seulement d'un siècle. Le Canada a pu voir aussi la France, sacrifiée par Napoléon III, écrasée par l'Allemagne, se relever peu à peu, par le gouvernement qu'elle s'est donné, des malheurs que l'empire despotique avait attirés sur elle.

Que l'on donne l'indépendance au Canada, et on le verra dans l'espace de moins d'un siècle devenir prospère et s'assurer une place parmi les grandes nations, maîtresses du globe. Car le Canada avec ses immenses forêts, la fertilité de son sol, la grandeur de son territoire, la variété de ses produits ; ainsi qu'avec l'étendue de ses canaux, de ses chemins de fer et de ses rivières, est en position de faire le commerce avec toutes les puissances étrangères.

En faisant renaître l'industrie par l'extension de ses affaires, il sera plus en état d'attirer sur nos rives l'immigration européenne et de garder au milieu de nous ceux de nos compatriotes que la pauvreté présente de notre pays force d'émigrer. Il assurera au commerce canadien un marché plus étendu, en faisant des traités commerciaux avec les autres pays. Sa prospérité deviendra de jour en jour plus grande, à mesure que l'industrie prendra plus de force, l'agriculture plus d'extension, le commerce plus d'activité.

Et le peuple canadien, d'un autre côté, se convaincra, par la mise en force du régime républicain, de l'excellence de ce gouvernement qui lui permettra de faire connaître librement ses opinions et d'élire un des siens à la première charge de l'État. Il n'oubliera pas, nous en nourrissons l'espoir, dans sa prospérité et son bonheur, les glorieux héros de 1837 : les Papineau, les Perrault, les de Lorimier, les Chénier, etc., qui, les premiers, secouèrent le joug de l'Angleterre et combattirent pour la liberté. Il comprendra alors plus que jamais le patriotisme dont ils ont fait preuve, la sainteté de leur cause, la grandeur de leur dévouement.



L'ÉLECTRICITÉ



À MON AMI JOSEPH VENNE



L'ÉLECTRICITÉ a fait un pas immense depuis quelques années, surtout depuis qu'elle est sortie pour ainsi dire des arts d'agrément, pour être appliquée à l'industrie. Maintenant on ne parle partout que d'électricité, et les découvertes en cette science augmentent de jour en jour ¹.

Aujourd'hui, grâce à l'électricité, on peut communiquer d'un côté de l'Océan à l'autre ; par le phonographe, sans se déranger de chez soi, on peut entendre le concert qui a lieu au théâtre, et, par le téléphone, causer avec un ami demeurant à des centaines de milles. Si vous craignez les voleurs, pendant votre sommeil, vous n'avez qu'à poser un petit fil électrique, et ce petit fil vous avertit non seulement de l'entrée chez vous d'un intrus, mais de plus allume votre lampe ; si vous n'aimez pas le gaz ou le pétrole, vous avez à votre disposition la lampe électrique ; si vous le voulez, vous pouvez vous donner la fantaisie de faire un petit voyage dans les

¹ Travail publié dans le *Trait d'union* (1887).

airs, dans des ballons mus et dirigés par des moteurs électriques. Qui sait? la date n'est peut-être pas éloignée où nous pourrions nous promener sérieusement et non pas d'une manière purement expérimentale comme cela a eu lieu jusqu'à maintenant, en chemins de fer électriques et naviguer en bateaux électriques.



L'Italie est la patrie de l'électricité. En effet, c'est à Bologne que naquit, en 1737, Louis Galvani. D'abord médecin, il se fit bientôt connaître par ses célèbres travaux sur l'anatomie. Un jour, en faisant des expériences, il découvrit que deux corps métalliques de différentes natures, par exemple l'argent et le zinc, peuvent produire une secousse électrique lorsqu'ils sont appliqués aux extrémités d'un animal. On nomme cette propriété galvanisme. Galvani mourut en 1798.

Alexandre Volta, né à Come en 1745, fut le digne émule de Galvani. Il occupa pendant trente ans la chaire de physique à l'université de Pavie. C'est pendant le temps qu'il y passa qu'il fit plusieurs découvertes en fait d'électricité ; entre autres, un électrophore, un condensateur, un pistolet électrique, une lampe à gaz inflammable, et surtout la pile électrique, dont il prit l'idée dans les découvertes de Galvani, et qui sert à décomposer les substances les plus réfractaires et qui a ouvert à la chimie et même aux arts des idées nouvelles. En récompense de ses services à la science, Napoléon nomma Volta comte et sénateur du royaume d'Italie ; de son côté, l'Institut lui décerna la médaille d'or. Il est mort en 1827.



C'est lors de la grande exposition d'électricité de Paris en 1881, tenue dans le palais de l'Industrie, qu'il fut permis de constater les immenses progrès faits dans l'application de l'électricité. La plupart des grandes puissances étaient représentées à cette exposition par des commissaires ; parmi eux, on remarquait lord Crawford (Angleterre), le conseiller Elzasser (Allemagne), le professeur Govi et le commandant Cavallo (Italie), M. Gérard Oyens

(Hollande), M. Morton (États-Unis), le comte d'Oultremont (Belgique) et M. Orduna (Espagne).

Au delà de quatorze cents exposants remplissaient le palais qui a 45,000 mètres carrés de superficie.

Toutes les salles de l'exposition étaient éclairées par des lampes électriques, par exemple celles de Clère, Werdermann, Jamin, Jablochkoff, Gramme, Siemens, Heran, Maxime, Thomassi, Gibbs, Loutin, Doft, Edison, Reynier, Swann et Brush, et Santer, Lemonnier et C^{ie}.

Tandis que nous citons ces lampes électriques, disons un mot de l'éclairage par ce procédé.

Deux faits élémentaires sont la base des différents systèmes de lumière électrique. Nous en empruntons la description suivante à un écrivain français :

« Lorsqu'un courant électrique d'une intensité suffisante passe dans un conducteur, si celui-ci est d'un faible diamètre et si sa longueur n'est pas trop considérable, le conducteur s'échauffe et l'élévation de température peut être suffisante pour amener le conducteur à l'incandescence ; ce conducteur peut, dès lors, être employé comme source de lumière. Dans quelques cas, qui ne sont pas susceptibles d'applications industrielles, cette disposition est directement utilisée ; c'est ce que l'on observe dans un certain nombre d'appareils servant, par exemple, à l'exploration de la bouche, etc., comme l'est, entre autres, le polyscope Trouvé. Dans d'autres circonstances, l'incandescence est utilisée pour la température à laquelle elle correspond et elle permet d'obtenir des cautérisations énergiques ; le cautère électrique ou galvanique est fréquemment employé maintenant par des chirurgiens. Nous verrons tout à l'heure comment le principe a été appliqué à l'éclairage.

« Le second principe qui a été appliqué dérive de l'arc voltaïque, qui a été observé d'abord par Davy en 1821 ; voici dans quelles circonstances. Davy faisait passer un courant très intense (produit par une pile de 2,000 éléments) à travers deux baguettes de charbon placées bout à bout au contact. Il remarqua qu'en séparant un peu de charbon le courant ne cessait pas de passer et qu'il se manifestait alors, entre ces extrémités, une vive lueur en même temps que les pointes étaient amenées à l'incandes-

cence ; mais la lumière émanée de cette lueur, de cet arc voltaïque, comme on l'appela, lueur qui est la manifestation visible du courant, est de beaucoup plus intense que celle émanée de la pointe des charbons.

« Si on vient à écarter peu à peu les charbons, l'arc voltaïque s'allonge, diminue d'intensité et par un écartement disparaît complètement : la pile n'est pas assez puissante pour que le courant puisse traverser l'espace qui sépare ces charbons.

« Or, lorsque l'on produit l'arc voltaïque pendant un certain temps, les charbons s'usent peu à peu ; il y a, dès lors, diminution d'éclat pour l'arc, puis extinction. L'usure que nous signalons se produit dans le vide, parce que les charbons se désorganisent et que les molécules sont déplacées par l'action du courant ; il y a, d'autre part, transport de ces molécules de l'un des charbons sur l'autre, et de l'autre, transport sur les parois du globe dans lequel se fait l'expérience.

« Dans l'air, l'usure est due non seulement à cette cause, mais aussi à la combustion du charbon par suite de l'action de l'air sur ce corps porté à la température du rouge. Dans la pratique, malgré cet inconvénient, c'est à cette disposition qu'on a dû s'arrêter ; il ne paraissait pas possible d'avoir dans le vide des charbons dont il fallait faire varier la distance. L. Foucault fut le premier (1846) qui chercha à appliquer l'arc voltaïque à un éclairage puissant (microscope photo-électrique) : l'appareil était disposé de telle sorte que l'observateur intervenait directement pour produire le rapprochement des charbons. Il apporta en outre un grand perfectionnement en remplaçant le charbon léger, employé jusque-là, par un charbon compacte, le charbon des cornues à gaz.

« Mais bientôt la disposition adoptée ne put suffire, et divers moyens furent proposés pour obtenir un réglage automatique. Foucault, le premier, construisit un régulateur basé sur l'idée générale que l'appareil est mis en action par les variations mêmes de l'intensité du courant, variations produites par l'écartement croissant des charbons. Depuis, divers autres régulateurs furent construits ; mais l'éclairage électrique ne se développa pas cependant ; outre que la complication des régulateurs effrayait, peut-

être à tort, les expérimentateurs, l'inconvénient d'avoir une pile à monter empêchait le développement de ce système. Aussi, pendant près de vingt ans, la lumière électrique ne fut-elle appliquée que de loin en loin, et dans des circonstances exceptionnelles ».

M. Jablochhoff, ancien officier du génie russe, peut être considéré comme le premier qui ait résolu le problème de l'éclairage par l'électricité.

« La première invention de M. Jablochhoff, communiquée à l'Académie des sciences par M. Denayrouze, le 30 octobre 1876, dit l'*Économiste français*, consistait à remplacer les anciens cônes de charbon juxtaposés sommet à sommet, et qu'il fallait incessamment rapprocher l'un de l'autre à mesure qu'ils se consumaient, par une sorte de bougie brûlant d'une manière continue. Cette bougie est formée de deux longues baguettes de charbon fixées parallèlement à une petite distance l'une de l'autre, et séparées par une substance isolante susceptible de disparaître en même temps que les charbons. Le mécanisme nécessaire dans les anciennes lampes électriques était ainsi supprimé, ce qui était déjà un progrès considérable. En outre, MM. Jablochhoff et Denayrouze annonçaient dès lors qu'ils étaient parvenus à diviser la lumière électrique produite par une seule source de courant. « Avec une seule machine de Gramme du type ordinaire, disait M. Denayrouze, dans sa note du 30 octobre 1876, nous arrivons à faire brûler trois bougies à la fois ».

« Six mois et demi plus tard (16 avril 1877), M. Jablochhoff remplaçait dans sa lampe électrique, la double bougie au charbon par une simple plaque de kaolin (terre à porcelaine), qui, interposée entre les deux extrémités du fil d'une bobine d'induction, donnait une magnifique bande lumineuse, fixe et constante, et ne s'usant qu'à un millimètre par heure. De plus, comme on pouvait placer un très grand nombre de bobines dans le circuit, et que sur chaque bobine on pouvait ménager plusieurs sections éclairant séparément une lame de kaolin de longueur convenable, on arrivait de la sorte à la divisibilité complète de la lumière électrique.

« Nous pouvons, disait M. Denayrouze, obtenir aisément cinquante foyers lumineux d'une intensité va-

« riable ; en employant les courants alternatifs, on peut
« supprimer l'interrupteur et le condensateur de bobines ;
« alors, le système total de distribution des courants se
« réduit à une artère centrale, représentée par la série des
« fils intérieurs de la bobine dans le circuit. Chaque foyer
« lumineux est donc parfaitement indépendant et peut
« s'éteindre ou s'allumer séparément. La distribution de
« l'électricité dans un bâtiment à éclairer devient alors
« analogue à la distribution du gaz ». Finalement, les
résultats exposés par M. Denayrouze dans sa note que
nous analysons étaient les suivants : 1° divisibilité com-
plète de la lumière électrique ; 2° fixité de cette lumière ;
3° possibilité de distribuer en toutes proportions et sur
tous les points d'un lieu à éclairer des lumières dont
l'intensité pourrait varier depuis la valeur de deux becs
de gaz jusqu'à celle de quinze becs ; 4° suppression des
charbons pour les petites et les moyennes lumières.

« Le premier essai public de ce nouveau mode d'éclairage fut exécuté avec un plein succès dans les grands magasins du Louvre (Paris). En présence des textes et des faits que nous venons de citer, ajoute l'*Économiste*, on est surpris de voir les Anglais et les Américains parler de la lumière électrique divisible et continue comme d'une invention toute nouvelle, et en attribuer exclusivement l'honneur à M. Edison, de New-York, en prononçant à peine le nom de Jablochhoff ».

Les appareils à éclairage électrique peuvent se diviser en trois ordres : éclairage par l'arc voltaïque, éclairage par incandescence et éclairage mixte.

L'écrivain français que nous avons déjà cité nous dit ce qui suit de ces différentes sortes d'éclairages :

« Dans l'éclairage par incandescence, nous rencontrons des systèmes fort divers et l'on peut établir une subdivision, suivant que l'incandescence se produit dans l'air ou dans le vide.

« L'incandescence dans l'air est produite en faisant passer le courant dans une fine baguette de charbon. Tantôt cette baguette appuie directement ou obliquement sur une autre baguette semblable, tantôt elle presse sur un disque de charbon ou sur un bloc cubique dont les grandes dimensions s'opposent à ce qu'il soit porté à une

haute température et par suite à ce qu'il s'use. Dans tous les cas, il faut par une disposition quelconque, maintenir le contact en rapprochant les charbons au fur et à mesure de leur usure. Parmi ces systèmes, nous indiquerons les appareils connus sous les noms de Régnier et de Gerdermann. Il y a incandescence avec combustion.

« L'incandescence dans le vide a conduit à des appareils qui ont été une des attractions de l'exposition de Paris (1881), parce que les systèmes correspondants n'étaient encore connus en France que par leur description ; l'appareil consiste en un globe de verre de petites dimensions dans lequel on a introduit un fil de charbon d'un très petit diamètre dont les extrémités sont en communication avec le circuit que traverse le courant électrique. Le vide a été fait ensuite et poussé aussi loin que possible, à un degré extrême qu'ont permis seulement les récents perfectionnements apportés aux machines pneumatiques à mercure. Sous l'influence du courant, le fil de charbon est porté à l'incandescence, devient lumineux, sans s'user d'une manière appréciable ; comme il n'y a pas formation d'un arc voltaïque, il n'y a pas destruction, transport mécanique du charbon, et d'autre part, comme il n'y a pas d'air, il n'y a pas usure par combustion. Les lampes Edison, Maximé et Swann appartiennent à ce système.

« Tous les appareils à arc voltaïque présentent des charbons à l'air libre : il y a donc usure comme nous l'avons dit. Aussi faut-il parer à cette usure. Dans un système, les lampes Jamin, il n'y a pas de régulateur : les charbons sont placés parallèlement pendant la combustion, ce qui rapproche ce système des bougies Jablochkoff ; mais il n'y a pas de matière isolante interposée, et l'arc est maintenue à l'extrémité des charbons par un artifice ingénieux. Le courant électrique qui produit cet arc passe en même temps dans un circuit qui entoure les charbons, et par ce fait même, et en vertu des actions attractives exercées par les courants électriques, l'arc se produit toujours au point voulu.

« Dans tous les autres systèmes, la distance entre les charbons est maintenue constante à l'aide de régulateurs...

« Nous pensons, comme nous l'avons indiqué, qu'il

convient d'admettre un groupe d'éclairage mixte dans lequel on utilise à la fois, et dans une mesure variable, l'arc voltaïque et l'incandescence. Sans nous arrêter à discuter si, dans ce que l'on appelle lampes à incandescence (sauf celles où le charbon est placé dans le vide), il y a contact absolu, et si par suite il ne se produit pas un petit arc voltaïque dont l'effet s'ajoute à l'effet d'incandescence, nous rangerons volontiers la bougie Jablochkoïf dans le système mixte ; il y a évidemment formation d'un arc voltaïque, mais de plus la substance isolante interposée, portée à une très haute température, arrive à l'incandescence et intervient, par suite, pour une part dans l'effet lumineux produit ; il est certain toutefois que c'est l'arc qui joue le principal rôle dans ce cas.

« Il en est tout autrement de la lampe-soleil dans laquelle deux charbons arrivent obliquement aux extrémités d'un bloc de chaux vive. Lors du passage du courant, la température très élevée qui se produit amène la chaux à l'incandescence et c'est cette chaux incandescente qui, comme dans la lumière de Drummond, est la principale source de lumière.

« Les systèmes connus jusqu'à ce jour peuvent rentrer tous dans le classement que nous venons d'indiquer et qui semble devoir suffire à tous les cas ; mais l'électricité nous a habitués à de telles surprises que rien ne permet d'affirmer que l'on ne découvrira pas un principe nouveau, un fait jusqu'à présent inconnu, qui trouverait son application dans l'éclairage électrique ».



M. Gaston Tissandier, voyant l'électricité appliquée à quantité d'usages, a eu l'idée d'en faire l'essai comme moteur des ballons.

A l'exposition de 1881, il exposait, en conséquence, un petit ballon de forme ovoïde, ayant trois mètres de long sur un mètre de large. A l'intérieur, se trouvait placé un propulseur dynamo-électrique Siemens, mettant en mouvement une hélice, laquelle imprime au ballon une vitesse de trois mètres à la seconde. Le moteur électrique a deux avantages appréciables sur tous les autres moyens employés

jusqu'à maintenant : d'abord celui de donner une marche régulière au ballon et ensuite de conserver toujours le même poids.



Avant que M. Tissandier eut eu l'idée d'appliquer l'électricité aux ballons, M. Siemens, de son côté, l'avait appliquée aux tramways. En effet, M. Siemens construisit (1880), à six milles de Berlin, une ligne de tramways électriques entre Lichterfelde et Cadettenhaus.

Un journal de Paris parle ainsi de cette ligne de tramways :

« La locomotive qui fonctionne sur ces rails est une voiture qui ressemble beaucoup aux tramways du nord de Paris, et qui peut contenir vingt-six personnes seulement ; notons bien ceci, les roues sont séparées de leur axe et du reste de la voiture par une substance isolante, comme le bois qui sépare les rails du sol ; mais elles sont en communication permanente avec une boîte cylindrique sur laquelle s'appuient sans cesse des frotteurs reliés à la caisse de la voiture et à une machine électrique.

« Cette machine, de l'espèce de celles qu'on nomme dynamo-électriques, est placée entre les deux paires de roues. Sous l'action d'un courant continu qu'elle reçoit, cette machine tournant sur son axe, par l'intermédiaire de fortes courroies, fait tourner à son tour les roues de la voiture.

« En somme, cette machine joue assez bien le rôle de piston dans nos machines à vapeur locomotives. Il n'y manque que la vapeur. Mais ici la vapeur est remplacée par l'électricité et la chaudière est remplacée par une autre machine du même genre que la première, et qui est fixée à l'une des extrémités de la voie. Cette dernière machine joue le rôle de moteur ; elle produit constamment le courant électrique qui, se propageant le long d'un rail, traverse les roues de la machine locomotive, la met en mouvement et revient par l'autre rail au point de départ.

« Ce chemin de fer électrique a été livré à la circulation au mois de mai 1880 ; depuis ce temps il a toujours bien fonctionné. D'après le cahier des charges il doit marcher

et il marche à une vitesse de vingt kilomètres à l'heure, mais dans les conditions où il a été établi, il pourrait fonctionner avec une vitesse de trente-cinq à quarante kilomètres.

« Encouragés par ce succès, MM. Siemens et Halske ont entrepris d'autres installations du même genre sur des voies diverses. Mais ils se sont trouvés bientôt en présence d'un inconvénient qui n'avait pas été prévu d'abord. Lorsqu'on établit ainsi, sur une voie fréquentée par des voitures ordinaires, des rails le long desquels passe constamment un fort courant électrique, il peut arriver qu'un cheval traînant un véhicule quelconque pose deux de ses pieds à la fois sur les deux rails. Le courant passe alors par le corps de l'animal qui est meilleur conducteur de l'électricité que le rail. Il peut en résulter des accidents, et, tout au moins, le courant n'arrive plus à la machine locomotrice.

« Pour éviter cet inconvénient, on a été conduit à faire arriver le courant de la machine motrice à la machine mobile par l'intermédiaire d'un fil métallique aérien fixé sur des poteaux le long de la voie, comme les fils télégraphiques ordinaires. Mais alors il faut établir entre la voiture et ce fil une communication permanente malgré ce mouvement. L'une des solutions de ce problème consiste à relier les deux extrémités de la machine de la voiture à deux fils métalliques isolés aboutissant à un chariot également métallique roulant sur le fil conducteur aérien. On peut constituer ce conducteur par deux fils parallèles et adapter deux roues isolées au chariot : en ce cas, le courant arrivant par l'un des fils passerait par l'une des roues du chariot, et, après avoir traversé la machine de la voiture, reviendrait à la seconde roue du chariot, au second fil aérien, et, par suite, au point de départ.

« On peut aussi n'avoir qu'un seul conducteur aérien et se servir de l'un des deux rails seulement pour le retour du courant ».



En juin 1881, M. Trouvé eut l'idée d'appliquer l'électricité aux bateaux. Pour cet effet, il construisit un petit bateau mesurant cinq mètres cinquante de longueur sur

un mètre de largeur et pouvant contenir trois personnes, qu'il baptisa du nom de *Téléphone*. La pile, pour la commodité de l'expérience, fut placée au milieu du bateau, mais elle peut être dissimulée soit à l'avant ou à l'arrière. Cette pile, alimentée par une solution à base de bichromate de potasse et donnant un courant égal, est composée de deux batteries indépendantes l'une de l'autre de six éléments chacune. Pour cette raison, on peut employer l'une des batteries pour l'éclairage, par exemple, et l'autre pour donner le mouvement. Deux fils relient la pile avec le moteur et l'hélice placés sur le gouvernail. Le moteur qui est très petit, est un perfectionnement de la bobine Siemens. La chaîne employée pour la transmission est celle de Vaucanson ; les autres ne pouvant servir que dans les eaux pures.

Le *Téléphone*, avec un poids d'environ 250 kilogrammes, comprenant les passagers, le matériel et le bateau lui-même, atteint une vitesse de deux mètres cinquante en descendant le courant de la Seine ; en le remontant, un mètre ou un mètre cinquante.

L'appareil de M. Trouve peut être appliqué à n'importe quel petit bateau.



Vers la même époque où M. Trouvé faisait des expériences sur la Seine, on essayait sur un paquebot à vapeur allant de Londres à Glasgow, un nouveau gouvernail mu par l'électricité. « Cet appareil, dit la *Lumière électrique*, a pour but de supprimer le timonnier et de faire manœuvrer le gouvernail par le compas même. La rose du compas porte un index métallique que l'on place tout d'abord dans la direction de la route à suivre ; de chaque côté de cet index, à un degré de distance, se trouve un taquet métallique ; chacun de ces taquets est relié à un simple élément Daniell, et quand le navire dévie seulement d'un degré de sa route, soit d'un côté, soit de l'autre, l'index vient toucher un des deux taquets. Il en résulte la production d'un courant positif ou négatif qui fait agir dans un sens ou dans l'autre, un appareil hydraulique mettant en mouvement le gouvernail ».

La première expérience faite avec cet appareil n'eut pas un plein succès, mais elle laissa l'espérance qu'on pourrait utiliser cette nouvelle invention lorsque des perfectionnements y auront été apportés.



Dans sa séance du 11 octobre 1881, l'Académie des sciences donnait communication à ses membres de nouvelles recherches faites par M. Graham Bell, l'illustre inventeur du téléphone, appareil si fort répandu maintenant et qui permet à une personne de causer avec une autre demeurant à une distance considérable.

Cette fois, M. Bell soumettait à l'examen de l'Académie un nouvel appareil — le photophone — destiné à la production des sons au moyen d'un rayon de lumière interrompue et rétablie suivant un système convenable.

Les expériences qui furent faites avec le photophone donnèrent les meilleurs résultats, et il n'y eut qu'une voix parmi les académiciens pour féliciter M. Bell.

Cependant, nous devons dire ici, pour rendre justice à qui de droit, que M. Bell ne peut pas réclamer la priorité de l'idée qu'il a mise à exécution. En effet, dans le même temps où M. Bell soumettait son photophone à l'Académie, la *Synthèse médicale* publiait un long mémoire de M. Charles Cros, dans lequel ce dernier, déjà célèbre par son invention du phonographe, faite bien avant celle de M. Edison, donnait l'idée du photophone. Voici ce qu'en dit M. Cros :

« § 26. — Pour concevoir les actions mécaniques réelles de la lumière sur la matière, il faut retourner les lois des actions de la matière sur la lumière, telles sont les lois de réfraction, de réflexion, etc.

« Puisque la lumière, en passant d'un milieu à un autre de densités différentes, (milieux séparés par une surface oblique à la direction des rayons), subit une déviation, on doit en conclure que, si le milieu agit sur elle, elle réagit sur le milieu. Le principe mécanique universel de la réaction me permet donc d'affirmer que :

« 1^{re} La lumière tend à ramener la densité du milieu qu'elle traverse vers celle du milieu d'où elle sort ;

« 2° Elle tend à déplacer le corps transparent dans un sens opposé à la déviation qu'elle subit ;

« 3° Enfin, dans le fait de réflexion, le corps réfléchissant subit un recul.

« Voici quelles expériences je ferais sur ces lois si j'en avais les loisirs et les moyens.

« A. — On ferait entrer dans un tuyau renforçant une note de n vibrations à la seconde un rayon lumineux interrompu et rétabli n fois par seconde. La raréfaction ou la condensation alternative du milieu gazeux pourrait peut-être faire parler le tuyau.

« La chaleur rayonnante sera une cause d'erreur à écarter ou à corriger.

« B. — Un appareil, analogue à la balance de Colomb, porterait, au lieu du disque de clinquant, une petite masse de forme commode en une substance transparente, très réfringente. Cette masse serait équilibrée à l'autre bout du levier. L'appareil étant bien immobile, placé dans l'obscurité et dans le vide, on ferait passer un rayon lumineux intense à travers la masse réfringente et l'on observerait s'il y a déplacement sensible.

« Il faut s'enquérir si la réflexion partielle à la surface du milieu réfringent ne fait pas obstacle à l'effet mécanique.

« C. — Pour étudier le déplacement par réflexion, il faut remplacer la masse réfringente par un miroir léger, toujours dans le vide, à cause des résistances et des courants d'air.

« Ou encore on essaierait de faire vibrer une lame métallique bien polie ou une membrane argentée par suite de n éclairs à la seconde, cette relation de nombre au temps étant donnée par le corps vibrant.

« Ces expériences, exécutées et réussies, feront très justement un nom à leur auteur.

« Mais, je le répète, le principe universel de réaction permet d'affirmer les lois ci-dessus avant vérification expérimentale ».

A M. Cros, ainsi qu'on peut le voir par cette citation, revient la paternité de l'idée qui a conduit à l'invention du photophone.



L'une des plus belles découvertes, — sinon la plus belle, — est celle faite par M. Faure. Cet illustre inventeur est parvenu à emmagasiner l'électricité, ce courant imperceptible et insaisissable, nous pourrions dire, et à en faire un moteur qui peut être appliqué à tout. Qui aurait pensé qu'un jour on pourrait emmagasiner l'électricité, comme une marchandise quelconque, dans une petite boîte capable d'être portée sous le bras et d'être mise en usage partout et pour n'importe quel objet, sans l'aide d'aucune machine ? Cependant, c'est le résultat obtenu par les études de M. Faure, déjà l'inventeur d'une pile qui peut emmagasiner soixante-quinze kilogrammes d'électricité, quantité suffisante pour fournir un travail extérieur de un cheval pendant une heure.

Ici nous empruntons d'une lettre publiée dans le *Times* de Londres (9 juin 1881), quelques détails d'une expérience faite avec l'invention de M. Faure par un électricien anglais, M. William Thompson, professeur à l'université de Glasgow. Voici en quels termes élogieux M. Thompson parle de l'appareil de M. Faure :

« Convertir la force en une forme capable d'être conservée et mise en réserve ; l'entasser dans un magasin, de façon à pouvoir s'en servir au moment voulu, est un des problèmes scientifiques les plus intéressants et les plus importants. On l'a résolu en petit en montant le ressort d'une montre, en comprimant l'air dans le bassinet d'un fusil à air comprimé ou d'une torpille Whitehead, en montant les poids d'une horloge ou de toute autre machine à poids et en élevant l'eau sur une hauteur à l'aide d'un moulin à vent (ou d'une autre manière comme dans l'accumulateur hydraulique de sir William Armstrong) pour s'en servir ensuite pour mettre en mouvement soit une roue, soit un piston. On l'a résolu en grand en mettant le zinc en fusion à l'aide d'un foyer pour en tirer ensuite soit de la lumière électrique, soit de l'électricité pour mettre en mouvement une machine à électro-aimants et cela aussi bien que le zinc non fondue d'une batterie voltaïque.

• Depuis Joule qui, il y a quarante ans, a trouvé la théorie thermo-dynamique de la batterie voltaïque ainsi que la machine à électro-aimants, l'idée d'appliquer la machine à réagir sur la batterie de façon à redonner à

ces éléments leur force chimique et les mettre à même d'agir de nouveau et toujours, n'a cessé d'occuper les savants. Mais la réalisation de cette idée avec les formes ordinaires de la batterie voltaïque paraissait de plus en plus improbable. Toutefois l'admirable découverte de la batterie voltaïque à plomb et à peroxyde de plomb faite il y a vingt ans par Planté et à laquelle fait allusion votre correspondant, avait fait faire un pas immense vers cet objet. Il est complètement atteint aujourd'hui, grâce aux efforts de M. Faure.

« Le million de *foot pounds*, tenu dans la boîte pendant les soixante-douze heures de voyage de Paris à Glasgow, n'est pas une exagération. L'un des quatre éléments, après avoir été déchargé, fut chargé de nouveau à l'aide du laboratoire de la batterie et puis laissé à lui-même pendant l'espace de dix jours. J'ai pu en tirer ensuite 260,000 *foot pounds* (soit un peu plus d'un quart de million). Cela confirme non seulement les chiffres donnés par M. Régnier sur les observations duquel votre correspondant s'est basé, mais montre, en outre, que la perte de l'énergie en réserve est peu importante ou tout au moins est insignifiante dans l'espace de plusieurs jours et même d'une semaine. C'est là néanmoins un point sur lequel on ne saurait se prononcer qu'après des expériences et des observations plus nombreuses, que je n'ai pas eu jusqu'ici le temps de faire sur la batterie Faure. Je suis néanmoins assez sûr de ses avantages pour affirmer qu'elle résout le problème de l'emmagasinage de l'énergie électrique d'une manière et dans les proportions utiles à plus d'une application pratique importante. Elle a déjà eu chez nous une intéressante application ; peut-être paraîtra-t-elle insignifiante au point de vue de l'énergie dynamique qu'on peut en attendre, mais elle est très importante eu égard au service qu'elle a rendu.

« Ces jours derniers, mon collègue, le professeur Georges Buchanan, emporta de chez moi, dans sa voiture, un des éléments à plomb dont le poids est environ de dix-huit livres ; il en rougit le gros fil en platine d'un écraseur galvanique et put cautériser en une minute, sans hémorrhagie, une tumeur œvoïde à la langue d'un jeune enfant, opération qui aurait pris plus de dix minutes avec les procédés ordinaires.

« Ce que l'on attend surtout aujourd'hui de la batterie Faure — et il est à espérer qu'on ne tardera pas à l'employer à cet usage — c'est qu'elle serve dans les maisons pour la lumière électrique comme un réservoir d'eau sert pour les besoins journaliers de la maison. Une petite batterie de sept des éléments décrits par votre correspondant suffirait à donner pendant six heures à une lampe Swann ou Edison une clarté équivalente à cent bougies et sans que l'éclat en diminuât d'une façon appréciable.

« Ainsi, la batterie Faure dispensera d'avoir besoin qu'une machine à gaz ou à vapeur marche pendant tout le temps qu'on veut avoir de la lumière. Plus de crainte que la lumière faiblisse à la moindre glissade des courroies, ou qu'un arrêt subit de la machine vous laisse tout à coup dans l'obscurité. La machine marchera aux heures les plus convenables. L'accumulateur Faure est toujours tenu chargé par le fil de la maison qui le met en communication avec la machine. Un mouvement automatique ferme l'électricité dès que l'appareil est plein ; à toute heure du jour et de la nuit, il est prêt à vous donner du feu. L'accumulateur offrira les mêmes avantages comme moteur le jour, assurément peu éloigné, où l'électricité sera communément employée soit dans les usines pour mettre en mouvement les tours ou autres machines, soit dans les maisons particulières pour faire marcher les machines à coudre.

« Une autre importante application de l'accumulation sera de fournir la lumière électrique dans les bateaux à vapeur. Une machine dynamo-électrique de petite dimension et peu coûteuse mise en mouvement par une courroie qui la ralierrait au principal arbre de la machine du vapeur, pourrait en marchant pendant vingt-quatre heures, tenir chargé un accumulateur Faure et fournir ainsi à l'aide de la lampe Swann et Edison, de la lumière soit pour les feux extérieurs du navire soit pour l'éclairage des cabines, avec autant de sûreté que le gaz éclaire nos maisons sur le continent ».



Parlons maintenant du télégraphe électrique.

En dépit des recherches des savants, il est encore

difficile, de nos jours, de dire quel est celui qui eut la première idée du télégraphe électrique. D'après un livre publié en 1836, on serait porté à croire que le premier qui y pensa fut Winanh van Westen, mathématicien et joueur d'orgue à Nimègue. Mais on dit, d'un autre côté, que ce livre n'est guère que la traduction hollandaise d'un ouvrage du jésuite Jean Leurechon, intitulé *Récréation mathématique*, imprimé à Pont-à-Mousson en 1625. Dans ce livre, dans lequel le père jésuite raconte ses expériences, on trouve une gravure qui représente à peu près le télégraphe Bréguet. « C'est un cadran muni d'une aiguille et sur lequel sont tracées les vingt-quatre lettres de l'alphabet ¹ ».

Voici la description de l'appareil du père Leurechon faite par lui-même :

« Quelques uns ont voulu dire que par le moien d'un aimant ou autre pierre semblable, les personnes absentes se pourroient entretenir ; par exemple, Claude estant à Paris, et Jean à Rome, si l'un et l'autre avoient une aiguille frottée à quelque pierre, dont la vertu fust telle qu'à mesure qu'une aiguille se mouvroit à Paris, l'autre se remua tout de même à Rome ; il se pourroit faire que Claude et Jean eussent convenu de se parler de loing, tous les jours à six heures du soir, l'aiguille ayant fait trois tours et demy, pour signal que c'est Claude et non un autre qui veut parler à Jean. Alors Claude lui voulant dire que le roy est à Paris, il feroit mouvoir et arrêter son aiguille sur L, puis sur E, puis sur R, O, Y, et ainsi des autres.

« Or, en même temps, l'aiguille de Jean s'accordant avec celle de Claude iroit se remuant et arrêtant sur les mêmes loîtres, et partant, il pourroit facilement escrire ce que l'autre luy veut signifier.

« L'invention est belle, mais je n'estime pas qu'il se trouve au monde un aimant qui ait telle vertu ; aussi n'est-il pas expédient, autrement les trahisons seroient trop fréquentes et trop couvertes ».

Dans la correspondance de M^{me} du Beffand, publiée par le marquis de Saint-Aulaire, on trouve deux lettres

¹ Dr E. Decaisne,

de l'abbé Barthélemy (1772), desquelles nous extrayons les passages suivants qui parlent d'eux-mêmes :

« Je pense souvent, dit l'abbé, à une expérience qui ferait notre bonheur. Je ne l'ai peut-être pas bien comprise ; mais comme il s'agit de physique, vous me redresserez. On dit qu'avec deux pendules, dont les aiguilles sont également aimantées, il suffit de mouvoir une de ces aiguilles, pour que l'autre prenne la même direction, de manière qu'en faisant sonner midi à l'une, l'autre sonne à la même heure. Supposons qu'on puisse perfectionner les aimants artificiels au point que leur vertu puisse se communiquer d'ici à Paris ; vous aurez une de ces pendules, nous en aurons une autre ; au lieu des heures, nous trouverons sur le cadran les lettres de l'alphabet.

« Tous les jours à une certaine heure, nous tournerons l'aiguille. M. Wiard assemblera les lettres et dira : Bonjour, chère petite sœur.

« Vous sentez qu'on peut faciliter encore l'opération, que le premier mouvement de l'aiguille peut faire sonner un timbre qui avertira que l'oracle va parler. Cette idée me plaît infiniment. On la corromprait bientôt en l'appliquant à l'espionnage dans les armées et dans la politique, mais elle serait bien agréable dans le commerce de l'amitié ».

Comme on le voit, c'est bien le télégraphe électrique. Le cadran, l'alphabet, le timbre avertisseur, tout y est.

D'après le Dr E. Decaisne, « la première idée de transmettre des messages par l'électricité serait due à un correspondant anonyme du *Scott's Magazine*. Ce journal reçut, le 1^{er} février 1753, une lettre datée de Renfrew, signée C. M. et intitulée : *Transport rapide de la pensée*. Après de longues et pénibles recherches, sir David Breinster reconnut que l'anonyme était Charles Morrison, de Greenock, un chirurgien d'une vaste science qui passait pour sorcier à Renfrew, et qui fut obligé de quitter cette ville pour s'établir en Virginie où il mourut. Morrison avait envoyé le résumé de ses expériences à sir Hans Sloane, président de la Royal Society, en lui recommandant de les publier sous l'anonyme indiqué plus haut ».

L'*Électricien* nous donne la description suivante de la méthode de Morrison :

« Elle consistait à tendre horizontalement un nombre de fils égal à celui des caractères de l'alphabet ; ces fils étaient parallèles et distants entre eux d'environ un pouce (0 mètre, 025). Ils reposaient tous les vingt yards (18 mètres, 25) sur des supports en verre, et à chaque extrémité, ils dépassaient le dernier support d'une longueur de six pouces (0 mètre, 15), ils étaient assez forts et assez élastiques pour reprendre leur position primitive, alors qu'ils avaient été amenés au contact de canons de fusil électrisés placés verticalement à un pouce (0 mètre, 025) au-dessous d'eux. Tout contre le dernier support était suspendue, à chaque fil, une balle située de un huitième à un sixième de pouce (3 à 4 millimètres) au-dessus d'une feuille de papier ou de toute autre substance, assez légère pour être attirée par la balle électrisée, mais pas trop cependant, de manière à revenir d'elle-même à sa position primitive ; sur cette feuille se trouve une lettre de l'alphabet.

« Pour tenir une conversation, on abaissait l'extrémité du fil correspondant à la lettre voulue contre le canon du fusil électrisé, situé au-dessous, et, au même moment, la feuille de papier de la lettre correspondante était attirée par la balle électrisée. Suivant une autre méthode, les lettres étaient remplacées par des cloches qui résonnaient sous l'influence de la décharge électrique. Enfin, un troisième projet consistait à garder les fils constamment chargés et le signal était donné par la décharge. Les expériences de Morrison ne se sont pas étendues sur plus de quarante yards (36 mètres, 60), mais il était convaincu de pouvoir porter bien au delà le rayon d'action, en isolant les fils avec soin ».

Ce fut un Américain, Morse, qui résolut le problème de la télégraphie électrique. C'est à ce savant que nous devons le bonheur de pouvoir communiquer des messages à travers l'Océan, et sur terre, d'une extrémité du monde à l'autre. Par le télégraphe Morse, on peut expédier 1,000 mots à l'heure, tandis que par le télégraphe à cadran on ne pouvait en expédier que 500 ; par les nouveaux systèmes, 4,500. Grâce à un nouvel appareil de M. Edison, on peut envoyer quatre dépêches sur un même fil, donnant une moyenne de 18,000 mots à l'heure.

Le télégraphe est maintenant en usage dans tous les pays civilisés du monde. En 1880, on comptait plus de dix-sept compagnies de télégraphes sous-marins et environ 60,000 milles de câble, c'est à dire plus de deux fois la circonférence de la terre. Ces chiffres ne donnent qu'une petite idée de l'immense étendue de la télégraphie sous-marine d'aujourd'hui. Quant à la télégraphie terrestre, elle se chiffre par des milliers et des milliers de milles.



Nous terminons en reproduisant une poésie de M. Armand Sylvestre, dite à la représentation de gala donnée à l'Opéra de Paris en l'honneur du congrès international des électriciens tenu en 1881 :

LES FILS DE PROMÉTHÉE

I

Eripuit caelo fulmen.

Devant les splendeurs d'un autre âge,
Les siècles longtemps prosternés
Tendaient vainement leur courage,
Vers la gloire de leurs aînés.
Les spectres de Rome et d'Athènes
Voilaient, de leurs ailes lointaines,
La route à la postérité,
Et l'avenir, demeuré sombre,
Cheminaient sans sortir de l'ombre
De l'héroïque antiquité !

Soudain comme un souffle s'élève
Des bords pourprés de l'horizon,
Ou comme luit l'éclair d'un glaive
Sorti du fourreau, sa prison.
Plus farouche qu'une épopée
Et plus lumineux qu'une épée,
L'esprit moderne a resplendi,
Du bout de son aile sonore
Secouant des clartés d'aurore
Au front du vieux monde engourdi !

Quel réveil ! La science humaine,
 Levant son flambeau rajeuni,
 Par des chemins nous ramène
 L'âme au chemin de l'infini :
 Tout navire emporte son hôte ;
 La toison d'or de l'Argonaute
 Se déchire aux mains des vainqueurs.
 L'homme fouille jusqu'en son être,
 Et la sainte ardeur de connaître
 Brûle en même temps tous les cœurs !

Tout est conquis dans la nature :
 Au ciel restait à conquérir ~
 Sa flamme redoutable et pure,
 Le feu qui fait vivre et mourir !
 Aigle s'envolant de son aire,
 Volta lui ravit le tonnerre
 Et l'apporte à l'humanité
 A servir l'homme condamné,
 Par lui la foudre est enchaînée
 Et s'appelle Électricité !

Depuis ce jour que de merveilles
 Évoque ce nom triomphant !
 Quels trésors ont payé tes veilles,
 Rival des dieux, humble savant !
 Cette flamme à l'azur volée,
 Et, sous mille formes voilée,
 A tous nos vœux obéissant,
 Esclave douce et sans colère,
 Aux flancs du Monde qu'elle éclaire,
 Circule comme un nouveau sang.

Par mille veines répandue
 A travers l'éther et le sol,
 Elle emporte dans l'étendue
 Notre âme attachée à son vol.
 Aux cordes d'une lyre immense,
 Par elle, sans fin recommence
 Le chant commencé dans nos cœurs
 Temps et distance, tout est leurre !
 Devant elle, l'Espace et l'Heure !
 Semblent fuir sur les fils vainqueurs.

II

De Phaëton brûlé magnifique folie !
 D'Icare aux flots tombants espoir audacieux !
 O rêves des vaincus ! votre ère est accomplie :
 L'homme impie a tenté la profondeur des cieux !

O grand voleur de feu, sublime Prométhée,
Sous l'outrage des Temps relève enfin ton front !
La race de tes fils, aux vents précipitée,
Renaît dans l'air vengeur et lave ton front !

Elle a, du firmament déchirant le mystère,
Labouré l'infini de flamboyants sillons
Et, de l'azur vaincu, fait pleuvoir sur la Terre
L'or vibrant et poudreux des constellations !

Grâce au germe éternel que son labeur féconde,
D'une moisson de feu couvrant le sol dompté,
Emprisonnant la foudre aux flancs meurtris du Monde
Pour les envelopper d'un réseau de clarté.

Tant d'éclairs jailliront de l'espace où nous sommes,
Dans l'immensité morne où leur éclat s'enfuit,
Que les Jours inquiets se diront que les hommes
Ont volé leur clarté pour en parer la Nuit !

Et les astres jaloux, voyant dans l'étendue,
Notre globe rouler dans ce nimbe vermeil,
Croiront qu'ayant repris leur puissance perdue,
Les dieux ressuscités font un nouveau Soleil !





VICTOR HUGO



À MON AMI ROLLO CAMPBELL



I



’EST à Paris, le 31 mai 1885. La nuit est venue. Une petite pluie tombe continuellement. Au ciel, pas une étoile. Seule, par instant, la lune montre son disque d’argent et éclaire la voûte sombre des cieux ¹.

Une activité fiévreuse règne par les rues de la grande ville. Elles sont remplies de voitures et de piétons ; il n’y en a pas plus les jours de grande fête et lorsque le temps est beau et serein. Voitures et piétons se dirigent vers un but commun : l’arc de Triomphe qui dresse au loin sa masse imposante. A minuit, il y a plus de cent mille personnes aux alentours de l’arc colossal, stationnant sous la pluie qui tombe toujours.

Malgré la foule considérable assemblée sur ce point, le plus grand silence ne cesse pas de régner ; c’est avec calme et avec ordre que les piétons disparaissent sous les arcades de l’immense monument élevé à la mémoire de la grande armée.

Quel est l’objet qui attire en ce lieu toute cette foule ? Nous le saurons en pénétrant sous l’arc.

¹ Série d’articles parus dans le *Trait d’union* (1887).

Là, que voyons-nous ? Un catafalque étincelant de lumières. Sur ce catafalque, un cercueil que recouvre à demi un drap noir parsemé d'étoiles d'argent ; dans ce cercueil, un cadavre. C'est celui d'un vieillard. Une abondante chevelure et une barbe fine et touffue taillée en brosse, toutes deux blanches comme la neige, encadrent son visage calme et beau.

Tous, hommes, femmes, enfants, en passant devant ce vieillard qui dort du dernier des sommeils, versent des pleurs et ploient le genou.

Quel est donc cet homme inspirant tant de sympathies, élevé comme un roi, aimé comme un père, honoré comme un dieu, recevant les hommages de tout un peuple se faisant l'interprète de l'humanité entière ?

Cet homme, arrivé au terme de sa vie, n'avait pas son égal sur les champs de l'intelligence ; il régnait incontestablement sur tous les génies ; il était le chef d'une école de littérateurs qui vivra aussi longtemps que le globe terrestre tournera autour du soleil, et l'étoile la plus brillante de l'horizon littéraire de son temps ; l'humanité le proclamait son plus ardent défenseur, la patrie son bras le plus fort et le plus fidèle.

Cet homme, personnification vivante de tous les sentiments élevés de l'âme, ne refusait jamais de tendre la main et de consoler ceux qui demandent, gémissent et souffrent.

Cet homme, s'inspirant de la bonté de son cœur, accordait sa protection au criminel que le gibet réclame, demandant grâce aux gouvernements et aux rois pour les hommes prêts à payer de leur vie un crime commis dans un moment d'égarement et de colère, ou l'offense de s'être insurgés contre l'autorité établie que ces hommes, dans leur patriotisme, considéraient illégitime et autocratique¹.

Cet homme a connu le bonheur avec ses joies, ses

¹ Victor Hugo a sauvé Barbès avec ces quatre vers adressés à Louis-Philippe :

Par votre ange envolé, ainsi qu'une colombe,
Par ce royal enfant, doux et frêle roseau,
Grâce encore une fois, grâce au nom de la tombe !
Grâce au nom du berceau !

charmes, ses délices ; la grandeur, avec ses enthousiasmes, ses lauriers, ses succès, ses triomphes ; l'exil, avec ses ennuis, ses chagrins, ses larmes, ses tristesses.

Cet homme qui a connu et le bonheur et le malheur, et la joie et la tristesse, et la grandeur et la décadence, et la reconnaissance et l'ingratitude des siens, vit un jour, dans son exil, le peuple dont il était l'un des plus illustres enfants aller le chercher sur son île et le ramener au sein de sa patrie, de même que l'aigle rappelle sous son aile ses aiglons dispersés par la tempête.

Cet homme qui réunissait en lui tout ce que le cœur a de plus pur, l'âme de plus élevé, le génie de plus sublime ; cet homme, dont le nom brille comme un éblouissement, s'appelle Victor Hugo.

Lecteurs, parcourons ensemble la vie de cet homme qui vivra toujours au milieu de nous, quoique la mort l'ait frappé. Les grands hommes étant immortels.



II

Besançon, la vieille et historique ville si remplie de glorieux souvenirs, fut le berceau de Victor Hugo. C'est là qu'il naquit le 26 février 1802. Il était le deuxième enfant né du mariage du capitaine Sigisbert Hugo et de Sophie-Françoise Trébuchet¹. Il avait deux frères ; l'aîné, Abel, mourut en 1855, et le plus jeune, Eugène, en 1837.

¹ Voici les deux actes de naissance de Hugo père et fils. D'abord, celui du père, tel qu'on peut le lire dans les registres de la paroisse de Saint-Épvre, à Nancy :

« 15 novembre 1773, — Joseph-Léopold-Sigisbert, fils de Joseph Hugo, maître-menuisier, et de Jeanne-Marguerite Michaud. Parrain, le sieur Joseph Béchet, avocat de la cour ; marraine, mademoiselle Marthe-Elisabeth Béchet ».

Celui du fils :

« Du huitième du mois de ventôse, l'an dix de la république.

« Acte de naissance de Victor-Marie Hugo, né le jour d'hier, à dix heures et demie du soir, fils de Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo, natif de Nancy (Meurthe), et de Sophie-Françoise Trébuchet, native de Nantes (Loire-Inférieure) ; profession de chef de bataillon de la 20^e demi-brigade, demeurant à Besançon ; mariés ; pré-

Le capitaine Hugo qui appartenait au parti républicain, se distingua dans les différents postes qu'il occupa. Pour le récompenser de ses services, Napoléon l'éleva au titre de général. M^{me} Hugo, contrairement à son mari, était vendéenne ; comme telle, elle prenait fait et cause pour la royauté déchue qu'elle défendait avec d'autres femmes, entre autres M^{me} de Bonchamp et M^{me} de La Rochejacquelein, épouse du fameux patriote royaliste.

Victor Hugo passa les premières années de sa vie dans les camps, à la suite de son père ; il visita ainsi l'Italie, où son père avait été nommé gouverneur de la province d'Ovelino, en Calabre. A l'âge de cinq ans, il vint demeurer à Paris, impasse des Feuillantines, avec sa mère et ses frères. C'est là, sous la direction d'un proscrit politique, le général Victor Fanneau de Lahorie, aidé de M. l'abbé de la Rivière, ami de M^{me} Hugo, que le jeune Hugo commença ses études qui ne furent interrompues que par la mort du général de Lahorie, exécuté par ordre du gouvernement impérial. Cet événement, de même que l'éducation de sa mère, contribua pour beaucoup à donner des idées royalistes au futur poète.

En 1811, le capitaine Hugo, qui venait d'être élevé au grade de général et nommé comte espagnol et majordome de la maison du roi Joseph, passa en Espagne avec sa famille. Abel prit rang parmi les pages de la cour, et Eugène et Victor furent placés au séminaire des nobles ; Victor y demeura jusqu'à l'année suivante, date de son retour à Paris. En rentrant dans la capitale de la France, il fut placé, par sa mère qui l'accompagnait, à la pension

senté par Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo. Le sexe de l'enfant a été reconnu mâle.

« Premier témoin : Jacques Delelée, chef de brigade, aide-de-camp du général Moreau, âgé de quarante ans, domicilié audit Besançon.

« Second témoin : Marie-Anne Dessirier, épouse du citoyen Delelée, âgée de vingt-cinq ans, domiciliée en ladite ville.

« Sur la réquisition à nous faite par le citoyen Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo, père de l'enfant.

« Et ont signé : Hugo, Dessirier, épouse Delelée, Delelée.

« Constaté suivant la loi par moi, Charles-Antoine Séguin, adjoint au maire de cette commune, faisant les fonctions d'officier public en l'état civil » .

Cordier, où dès lors on put présager ce qu'il serait plus tard.

Aux Cent Jours, malgré un talent réel dont il faisait preuve pour la poésie, le jeune Victor, de même que son frère Eugène, fut placé, par son père, à l'École polytechnique, pour y apprendre l'art militaire. Tout en étudiant les mathématiques, Victor ne négligea pas la poésie. Aussi, à quinze ans, il concourait pour le prix offert par l'Académie française pour le meilleur travail fait sur les *avantages de l'étude*. Dans son étude, l'auteur eut le malheur de dire son âge dans les vers suivants :

Moi qui, toujours fuyant les cités et les cours,
De trois lustres à peine ai vu finir le cours.

L'Académie craignant d'être mystifié et refusant presque de croire qu'une aussi admirable étude fut l'œuvre d'un aussi jeune homme, ne lui accorda qu'une mention honorable, quoiqu'il méritât d'être couronné.

Ce premier succès eut un bon résultat : celui de décider le général Hugo à laisser suivre à son fils la culture des belles-lettres.

L'année précédente (1816), le jeune Victor avait déjà écrit une tragédie remarquable : *Irtamène*, et deux pièces lyriques : le *Riche et le pauvre* et la *Canadienne*.

C'est la *Muse française*, en 1818, qui publia ses premières odes qui attirèrent sur lui l'attention du parti royaliste et elles lui méritèrent une pension de trois mille francs, que lui accorda Louis XVIII¹. Cette pension lui permit de se marier à une ancienne ami de l'impasse des Feuillantines, M^{me} Adèle Fournier.

Nous devons dire ici que le général Hugo avait été

¹ « Au sujet de cette pension de trois mille francs, dit un écrivain, on raconte que Louis XVIII l'accorda au poète dans des circonstances qui font autant d'honneur à Victor Hugo qu'au souverain. C'était quelque temps après la conspiration de Saumur. Victor Hugo écrivit à l'un de ceux dont la tête avait été mise à prix pour lui offrir un asile. Quelqu'un, voulant desservir le poète, s'empara de cette lettre et la montra au roi, mais celui-ci se contenta de répondre : « Voilà un noble jeune homme. Je lui donne la première pension vacante ».

complètement ruiné par la chute de l'empire. Il mourut en 1828¹. Malgré tous ses services rendus à l'empire, son nom ne fut pas inscrit, parmi les autres généraux impériaux, sur l'arc de Triomphe de l'Étoile. Victor Hugo fait allusion à cet oubli quand il dit à propos de ce monument :

Monument ! voilà donc la rêverie immense
Qu'à ton ombre déjà le poète commence !
Piédestal qu'eût aimé Bélénus ou Mithra !
Arche aujourd'hui guerrière, un jour religieuse !
Rêve en pierre ébauché ! porte prodigieuse
D'un palais de géants qu'on se figurera !

Quand d'un lierre poudreux je couvre tes sculptures,
Lorsque je vois, au fond des époques futures,
La liste des héros sur ton mur constellé
Reluire et rayonner, malgré les destinées,
A travers les rameaux des profondes années,
Comme à travers un bois brille un ciel étoilé ;

Quand ma pensée ainsi, vieillissant ton attique,
Te fait de l'avenir un passé magnifique,
Alors sous ta grandeur je me courbe effrayé,
J'admire, et, fils pieux, passant que l'art anime,
Je ne regrette rien devant ton mur sublime
Que Phidias absent et mon père oublié !

En outre de ses premières odes publiées dans la *Muse française*, Victor Hugo envoya de 1819 à 1822, à l'Académie des jeux floraux de Toulouse, trois poésies fort remarquables : les *Vierges de Verdun*, le *Rétablissement de la statue de Henri IV* et *Moïse sur le Nil*. Après apparurent, en 1823 et 1826, ses deux premiers romans, *Han d'Islande* et *Bug-Jargal* ; en 1827, son premier drame, *Cromwell*.

C'est dans la préface de ce drame qui ne fut pas joué, que Victor Hugo lança le défi aux classiques, déclarant, entre autres choses, qu'on ne devait s'en tenir qu'à l'unité

¹ Mme Hugo avait précédé son époux au tombeau. Suivant M. Edmond Biré, le général était marié civilement avec Mme Hugo, et religieusement avec Mme veuve d'Almé, avec laquelle il fit légaliser son mariage trois semaines après la mort de Mme Hugo.

de l'action, sans tenir compte des unités de temps et de lieu. Le nouveau système poétique souleva une véritable tempête et une polémique ardente s'engagea entre les romantiques et les classiques.

Lors de la publication de *Cromwell*, Victor Hugo avait vingt-cinq ans. Théophile Gautier, qui le vit pour la première fois à cet âge, en a fait le portrait suivant :

« Ce qui frappait d'abord dans Victor Hugo, dit-il, c'était le front vraiment monumental, qui couronnait, comme un fronton de marbre blanc, son visage, d'une placidité sereine. Il n'atteignait pas sans doute, les proportions que lui donnèrent plus tard, pour accentuer chez le poète le relief du génie, David (d'Angers) et d'autres artistes : mais il était vraiment d'une beauté et d'une ampleur surhumaines ; les plus vastes pensées pourraient s'y écrire ; les couronnes d'or ou de laurier s'y poser comme sur un front de dieu ou de César.

« Le signe de la puissance y était. Des cheveux châtain clair l'encadraient et retombaient un peu long.

« Du reste, ni barbe, ni moustache, ni favori, ni royale ; une face soigneusement rasée, d'une pâleur particulière, trouée et illuminée de deux yeux fauves, pareils à des prunelles d'aigle, et une bouche à lèvres sinuées, à coins surbaissés, d'un dessin ferme et volontaire, qui, en s'entr'ouvrant pour sourire, découvraient des dents d'une blancheur étincellante.

« Pour costume, une redingote noire, un pantalon gris, un petit col de chemise rabattu, la tenue la plus exacte et la plus correcte ».

Victor Hugo fit paraître en 1828, le second volume des *Odes* ; l'année suivante, les *Orientales* et le *Dernier jour d'un condamné*.

La première représentation d'*Hernani* eut lieu au Théâtre-Français (1830). Les classiques mirent tout en œuvre pour empêcher cette représentation ; ils allèrent jusqu'auprès de Charles X, le priant d'user de son autorité, afin que cette représentation qui, suivant eux, devait déshonorer la scène du Théâtre-Français, n'eut pas lieu. Le roi se contenta de répondre à ces prières en disant : « En fait de tragédie, je n'ai que ma place au parterre ».

Voici ce que dit un écrivain à propos de l'apparition d'*Hernani* sur la scène :

« Dès une heure de l'après-midi, les passants de la rue Richelieu virent s'accumuler à la porte du théâtre une bande d'êtres farouches et bizarres, barbus, chevelus, habillés de toutes façons, excepté à la mode, en vareuse, en manteau espagnol, en gilet à la Robespierre, en toque à la Henri III, ayant tous les pays et toutes les villes sur les épaules et sur la tête, en plein Paris et en plein midi. Les bourgeois s'arrêtaient, stupéfaits et indignés. M. Théophile Gautier surtout insultait les yeux par un gilet de satin écarlate et par l'épaisse chevelure qui lui descendait jusqu'aux reins. La victoire resta à la force sinon au bon droit ; dans les entr'actes, des luttes à coups de poing, des banquettes brisées, témoignèrent de la vigueur des champions du romantisme, et leurs adversaires n'eurent qu'à se tenir cois ou à battre en retraite. L'acharnement fut tel qu'on applaudit même des choses qui n'étaient pas dans la pièce. Ainsi quand *Hernani* s'écrie : « Vieillard stupide » ! Gautier assure qu'on entendit : « Vieil as de pique » ! et, comme son voisin, classique enragé, déclarait ne pouvoir digérer cette phrase, Gautier lui soutint que « vieil as de pique » était un chef-d'œuvre et fut fort désappointé de ne pas le retrouver dans la pièce imprimée. *Hernani*, longtemps proscrit sous le second empire, a été repris avec succès en 1869 ».

Après *Hernani*, apparurent *Marion de Lorme* (1831), *Notre-Dame de Paris*, peinture admirable des mœurs du moyen-âge (1831), les *Feuilles d'automne* (1831), le *Roi s'amuse* (1832), *Lucrèce Borgia* (1833), *Marie Tudor* (1833), *Claude Gueux* (1834), *Littérature et philosophie mêlées* (1834), les *Chants du crépuscule* (1835), *Angelo* (1835), la *Esmeralda* (1836), les *Voix intérieures* (1837), *Ruy Blas* (1838), les *Rayons et les ombres* (1840), le *Rhin* (1842), les *Burgraves* (1843), *Avant l'exil* (1841-1851), *Napoléon le Petit* (1852), les *Châtiments* (1853), les *Contemplations* (1856), la *Légende des siècles*, première série (1859), les *Misérables* (1862), *William Shakespeare* (1864), les *Chansons des rues et des bois* (1865), les *Travailleurs de la mer* (1866), *l'Homme qui rit* (1869), *Pendant l'exil* (1852-1870), *l'Année terrible* (1872), *Quatrevingt-treize* (1872), la *Légende des siècles*, deuxième série (1873), *Depuis l'exil* (1870-1876), *l'Histoire d'un*

crime (1877), *l'Art d'être grand-père* (1877), *le Pape* (1878), *la Pitié suprême* (1879), *Religions et religion* (1880), *l'Ane* (1880), *les Quatre vents de l'esprit* (1881), *Torquemada* (1882), *la Légende des siècles*, troisième série (1883)¹. Les œuvres posthumes, qui formeront plusieurs volumes, se publient actuellement.

Victor Hugo se présenta, en 1840, pour remplir une vacance parmi les immortels, mais M. Flourens le battit. L'année qui suivit, il fut plus heureux ; il obtint le siège devenu vacant par la mort de M. Népomucène Lemercier.

C'est sous le dôme de l'Institut, devant l'auguste assemblée des Quarante, que Victor Hugo, devenu bonapartiste après avoir été royaliste, fit, dans son discours de réception à l'Académie, le magnifique portrait de Napoléon que nous reproduisons ci-après :

« Au commencement de ce siècle, dit-il, la France était pour les nations un magnifique spectacle.

« Un homme la remplissait alors et la faisait si grande qu'elle remplissait l'Europe. Cet homme, sorti de l'ombre, fils d'un pauvre gentilhomme corse, produit de deux républiques, par sa famille de la république de Florence, par lui-même de la république française, était arrivée, en peu d'années, à la plus haute royauté qui jamais peut-être ait étonné l'histoire. Il était prince par le génie, par la destinée et par les actions.

« Tout en lui indiquait le possesseur légitime d'un pouvoir providentiel. Il avait eu pour lui les trois conditions suprêmes, l'événement, l'acclamation et la consécration. Une révolution l'avait enfanté, un peuple l'avait choisi, un pape l'avait couronné.

« Des rois et des généraux, marqués eux-mêmes par la fatalité, avaient reconnu en lui, avec l'instinct que leur donnait leur sombre et mystérieux avenir, l'élu du destin. Il était l'homme auquel Alexandre de Russie, qui devait périr à Taganrog, avait dit : « Vous êtes prédestiné du ciel » ; auquel Kléber, qui devait mourir en Égypte, avait dit : « Vous êtes grand comme le monde » ; auquel Desaix, tombé à Marengo, avait dit : « Je suis le soldat et vous

¹ *Victor Hugo*, raconté par un témoin de sa vie, ouvrage en deux volumes, contient les œuvres de jeunesse du poète.

êtes le général » ; auquel Valhubert, expirant à Austerlitz, avait dit : « Je vais mourir mais allez régner ». Sa renommée militaire était immense, ses conquêtes colossales.

« Chaque année, il reculait les frontières de son empire au delà même des limites majestueuses et nécessaires que Dieu a données à la France.

« Il avait effacé les Alpes comme Charlemagne, et les Pyrénées comme Louis XIV ; il avait passé le Rhin comme César, et il avait failli franchir la Manche comme Guillaume le Conquérant.

« Sous cet homme, la France avait cent trente départements ; d'un côté elle touchait aux bouches de l'Elbe, de l'autre elle atteignait le Tibre. Il était le souverain de quarante-quatre millions de Français et le protecteur de cent millions d'Européens.

« Dans la composition hardie de ses frontières, il avait employé comme matériaux deux grands-duchés souverains, la Savoie et la Toscane, et cinq anciennes républiques, Gênes, les États romains, les États vénitiens, le Valais et les Provinces-Unies. Il avait construit son État au centre de l'Europe comme une citadelle, lui donnant pour bastions et pour ouvrages avancés dix monarchies qu'il avait fait entrer à la fois dans son empire et dans sa famille...

« Quant à lui, après avoir ôté à l'Autriche l'empire d'Allemagne, qu'il s'était à peu près arrogé sous le nom de confédération du Rhin, après lui avoir pris le Tyrol pour l'ajouter à la Bavière et l'Illyrie pour la réunir à la France, il avait daigné épouser une archiduchesse.

« Tout dans cet homme était démesuré et splendide. Il était au-dessus de l'Europe comme une vision extraordinaire. Une fois on le vit au milieu de quatorze personnes souveraines, sacrées et couronnées, assis entre le César et le czar sur un fauteuil plus élevé que le leur. Un jour il donna à Talma le spectacle d'un parterre de rois...

« Enfin, dernier trait qui complète à mon sens la configuration singulière de cette grande gloire, il était entré si avant dans l'histoire par ses actions, qu'il pouvait dire et qu'il disait : « Mon prédécesseur l'empereur Charlemagne » ; et il s'était par ses alliances tellement mêlé à la monarchie, qu'il pouvait dire et qu'il disait : « Mon oncle le roi Louis XVI ».

« Cet homme était prodigieux. Sa fortune, messieurs, avait tout surmonté. Comme je viens de vous le rappeler, les plus illustres princes sollicitaient son amitié, les plus anciennes races royales cherchaient son alliance, les plus vieux gentilhommes briguaient son service.

« Il n'y avait pas une tête, si haute et si fière qu'elle fût, qui ne saluât ce front sur lequel la main de Dieu, presque visible, avait posé deux couronnes, l'une qui est faite d'or et qu'on appelle la royauté, l'autre qui est faite de lumière et qu'on appelle le génie. Tout dans le continent s'inclinait devant Napoléon, tout, excepté six poètes, messieurs, permettez-moi de le dire et d'en être fier dans cette enceinte, excepté six penseurs restés seuls debout dans l'univers agenouillé ; et ces noms glorieux, j'ai hâte de les prononcer devant vous, les voici : Ducis, Delille, M^{me} de Staël, Benjamin Constant, Chateaubriand et Lemercier » .



III

Victor Hugo a toujours eu pour les enfants l'affection la plus tendre, et il a fait sur eux des vers admirables. Qu'on nous permette d'en citer quelques-uns, extraits de *l'Art d'être grand-père* :

Prenez garde à ce petit être ;
Il est bien grand, il contient Dieu.
Les enfants sont, avant de naître,
Des lumières dans le ciel bleu.

Dieu nous les offre en sa largesse ;
Ils viennent ; Dieu nous en fait don ;
Dans leur rire, il met sa sagesse
Et dans leur baiser son pardon.

Leur douce clarté nous effleure,
Hélas ! le bonheur est leur droit,
S'ils ont faim, le paradis pleure,
Et le ciel tremble, s'ils ont froid.

La misère de l'innocence
Accuse l'homme vicieux ;
L'homme tient l'ange en sa puissance,
Oh ! quel tonnerre au fond des cieux,

Quand Dieu, cherchant ces êtres frêles
Que dans l'ombre où nous sommeillons
Il nous envoie avec des ailes,
Les retrouve avec des haillons !

Voici d'autres vers sur le même sujet pour le moins aussi admirables que les précédents :

Enfant, vous êtes l'aube et mon âme est la plaine
Qui des plus douces fleurs embaume son haleine
Quand vous la respirez ;
Mon âme est la forêt dont les sombres ramures
S'emplissent pour vous seul de suaves murmures
Et de rayons dorés !

Car vos beaux yeux sont pleins de douceurs infinies,
Car vos petites mains, joyeuses et bénies,
N'ont point mal fait encor ;
Jamais vos jeunes pas n'ont touché notre fange ;
Tête sacrée ! enfant aux cheveux blonds ! bel ange
A l'auréole d'or !

Vous êtes parmi nous la colombe de l'arche.
Vos pieds tendres et purs n'ont point l'âge où l'on marche ;
Vos ailes sont d'azur.
Sans le comprendre encor, vous regardez le monde,
Double virginité ! corps où rien n'est immonde,
Âme où rien n'est impur !

Il est si beau, l'enfant avec son doux sourire,
Sa douce bonne foi, sa voix qui veut tout dire,
Ses pleurs vites apaisés,
Laissant errer sa vue étonnée et ravie,
Offrant de toutes parts sa jeune âme à la vie
Et sa bouche aux baisers !

Victor Hugo qui, ainsi que nous l'avons dit, avait la plus grande affection pour les enfants, fut cruellement frappé par la perte des siens. De ses deux filles, l'une, la cadette, est aliénée et internée dans une maison de santé ; l'autre, l'aînée, s'est noyée en septembre 1844, quelque temps après son mariage avec M. Charles Vacquerie, en faisant une promenade sur l'eau.

Son époux s'étant jeté à l'eau pour la sauver, se noya avec elle. Le poète en parle dans les vers suivants, que nous extrayons des *Contemplations* :

Quand nous habitions tous ensemble
Sur nos collines d'autrefois,
Où l'eau court, où le buisson tremble,
Dans la maison qui touche au bois,

Elle avait dix ans, et moi trente ;
J'étais pour elle l'univers.
Oh ! comme l'herbe est odorante
Sous les arbres profonds et verts !

Elle faisait mon sort prospère,
Mon travail léger, mon ciel bleu.
Lorsqu'elle me disait : Mon père,
Tout mon cœur s'écriait : Mon Dieu !

A travers mes songes sans nombre,
J'écoutais son parler joyeux,
Et mon front s'éclairait dans l'ombre
A la lumière de ses yeux.

Elle avait l'air d'une princesse
Quand je la tenais par la main.
Elle cherchait des fleurs sans cesse
Et des pauvres dans le chemin.

Elle donnait comme on dérobe,
En se cachant aux yeux de tous.
Oh ! la belle petite robe
Qu'elle avait, vous rappelez-vous ?

Le soir, auprès de ma bougie,
Elle passait à petit bruit,
Tandis qu'à la vitre rougie
Heurtaient les papillons de nuit.

Les anges se miraient en elle.
Que son bonjour était charmant !
Le ciel mettait dans sa prunelle
Ce regard qui jamais ne ment.

Oh ! je l'avais, si jeune encore,
Vue apparaître en mon destin !
C'était l'enfant de mon aurore,
Et mon étoile du matin !

Quand la lune claire et sereine
Brillait aux cieux, dans ses beaux mois,
Comme nous allions dans la plaine !
Comme nous courrions dans les bois !

Puis, vers la lumière isolée
Étoilant le logis obscur,
Nous retournions par la vallée
En tournant le coin du vieux mur ;

Nous revenions, cœurs pleins de flamme,
En parlant des splendeurs du ciel.
Je composais cette jeune âme
Comme l'abeille fait son miel.

Doux ange aux candides pensées,
Elle était gaie en arrivant... —
Toutes ces choses sont passées,
Comme l'ombre et comme le vent.

En 1869, Victor Hugo avait la douleur de perdre sa femme, sa digne compagne des bons et des mauvais jours ; et après son retour en France, ses deux fils, Charles et François-Victor. De sa famille, il ne reste maintenant, avec sa fille aliénée ¹, que deux petits-enfants, Jeanne et Georges, enfants de son fils Charles.



IV

Victor Hugo n'a pas toujours suivi la même politique. Royaliste d'abord, on le voit prendre la défense de la monarchie contre ses ennemis, et s'enthousiasmer pour les hauts faits des Vendéens. C'est avec joie qu'il chante la naissance du duc de Bordeaux dans les vers qui suivent :

¹ Dans le rapport d'une entrevue qu'un journaliste canadien eut en 1886, avec M. Robert Mothon, le criminaliste bien connu, nous trouvons quelques détails sur le séjour d'Adèle Hugo à Halifax.

« Pendant l'exil de son père, dit M. Mothon, elle devint amoureuse du lieutenant Puiza, du 16^e régiment anglais. Il l'épousa secrètement, puis la répudia. Elle vint avec lui à Halifax et y vécut trois ans, le suivant partout et déclarant que tant qu'elle vivrait il n'épouserait pas une autre femme et qu'elle le suivrait jusqu'à l'autre bout du monde. Lorsque le régiment reçut l'ordre de quitter Halifax pour les Barbades, elle le suivit ».

O joie ! ô triomphe ! ô mystère !
 Il est né, l'enfant glorieux,
 L'ange que promet à la terre
 Un martyr partant pour les cieux !
 L'avenir voilé se révèle.
 Salut à la flamme nouvelle
 Qui ranime l'ancien flambeau !
 Honneur à la première aurore,
 Au jeune lys qui vient d'éclorre,
 Tendre fleur qui sort d'un tombeau !

C'est Dieu qui l'a donné, le Dieu de la prière,
 La cloche, balancée aux tours du sanctuaire,
 Comme au jour du repos, y rappelle nos pas.
 C'est Dieu qui l'a donné, le Dieu de la victoire ! —
 Chez les vieux martyrs de la gloire
 Les canons ont tonné, comme au jour des combats,

Parmi tous ces nobles fantômes,
 Qu'il élève un front couronné.
 Qu'il soit fier dans les saints royaumes
 Le père du roi nouveau-né !
 Une race longue et sublime
 Sort de l'immortelle victime ;
 Tel un fleuve mystérieux,
 Fils d'un mont frappé du tonnerre,
 De son cours fécondant la terre,
 Cache sa source dans les cieux !

Honneur au rejeton qui deviendra la tige !
 Henri, nouveau Joas, sauvé par un prodige,
 A l'ombre de l'autel croîtra vainqueur du sort ;
 Un jour, de ses vertus notre France embellie,
 À ses sœurs, comme Cornélie,
 Dira : Voilà mon fils, c'est mon plus beau trésor.

O toi, de ma piété profonde
 Reçois l'hommage solennel,
 Humble objet des regards du monde,
 Privé du regard éternel !
 Puisses-tu, né dans la souffrance,
 Et de ta mère et de la France
 Consoler la longue douleur !
 Que le bras divin t'environne.
 Et puisse, ô Bourbon ! la couronne
 Pour toi ne pas être un malheur !

Qui, souris, orphelin, aux larmes de ta mère !
 Ecarte, en te jouant ce crêpe funéraire
 Qui voile ton berceau des couleurs du cercueil ;
 Chasse le noir passé, qui nous attriste encore ;
 Sois à nos yeux comme une aurore !
 Sois le jour et la joie à notre ciel en deuil !

Guerriers, peuple, chantez ; Bordeaux, lève ta tête,
 Cité qui, la première au jour de la conquête,
 Rendue aux fleurs de lys, as proclamé ta foi.
 Et toi, que le martyr aux combats eût guidée,
 Sors de ta douleur, ô Vendée !
 Un roi naît pour la France, un soldat naît pour toi !

Nous ne craignons plus les tempêtes !
 Bravons l'horizon menaçant !
 Les forfaits qui chargeaient nos têtes
 Sont rachetés par l'innocent !
 Quand les rochers, dans la tourmente,
 Jadis voyaient l'onde écumeante
 Entr'ouvrir leur frêle vaisseau,
 Sûrs de la clémence éternelle,
 Pour sauver la nef criminelle,
 Ils y suspendaient un berceau !

Quelque temps après, il célèbre le baptême du même prince en des vers non moins beaux, disant :

Quel est cet enfant débile
 Qu'on porte au sacré parvis ?
 Toute une foule immobile
 Le suit de ses yeux ravis ;
 Son front est nu, ses mains tremblent,
 Ses pieds que des nœuds rassemblent,
 N'ont point commencé de pas ;
 La faiblesse encore l'enchaîne ;
 Son regard ne voit qu'à peine
 Et sa voix ne parle pas.

C'est un roi parmi les hommes ;
 En entrant dans le saint lieu,
 Il devient ce que nous sommes ;
 C'est un homme aux pieds de Dieu !
 Cet enfant est notre joie ;
 Dieu pour sauveur nous l'envoie.
 Sa loi l'abaisse aujourd'hui,
 Les rois, qu'arme son tonnerre,
 Sont tous par lui sur la terre,
 Et ne sont rien devant lui !

Que tout tremble et s'humilie,
 L'orgueil mortel parle en vain ;
 Le lion royal se plie
 Au joug de l'agneau divin ;
 Le Père, entouré d'étoiles,
 Vers l'enfant, faible et sans voiles,
 Descend, sur les vents porté ;
 L'Esprit-Saint de feux l'inonde ;
 Il n'est encor né qu'au monde ;
 Qu'il naisse à l'éternité !

L'enfant, quand du Seigneur sur lui brille l'aurore,
 Ignore le martyr et sourit à la croix ;
 Mais un autre baptême, hélas ! attend encore
 Le front infortuné des rois. —
 Des jours viendront, jeune homme, où ton âme troublée
 Du fardeau d'un peuple accablée,
 Frémira d'un effroi pieux,
 Quand l'évêque sur toi répandra l'huile austère,
 Formidable présent qu'aux maîtres de la terre
 La colombe apporta des cieux.

Alors, ô roi chrétien ! au Seigneur sois semblable ;
 Sache être grand par toi, comme il est grand par lui ;
 Car le sceptre devient un fardeau redoutable
 Dès qu'on veut s'en faire un appui,
 Un vrai roi sur sa tête unit toutes les gloires ;
 Et si, dans ses justes victoires,
 Par la mort il est arrêté,
 Il voit, comme Bayard, une croix dans son glaive.
 Et ne fait, quand le ciel à la terre l'enlève,
 Que changer d'immortalité !

On a sans doute remarqué la foi religieuse dont le poète fait preuve dans ces poésies que nous venons de citer. On ne lira peut-être pas sans intérêt une autre poésie où Victor Hugo fait preuve d'idées encore fort religieuses ; elle est extraite des *Chansons des rues et des bois* et intitulée *l'Église* :

C'était l'église en fleurs, bâtie
 Sans pierre, au fond du bois mourant
 Par l'aubépine et par l'ortie
 Avec des feuilles et du vent.

Le porche était fait de deux branches,
D'une broussaille et d'un buisson ;
La voussure, toute en pervenches,
Était signée : *Avril, maçon.*

Une haute rose trémière
Dressait sur le toit de chardons
Ses cloches, pleine de lumière,
Où carillonnaient les bourdons.

Seul sous une pierre, un cloporte
Songeait, comme Jean à Patnos ;
Un lys s'ouvrait près de la porte
Et tenait les fonds baptismaux.

Au centre où la mousse s'amasse,
L'autel, un caillou, rayonnait,
Lamé d'argent par la limace,
Et brodé d'or par le genêt.

Un escalier de fleurs ouvertes,
Tordu dans le style saxon,
Copiait ses spirales vertes
Sur le dos d'un colimaçon.

Un cytise en pleine révolte,
Troublant l'ordre, étouffant l'écho,
Encombraait toute l'archivolte
D'un grand falbala rococo.

En regardant par la croisée,
O joie ! on sentait là quelqu'un,
L'eau bénite était en rosée,
Et l'encens était un parfum.

Les rayons à leur arrivée,
Et les gais zéphirs querelleurs,
Allaient de travée en travée
Baiser le front penché des fleurs.

Toute la nef d'aube baignée
Palpitait d'extase et d'émoi.
— Ami, me dit une araignée,
La grande rosace est de moi.

Les abeilles dans l'anémone
Mendiaient, essaim diligent ;
Le printemps leur faisait l'aumône
Dans une corbeille d'argent.

Et l'on mariait dans l'église,
Sous le myrte et le haricot,
Un œillet nommé Cydalise
Avec un chou nommé Jacquot.

Un bon crapaud faisait la lippe
Près d'un champignon malfaisant.
La chaire était une tulipe
Qu'illuminait un ver luisant.

Au seuil priait cette grisette
A l'air doucement lanfaron,
Qu'à Paris on nomme Lisette,
Qu'aux champs on nomme Liseron.

Un grimpereau, cherchant à boire,
Vit un arum, parmi le thym,
Qui dans sa feuille, blanc ciboire,
Cachait la perle du matin ;

Son bec, dans cette vasque ronde,
Prit la goutte d'eau qui brilla ;
La plus belle feuille du monde
Ne peut donner que ce qu'elle a.

Les jones qui coudoyaient sans morgue
La violette, humble prélat,
Attendaient, pour jouer de l'orgue,
Qu'un bouc ou qu'un mouton bêlat.

Au fond s'ouvrait une chapelle
Qu'on évitait avec horreur ;
C'est là qu'habite avec sa pelle
Le noir scarabée enterreur.

Les clochettes sonnaient la messe,
Tout ce petit temple béni
Faisait à l'âme une promesse
Que garantissait l'infini.

J'entendais, en strophes discrètes,
Monter sous un frais corridor,
Le *Te Deum* des pâquerettes,
Et l'hosanna des boutons d'or.

Les mille-feuilles que l'air froisse
Formaient le mur tremblant et doux
Et je reconnus ma paroisse ;
Et j'y vis mon rêve à genoux.

J'y vis près de l'autel, derrière
Les résédas et les jasmins,
Les songes faisant leur prière,
L'espérance joignant les mains.

J'y vis mes bonheurs éphémères,
Les blancs spectres de mes beaux jours,
Parmi les oiseaux, mes chimères,
Parmi les roses, mes amours.

La révolution de 1830 donna le coup de grâce aux idées royalistes de Victor Hugo. Il devint bonapartiste. Aussi c'est en vers admirables qu'il annonce l'arrivée à Paris, des restes mortels du grand empereur, ramenés de l'île Sainte-Hélène :

Sire, vous reviendrez dans votre capitale,
Sans tocsin, sans combat, sans lutte et sans fureur,
Traîné par huit chevaux sous l'arche triomphale,
En habit d'empereur !

Par cette même porte, où Dieu vous accompagne,
Sire, vous reviendrez sur un sublime char,
Glorieux, couronné, saint comme Charlemagne,
Et grand comme César ! *

Sur votre sceptre d'or, qu'aucun vainqueur ne foule,
On verra resplendir votre aigle au bec vermeil,
Et sur votre manteau vos abeilles en foule
Frissonner au soleil.

Paris sur ses cent tours allumera des phares ;
Paris fera parler toutes ses grandes voix ;
Les cloches, les tambours, les clairons, les fanfares,
Chanteront à la fois.

Joyeux comme l'enfant quand l'aube recommence,
Ému comme le prêtre au seuil du lieu sacré,
Sire, on verra vers vous venir un peuple immense,
Tremblant, pâle, effaré ;

Peuple qui sous vos pieds mettrait les lois de Sparte,
Qu'embrace votre esprit, qu'enivre votre nom,
Et qui flotte, ébloui, du jeune Bonaparte
Au vieux Napoléon.

Une nouvelle armée, ardente d'espérance,
Dont les exploits déjà sèmeront la terreur,
Autour de votre char criera : Vive la France !
Et vive l'empereur !

En vous voyant passer, ô chef du grand empire !
Le peuple et les soldats tomberont à genoux.
Mais vous ne pourrez pas vous pencher pour leur dire :
Je suis content de vous !

Une acclamation douce, tendre et hautaine,
Chant des cœurs, cri d'amour où l'extase se joint,
Remplira la cité ; mais, ô mon capitaine !
Vous ne l'entendrez point.

De sombres grenadiers, vétérans qu'on admire,
Muets, de vos chevaux viendront baiser les pas ;
Ce spectacle sera touchant et beau ; mais, sire,
Vous ne le verrez pas.

Car, ô géant ! couché dans une ombre profonde,
Pendant qu'autour de vous, comme autour d'un ami,
S'éveilleront Paris, et la France, et le monde,
Vous serez endormi !

Vous serez endormi, figure auguste et fière,
De ce morne sommeil, plein de rêves pesants,
Dont Barberousse, assis sur sa chaise de pierre,
Dort depuis six cents ans.

L'épée au flanc, l'œil clos, la main encore émue
Par le dernier baiser de Bertrand éperdu,
Dans un lit où jamais le dormeur ne remue
Vous serez étendu.

Pareils à ces soldats qui, devant cent murailles,
 Avaient suivi vos pas, vainqueurs, toujours debout,
 Et qui, touchés un soir par le vent des batailles,
 Se couchaient tout à coup.

Leur attitude grave, altière, armée encore,
 Ressemblait au sommeil, et non point au trépas ;
 Mais la Diane, hélas ! cette voix de l'aurore,
 Ne les réveillait pas.

Si bien que, vous voyant glacé, dans son délire,
 Et tel qu'un dieu muet qui se laisse adorer,
 Ce peuple, ivre d'amour, venu pour vous sourire,
 Ne pourra que pleurer.

Sire, en ce moment-là, vous aurez pour royaume
 Tous les fronts, tous les cœurs qui battent sous le ciel ;
 Les nations feront asseoir votre fantôme
 Au trône universel.

Les poètes divins, élite agenouillée,
 Vous proclameront grand, vénérable, immortel,
 Et de votre mémoire, injustement souillée,
 Redoreront l'autel.

• Les nuages auront passé dans votre gloire ;
 Rien ne troublera plus son rayonnement pur
 Elle se posera sur toute notre histoire
 Comme un dôme d'azur.

Vous serez pour tout homme une âme grande et bonne,
 Pour la France un proscrit magnanime et serein,
 Sire, et pour l'étranger, sur la haute colonne,
 Un colosse d'airain.

Victor Hugo fut fait pair de France par Louis-Philippe (1845).

Aux élections partielles du 4 juin 1848, la ville de Paris l'élut un de ses députés à la chambre ; plus tard, il se mit sur les rangs comme candidat à la présidence de la république, mais il n'obtint que quelques mille voix.

Après cette défaite, Victor Hugo prit une position plus tranchée en politique ; il se jeta dans les bras de la démocratie. Ses idées se libéralisèrent davantage de jour en jour et, à sa mort, il était radical, de royaliste, bonapartiste, libéral qu'il avait été primitivement.

Lors du coup d'État du 2 décembre, Victor Hugo combattit l'empire naissant avec toute l'ardeur possible. Il s'était allié à Shoolcher, Baudin, Madier-Montjau. Pour s'en venger, l'empereur le fit mettre sur les premières listes de proscription. Obligé de s'éloigner du territoire français, Victor Hugo se retira, avec sa famille, dans l'île de Jersey, qu'il fut forcé de laisser en 1855, pour aller demeurer dans l'île de Guernesey. C'est dans cette dernière place que le poète fit paraître entre autres les *Châtiments*, livre où chaque phrase, chaque ligne, chaque mot est un trait lancé au nouvel empereur.

Qu'il nous suffise, pour donner une idée de ce livre, de citer une petite poésie que nous en tirons. Le poète y fait allusion aux abeilles dont le manteau impérial de France est parsemé :

Oh ! vous dont le travail est joie,
 Vous qui n'avez pas d'autre proie,
 Que les parfums, souffles du ciel,
 Vous qui fuyez quand vient décembre,
 Vous qui dérobez aux fleurs l'ambre
 Pour donner aux hommes le miel,

Chastes buvenses de rosée,
 Qui, pareilles à l'épousée,
 Visitez le lys du coteau,
 O sœurs des corolles vermeilles,
 Filles de la lumière, abeilles,
 Envolez-vous de ce manteau !

Ruez-vous sur l'homme, guerrières !
 O généreuses ouvrières,
 Vous le devoir, vous la vertu,
 Ailes d'or et flèches de flamme,
 Tourbillonnez sur cet infâme !
 Dites-lui : « Pour qui nous prends-tu ?

« Maudit ! nous sommes les abeilles !
 Des chatels ombragés de treilles,
 Notre ruche orne le fronton ;
 Nous volons, dans l'azur écloses,
 Sur la bouche ouverte des roses,
 Et sur les lèvres de Platon.

« Ce qui sort de la fange y rentre.
 Va trouver Tibère en son antre,
 Et Charles neuf sur son balcon.
 Va ! sur ta pourpre il faut qu'on mette,
 Non les abeilles de l'Hymette,
 Mais l'essaim noir de Montfaucon » !

Et percez-le toutes ensemble ;
 Faites honte au peuple qui tremble ;
 Aveuglez l'immonde trompeur ;
 Acharnez-vous sur lui, farouches,
 Et qu'il soit chassé par les mouches,
 Puisque les hommes en ont peur !

Napoléon III lança deux amnisties les 15 août 1859 et 1869, mais Victor Hugo ne voulut pas en profiter. En réponse à ceux qui le sollicitaient de revenir, il répondait en disant : « Quand le droit rentrera en France, j'en rentrerai ».

Lors de la chute de l'empire, le 4 septembre 1870, Victor Hugo se décida à rentrer en France ; mais avant de laisser Hauteville-House, il jeta à la France meurtrie cet appel admirable :

Qui peut, en cet instant où Dieu peut-être échoue,
 Deviner
 Si c'est du côté sombre ou joyeux que la roue
 Va tourner ?

Qu'est-ce qui va sortir de ta main qui se voile,
 O destin ?
 Sera-ce l'ombre infâme et sinistre, ou l'étoile
 Du matin ?

Je vois en même temps le meilleur et le pire :
 Noir tableau !
 Car la France mérite Austerlitz, et l'empire
 Waterloo.

J'irai, je rentrerai dans ta muraille sainte,
 O Paris !
 Je te rapporterai l'âme jamais éteinte
 Des proscrits.

Puisque c'est l'heure où tous doivent se mettre à l'œuvre,
 Fiers, ardents,
 Écraser au dehors le tigre, et la couleuvre
 Au dedans ;

Puisque l'idéal pur n'ayant pu nous convaincre
 S'engloutit ;
 Puisque nul n'est trop grand pour mourir, et pour vaincre
 Trop petit ;

Puisqu'on voit dans les cieux poindre l'aurore noire
 Du plus fort ;
 Puisque tout devant nous maintenant est la gloire
 Ou la mort ;

Puisqu'en ce jour le sang ruisselle, les toits brûlent,
 Jour sacré !
 Puisque c'est le moment où les lâches reculent,
 J'accourrai.

Et mon ambition, quand vient sur la frontière
 L'étranger,
 La voici : part aucune au pouvoir, part entière
 Au danger !

Puisque ces ennemis, hier encore nos hôtes,
 Sont chez nous,
 J'irai, je me mettrai, France, devant tes fautes
 A genoux !

J'insulterai leurs chants, leurs aigles noirs, leurs serres,
 Leurs défis ;
 Je te demanderai ma part de tes misères,
 Moi, ton fils.

Farouche, vénérant, sous leurs affronts infâmes,
 Tes malheurs,
 Je baiserais tes pieds, France, l'œil plein de flammes
 Et de pleurs.

France, tu verras bien qu'humble tête éclip­sée
 J'avais foi,
 Et que je n'eus jamais dans l'âme une pensée
 Que pour toi.

Tu me permettras d'être en sortant des ténèbres
 Ton enfant ;
 Et tandis que rira ce tas d'hommes funèbres
 Triomphant,

Tu ne trouveras pas mauvais que je t'adore
En priant,
Ébloui par ton front invincible que dore
L'Orient.

Naguère, aux jours d'orgie où l'homme joyeux brille,
Et croit peu,
Pareil aux durs sarments desséchés où pétille
Un grand feu,

Quand, ivre de splendeur, de triomphe et de songes,
Tu dansais
Et tu chantaïs en proie aux éclatants mensonges
Du succès,

Alors qu'on entendait ta fanfare de fête
Retentir,
O Paris ! je t'ai fui comme le noir prophète
Fuyait Tyr.

Quand l'empire en Gomorrhe avait changé Lutèce,
Morne, amer,
Je me suis envolé dans la grande tristesse
De la mer.

Là, tragique, écoutant ta chanson, ton délire,
Bruits confus,
J'opposais à ton luxe, à ton rêve, à ton rire,
Un refus !

Mais aujourd'hui qu'arrive avec sa sombre foule
Attila,
Aujourd'hui que le monde autour de toi s'écroule
Me voilà.

France, être sur ta claie à l'heure où l'on te traîne
Aux cheveux,
O ma mère, et porter mon anneau de ta chaîne,
Je le veux !

J'accours, puisque sur toi la bombe et la mitraille
Ont craché ;
Tu me regarderas debout sur ta muraille
Ou couché.

Et peut-être, en ta terre où brille l'espérance,
Pur flambeau,
Pour prix de mon exil, tu m'accorderas, France,
Un tombeau.

Un ami qui accompagna le poète lors de son retour en France, raconte dans un article intitulé *Victor Hugo* (1802-1882) et publié dans un journal de Paris, les principaux incidents du voyage. Nous lui laissons la parole :

« J'ai assisté, dit-il, à la rentrée en France, du poète de la *Légende des siècles*. Le lundi, 5 septembre 1870, le lendemain même de la chute de l'empire, Victor Hugo, alors à Bruxelles, se présentait au guichet de la gare où l'on distribue les billets pour la France, et demandait, d'une voix malgré lui tremblante d'émotion, *un billet pour Paris*.

« Je le vois encore.

« En quittant le champ de bataille de Sedan, j'avais pris le chemin de Bruxelles où j'avais passé, allant de la poste au télégraphe, dans une anxiété facile à comprendre, cette fiévreuse journée du 4. Le soir, à la nouvelle de la proclamation de la république, il avait été convenu que Victor Hugo partirait le lendemain pour Paris...

« Ce jour du 5 septembre, Victor Hugo, coiffé d'un chapeau de feutre mou, une sacoche de cuir à son côté, maintenue par une courroie, le visage pâle, très ému, regarda instinctivement sa montre lorsqu'il s'avança pour demander un billet. Il semblait qu'il voulut savoir l'heure exacte où devait finir sa proscription...

« Sur le quai d'embarquement, des amis fidèles accompagnaient Victor Hugo regagnant son pays. Il y en avait qui pleuraient. Le train partit, et Victor Hugo demeura assis en face de nous, regardant par la portière les horizons et les paysages, attendant que la frontière fût franchie et qu'il découvrit les arbres, les prés, le sol, l'air même et le ciel de la patrie.

« Non, je n'oublierai jamais l'impression profonde et navrée que causa à cet homme, alors âgé de soixante-huit ans et blanchi dans l'exil, la vue du premier soldat français aperçu du fond de notre wagon.

« C'était à Landrecies. Des troupes de ce corps de Vinoy, qui battait en retraite de Mézières sur Paris, — pauvres gens harassés, poudreux, boueux, blêmes, découragés, — des soldats vaincus avant d'avoir combattu, se tenaient assis ou couchés le long de la voie. Ils fuyaient les uhlans qui étaient proches. Ils se repliaient sur le

grande ville pour ne pas être engloutis dans le désastre qui venait de faire, devant Sedan, de la dernière armée française, une proie pour les citadelles prussiennes. On lisait la défaite dans leurs regards, l'affaiblissement moral dans leur attitude physique ; ils étaient mornes, sordides, roulés par la déroute comme des cailloux par l'orage...

« De grosses larmes emplirent soudain les yeux assombris de Victor Hugo et, se penchant à la portière, d'une voix claire, vibrante, éperdue :

« Vive la France ! cria le vieillard ; vive l'armée française ! Vive la patrie » !

« Les soldats, écrasés de fatigue, regardaient vaguement et d'un air morne, sans comprendre.

« Lui continuait à leur jeter des encouragements et des vivats, semblables à des coups de clairon : « Non, non, ce n'est pas votre faute, vous avez fait votre devoir, vous » ! Et quand le train repartit, les larmes tombèrent lentement de ses yeux sur ses joues et se perdirent dans sa barbe blanche.

« Il avait vécu jusque-là avec cette fièvre et hautain illusion que la France était invincible. Fils de soldat, il avait cru que les soldats de son pays étaient éternellement promis à la gloire. Patriote, il avait assigné à sa patrie le poste le plus périlleux et le plus beau : la première place, l'avant-garde. Et tout s'écroulait de ses espoirs ! Nous l'entendîmes alors murmurer sourdement, avec l'accent profond de la conviction et de la souffrance : « Plût à Dieu que je n'eusse jamais revu la France, si je dois la revoir partagée, diminuée et redevenue ce qu'elle était « au temps de Louis XIII » .

Aussitôt arrivé en France, Victor Hugo commença à se mêler activement de politique. Il fut élu représentant de la Seine aux élections du 8 février 1871, et il alla siéger au parlement parmi les radicaux. Lorsqu'il fut question du traité de paix, il prononça un violent discours, à la séance du 1^{er} mars, contre ceux qui demandaient la cessation de la guerre. Quelques jours après, le 8 mars, il fit un nouveau discours sur le même sujet, devant la chambre ; ayant été interrompu avec violence par la droite, il donna sa démission.

Le 30 janvier 1876, Victor Hugo était nommé sénateur pour Paris.

Ici se termine, à proprement parler la vie politique de Victor Hugo. On ne vit guère plus le grand poète parmi les orateurs à la tribune. Il allait au sénat, qu'il affectionnait et qu'il défendait contre ceux qui l'attaquaient, que comme spectateur ou comme un vieux joueur qui, après avoir pris part maintes fois à de chaudes luttes, vient voir combattre les jeunes appelés à lui succéder.

A ceux qui s'étonneraient des tergiversations politiques du patriarche de Guernesey, nous leur dirons qu'ils en trouveront une explication dans le livre intitulé *Littérature et philosophie mêlées* ; dans ce recueil qui contient et les impressions et les souvenirs de l'auteur, Victor Hugo écrit, dès 1820, les lignes suivantes qui expliquent ses variations politiques :

« Le tout jeune homme qui s'éveille de nos jours aux idées politiques est dans une perplexité étrange. En général, nos pères sont bonapartistes, nos mères sont royalistes.

« Ils ne voient dans Napoléon que l'homme qui leur donnait des épauettes ; nos mères ne voient dans Bonaparte que l'homme qui leur prenait leurs fils.

« Pour nos pères, la révolution c'est la plus grande chose qu'ait pu faire le génie d'une assemblée, l'empire, c'est la plus grande chose qu'ait pu faire le génie d'un homme. Pour nos mères, la révolution c'est une guillotine, l'empire c'est un sabre.

« Nous autres enfants nés sous le consulat, nous avons tous grandi sur les genoux de nos mères, nos pères étant au camp ; et, bien souvent privées, par la fantaisie conquérante d'un homme, de leurs maris, de leurs frères, elles ont fixé sur nous, frais écoliers de huit à dix ans, leurs doux yeux maternels remplis de larmes, en songeant que nous aurions dix-huit ans en 1820, et qu'en 1825 nous serions colonels ou morts.

« L'acclamation qui a salué Louis XVIII en 1814, ça été un cri de joie des mères.

« En général, il est peu d'adolescents de notre génération qui n'aient sucé avec le lait de leurs mères, la haine des deux époques violentes qui ont précédé la restauration. Le croquemitaine des enfants de 1802, c'était Robespierre ; le croquemitaine des enfants de 1815, c'était Bonaparte » .

Si le grand homme varia dans ses affections politiques, s'il fut tour à tour royaliste, bonapartiste, républicain, jamais il ne cessa d'être patriote, et un ardent patriote ; toujours il eut en vue l'image sainte de la patrie. S'il changea fréquemment d'opinion, c'était afin, suivant sa pensée, de mieux servir son pays. Il travailla dans tout le cours de sa longue vie, à la réalisation de son rêve : l'égalité des individus devant la loi, le bonheur et la paix pour les peuples, la grandeur et le prestige de la France. Il entrevoyait le jour où ces choses se réaliseraient, sinon en tout, du moins en partie, aussi dit-il :

Temps futurs ! vision sublime !
 Les peuples sont hors de l'abîme.
 Le désert morne est traversé.
 Après les sables, la pelouse ;
 Et la terre est comme une épouse,
 Et l'homme est comme un fiancé !

Dès à présent, l'œil qui s'élève
 Voit distinctement ce beau rêve
 Qui sera le réel un jour ;
 Car Dieu dénouera toute chaîne
 Car le passé se nomme haine
 Et l'avenir s'appelle amour !

« Victor Hugo aura reflété, dit l'auteur de *Victor Hugo* (1802-1882), que nous avons déjà cité précédemment, les passions, les rêves, les espoirs, les fièvres de notre dix-neuvième siècle, qui est aussi le grand siècle. Il est parti de la royauté vendéenne pour arriver à la république d'Athènes, avec l'idée d'émancipation sociale ajoutée à la passion de la liberté et de l'art. Ses fluctuations ont été celles de la pensée française, de 1815 à 1882, et il incarnera superbement pour l'avenir deux idées d'émancipation généreuse : en littérature, la révolte contre la convention au nom de la vérité ; en politique, la protestation au nom du droit.

« Cette double vertu l'a conduit à la fois à la gloire et à l'exil...

« Victor Hugo, — et c'est une des gloires de son génie, — est profondément, ardemment, je dirais presque étroitement Français et patriote, s'il n'avait assigné lui-

même les *États-Unis d'Europe* comme patrie à la société future. Mais cette grande patrie rêvée ne l'empêche pas d'adorer la chère et petite patrie dont il est le fils...

« Patriote, pour Victor Hugo aussi, c'est un titre. Tel il était jadis, lorsque, tout enfant, il galopait, en croupe avec son père, le général Hugo, à travers l'Espagne conquise, tel il est demeuré aujourd'hui, à quatre-vingts ans, après tant de jours et tant d'épreuves¹. Son amour du peuple, cet amour « tendre et profond », comme il dit, n'est jamais séparé de son amour pour la patrie.

« L'humanité, c'est sa déesse ; mais la patrie, encore une fois, c'est sa mère.

« Lorsque la France fut délivrée de l'occupation prussienne, lorsque Verdun, la dernière ville occupée, fut évacuée, quelle voix de poète fit entendre à notre pays la parole de consolation, d'espoir et d'amère joie ? Fût-ce un de ces jeunes gens qui ont reçu en don l'harmonie des vers, l'habileté de leur facture, le souci de la forme et l'accent musical des rythmes ? Fût-ce un homme de notre génération pleine de doute et d'accablement, quand elle n'est pas ironique et désespérée ? Non, ce fut Victor Hugo, ce fut l'ancêtre de ceux qui chantent aujourd'hui, mais qui ne chantent plus ni la patrie, ni l'espérance. Les Amérécions du Parnasse laissent jeter le cri d'affranchissement à ce Tyrtée septuagénaire, mais toujours robuste, et qui tient au sol comme un chêne gaulois.

« Victor Hugo a chanté mieux que toute autre chose en ce monde, ces âmes qui s'éveillent et ces fleurs de chair qui s'ouvrent : les enfants. Il est le poète de la patrie glorieuse ou vaincue ; il est le poète du guerrier qui combat ou du soldat qui meurt ; il a célébré avec un éclat retentissant les légendes françaises qu'il a voulu ramener plus tard à des proportions plus humaines, celle de Napoléon entre autres ; il a été le poète de la couleur dans les *Orientales*, quelque chose comme un semeur de rubis et d'escarboucles ; il a été le poète du bonheur intime, profond, de l'amour loyal, dans les *Feuilles d'automne* ; il a été le poète de la rêverie et de la grâce juvénile dans les *Contemplations* ; il a été le poète de la

¹ Cet article a paru en 1882.

vengeance, une sorte d'Isaïe républicain, dans les *Châtiments* ; il a eu la grandeur dans *Hernani* ; la pitié dans les *Pauvres gens* ; la tendresse sacrifiée dans le dénouement des *Travailleurs de la mer* ; le sourire dans la *Coccinelle* ; la vaillance militaire dans *Quatrevingt-treize* ; mais par-dessus tout cela, il a exprimé, il a peint, il a chanté, il a immortalisé cette poésie vivante, courante, brillante, adorable, adorée : *l'Enfant*. Et, encore un coup, dans son œuvre immense, à côté de l'entassement de pensées des *Misérables*, de l'orgueil castillan de *Ruy Blas*, de la terreur de *Lucrèce Borgia*, de la grandeur de *Notre-Dame*, de la souffrance de *Marion*, de la sombre rêverie de *Charles-Quint*, du martyre de *Gilliat*, on se sent attendri et gagné par ces petits êtres irrésistibles : Gavroche dormant à manger à son frère ou *Petite Jeanne* souriant sous les bombes, dans les pages pleines de salpêtre de *l'Année terrible*, comme Gros-Allain et ses deux compagnons dans le rouge incendie de la Tourgue ».



V

Après son retour à Paris, Victor Hugo, que son grand âge aurait dû faire songer au repos, noblement acquis, continua cependant à tenir la plume et à écrire avec autant de vigueur et de force que dans sa jeunesse.

Pour conserver sa santé toujours en bon état, et nous serions tenté de dire sa virilité comme écrivain, s'il est vrai, comme on le dit, que cette dernière qualité se maintient d'autant plus longtemps chez l'écrivain que celui-ci a souci de ses forces physiques, Victor Hugo, disons-le ici, ne négligeait aucune des lois de l'hygiène : il les mettait toutes en usage. C'est sans doute à cela qu'il dut de conserver jusqu'à la dernière année de sa vie, cette vigueur que bien peu d'hommes possèdent à un âge aussi avancé.

L'auteur de *Victor Hugo* (1802-1882) nous initie à la vie de Victor Hugo dans le cours de cette belle étude, publiée à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire du poète ; il nous en donne une foule de petits détails que nos lecteurs aimeront peut-être à connaître. Aussi nous

croions leur faire plaisir en en extrayant encore quelques passages où l'auteur parle de l'intérieur de la villa de l'avenue d'Eylau et de son auguste habitant :

« A six heures du matin, dit-il, Victor Hugo est levé dans ce petit hôtel de l'avenue d'Eylau et il est à l'œuvre dans sa chambre. A onze heures, il fait ses ablutions, il déjeune avec ses enfants, il va et vient. Ses joies étaient, autrefois, dans les beaux jours, d'aller aux Tuileries, le matin, regarder les gamins creuser des trous dans le sable. Maintenant les Tuileries sont trop loin, il prend le frais dans son jardin. Puis il entre et travaille encore ou va au sénat. Il aime le sénat et le défend volontiers.

« Le soir, il reçoit, il cause après dîner, et se couche à onze heures. Dans son existence entière, on ne compterait pas un seul excès, si ce n'est le travail ; mais ce labeur, c'est sa vie même.

« Dans toute ma vie, qui est longue, nous disait-il un « jour, je n'ai pas bu la valeur d'un verre à bordeaux « d'alcool » .

« Il pense toujours et à des œuvres multiples : théâtre, romans, poésie.

« Lorsqu'une idée lui vient, il la jette rapidement sur le papier, sous forme de note ; c'est ce qu'il appelle ses *copeaux*. Il y a des copeaux de jour et des copeaux de nuit. Les nuits d'insomnie, Victor Hugo écrit, dans l'ombre, les pensées qui l'assaillent ; le lendemain, le jour venu, une seule lettre, un seul jambage lui suffit pour retrouver, parmi ces caractères en quelque sorte hiéroglyphiques, tracés sans lumière, la pensée qu'il a voulu fixer. Il a, de ces *copeaux*, notes, hémistiches, impressions, souvenirs, sur de petits carnets, la valeur de plusieurs volumes qu'on pourrait appeler, qu'on appellera peut-être, *Victor Hugo au jour le jour*. Ce sont les miettes du génie.

« Cette continuelle préoccupation, les causeries quotidiennes, la pensée qu'il porte en lui, les souvenirs qu'il projette, si je puis dire, hors de lui, ne l'affaiblissent point. Tel qu'il est, à cette heure même, il marche rapidement comme un jeune homme, et monte ses escaliers lestement.

« Physiquement, d'ailleurs, Victor Hugo a toujours été doué comme nul autre. Gustave Planche a écrit que

la faculté de vision de Victor Hugo était tel que, du haut des tours de Notre-Dame, il pouvait facilement reconnaître un ami qui passait. L'œil, chez le poète, est à la hauteur du cerveau.

« Victor Hugo — ce qui explique aussi sa robustesse — est un fanatique de l'hygiène. Que de fois l'avons-nous vu, lorsqu'il habitait le n° 55 de la rue Pigalle, la fenêtre ouverte, en plein hiver, se déshabillant, le soir, ou le matin, debout, en gilet de tricot, écrivant rapidement, sûrement, largement, et cela, en plein air, pour ainsi dire. Il a composé *Notre-Dame de Paris* pendant des journées glaciales, se faisant allumer un grand feu dans la cheminée, et laissant entrer le vent froid par les fenêtres ouvertes à deux battants. Robuste et rustique, avec des goûts d'artiste savant et exquis, Victor Hugo couche volontiers dans un petit lit de fer, presque sur la dure, comme l'empereur d'Allemagne (Guillaume I^{er}), en son château de Babelsberg, repose sur un matelas de soldat ».

Le même écrivain nous donne le portrait suivant de Victor Hugo à l'âge de quatre-vingts ans :

« L'expression absolue de la physionomie de Victor Hugo, c'est la force. Sa devise en toutes choses, pourrait être *Robur*. Les épaules sont larges, les muscles solides, la tête puissante. Ce n'est plus cette figure imberbe et pensive dont David (d'Angers) fit, il y a des années, un marbre vivant ; c'est la face barbue qui restera, en somme, la plus populaire, et qui exprime le mieux, à mon sens, le génie de Victor Hugo, vigoureux et militant.

« Jadis pâle, le teint de Victor Hugo est devenu rouge : le vent de l'Océan a coloré ses joues, entourées d'une barbe fine littéralement argentée. Des cheveux blancs et drus se dressent hardiment sur son front luisant et bombé, ce vaste front demeuré légendaire. Et, sous ce front, des yeux bleus, tantôt irrités, passionnés, tantôt pétillants d'esprit, ou illuminés de bonté, s'ouvrent, tour à tour contemplatifs ou malicieux. Une voix gutturale, bien timbrée, un peu aiguë ; des gestes élégants, une politesse d'un autre temps, la politesse française avant les *shaken-hand* britanniques. une affabilité toute particulière ; quelque chose encore, malgré tant de gloire, d'une timidité naturelle, primitive, celle qui naît d'une juste fierté ;

la bonne grâce unie au génie ; un grand charme se dégageant d'un grand homme : tel est Victor Hugo, accueillant ses hôtes et causant de ses souvenirs littéraires en jouant avec ses petits-enfants ».

Nous raconterons ici un petit incident arrivé dans le salon de la villa de l'avenue d'Eylau. Nous l'empruntons à Pierre Véron.

C'était le 26 février 1885, une grande foule se pressait dans le salon et au dehors de l'hôtel, attendant le moment de venir serrer la main au poète, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

Pendant tout le repas, Victor Hugo, d'ordinaire causeur, avait été sombre et empreint d'une certaine tristesse. On eut dit qu'il avait le pressentiment de sa fin prochaine.

En voyant le grand nombre de personnes stationnées dans la rue, appelant par leurs vivats, Victor Hugo, ce dernier s'empressa de dire à M. Lockroy :

« Qu'on ouvre et que tout le monde entre ».

Et comme M. Lockroy hésitait, il ajouta :

« Oui, tout le monde ».

Et ceux qui étaient près purent saisir ce commencement de phrase, qu'il prononça très bas :

« Qui sait si... »

Les portes qui avaient été ouvertes livraient déjà passage à la foule assiégeant la villa. Tous venaient serrer la main au poète, hommes du monde, littérateurs, artistes, députés, artisans, etc.

Tout à coup, un vieil artisan, courbé par l'âge et le travail, se précipita aux genoux de Victor Hugo, lui saisissant la main et lui disant :

« Laissez, laissez, monsieur Victor Hugo... parce que, voyez-vous, je vous aime bien et j'avais bien pour de mourir sans vous l'avoir dit ».

Puis s'étant relevé, il ajouta :

« L'année prochaine, n'est-ce pas, vous me laisserez recommencer, si j'y suis ?

— Si nous y sommes », répondit Victor Hugo.

Ce doute devait se réaliser. L'année suivante il n'était plus là.

C'est vers cette villa de l'avenue d'Eylau habitée par Victor Hugo, que se dirigeaient les hommes qui portent

un nom et dans le théâtre, et dans les sciences, et dans les arts, non seulement ceux de la France mais du monde entier : il était universel. C'est là aussi que les plus grandes infortunes étaient soulagées, consolées. Car Victor Hugo était non seulement homme de lettre, mais de plus grand philanthrope. Cela est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner des preuves.

Victor Hugo lisait fort peu les œuvres de ses contemporains. Un livre ou deux de chacun d'eux, voilà tout. « Je ne lis, disait-il un jour, que les livres qu'on ne lit pas, les vieux bouquins dépareillés. D'un écrivain moderne, un livre caractéristique me suffit pour connaître tout son génie, comme un os suffisait à Cuvier pour reconstruire un mastodonte ».

Mettant la bonté au-dessus de tout, il disait généralement d'un homme qu'il aimait : « Il est bon », plutôt « il est grand ».

Victor Hugo aimait fort à causer avec ses intimes. C'était alors vraiment merveille de le voir raconter une foule de traits concernant certains hommes ou certains événements. Il avait une mémoire heureuse et une invention extraordinaire.

« Je suis né à temps pour ma gloire, disait-il un soir, je suis à cheval sur deux siècles.

« Quand j'étais pair de France, ajoutait-il, et que je siégeais à gauche, avec Montalembert, Wagram, Boissy, Eckmühl et d'Alton-Shée, j'avais à ma droite un soldat qui était maréchal de France deux ans après ma naissance et qui, lorsque j'arrivais au Luxembourg, me disait : « Jeune homme, vous êtes en retard ». C'était Soult, maréchal en 1804. A ma gauche, chose plus extraordinaire, j'avais un homme qui avait jugé Louis XVI, neuf ans avant ma naissance (c'était Pontécoulant), et en face de moi, un homme qui avait défendu Beaumarchais dans le procès Gozman, vingt-cinq ans avant ma naissance. C'était le chancelier Pasquier ».

Si on lui apprenait qu'un journal l'avait attaqué : « Laissez-moi croire pour mon amour-propre, s'empressait-il de répondre aussitôt, qu'il n'y a pas aujourd'hui un journal seul qui m'éreinte, comme on dit. J'aime à penser qu'il y en a plusieurs ».

Victor Hugo, contrairement à ce que plusieurs de ses ennemis ont pu dire, n'était pas athée. Il est vrai qu'il n'est pas mort catholique, mais il ne faut pas croire pour cela qu'il reniait Dieu et la vie future. On serait dans l'erreur : il croyait à ces deux choses. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire ses œuvres, on en trouve des preuves à chaque page. « Oui, disait-il une fois entre autres, je sens que je ne serai complet que là-haut ! Ce que je dirai plus tard, je le balbutie maintenant. Je me continuerai en me sublimant. Je ne suis que le *têtu* d'un archange ». Sa religion était un culte tout mystique ; pour le dire en un mot, il était théiste. Tel était devenu, sur ses dernières années, l'ancien pénitent de Lamennais.

A propos de Lamennais dont le nom vient de tomber de notre plume, nous dirons ce qui suit de ses relations avec le poète. Victor Hugo avait vingt-un ans lorsqu'il fut présenté à Lamennais par l'abbé duc de Rohan. L'auteur des *Odes*, à ce moment, était plongé dans une grande douleur, causée par la mort de sa mère qu'il aimait bien tendrement. Le découragement s'était emparé de lui ; la pensée d'être abandonné, isolé, glaçait son cœur pénétré d'amour. Peut-être Dieu permit-il cela pour ramener à lui Victor Hugo qui avait déjà fait à cette époque, des incursions dans le champ des idées nouvelles, dont il devait être en quelque sorte le grand prêtre. Aussi c'est sur la demande expresse qu'il en avait faite à M. de Rohan, que M. l'abbé de Lamennais lui fut présenté. Ces deux grands hommes se plurent, se prirent d'amitié l'un pour l'autre. Plus tard, lorsqu'il eut décidé son mariage, Victor Hugo fit part de sa décision à Lamennais, qui lui répondit par la touchante lettre que nous reproduisons ici :

« Un événement qui fixe votre destinée, mon cher Victor, ne peut que m'intéresser bien vivement. Vous allez devenir l'époux d'une personne que vous avez aimée dès l'enfance, et qui est digne de vous comme vous êtes digne d'elle. Dieu, je l'espère de tout mon cœur, bénira cette heureuse union qu'il semble avoir préparée lui-même par un long et invariable attachement, par une tendresse mutuelle aussi pure que douce. Mais en goûtant le bonheur d'être lié pour toujours à celle que votre cœur avait

choisie, et qui vous a gardé dans le sien, une foi si constante, sanctifiez ce bonheur même par des réflexions sérieuses sur les devoirs qui vous sont imposés. Ce n'est plus un amour de jeune homme qui convient à votre état présent, mais un sentiment plus solide et plus profond, quoique moins impétueux. Vous êtes époux, vous serez père : songez, songez souvent à tout ce que ces deux titres exigent de vous. Vous ne l'oublierez jamais, si vous vous souvenez que vous êtes chrétien, si vous cherchez dans la religion la règle nécessaire de votre vie, la force de supporter les peines dont nul n'est exempt et celle même d'être heureux. La joie que vous ressentez est légitime, elle est dans l'ordre de Dieu, si vous la lui rapportez, et je me plais à en trouver dans votre lettre l'expression naïve et touchante. Mais entendez aussi que c'est une joie du temps et fugitive comme lui. Il y a une autre joie dans l'éternité, et c'est celle-là qui doit être l'objet de tous les desirs de votre âme. Que le ciel cependant, cher ami, répande sur vous et sur celle dont le sort ne sera plus désormais séparé du vôtre tout ce qu'il y a de plus doux dans les grâces qu'il accorde aux jeunes époux. Qu'il daigne écarter de votre route, à travers ce monde, ce qui pourrait affliger votre vie et en troubler l'aimable paix. Voilà les vœux que forme pour vous le plus sincère et le plus tendre de vos amis ».

Qui aurait pensé à cette époque que l'auteur de ces lignes magnifiques, de même que celui auquel il les adressait, devait mourir en dehors du sein de cette Église dont il aurait pu être l'une des plus brillantes étoiles. Quelle fatalité semble s'attacher à certains hommes !

En 1882, la France entière fêta le quatre-vingtième anniversaire de Victor Hugo. Tout ce qu'il y a de grand et de distingué dans les arts et les sciences, tout ce qui porte un nom illustre, sans distinction de parti politique, s'empressa d'adresser au grand poète des télégrammes de félicitations, bouquets, couronnes, etc. Le 26 février, un grand banquet était offert à l'auteur d'*Hernani*, par ses nombreux admirateurs, sous la présidence de M. Émile Augier.

Dans les années qui suivirent, l'anniversaire du poète fut fêté avec le même enthousiasme et par les hommes de lettres et par le peuple, dont il était devenu l'idole.

Au quatre-vingt-troisième anniversaire, le *Gil Blas* publia un numéro spécial consacré à la reproduction de cent cinquante autographes dues à des poètes, des prosateurs, des dramaturges, des artistes, des sculpteurs, des rois, des reines, etc. ; ces autographes, écrites dans toutes les langues, rendent un éclatant témoignage d'admiration à Victor Hugo.

Qu'on nous permette de citer quelques-unes de ces autographes :

Père, bénis tes fils versant d'heureuses larmes,
Maître, nous t'apportons notre prose et nos vers.
Français, reçois les vœux de l'immense univers !
Drapeau, le régiment te présente les armées.

François COPPÉE.

O père des odes sans nombre,
Ton œuvre murmure éternelle,
Comme une forêt pleine d'ombre,
Et dans ta pensive prunelle
Qui vit les deuils et les désastres,
S'épanouit le ciel plein d'astres.

Théodore DE BANVILLE.

Toi dont le nom sacré fait resplendir la cime
De ce siècle géant que ta force a dompté,
Salut, maître, debout sur ton œuvre sublime,
Dans ta vieillesse auguste et dans ta majesté !

LECONTE DE LISLE.

Victor Hugo ? le vent, la mer, la foudre !

Aurélien SCHOILL.

Hugo, gloire du nom dont un siècle est rempli ;
Soleil illuminant le vol des météores ;
Lampe vivante au seuil éternel de l'oubli ;
Couchant dont la splendeur fait pâlir les aurores !

Armand SYLVESTRE.

L'apaisement final t'a repris sans partage,
En toi, tout s'est calmé chaque jour davantage,
Tout redevient lac d'argent ; clair azur, flot dompté,
Tout coucher de soleil semble uné aube nouvelle.
On dirait que la loi du monde te révèle
Toujours plus de douceur, toujours plus de bonté !

Eugène MANUEL.

Corneille l'envierait, car vieux il a pu croire
 Qu'il voyait son laurier, de son vivant, périr ;
 Toi, sans rival, bravant l'oubli même illusoire,
 Tu te sens immortel et vois ta jeune gloire
 Accompanyer tes jours et, chaque an, refleurir.

SULLY PRUDHOMME.

Ave, Victor, morituri te salutant !
 Toi qui sors en régnant de l'arène insultante,
 Où nous autres, tes fils, entrons en combattant,
 Donne-nous pour braver le sort qui nous attend,
 La bénédiction douce et réconfortante,
 De tes mains où fleurit la palme qui nous tente.

Jean RICHEPIN.

Il faut parler des forts quand on s'adresse aux maîtres ;
 Il faut parler des preux quand on s'adresse au roi ;
 Il faut parler du ciel quand on s'adresse aux prêtres ;
 Il faut parler des dieux quand on s'adresse à toi.

Charles GARNIER.

Musset, tu n'aurais plus à formuler ce vœu :
 « Qui de nous, qui de nous va devenir un dieu » ?

Victorien SARDOU.

Vienne le jour néfaste où, trompant notre appel
 Et l'espoir des aubes prochaines,
 Tu tomberas, vaincu, sous le bras éternel,
 Qui brise tout même les chênes,
 Nous sacrerons le sol où tu seras frappé,
 Et l'on te verra, mort splendide,
 Toi, si grand aujourd'hui par l'espace occupé,
 Bien plus grand par ta place vide !

Joséphin SOULARY.

Ses deux glorieux noms commencent, ô mystère !
 Victor comme *Virgile* et *Hugo* comme *Homère* !

Auguste VACQUERIE.

Ainsi dans les déserts sans bornes où jadis,
 Thèbes rivalisait de gloire avec Memphis,
 Où le temps s'est joué des airains et des marbres,
 La géante Chéops se dresse sur le ciel ;
 Et le simoun, terrible aux hommes comme aux arbres,
 Passe sans ébranler son granit immortel !

Francis PITTÉ.

Quand Shakespeare s'éteint, Victor Hugo s'allume.

Henri DE BORNIER.

De l'œuvre qu'il conçoit à l'œuvre qu'il construit,
Ensemble il rêve, atteint, accomplit le prodige ;
L'oranger fait pousser à la fois sur sa tige
La fleur, le bouton et le fruit.

Paul MEURICE.

Après Homère, après le Dante, après Shakespeare,
Sur le trône sacré, par-dessus tous les rois,
Oh ! reste, règne encore en France d'où tu vois
L'humanité te faire un immortel empire !
Et qu'un siècle nouveau béni par toi soupire
Dans le vieux monde enfin apaisé sous ta voix !

Léon DIERX.

Quatre-vingt-trois !... fier chiffre imposant de noblesse !
Mais dans Victor Hugo doit-on compter les ans,
Puisque sa gloire et lui sont vieux d'une vieillesse
Qui rajeunit chaque printemps ?

Pierre VÉRON.

Auguste et doux, serein comme un dieu sans athée,
Droit comme les Césars d'un vieil armorial,
Il tient ce siècle, ainsi qu'en sa main d'or gantée,
Charlemagne portait le globe impérial.

Catulle MENDES.

L'écrivain que nous venons de citer avait composé pour le quatre-vingtième anniversaire une charmante petite poésie qui fut récitée à Victor Hugo par une petite fille se trouvant à la tête d'une députation de jeunes compagnes de son âge. La voici :

I

Nous sommes les petits pinsons
Les fauvettes au vol espiègle,
Qui viennent chanter des chansons
A l'aigle.
Il est terrible, mais très doux ;
Et lorsque son courroux s'allume,
On peut fourrer la tête sous
Sa plume.

II

Nous sommes en boutons encor,
 Les fleurs de l'aurore prochaine,
 Qui parfument les mousses d'or
 Du chêne ;
 Il lutte avec les vents hurleurs !
 Mais sa peur, sous l'assaut du gouffre,
 C'est qu'à ses pieds l'une des fleurs
 N'en souffre.

III

Nous sommes les petits enfants
 Qui viennent gais, vifs, heureux d'être,
 Fêter de rires triomphants
 L'ancêtre.
 Si Jeanne et Georges sont jaloux,
 Tant pis pour eux, c'est leur affaire.
 Et maintenant embrasse-nous,
 Grand-père !

Au tour de la prose maintenant :

« Maître, vous avez la taille de ceux dont les vieux Grecs faisaient des dieux.

« Votre amie dont l'admiration accroit avec les années.

Juliette ADAM ».

« Le chemin est long de Boileau à Victor Hugo ; j'ai mis pour ma part vingt-cinq ans à le faire. Ce sont vingt-cinq ans bien employés.

Francisque SARCEY ».

« Je salue en Victor Hugo le poète victorieux des anciens combats. L'honorer aujourd'hui d'un culte, c'est protester contre ceux qui l'ont hué autrefois, c'est croire à la force éternelle et triomphante du génie.

Émile ZOLA ».

« Le dix-neuvième siècle s'appellera-t-il le siècle de Napoléon ou le siècle d'Hugo ? Les paris sont engagés.

É. AUGIER ».

« Mon cher maître, — Je ne sais pas comment vont s'y prendre tous ceux qui vous fêteront le 26 février pour vous dire en termes variés ce que tout le monde pense. Moi, je laisse de côté les mots, et j'en reviens tout bonnement à ce que j'ai fait, il y a un demi-siècle, quand mon père m'a mené chez vous, pour la première fois : je vous embrasse bien respectueusement et bien tendrement aussi.

A. DUMAS ».

« L'enfant sublime, comme l'a nommé Chateaubriand, a mérité d'être appelé le sublime vieillard.

« Devant cette glorieuse longévité, la France donne un beau spectacle. Son acclamation est un cri de patriotisme.

L. PASTEUR ».

« Quand ma conscience me force à condamner Victor Hugo, je me sens rougir comme si c'était moi le coupable.

II. DE PÈNE ».

« D'autres remercieront Victor Hugo de ses œuvres. Je le remercie de l'admiration unanime qu'elles inspirent. Tous les partis et tous les peuples applaudissent ensemble à sa gloire. De tous les spectacles que ce siècle nous a donnés, il n'y en a pas de plus consolants et de plus rassurants que celui-là.

Jules SIMON ».

« J'ai connu et admiré le grand maître dès sa jeunesse ; j'étais lié plus tard avec ses deux fils, et je regarde comme un insigne honneur d'avoir reçu de *Lui* la promesse de me servir de parrain pour ma réception à l'Académie française.

Ferd. DE LESSEPS ».

« Au soleil du monde, une étoile de théâtre.

Sarah BERNHARDT ».

« Je me rappelle mon enfance. Que de fois, la nuit, couché avec mon frère, la bougie enveloppée d'un cornet

en gros papier, de peur que la lumière ne nous trahit, j'ai veillé jusqu'au blanc de l'aube pour lire Victor Hugo ! « Dormirez-vous à la fin » ! nous criait papa Daudet de la chambre voisine. On se taisait, le livre sous les draps ; et quand, effrayés encore, nous reprenions la page interrompue, c'était divin ce mystère et ce tremblement.

Alphonse DAUDET ».

« Pour dire tout ce qu'il aura été, point ne sera besoin d'un maximum de dix lignes ; il suffira de le nommer.

Ch. GOUNOD ».

« Maître bien-aimé, permettez-moi de vous offrir comme bouquet de fête, ces cinq vers qui sont de vous et dont, paraît-il, je suis seule à me souvenir. Je les tiens de mon père. Vous les avez, disait-il, écrits avec un diamant, sur la vitre d'une auberge peu hospitalière.

Gargotier chez qui l'on fricasse
Soupe maigre en vaisselle grasse,
On peut te dire en vérité
Hure pour la mauvaise grâce,
Groin pour la malpropreté !

Judith GAUTHIER ».

« Ils sont aimés des dieux ceux qui, glorieux dès leur jeunesse et naissant avec leur siècle, incarnent en eux tous ses rayonnements et, dans ses deuils, chantent ses grandeurs, célèbrent ses victoires, pansent ses blessures, le consolent de ses défaites, le relèvent et le vengent ; ils vieillissent avec lui, se reposent, au couchant de leur vie, dans leur immortalité ! Mais un seul homme aura eu cette destinée triomphante : c'est Victor, l'enfant sublime comme le sublime vieillard, Hugo, le grand Français — non, le grand humain !

Jules CLARETIE ».

Et combien d'autres autographes nous pourrions citer, si nous ne craignons d'être trop long, toutes aussi élogieuses pour le grand homme ! Mais celles que nous

venons de citer suffisent pour faire voir jusqu'à quel point Victor Hugo soulevait l'enthousiasme et se gagnait des sympathies, nous dirons plus, de la vénération, parmi les hommes les plus illustres de son temps.



VI

C'est au milieu de ses travaux littéraires et des derniers membres survivants de sa famille, qu'une maladie de cœur, compliquée d'une bronchite, vint frapper Victor Hugo, le robuste vieillard jusque-là invulnérable à toute maladie. En quelques jours, la maladie s'aggrava tellement, qu'elle ne laissa plus aucun espoir de sauver l'illustre malade.

En apprenant l'état où était Victor Hugo, le cardinal Guibert¹, archevêque de Paris, s'empessa d'écrire la lettre suivante à M^{me} Lockroy, belle-fille du poète :

« ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

« Paris, 23 mai 1885.

« Madame, — Je prends la plus vive part aux souffrances de Victor Hugo et aux larmes de sa famille. J'ai bien prié au saint sacrifice de la messe pour l'illustre malade. S'il avait le désir de voir un ministre de notre sainte religion, quoique je sois moi-même encore faible, et en convalescence d'une maladie qui ressemble beaucoup à la sienne, je me ferais un devoir bien doux d'aller lui porter les secours et les consolations dont on a si grand besoin dans ces cruelles épreuves.

¹ Mgr Joseph-Hippolite Guibert, né à Aix, le 13 décembre 1802, appartenait à la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée. Avant d'occuper le siège archiepiscopal de Paris, après la mort de Mgr Darboy, il avait été nommé évêque de Viviers, le 11 mars 1842, et archevêque de Tours, le 4 février 1857. Il fut nommé cardinal-prêtre, du titre de Saint-Jean devant la porte latine, dans le consistoire tenu le 22 décembre 1873. Mgr Guibert, chevalier de la Légion d'honneur depuis 1849, est mort le 7 juillet 1886.

« Veuillez bien agréer, madame, l'hommage de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

† J.-HIP. cardinal GUIBERT,

Archevêque de Paris ».

Sans montrer cette lettre à Victor Hugo, M. Lockroy adressa aussitôt la réponse qui suit au cardinal :

« Paris, 23 mai 1885.

« Monsieur l'archevêque de Paris, — Madame Lockroy, qui ne peut quitter le chevet de son beau-père, me prie de vous remercier des sentiments que vous voulez bien lui exprimer d'une manière si éloquente et si bienveillante à la fois.

« Quant à monsieur Victor Hugo, il a déclaré, ces jours-ci encore, qu'il ne voulait être assisté, pendant sa maladie, par aucun ministre d'aucun culte.

« Nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne respections pas sa volonté.

« Veuillez bien agréer, je vous prie, monsieur l'archevêque de Paris, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Édouard LOCKROY,

Député de Paris ».

Le même jour où ces lettres furent échangées, à une heure et demie de l'après-midi, Victor Hugo rendait le dernier soupir.

Par son testament, le poète lègue une partie de sa fortune à sa fille ; l'autre partie est divisée en différents legs, entre autres, il y en a un de deux cent mille francs pour la fondation d'une maison pour les enfants pauvres.

Ses manuscrits, conformément à son désir, sont déposés à la Bibliothèque nationale de Paris. Le même écrivain que nous avons déjà cité fréquemment, nous dit ce qui suit de ces manuscrits :

« La bibliothèque d'Hauteville-House contient longtemps les manuscrits autographes de Victor Hugo que M. Paul Meurice, naguère, a rapporté pour les collectionner et ajouter les variantes aux *Œuvres complètes*.

« Les manuscrits, je les ai touchés et feuilletés, les uns après les autres, en plein étonnement et comme en plein rêve. A Guernesey ¹, ils dormaient, depuis des années, dans une immense armoire. Le manuscrit de *Bug-Jargal* ! le manuscrit d'*Hernani*, le manuscrit des *Châtiments* ! Voir cela, parcourir cela, retenir cela entre ses mains, il y a quelque chose d'émouvant dans un tel fait. Le peintre Gleyre promenait un jour, sa main sur un dessin de Raphaël en disant : « Il a mis là sa main ! ses doigts ont touché ce papier » ! C'est un peu le même saisissement respectueux qu'on éprouve en apercevant ces cahiers de papier, qui sont aujourd'hui des livres immortels.

« M. Paul Meurice les a rapportés dans une de ces malles de métal que fabriquent les Anglais, et qui était prédestinée à un transport littéraire, puisqu'elle s'appelle *the Waverley*. Les manuscrits de Victor Hugo ont différents aspects : il y en a qui sont demeurés de simples cahiers, pas même reliés par un fil, — comme le manuscrit d'*Hernani*, — d'autres qu'un relieur de Guernesey a revêtu de parchemin, avec le titre de l'œuvre en grosses lettres rouges, — comme le manuscrit du *Roi s'amuse*. Il en est d'illustrés par Victor Hugo lui-même, comme le manuscrit des *Travailleurs de la mer*, où la fantaisie puissante du poète a prodigué, à côté des pages écrites, des pages *imaginées*, des *marines*, des vues du *vieux* Guernesey, extraordinaires avec leurs pignons et leurs dentelures, des figures de gnomes ou de personnages du roman, *Miss Lethierry*, avec ses favoris et sa pipe dans sa bouche tordue, des types de marins, études de mer, vision de pieuvres ou de tempêtes d'un fantastique étonnement et d'un naturalisme bizarre.

« Le manuscrit d'*Hernani* est un cahier de grand papier de fil devenu jaune, couvert d'une écriture petite et pressée. Les *repentirs*, les vers effacés abondent. Les éditeurs actuels (J. Hetzel et C^{ie} — A. Quantin) en ont rétabli plus d'un. Ce manuscrit original porte, sur la première page, cette épigraphe espagnole : *Tres para una* (trois pour une, — trois hommes pour une femme).

¹ Guernesey est une île de la Manche qui appartient à l'Angleterre et dont le chef-lieu est Saint-Pierre-le-Port ; sa population est d'environ quarante mille habitants.

« Chaque acte est daté au commencement et à la fin. Le premier acte a été commencé le 29 août 1829. Le deuxième acte, commencé le 3 septembre, terminé le 14. Le quatrième acte, commencé le 15 septembre, terminé le 20. Le cinquième, commencé le 21, terminé le 25.

« Victor Hugo a donné à ses actes non pas un numéro mais une lettre spéciale, *a, b, c, d* et *e*. Des annotations courent sur le papier, des adresses d'ami, comme par exemple : *Alphonse Royer, rue Neuve-de-la-Ferme, 16, au-dessus de l'entresol*. Des dessins : l'aigle impériale à deux têtes, avec un écusson au milieu du corps et ce vers :

A la place du cœur il a son écusson !

« Des notes historiques, des renseignements pris pour servir à la pièce, pour lui donner de la couleur locale : *Privilèges des Hjar de dîner avec le roi d'Espagne le jour de l'Épiphanie*. Ou : *Je suis petit comme Alexandre*, qui doit être dit par Charles-Quint.

« Ce qui est intéressant, bon à recueillir, ce sont les vers inutilisés, que Victor Hugo écrit là en marge, soit pour *Hernani* même, soit pour un recueil de poésies, et qu'il a comme oubliés ensuite ou dédaignés. Il en est de superbes. Il en est de spirituels. Il en est de pittoresques.

« A l'acte II, sans doute Charles-Quint ou *Hernani* raillait ou devait railler Ruy Gomez en lui disant :

La tête d'un vieux
Devient donc plus légère en perdant ses cheveux ?
Pour les jeunes aveugle et borgne pour les vieux.

« Le vers qui suit, mélancolique et d'une pensée admirable, était sans doute destiné à Ruy Gomez, qui souhaite — le vieillard — une femme aimée venant

Dérider d'un baiser un sourcil qui se fronce !

« Ces vers ne sont pas recueillis dans les *Œuvres complètes*, mais M. Paul Meurice les donnera sans doute tous à la fin de l'édition, ces alexandrins solitaires, miettes du génie, encore une fois, et qui suffiraient à nourrir une gloire.

« Un de ces vers inédits a une importance capitale pour l'histoire des idées mêmes du poète. Je relève en marge d'*Hernani* ce vers tout personnel qui montre ce que pensait, dès 1829, le futur auteur des *Misérables* :

Moi,

Poète trop longtemps près du trône attardé !

« Victor Hugo a tracé le titre d'*Hernani* en grandes lettres figurant l'imprimerie et très séparées l'une de l'autre à peu près ainsi :

HERNANI

« Le titre de *Marion de Lorme* est écrit en lettres anglaises, mais sur une première feuille ancienne du manuscrit, on lit : *Un duel sous Richelieu*. C'était le titre primitif de la pièce ; Victor Hugo l'abandonna et depuis M. Lockroy père, composa sous ce titre délaissé, un drame qui eut du succès.

« Le manuscrit de *Marion de Lorme* n'est point relié. Celui du *Roi s'amuse*, en revanche, est magnifiquement habillé de parchemin. La pièce est tracée sur grand papier à lettres bluté, de couleur passée, et d'une écriture plus large qu'*Hernani*. La page du titre porte : *Commencé le 3 juin 1832, fini le 22 juin*. Il y a des actes, le premier et le cinquième, qui ont pris deux jours au poète, rien de plus. A la fin de la pièce, je trouve un dessin à l'encre : c'est une façon de sinistre personnage, à large bouche, les coudes sur les genoux, de larges pieds chaussés de souliers à la poulaine. Victor Hugo a écrit au-dessous : *Le dernier bouffon songeant au dernier roi*. Puis dans le courant du manuscrit, des indications de mise en scène, la plantation des décors indiqués par des croquis, par exemple l'hôtel de Cossé avec des murailles, de petits arbres, des arcades, la maison de Blanche, la rue, et, au dernier acte, la cloche du bac, dont Victor Hugo, toujours précis, indique la forme.

« Tous ces manuscrits ont été envoyés à l'imprimerie. On a composé d'après eux les volumes. Des noms de compositeurs s'y retrouvent, tracés au crayon : *Suidey*, par exemple.

« Victor Hugo écrit parfois — chose curieuse — sur le premier papier venu qui lui tombe sous la main ; par exemple, Ernest Fouinet, qui était orientaliste, lui envoie des notes sur l'Orient pour les *Orientales*. Sur la lettre même, Victor Hugo jette les *Fêtes du Sérail*. Le marquis du Vidal de Montferrier (cousin des Hugo) adresse des lettres de faire part du mariage de sa fille avec le vicomte Abel Hugo. Victor Hugo trace dessus une pièce de vers. Il y a des pièces des *Feuilles d'automne* sur des invitations à dîner, signées Antony ou Émile Deschamps.

« Quelles heures curieuses, enfiévrées, heureuses, on passerait dans l'atmosphère de ce glorieux passé ! Chaque feuillet est un souvenir et une gloire. J'étais comme enivré en touchant ces pages. Tous les manuscrits de Victor Hugo sont là, sauf celui de *Han d'Islande*, qui a été perdu, et celui d'*Amy Robsart*, qui a été détruit. *Amy Robsart*, la première pièce de Victor Hugo, contenait pourtant un admirable dénouement, supérieur à celui du roman de *Kenilworth*, dont le drame était tiré. Victor Hugo avait laissé son beau-frère, Paul Foucher, mettre son nom sur cet essai. Il ne se nomma que le lendemain, en écrivant : « Ce qu'on a sifflé hier est de moi ».

Victor Hugo ayant laissé le soin de ses funérailles à la France, le ministère soumit aussitôt une demande de crédit à la chambre qui se trouvait en session. La chambre vota la somme demandée, puis s'ajourna en signe de deuil.

Le corps du poète d'abord exposé à la villa de l'avenue d'Eylau, fut ensuite transporté à l'arc de Triomphe, pour y reposer sur le magnifique catafalque préparé par ordre du gouvernement. Sur le cercueil, se trouvait une plaque d'argent avec deux mots : Victor Hugo. La tête du défunt reposait sur un coussin de velours rouge, sous lequel avait été mis les portraits de tous ses enfants et petits-enfants, ainsi qu'un médaillon en bronze de Vacquerie et d'Hugo lui-même. Douze enfants d'école formaient la garde d'honneur autour du cénotaphe ; puis après eux des jeunes gens, les fils d'anciens amis du poète.

Le 1^{er} juin, les funérailles eurent lieu. Jamais on ne vit sur le parcours d'une procession funèbre, foule plus émue

et plus nombreuse. On était venu de partout, et de la province et de l'étranger. Tous ayant tenu à venir rendre un dernier hommage à la dépouille mortelle du grand Français. A midi, après des discours prononcés sous l'Arc de Triomphe, par MM. Leroyer, Floquet, Augier et Goblet, le cortège funèbre se mit en marche pour le Panthéon, au bruit du canon des Invalides et du fort Valérien. Dans ce cortège, on remarquait, outre les parents du poète, l'aide de camp du président Grévy, les présidents de la chambre des députés et du sénat, les ambassadeurs, le chancelier de la Légion d'honneur, le gouverneur de Paris, des députés, des sénateurs, des représentants des autorités civiles et militaires. Ensuite venaient des députations des principales villes de France, des sociétés littéraires, ouvrières, etc.

Maintenant, les cendres de Victor Hugo reposent au milieu de tout ce que la France a eu de plus grand et de plus illustre. Le Panthéon, destiné à être le tombeau des rois, abrite aujourd'hui la dépouille de l'homme qui était la personnification du génie français, de même que celle du patriotisme et de la philanthropie.



VII

Tout homme s'étant illustré soit dans les arts de la paix ou de la guerre, laisse après lui un souvenir impérissable, souvenir qui se transmet de génération en génération. C'est pour cette raison que le nom des grands hommes de la Grèce et de Rome, de même que ceux de la Gaule, de la Germanie et de tous les pays civilisés, sont parvenus jusqu'à nous.

Aussi, on parle aujourd'hui, comme autrefois, et on en parlera dans les âges futurs, d'Alexandre, Charlemagne, Napoléon, Homère, Virgile, Dante, Racine, Corneille, Boileau, Molière, Bossuet, Bourdaloue, guerriers, poètes,

prédicateurs. On suit pas à pas, à l'aide de l'histoire, les hauts faits d'armes des premiers ; on lit avec avidité les œuvres littéraires des derniers.

Un nouveau nom, aussi éclatant que ceux déjà cités, vient d'être inscrit au temple de la Renommée. Ce nom est celui de Victor Hugo.

Chef d'une nouvelle école de littérateurs, il a révolutionné la littérature française. Le romantisme dont il est — sinon le fondateur — du moins le plus grand propagateur, est destiné à remplacer complètement dans un avenir prochain, la poésie classique.

Le romantisme fut fort combattu à ses débuts. Non seulement on le représenta comme tout ce qu'il y a de plus absurde, mais on alla jusqu'à employer la force ; on sollicita même le roi, dans une certaine circonstance, d'user de son autorité, comme nous l'avons déjà dit. En dépit de tout, la révolution littéraire s'est faite.

M. Charles Savary nous raconte avec détails, dans l'excellent article que nous croyons devoir reproduire ici, l'entrée en scène du romantisme :

« Depuis longtemps déjà, dit-il, — on pourrait fixer la date officielle et définitive de cette révolution à l'éclatante reprise d'*Hernani*, en 1867, — la cause de la nouvelle école est doctrinalement gagnée. Non seulement la cause est gagnée, mais en entrant de son vivant dans l'immortalité, Victor Hugo est devenu, à sa façon, un *classique*. Le point de vue auquel la génération présente apprécie ses œuvres s'est déplacé. L'état d'esprit avec lequel elle assiste à la représentation d'*Hernani* ou de *Ruy Blas* n'est plus celui des contemporains, encore moins celui des combattants, de la première heure. On ne conteste ni les inégalités ni les erreurs : le génie a ses tâches comme le soleil ; mais on écoute ces grandes pièces avec l'admiration respectueuse et exclusive de la critique vulgaire que nous avons l'habitude d'apporter à la représentation des chefs-d'œuvre classiques. Somme toute, les sentiments que le public éprouve à la représentation d'*Hernani*, le genre d'émotion tout artistique qu'il y recherche sont du même ordre que devant le théâtre de Corneille, et il dirait volontiers de notre poète comme M^{me} de Sévigné le disait jadis de l'auteur du *Cid* : « Pardonnons-lui quelques

« méchants vers en faveur des beautés sublimes qu'il nous « a fait entendre » .

« Mais avant d'entrer dans cette région seroïne, l'école littéraire dont Victor Hugo a été le chef reconnu, a passé par des phases singulières et diverses. Elle a eu ses heures de début, les heures de la première surprise qui se manifesta aux environs de 1820, à la révélation imprévue d'une nouvelle forme de l'art ; elle a eu aussi ses heures de lutte qui sont venues un peu plus tard, lutte acharnée dans laquelle on a peine à croire qu'il ait été dépensé des passions poussées jusqu'à un tel paroxysme, à l'époque où l'Académie en corps implorait de Charles X une véritable lettre de cachet pour préserver le théâtre français du contact des nouveaux barbares, où Népomucène Lemercier, celui-là même auquel l'ironie de la destinée devait donner Victor Hugo pour successeur à l'Académie, allait jusqu'à dire « qu'il était impossible qu'un romantique fut un honnête homme » .

« Plus tard encore, après que le succès avait déjà consacré les chefs-d'œuvre de l'art nouveau, il s'est écoulé une longue période pendant laquelle ils sont restés en face de la littérature officielle à l'état d'hérésie tolérée en fait mais proscrite en doctrine. C'est l'époque où M. Villemain consacrait un volume entier à Chateaubriand, sans oser dire même en une ligne que Chateaubriand avait été le père du romantisme ; où M. Saint-Marc Girardin, renouvelant dans son cours de littérature dramatique la vieille querelle des anciens et des modernes instituait en cinq volumes un parallèle dans lequel la supériorité des chefs-d'œuvre de l'art classique devait servir à l'écrasement des productions de la nouvelle école. Lorsque les passions politiques s'en mêlèrent on put voir, sous le second empire, un ministre ne dédaignant pas de rechercher et de solliciter lui-même l'écrivain distingué auquel on réservait la tâche de condamner et d'exécuter sommairement les *Contemplations* et la *Légende des siècles* dans une revue bien pensante. Victor Hugo était signalé aux collégiens comme un modèle de style incorrect à ne pas imiter. Aujourd'hui ses œuvres figurent dans les recueils de morceaux choisis qu'on leur donne à apprendre par cœur.

« Cependant Victor Hugo n'est pas, comme Lamartine, entré du premier bond dans la renommée. Dès leur apparition, les *Méditations* avaient fait sensation et « M. Martine », comme les journaux l'appelaient alors, avait été proclamé un de nos premiers poètes. La publication des *Odes et ballades*, à l'occasion de laquelle Chateaubriand devait donner à Victor Hugo le nom « d'enfant sublimé », ne fit pas d'abord autant de bruit. Qui croirait que dans sa revue-histoire de l'année 1822, l'annuaire littéraire de Lesur n'en rend compte qu'incidemment et en plaçant les vers de Victor Hugo fort au-dessous des *Messéniques* de Casimir Delavigne ?

« Entre quatre à cinq cents articles, produit de notre « sol poétique, dit l'auteur de cette revue, on a remarqué « un poème didactique en quatre chants : *l'Art poétique* « d'un anonyme dont les vers sont faciles, pleins de sens, « de raison et d'une élégante simplicité, et un recueil d'*odes* « et poésies diverses de M. Victor Hugo, d'un style chaud « et vigoureux ; mais surtout trois nouvelles *Messéniques* « de M. Casimir Delavigne... dans lesquelles on retrouve « l'éloquence de l'âme, les inspirations de l'enthousiasme, « une poésie qui vient du cœur, éclatante de richesses et « d'images ».

« Hâtons-nous de le dire à la décharge du critique que les contemporains commettent souvent de ces erreurs ; la juste mesure et la proportion dans l'application comparée des talents sont des qualités qui n'appartiennent d'ordinaire qu'à la postérité. Le siècle de Louis XIV avait été sur le point de préférer Pradon à Racine et au moment même où Victor Hugo publiait ses premières œuvres, un journal qui voulait faire l'éloge de Chateaubriand ne trouvait rien autre chose à dire si ce n'est que « comme « orateur et comme poète (!) il a pris une place dans notre « langue à côté de Buffon et de Bernardin de Saint-Pierre ».

« Cependant on sentait déjà, sans qu'il eut été formulé de doctrines systématiques, que des œuvres comme le *Lac*, le *Crucifix*, *Moïse*, l'*Ode à Louis XVII*, l'*Élu* d'Alfred de Vigny, œuvres jusque-là sans analogie dans notre poésie, avaient reculé les bornes de l'horizon poétique et fait jaillir des sources nouvelles. Petit à petit,

un groupe de jeunes hommes avides de formuler un nouveau code littéraire se rangeaient autour de l'auteur des *Odes et ballades*. La publication des *Orientales* fut un éblouissement. Non seulement les littérateurs, mais les peintres, les sculpteurs furent enthousiasmés, subjugués, ravis.

« C'est alors que selon la fine expression d'un maître enlevé trop tôt à la littérature, M. Paul Albert, « un horrible soupçon commença à traverser l'esprit des représentants de la vieille école ». Si c'était de la poésie, leurs vers, ces vers « pleins de sens et de raison et d'une « élégante simplicité », n'en étaient donc pas ! que signifiaient les *Ballades*, les *Djinns*, la *Ronde du Sabbat* ? Si c'était là de la poésie, Boileau avait donc tort de dire :

Rien n'est beau que le vrai . . .

Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime.

Aimez donc la raison, que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix.

« Alors la grande bataille commença. La lutte s'est symbolisée, pour les générations qui ont suivi, dans la *bataille d'Hernani* que François Coppée a retracée en vers étincelants. On sait, dit M. Savary en terminant, ce que fut cette bataille et comment deux armées, ou si l'on veut, deux bandes ennemies se rencontrèrent au Théâtre-Français dans la soirée du 15 février 1830 ».

Malgré tous les obstacles mis sur la route de la nouvelle école, Victor Hugo eut la satisfaction — satisfaction refusée à beaucoup d'autres innovateurs — de voir cette école s'établir sur des bases que ni le temps ni ses rares ennemis d'aujourd'hui ne pourront jamais détruire. Le nombre de ses membres va toujours croissant ; partout les classiques disparaissent pour faire place aux romantiques.

Voilà le beau triomphe remporté par Victor Hugo, en dépit des luttes incessantes et acharnées qu'il a eues à subir. Voilà le monument qu'il s'est élevé lui-même à sa mémoire. Voilà l'œuvre qui immortalisera son nom en le portant aux générations les plus reculées.

HOMME DU PEUPLE

Il est mort, c'est vrai ; mais les Parques, en le t
n'ont tué que le corps ; l'esprit reste et le ger
sur le monde aussi éclatant que le soleil.

12 novembre 1887.

❧ FIN ❧

INDEX



	PAGES
Préface	3
Le Solitaire (légende)	7
Milton	14
Commerce et colonisation	22
Notes sur l'Irlande	30
Mon premier filleul	94
Un souvenir de promenade	97
La Peine de mort	100
Le Canada et le Brésil	104
Au <i>Trait d'union</i>	108
Simple étude	110
L'Électricité	140
Victor Hugo	162

